
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005735 6

1

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR:

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

IX

Marchand

Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal

Printed in Canada

À

Félix Desrochers,

Ernest Bilodeau,

Joseph Tarte,

À tout le personnel de la
Bibliothèque du Parlement fédéral,
dont je n'ai pas encore lassé l'obligeance.

I

LA RÉFORME DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE"

Constitution du cabinet Marchand — Aube d'une transformation économique — La grande bataille du ministère de l'Instruction publique — L'encyclique Affari vos *— Apaisement progressif — Trois grands morts : le cardinal Taschereau ; Chapleau ; Mgr Laflèche.*

1897

Le cabinet Marchand était ainsi constitué (26 mai 1897) : Félix-Gabriel Marchand, premier ministre et trésorier provincial ; Joseph Shehyn, ministre sans portefeuille ; Joseph-Emery Robidoux, secrétaire provincial ; Horace Archambault, procureur général ; George-Washington Stephens, ministre sans portefeuille ; François-Gilbert-Miville Dechène, ministre de l'Agriculture ; Simon-Napoléon Parent, ministre des Terres, Forêts et Pêcheries ; Adélard Turgeon, ministre de la Colonisation et des Mines ; James-Edmund Guerin, ministre sans portefeuille ; Henry-Thomas Duffy, ministre des Travaux publics.

Tous des "libéraux éprouvés". Shehyn était le doyen (68 ans) ; Adélard Turgeon le benjamin (33 ans). Parent, maire de Québec et président de la Compagnie du Pont, était l'homme d'affaires et

le manieur de patronage du ministère. Marchand, en prenant le Trésor provincial, assumait une tâche ingrate, puisque les finances étaient encore précaires. Il avait soixante-cinq ans, une réputation d'homme d'esprit, une longue carrière sans tache. Vers la fin du régime Mercier, il s'était un peu tenu à l'écart, comme pour une légère, une discrète réprobation. Il exerçait une autorité sans rudesse, et gardait les favoris à une époque où on ne les portait plus guère. Cet aspect d'honnête notaire contribuait à faire de lui, pour les libéraux de la province, un homme rassurant après la turbulence du régime Mercier. Après son arrivée au pouvoir, Marchand fit installer l'électricité dans sa maison de Saint-Jean. Un entrepreneur, fournisseur habituel de l'administration provinciale, lui envoya, en cadeau, une caisse de lampes et d'appareils électriques. Marchand les refusa, sans cacher son indignation.

De même, pour les destitutions traditionnelles. L'une des premières victimes fut un ami de Mgr Laflèche, Alfred Désilets, qui perdit son poste de protonotaire aux Trois-Rivières. Mais le premier ministre n'exerça point de représailles personnelles. Un de ses cousins, adversaire de sa politique à Saint-Jean et titulaire d'un petit poste de l'administration provinciale, vint aux nouvelles, après les élections. Il s'attendait à la révocation. Le soir, Marchand dit, en rentrant chez lui : "Je me suis vengé d'Henri."

— Oh, dit Madame Marchand, cela ne te ressemble pas.

— Je l'ai laissé craindre un moment pour son poste, avant de le rassurer.

Victor Gladu avait perdu ses droits au ministère en succombant devant le jeune Mondou, dans son comté d'Yamaska. Deux autres libéraux, Jules Tessier et François-Xavier Lemieux, n'avaient pas

reçu le portefeuille auquel ils pouvaient prétendre. Tessier s'était effacé devant ses camarades d'équipe, Turgeon et Dechène, et, de plus ou moins bon gré, devant Parent ; il recevrait, en compensation, la présidence de la Chambre. Lemieux était de ces libéraux qui suspectaient Tarte et Fitzpatrick. A son tour, Tarte lui avait barré l'accès du cabinet Marchand. Désabusé, chargé de famille, et d'ailleurs attiré par la magistrature, l'ancien avocat de Riel et de Mercier devint juge de la Cour Supérieure, avec promesse d'avancement. Joseph-Edmond Roy, maire de Lévis, organisa une réception en l'honneur du nouveau juge — l'adversaire qui avait anéanti ses ambitions politiques en lui infligeant plusieurs défaites électorales. A la place de Lemieux, les libéraux firent élire un ancien de *L'Union libérale,* Nazaire Ollivier, professeur de droit à l'Université Laval. Avec le physique d'un nerveux : très maigre, au visage fin et mobile dévoré par la courte barbe frisée terminée en pointe, c'était un calme aux idées nettes, un intellectuel-type, sans vigueur oratoire, plus professeur ou conférencier que tribun ; au demeurant, libéral convaincu, et l'un des légitimes espoirs du parti.

Le triomphe du parti libéral, à Québec et à Ottawa, coïncidait avec un nouvel essor économique. Vers 1897, l'argent abondait en Europe, et le Canada inspirait confiance. Le gouvernement fédéral put contracter sur la place de Londres un emprunt à long terme, au taux avantageux de 2.88 p. 100. Mieux encore : les capitaux britanniques affluèrent au Canada, sans exiger de gros intérêts. Enfin, la guerre hispano-américaine enrichit le Canada, pays neutre. Le sentiment canadien-français favorisait l'Espagne, catholique et plus faible ; mais Laurier fit adroitement combattre cette inclination par sa presse, afin d'aplanir la voie vers les Etats-Unis, pour diverses négociations en cours.

La production du blé, dans l'Ouest, suivait une progression rapide. Le plan de Tarte consistait en un réseau de canaux, vaste entonnoir qui dirigerait cette production sur Montréal, pour expédition en Europe par la voie du Saint-Laurent. Mais le blé de l'Ouest, produit en abondance et à bon compte, envahissait aussi les marchés canadiens. Devant cette concurrence, l'agriculture de la province de Québec se transformait lentement. Elle évoluait vers la culture mixte, l'élevage, la production laitière. Dans les petits ports du bas Saint-Laurent, à Montmagny, à Saint-Jean-Port-Joli, à la Rivière-Ouelle, aux Trois-Pistoles, on voit moins de goélettes se charger de foin pour Québec ou Montréal. Mais l'Ecole de Laiterie de Saint-Hyacinthe contribue aux progrès de l'industrie laitière. La concurrence oblige à soigner le classement, l'empaquetage. Il faut suivre aussi l'exemple de la Colombie-Britannique, qui expédie ses pommes classées, nettoyées, lustrées, enveloppées de papier de soie, empaquetées dans des caisses réglementaires. Adieu, les lourdes barges qui descendaient le fleuve, à l'automne, enfoncées jusqu'à la ligne de flottaison, pleines de pommes en vrac dans leur cale. Plus que jamais est précieuse la propagande du sous-ministre Gigault, maintenu à son poste par le gouvernement libéral. Ces efforts ne restent pas sans résultat. Autour de Vaudreuil, comme dans la vallée du Richelieu, dans la région maskoutaine, dans les cantons de l'Est, et même dans le "bas de Québec", vers Montmagny, vers Saint-Jean-Port-Joli, jusque vers Trois-Pistoles, les fermiers achètent de gros "capots" de castor ou de chat sauvage pour eux-mêmes et des pianos pour leurs filles.

La finance et les transports sont en progrès. Presque toutes les banques augmentent leurs dividendes. L'actif et les dépôts de la Banque d'Hochelaga, si lents à s'accroître pendant les vingt pre-

miers exercices, prolifèrent depuis trois ou quatre ans. La Compagnie du Pacifique et le Grand-Tronc enregistrent de beaux excédents de recettes. La Compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean transporte 130.000 voyageurs et 150.000 tonnes de marchandises en 1896, 150.000 voyageurs et 200.000 tonnes de marchandises en 1897. Par le Drummond ou par le chemin de fer de la Rive sud, l'Intercolonial se prolongera jusqu'à Montréal. Le chenal se creuse toujours, sous la surveillance du ministre des Travaux publics, Israël Tarte ; le long du Saint-Laurent s'égrènent les silhouettes biscornues des dragues ; avant longtemps le canal de Soulanges, remplaçant le canal de Beauharnois, reliera le lac Saint-François au lac Saint-Louis. Québec, où l'ouverture du Château Frontenac a stimulé le tourisme, veut absolument le pont. Personne, il est vrai, ne s'empresse de risquer son argent ; sur le capital souscrit, une très faible proportion est versée. Et la politique joue un trop grand rôle dans les formations et reformations successives de la Compagnie. Après la victoire libérale de 1896, le maire Parent a pris la présidence de la Compagnie. Le 20 mars 1897, une délégation de soixante personnes, dont onze échevins et quinze membres de la Chambre de commerce, a vu Laurier, Tarte, Dobell et Joly à Ottawa. Les Québécois demandent un million et demi de dollars, puis réduisent à un million. Or, le gouvernement fédéral fournit habituellement un subside de 15 p. 100 aux compagnies de chemins de fer construisant un pont. Laurier offre ce subside traditionnel plutôt qu'une somme fixe. De toute façon, l'Etat fédéral aidera la Compagnie, le moment venu. Le surlendemain, Cartwright annonce aux Communes que des armateurs anglais mettent en chantier les paquebots modernes destinés au futur "service rapide" entre Liverpool et Québec. La nouvelle, prématurée, con-

tribue, pour sa petite part, au succès de Parent et de ses amis libéraux, le 11 mai. Les élections faites, le service rapide tarde à s'inaugurer. Tout de même, la province va participer au grand élan de l'ère industrielle.

Conformément aux promesses de Tarte, les modifications tarifaires gênent peu les filatures. La baisse du tarif de préférence britannique est compensée par une légère hausse du tarif général. Rassurées, la Montreal Cotton, à Valleyfield, la Dominion Cotton Mills, à Montréal et à Magog, projettent des agrandissements. Une autre industrie déjà ancienne, celle de la chaussure, se développe. Un Franco-Ontarien entreprenant, Napoléon Tétrault, fonde à Montréal une fabrique de chaussures destinée à une grande prospérité. L'une après l'autre disparaissent les petites tanneries qui opéraient un peu partout, dans la province, à grand renfort d'écorce de pruche. L'artisan se mue en ouvrier d'usine. Le salaire des ouvriers des carrières passe de $1.25 à $1.50 par jour. Dans les filatures, l'ouvrier moyen gagne 240 dollars bon an mal an, soit vingt dollars par mois.[1] Mêmes taux, à peu près, dans l'industrie de la chaussure. C'est peu, même à cette époque, pour un père de famille nombreuse ; et la journée de travail commence tôt, finit tard. Mais les ouvriers — le peuple — ne connaissent encore que la vie frugale et ne se croient pas malheureux. Malgré la propagande protectionniste, les libéraux ont recruté des partisans parmi ces ouvriers, nouveaux venus de la campagne, un peu déracinés, et qui échappent à la tradition conservatrice des vieilles familles. Montréal n'a élu qu'un seul conservateur aux élections provinciales, ce qui est du nouveau.

---

1. *Commission royale d'enquête sur l'industrie textile* (Ottawa 1937).

Enfin et surtout, l'avenir de l'industrie papetière et de l'énergie hydroélectrique se dessine nettement. Aussitôt constituée par un petit groupe de Trifluviens et de Sherbrookois, la North Shore Power Company construit une usine hydroélectrique à Saint-Narcisse, puis une ligne de transmission de Saint-Narcisse aux Trois-Rivières. Ce sera, sur dix-huit milles de longueur, la première ligne de transmission de tout l'Empire britannique. La North Shore Power devance la Compagnie manufacturière de Chambly, doyenne des compagnies hydroélectriques, dont F.-L. Béique modifie la charte et augmente le capital. Alfred Dubuc obtient les lettres patentes de sa Compagnie de pulpe de Chicoutimi, le 18 mai 1897. Sur son conseil, Parent, nouveau ministre des Terres et Forêts, cède une option à Thomas Wilson — le savant américain, inventeur de l'acétylène comprimé — sur des sources d'énergie de la partie inférieure du Saguenay. Parent suivra, pour ces concessions de chutes d'eau, la méthode qui lui a réussi à la mairie de Québec : strictes obligations imposées au concessionnaire, et dédit en cas de retard ou de défaut. La municipalité de Québec fait construire un nouvel hôtel de ville. L'immeuble aux deux tiers terminé, l'entrepreneur demande un crédit supplémentaire, car les frais dépassent ses prévisions. C'est une habitude, presque une tradition dans les adjucations officielles. Le maire Parent rompt cette habitude, brise cette tradition. L'entrepreneur remplira son cahier des charges, sans supplément, ou ne sera pas payé. — Mais c'est un ami du Parti ! — Sans doute ; Parent n'aurait pas accordé de contrat à un bleu ; mais les affaires sont les affaires. L'hôtel de ville sera construit sans un sou de supplément, résultat presque sans précédent et qui grandit la réputation du maire de Québec. De même les concessionnaires de chutes d'eau devront exécu-

ter certains travaux dans un certain délai, ou verser un dédit. Pour les chutes du Saguenay, Parent cède l'option à bon compte et n'impose pas de conditions draconiennes. Comment prévoirait-on la formidable plus-value d'une chute d'eau dans cette région lointaine, apparemment déshéritée ? Parent est plus exigeant pour les chutes de Shawinigan. Nantel avait annoncé la vente aux enchères, avec mise à prix de $10.000, pour le 15 juin. Mais avant le 15 juin, Parent a succédé à Nantel. Le nouveau ministre sait juger, à coup sûr, l'aptitude d'un soumissionnaire à remplir son contrat. Or, les Trifluviens Carignan et Malhiot, adjudicataires éventuels, soutenus par un groupe d'épargnants plutôt que de capitalistes, ne pourront pas aménager les chutes de Shawinigan comme elles doivent l'être. La vente est reculée au 19 août, avec mise à prix de $50.000. Les acquéreurs s'engageront à dépenser $2.000.000 en travaux d'installation, dans un délai de trente mois, et à verser $200.000 de salaires annuels. C'est trop fort pour les Trifluviens Carignan et Malhiot. Les chutes de Shawinigan sont adjugées à la Shawinigan Water and Power Company, formée tout exprès par des hommes d'affaires et d'ambition : David Russell, William Strachan, Charles Archer, William Wainwright, William Barclay Stephens et Herbert Samuel Holt, de Montréal ; William Farwell, de Sherbrooke ; William Mitchell, de Drummondville ; et John Joyce, de Boston. La compagnie au capital-actions de $6,000.000, considérable pour l'époque, vise l'exploitation hydroélectrique des chutes de Shawinigan, la construction de barrages, d'aqueducs et d'usines. C'est le germe d'une entreprise gigantesque, et nous retrouverons, en particulier, les David Russell et les Herbert Holt.

Un autre groupe d'égale envergure, puisqu'on y trouve Angus et Van Horne, du Pacifique-Cana-

dien, a pris possession de la Laurentide Pulp, la compagnie fondée par John Forman à Grand'Mère. Il fait modifier sa charte, en vue de fabriquer, non plus seulement de la pulpe, mais du papier. Cinq cents hommes, puis davantage, sont embauchés pour les travaux d'agrandissement d'une usine appelée, elle aussi, à un avenir considérable. Ceux qui possèdent un logis prennent des pensionnaires, car il n'y a pas de maisons pour tout le monde. On en construira ; on construira des rues, des égouts, des trottoirs, et la législature sanctionnera "l'incorporation" de la ville de Grand'Mère. C'est le prochain réveil de la vallée du Saint-Maurice.

Parent, principal responsable de ces concessions, fait-il preuve de vision ou d'imprudence ? Est-il trop généreux pour les amis, pour les puissants ? On pourrait s'offusquer des relations trop étroites entre la finance et la politique. Parent, ministre des Terres et Forêts, concède l'exploitation des rapides du Sault-Saint-Louis à la compagnie formée par son collègue Robidoux, secrétaire provincial.

Pour l'heure, le peuple ne voit que le bon côté. "Attendons-nous au pire", gémissait la *Minerve,* au lendemain des élections provinciales. "Attendons-nous au pire", répétaient bien des curés. Le pire ne s'est pas produit, et le ministère provincial subira, victorieusement une épreuve de force avant sa première session.

Le conservateur Mondou, invalidé, se représentait dans le comté d'Yamaska. Les libéraux représentèrent naturellement Victor Gladu, chevronné dans mainte campagne, et qui eût figuré dans le cabinet Marchand sans sa défaite imprévue du mois de mai. Une belle lutte. Leblanc et Vanasse soutinrent Mondou ; les jeunes ministres Turgeon et Dechène soutinrent Gladu. Cette fois, l'influence du gouvernement se trouvait derrière Gladu. Les

"gratteux de chemins" engagés pour empierrer les routes, prenaient l'engagement tacite, non plus, comme au mois de mai, de voter bleu, mais au contraire de voter rouge. Par un déplacement de votes sensible, le comté se rallia au gouvernement Marchand. Mais Gladu mourut trois semaines plus tard, d'une pneumonie contractée au cours de cette campagne. Il fallait opposer un homme de poids à la fougue de l'acharné Mondou. Les chefs libéraux de la région, réunis pour l'enterrement de Gladu, en délibérèrent. Un vétéran rassura les délicats : "Victor ne juge pas que nous lui manquons de respect. De sa tombe fraîche, il nous approuve. Il nous adjure de conserver le comté au Parti."

Le choix tomba sur Jules Allard, avocat et régistrateur, mais fils de cultivateur et resté terrien dans l'âme. Un vrai "habitant", solide, prudent, économe, aux traits épais, à la grosse moustache. Comme la plupart des avocats ruraux, il plaidait peu, mais connaissait bien les questions scolaires et municipales. Il inspirait confiance, proposait des solutions de bon sens et raccommodait les voisins en chicane. On le décida, en lui promettant la restitution de sa place de régistrateur en cas d'échec. Louis-Jules Allard garda la reconquête de Gladu. Le ministère s'en trouvait renforcé à la veille de la session.

* * *

Le pire ne s'était pas produit. Mais deux mesures immédiates trahirent les visées ministérielles en matière d'instruction publique. Le gouvernement supprima jusqu'à nouvel ordre les subventions accordées à deux revues pédagogiques : le *Journal de l'Instruction publique,* publié à Montréal sous la direction d'U.-E. Archambault ; et *L'Enseignement primaire,* publié à Québec par un professeur de l'Ecole Normale, J.-B. Cloutier. Et surtout, par

arrêté du 30 juin, le ministère reprit le contrôle du fonds de $50.000 alloué à l'enseignement primaire. Ce geste respectait la lettre de la loi ; le gouvernement Flynn, en promettant aux conseillers législatifs de distribuer l'argent selon les désirs du Conseil de l'Instruction publique, n'avait pas modifié son bill, pour éviter, en fin de session, des navettes entre les deux Chambres. De sorte qu'un arrêté ministériel suffit au gouvernement pour reprendre ce contrôle. C'était un symptôme. C'était, pour les ultramontains, un avertissement : le gouvernement libéral s'efforcerait de substituer le plus possible le contrôle de l'Etat au contrôle des évêques sur l'enseignement.

L'arrêté ministériel du 30 juin préparait une mesure plus grave — pressentie dès longtemps.

Depuis plusieurs années circulait l'idée d'une réforme de l'enseignement, mal adapté aux besoins modernes. Les réformateurs demandaient moins de latin et d'histoire sainte, plus d'anglais et de sciences. Les collèges préparent des séminaristes et des avocats, quand il nous faut des ingénieurs ! En certains milieux, ce zèle masquait des intentions anticléricales. Pour l'école du *Pays*, puis de la *Patrie*, la "réforme" eût arraché l'enseignement au clergé, réactionnaire, retardataire, inapte à l'enseignement scientifique. La loge L'Emancipation, fondée par Beaugrand, s'assignait ce but primordial. On y parviendrait par degrés, en commençant par la création — le rétablissement — d'un ministère de l'Instruction publique, qui renforcerait les pouvoirs de l'Etat laïc.

La loge l'Emancipation, dirigée par Godfroy Langlois depuis la retraite de Beaugrand, n'était pas très nombreuse. Son effectif, aux plus beaux jours, ne dépassa guère cent cinquante membres. Mais ces membres — avocats, hommes politiques,

échevins, journalistes, chefs ouvriers — exerçaient quelque influence personnelle. Et des cercles de sympathisants, à la lisière de la loge, propagaient son rayonnement. Par exemple, le cercle de jeunes avocats montréalais dont les animateurs étaient Gonzalve Désaulniers, Honoré Gervais et Camille Piché. Leurs idées se disséminaient. Sans partager les intentions anticléricales d'Honoré Beaugrand et de Godfroy Langlois, François Langelier avait souvent demandé, dans les colonnes de *L'Electeur* et dans les séances mêmes du Conseil de l'Instruction publique, une réforme modérée, prudente. C'est aussi ce que demandait David, dans la brochure publiée au lendemain des élections de 1896, et dans laquelle il posait cette question : "Croit-on que Laurier serait aujourd'hui le premier ministre de son pays s'il parlait le grec comme Démosthène ou le latin comme Cicéron, au lieu de parler l'anglais comme Gladstone ?" Enfin des laïcs d'une religion éprouvée, des ultramontains même, tels qu'Alphonse Desjardins, le recorder de Montigny, l'ancien lieutenant-gouverneur Masson, avaient cru sage de prendre les devants, et de proposer eux-mêmes certaines améliorations. Au Conseil de l'Instruction publique, Masson, appuyé par François Langelier, avait, à deux reprises, suggéré d'imposer aux instituteurs religieux les mêmes examens qu'aux instituteurs laïcs. Mais Thomas Chapais avait combattu ce projet ; et surtout, Mgr Laflèche avait arrêté net les réformateurs :

— C'est une question qui nous regarde d'abord, nous, les évêques.

Quant à la brochure de David, on se rappelle sa mise à l'index.

De sorte que les projets de réforme restaient le monopole, et presque la pierre de touche, des libéraux avancés. Sous le gouvernement de Mercier, le

député libéral Auguste Tessier, frère de Jules Tessier, préconisait la création d'un ministère de l'Instruction publique. On se rappelle que Mercier, tout en lui demandant d'attendre, trouvait "beaucoup de bon" dans cette idée.

Mércier dirigeait un gouvernement "national". avec l'alliance d'un fort groupe ultramontain. Au contraire, le gouvernement formé en 1897 n'était pas "national", mais bel et bien libéral. Et si les chefs du parti libéral ne s'inscrivaient pas tous à la loge fondée par Beaugrand, ils entretenaient des relations étroites avec ses membres — tous libéraux avancés — et subissaient leur influence. Lomer Gouin, gendre de Mercier et nouveau député de la division Saint-Jacques de Montréal, était ami de Godfroy Langlois, de Gonzalve Désaulniers et d'Honoré Gervais. Au lendemain de la victoire libérale de 1897, le *Herald* et la *Patrie* réclamèrent l'exécution du programme des "vrais libéraux". Or, le programme des "vrais libéraux" comprenait d'abord et surtout ces deux articles : réforme de l'enseignement ; suppression du Conseil législatif. L'attribution du secrétariat provincial à Robidoux, professeur de l'Université protestante McGill, parut un gage. Puis le *Canada français*, de Saint-Jean-d'Iberville, organe presque personnel du premier ministre Marchand, fit prévoir une réforme de l'instruction publique :

"Il est presque certain que nos chefs, si attentifs à tout ce qui se rapporte à cette question, s'attachent à établir d'abord les quatre bases suivantes :

"1°—Création d'un ministère de l'Instruction publique ;

"2°—Uniformité des livres scolaires ;

"3°—Amélioration du sort des instituteurs ;

"4°—Répartition plus équitable des subsides alloués aux diverses institutions de la province . ."

Le *Soleil* approuva :

"'Il faut admettre, avec tous les esprits éclairés et tous les hommes de progrès, que ces quatre bases sont l'assise nécessaire du système à venir."

Philippe-Auguste Choquette annonça aussi, dans *L'Echo de Montmagny*, la réforme scolaire préparée par le secrétaire provincial Robidoux.

"Voilà les libéraux !" s'exclama le vieil évêque des Trois-Rivières. Cette réforme était en effet la mesure-type, la mesure essentielle redoutée par les ultramontains. Ces vétérans des luttes doctrinaires n'oubliaient pas que la grande ambition d'une école philosophique est d'accaparer l'enseignement, pour façonner les esprits. Ils dénoncèrent immédiatement le dessein secret des libéraux : préparer l'exclusion du clergé, le contrôle absolu de l'Etat sur l'instruction publique. Ce projet, à leurs yeux, prouvait d'une manière aveuglante, irrécusable, l'identité profonde des libéraux soi-disant modérés et des radicaux. Ah ! M. Laurier prétend son parti composé d'une majorité d'excellents chrétiens, simplement favorables à la réduction des tarifs douaniers, selon les théories des libre-échangistes anglais ! Voici bien la preuve du contraire : la première mesure préparée par M. Marchand — qui ne passe pas pour un des plus avancés dans son parti — a pour but d'arracher l'enseignement au clergé, à brève ou longue échéance ! Et qui applaudit le plus fort ? Le *Witness*, le *Herald*, protestants et fanatiques. Et ces expressions de l'officieux *Soleil* : "esprits éclairés", "hommes de progrès", n'est-ce pas le vocabulaire maçonnique ?

Les ultramontains, bien frappés et bien dispersés depuis quelque temps, songèrent à se rassembler pour un effort suprême, autour de Mgr Laflèche, qui allait sur ses quatre-vingts ans.

On pouvait prévoir une situation analogue à celle qui s'était produite pour les écoles du Mani-

toba. On pouvait prévoir, sinon un mandement collectif, au moins une consigne épiscopale lancée au dernier moment — c'est-à-dire au début de la session, quand le secrétaire provincial Robidoux présenterait son bill. Le Règlement Laurier-Greenway s'examinait à Rome ; et Laurier priait le cabinet provincial de ne pas compliquer sa tâche. Le gouvernement Marchand voulut éviter un éclat, tout en donnant quelques gages aux "vrais libéraux". Robidoux prépara un bill beaucoup moins révolutionnaire qu'on ne prévoyait. Les traits essentiels étaient la substitution d'un ministre au surintendant de l'Instruction publique, la nomination d'un inspecteur général des écoles, l'uniformité des livres (choisis par le ministre parmi les livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique) l'enseignement de l'agriculture à l'école. Par précaution, Marchand communiqua le projet au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, dès le 1er septembre.

C'était la réforme modérée souhaitée par François Langelier — mais formellement repoussée par Mgr Laflèche. L'évêque des Trois-Rivières n'eut aucune peine à entraîner ses collègues, étroitement solidaires, à une exception près, depuis deux ans. Or les évêques constituaient la moitié du Comité catholique et influençaient l'autre moitié. Jetté lui-même parut abandonner Langelier. Autour de Mgr Laflèche se reforma le faisceau épiscopal — de Mgr Labrecque à Mgr Blais, de Mgr Bégin à Mgr Decelles — étayé par des laïcs tels que Thomas Chapais. La lutte menée pour le bill réparateur et contre le "prétendu règlement" se poursuivrait sur ce nouveau terrain. Après Greenway et Martin, après Laurier et Tarte, Marchand et Robidoux !

Un élément nouveau, cependant : la personnalité du jeune archevêque de Montréal.

Fin, spirituel, taquin, brillant improvisateur, Mgr Bruchési suivait la méthode conciliatrice — jusqu'au point, formellement fixé, que les concessions ne devraient pas dépasser. Ce point atteint, le roseau se figeait en une barre de fer. Or le contrôle de l'Etat sur l'enseignement est bien la concession *impossible* entre toutes ! Mgr Bruchési partit pour Rome, combattre le projet Marchand-Robidoux autant et plus que le Règlement Laurier-Greenway. Mgr Bruchési partit par Québec. Son ami Mgr Emard s'embarquait en même temps — mais à New-York. A la fin d'octobre, Alphonse Desjardins partit à son tour, pour renouveler à Rome la tentative de Philippe Landry contre le Règlement Laurier-Greenway.

Léon XIII avait de nouveau près de lui Mgr Merry del Val. Celui-ci revit avec plaisir Mgr Emard, le seul évêque canadien qui l'ait bien reçu pendant sa mission, et avec moins de plaisir Mgr Bruchési, qui n'avait pas été son candidat au siège archiépiscopal. Le Pape et le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, examinèrent à la fois l'affaire fédérale (Règlement Laurier-Greenway) et l'affaire provinciale (Réforme de l'instruction publique). Léon XIII accorda des audiences privées à l'évêque de Valleyfield, à l'archevêque de Montréal et à l'ancien ministre Desjardins. Il fut brièvement question de la mission remplie par Mgr Merry del Val. "J'ai cru bien faire," dit Mgr Emard à Léon XIII, "en recevant le délégué de Votre Sainteté." Et Léon XIII, de sa voix un peu caverneuse :

— Mais le délégué du Pape, c'est le Pape !

Mgr Bruchési, fils d'Italien et parlant l'italien, possédait des qualités très prisées des Romains. Il plut au Vatican, malgré la réserve de Mgr Merry del Val. D'ailleurs il présentait des vues très modérées sur la question fédérale, pour tendre son éner-

gie contre le projet provincial. Il alarma le Pape. Trop d'allées et venues s'échangeaient entre Rome et le Canada pour que le cabinet provincial n'en fût pas informé. La session s'ouvrait le 23 novembre. Le 19, Marchand écrivit au cardinal Rampolla : [1]

"Eminence,

"Devenu, il a quelques mois, Premier Ministre de la province de Québec, la plus catholique du Canada, je viens vous prier de présenter au Souverain Pontife mes plus respectueux hommages, et de l'assurer de mon entière déférence à ses enseignements.

"Vous me permettrez en même temps, Eminence, de profiter de cette circonstance pour vous dire quelques mots sur un sujet qui, je le sais, intéresse vivement Sa Sainteté, comme il vous intéresse vous-même : notre situation politico-religieuse.

"Le court séjour de Mgr Merry del Val chez nous a produit les plus heureux résultats. Sa visite a eu pour effet d'apaiser des dissensions regrettables entre catholiques, auxquelles des membres du clergé ont été mêlés. Nous désirons ardemment voir cet apaisement se compléter et la paix se perpétuer dans l'Eglise du Canada. Mais il est essentiel pour cet objet qu'une cordialité parfaite existe, chez nous, entre l'Eglise et

---

1. Les documents cités pour cette importante affaire proviennent des papiers de Félix-Gabriel Marchand, devenus partie des papiers du sénateur Dandurand, gendre de Marchand. Le sénateur Dandurand avait prié l'auteur de n'indiquer cette source qu'après sa mort. Je l'indique avec tristesse, la mort du sénateur Dandurand survenant à l'heure où je corrige les premières épreuves du présent volume. Parmi les personnalités ayant fourni une longue carrière, occupé de hautes fonctions, et qui ont mis à me renseigner, à me documenter, une inlassable obligeance, le sénateur Dandurand a droit à ma gratitude particulière. Après des journées écrasantes de travail et de responsabilités, Raoul Dandurand, ministre d'Etat, septuagénaire, et même octogénaire, prodiguait, pendant de longues soirées, sa mémoire, ses connaissances, son extraordinaire vitalité, au bénéfice de l'historien et de ses lecteurs. R.R.

l'Etat, et qu'une mutuelle confiance les inspire. Malheureusement, un visible malaise existe encore dans nos relations avec le clergé. Une certaine défiance éloigne de nous quelques évêques dont nous avons à cœur, dans l'accomplissement consciencieux de nos devoirs publics, de faciliter la mission divine, en contenant l'opinion populaire dans les bornes de l'orthodoxie, sans contrarier ses aspirations vers les progrès utiles et les réformes légitimes . . .

"Aujourd'hui, les questions d'enseignement sont à l'ordre du jour, et tout le monde, dans notre province, reconnaît que certaines réformes sont devenues nécessaires. Nous avons à cœur, dans l'accomplissement de ces réformes que l'opinion publique réclame, de ne pas nous heurter à la défiance de quelques-uns des membres de notre épiscopat. Il n'est pas hors de la connaissance de Votre Eminence que cette défiance existe déjà.

"Vainement réservons-nous au clergé la place qui lui appartient dans l'enseignement de la jeunesse, vainement reconnaissons-nous les droits de l'Eglise dans la direction et la surveillance de l'éducation morale et religieuse du peuple, vainement démontrons-nous par un passé de filiale soumission au chef de la Catholicité la sincérité de nos intentions, cette malheureuse défiance n'en subsiste pas moins.

"Quel remède apporter à cette situation ? Ce remède ne se trouverait-il pas dans l'établissement chez nous, je ne dirai pas d'une légation permanente, mais au moins dans l'envoi d'un délégué qui prolongerait son séjour dans notre pays, assez longtemps pour y établir des rapports amicaux entre le gouvernement et l'épiscopat . . .

" . . . Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'envoi de celui-là même qui nous a fait tant de bien nous serait particulièrement agréable . . ."

L'inquiétude de Marchand était justifiée. Mgr Bruchési avait obtenu du Pape la mission d'écrire pour tout arrêter. Le 22 novembre — bien avant l'arrivée de la lettre de Marchand à Rome — Mgr Bruchési télégraphiait au premier ministre :

Pape vous demande surseoir pour bill instruction publique. Lettre partie aujourd'hui.

PAUL,
Archevêque de Montréal.

La session s'ouvrait le lendemain. Le discours du Trône était prêt, imprimé, distribué au proposeur et au secondeur. De plus, l'Anglo-Canadien Stephens et les "vrais libéraux" du ministère — Turgeon, Dechène et Robidoux lui-même — tenaient à un minimum de "réforme". Marchand répondit à Mgr Bruchési, par câble, qu'il ne pouvait plus modifier le discours du Trône, mais qu'il attendrait, pour présenter son bill, la lettre annoncée par l'archevêque de Montréal. Et le premier ministre, accompagné par deux de ses collègues, alla rendre compte au lieutenant-gouverneur.

Le lieutenant-gouverneur Chapleau pensait sur ce point — et sur d'autres — comme les libéraux. D'autre part, il tenait de Laurier et de Tarte une promesse de renouvellement. Thomas Chapais le soupçonnait sans doute, car le *Courrier du Canada,* son frère jumeau *L'Evénement,* et d'autres journaux à leur suite, y faisaient des allusions. Des bleus et surtout des rouges se révoltaient. Plus sérieux : Marchand lui-même ne voulait plus servir sous Chapleau. D'abord il n'aimait pas ses méthodes — cette camaraderie facile et un peu suspecte que Marchand écartait en la personne de Charles Langelier. Ensuite, Marchand attribuait à Chapleau diverses manœuvres tentées contre lui, en particulier le projet de coalition esquissé à la veille des élections provinciales. Par l'intermédiaire de son gendre Dandurand, le premier ministre de la province avait communiqué son opinion — ses répugnances — au chef du gouvernement fédéral.

C'est là-dessus qu'à la veille de la session, Marchand, de son air le plus solennel, vient rendre compte au lieutenant-gouverneur de la grave difficulté soulevée par Mgr Bruchési. N'est-ce pas l'occasion, pour Chapleau, de manifester sa loyauté à l'égard de ses nouveaux amis et de dissiper les pré-

ventions de Marchand — tout en restant dans la ligne de ses convictions personnelles ? Chapleau ne se borne pas à une approbation officielle. Il écrit lui-même à Mgr Bruchési :

" ... Cette mesure n'intervient en aucune façon dans les droits et privilèges que peut réclamer l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse : l'enseignement religieux, le choix des livres d'école, la morale et la discipline qui doivent y présider sont laissés, comme auparavant, sous le contrôle absolu du Conseil de l'Instruction publique ...

"Du moment que la loi elle-même contient des garanties surabondantes pour la surveillance la plus complète de toutes les écoles par l'autorité religieuse, l'Eglise ne saurait, il me semble, refuser le concours effectif de l'Etat dans l'œuvre de l'instruction publique ...

"Exiger plus de la législature et du gouvernement serait ouvrir la porte aux reproches d'empiétement sur les pouvoirs constitutionnels de l'Etat. Je vais plus loin, et je ne crois pas me tromper en disant qu'il y y aurait dans l'opinion un sentiment marqué de désapprobation, si le gouvernement revenait sur la décision, qu'il a proclamée partout de donner un concours efficace et une impulsion encore plus vigoureuse aux choses de l'éducation ; et c'est là absolument le sens du bill que propose le gouvernment. La personnalité du premier ministre, la composition même du cabinet qu'il a formé, le grand sens religieux de tout l'électorat de la Province, demandent, il me semble, de la part de l'Eglise, une reconnaissance cordiale, et le plus léger sentiment de défiance, pourrait être très mal interprété par ceux-là, comme une injure à leur fidélité et à leur dévouement envers l'Eglise ...

"Je n'insiste pas sur les dangers qui pourraient naître d'un conflit entre catholiques et protestants dans ces matières ...

"Veuillez croire, Monseigneur, à mon entier dévouement, à ma sincère soumission aux ordres qui pourraient émaner du chef suprême de l'Eglise, et veuillez agréer pour vous-même l'expression de mes sentiments d'affection, d'estime et de haute considération."

Et Chapleau envoie copie de sa lettre — avec commentaires — à Mgr Merry del Val.

Chapleau ouvrit la session provinciale. Jules Tessier fut élu Orateur. Ce colosse portait bien la toge. Son camarade de collège Alfred Evanturel. Orateur de la Législative d'Ontario (et dont l'élection à ce poste constituait, à l'égard des Canadiens français, un geste cordial de la majorité ontarienne), assistait à la séance, en grand costume, sur le parquet de la Chambre. Autour de Flynn les chefs conservateurs étaient Leblanc, Nantel, Louis-Philippe Pelletier.

Le discours du Trône annonça un emprunt. Il annonça surtout une nouvelle loi sur l'instruction publique, comportant la création, ou plutôt le rétablissement d'un ministère de l'Instruction publique "dont le fonctionnement n'entraînera aucune dépense additionnelle, le nombre des ministres devant rester le même qu'aujourd'hui". Cependant, sans révéler l'intervention de Mgr Bruchési et l'échange de correspondance avec Rome, le gouvernement recula la présentation et la discussion du bill. L'attention du monde politique se porta sur l'affaire Chapleau.

A quelques exceptions près, les "vrais libéraux" ignoraient le rôle du lieutenant-gouverneur dans la grande affaire en cours. Ils s'indignèrent à l'idée du renouvellement éventuel de son mandat. Ils passèrent au crible la représentation de la province de Québec dans le cabinet fédéral : Tarte et Dobell, des bleus ; Fitzpatrick, suspect, "traître à Mercier", compte beaucoup d'ennemis personnels ; Joly, le vieux gentilhomme fatigué, se refuse à suivre une stricte politique de parti. Subirons-nous encore un bleu comme lieutenant-gouverneur ? Ce poste nous appartient ; Laurier l'a formellement promis, par lettre, à François Langelier. Choquette, l'apôtre de la devise "Le patronage doit être pour les libéraux", et qui détestait Tarte, fut un des révoltés les plus ardents.

Le 5 décembre passé, aucune décision n'était prise ; Chapleau demeurait à son poste. On attendait l'encyclique de Léon XIII sur la question manitobaine et la lettre de Mgr Bruchési transmettant les consignes du Souverain Pontife sur la question québécoise. Cette lettre arriva le 7.

Elle confirmait le télégramme précédent : Le Saint Père a voulu que je vous écrive personnellement. Le Pape vous demande, avec instance, de ne pas présenter cette mesure. Une modification du système de l'instruction publique provoquerait, actuellement, une grave désunion parmi les catholiques.

Les ministres se réunirent. Stephens, influent parmi les Anglo-Canadiens de la province, refuse de céder. Il démissionnera plutôt. Robidoux, professeur à McGill, l'imitera. Turgeon et Dechène aussi, probablement. Tarte, qui a voix à tous les chapitres, conseille de ne pas céder. Les plus ardents parlent d'en appeler au peuple. Marchand apporte cette lettre à Chapleau :

"7 décembre 1897

"Mon cher Gouverneur,

"Je vous communique avec la présente une lettre de Mgr Bruchési, datée du 22 novembre dernier, à Rome.

"Permettez-moi de vous déclarer que l'abandon de notre loi scolaire, dans les circonstances actuelles, provoquerait une agitation profonde dans la population de cette province, entraînerait la démission de plusieurs membres du cabinet, et produirait des conséquences si graves que je ne puis en prendre la responsabilité.

"Agréez, mon cher Gouverneur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux."

Une offre de démission, ou presque. Une fois de plus — une dernière fois — les circonstances mettent Chapleau en mesure d'influencer l'histoire de

la province. C'est le 7 décembre. Le mandat du lieutenant-gouverneur, expiré depuis deux jours, n'est pas officiellement renouvelé. Chapleau maintient sa ligne de conduite. Il remet à Marchand cette note :

"Mon cher Premier,

"Je viens de relire ma lettre à Mgr Bruchési ; elle me paraît couvrir tout le terrain. Vous pouvez assurer vos collègues de la parfaite conformité de nos vues sur cette question. Il vaut peut-être mieux que cette correspondance reste confidentielle jusqu'au moment où vous pourriez être obligé de communiquer le dossier à la Chambre.

"Votre dévoué,

"J.-A. CHAPLEAU."

Et en même temps le lieutenant-gouverneur envoie cette longue dépêche au cardinal Rampolla :

"Lettre de Mgr Bruchési au Premier Ministre demandant, de la part du Saint Père, de retirer bill concernant instruction publique reçue hier. Convaincu que cette démarche serait, dans les circonstances, désastreuse pour la paix et la bonne entente de ses administrés et ne voulant pas assumer cette responsabilité, après avoir donné au Saint-Siège l'assurance indiscutable de son dévouement, mon Premier Ministre croit, avec raison suivant moi, qu'il n'aurait d'autre alternative que de mettre sa résignation entre mes mains, si la demande du Saint Père reste telle que Mgr Bruchési l'a transmise, et telle qu'elle est interprétée ici aux termes de la lettre de ce dernier, c'est-à-dire un ordre absolu au Premier Ministre, comme catholique.

"Bill doit être présenté aux Chambres lundi prochain. Copie clauses du bill modifiant lois actuelles sur l'éducation déjà envoyée par moi à Mgr Bruchési à Rome."

L'intervention de Mgr Bruchési à Rome — l'inauguration de son épiscopat — provoquera-t-elle une crise politique à Québec ?

Le piquant de l'affaire est que, cette correspondance et le rôle de Chapleau restant confidentiels, les "vrais libéraux" déclenchaient une vigoureuse offensive contre le lieutenant-gouverneur. A l'heure où Chapleau câblait à Rome une dépêche de cent cinquante mots, François Langelier donnait au *Witness* une entrevue, publiée le 9. Langelier invoquait ses "trente ans de service actif pour le parti libéral" et ses sacrifices. N'ai-je pas vendu une maison pour payer $10.000 de billets électoraux avalisés en 1891 ? Laurier m'a promis Spencer-Wood, dans une lettre du 8 juillet 1896, transmise par Choquette. Et loin de recevoir cette récompense, je perds le "patronage" dans mon propre district. Les affaires du parti sont conduites par Tarte et autres anciens bleus, alors que nous, les vieux rouges, "nous sommes abandonnés dans les ténèbres !"

De nombreux libéraux félicitèrent Langelier ; et cette fois, le *Soleil* lui-même brisa les vitres (11 décembre 1897) :

"Nous nous permettons de faire remarquer au chef du parti libéral qu'il y a dix-sept mois qu'il a pris le pouvoir, qu'il y a dix-sept mois que non seulement M. Langelier, mais la plupart des chefs libéraux du district se plaignent d'un ostracisme inexplicable.

"Nous n'en faisons pas de reproche à M. Laurier personnellement ; c'est une trop belle nature, à l'esprit trop élevé pour ne pas saisir toute l'injustice d'une pareille situation.

"Il consacre son temps et son énergie à développer la politique de son gouvernement, et à couvrir son parti d'un prestige qui lui vaut tant de triomphes.

"Les ralliés qu'il s'est choisi comme collègues en profitent pour ostraciser les libéraux, sous prétexte qu'il est dans l'intérêt du gouvernement de se fortifier par de nouvelles alliances.

"Si cette tactique est judicieuse quelque part, ce n'est toujours pas à Québec . . .

"Puisque M. Laurier a été incapable jusqu'à présent de régulariser cette situation anormale, nous sommes

certain de lui rendre service en parlant un peu plus haut que dans l'intimité et en disant avec fermeté qu'il faut que cela cesse.

"L'honorable François Langelier avait sa place marquée dans tout gouvernement libéral, au lendemain du 23 juin. Il a été tenu à l'écart pendant un an et demi. La masse des libéraux le ressent encore plus vivement que lui."

Un autre de la "vieille garde", Rainville, député provincial et échevin de Montréal, approuva Langelier dans une entrevue donnée à la *Gazette* :

"M. Langelier a exprimé exactement mes vues sur la situation politique actuelle. Il a exprimé l'opinion de tous les libéraux... Quand M. Langelier a parlé, nous avons tous éprouvé un sentiment de soulagement...

"Je ne veux pas blâmer M. Laurier ; mais je tiens à dire que le choix de ses collègues dans notre province a été malheureux...

"M. Tarte n'est pas des nôtres. Il ne connaît rien des traditions du parti, de ses aspirations...

"Les hommes qui accaparent le pouvoir à Ottawa à l'heure actuelle ont combattu le parti libéral avec acharnement dans le passé."

Calixte Lebeuf exprima les mêmes opinions aux journalistes de la *Presse*.

Presque simultanément, Léon XIII signa l'encyclique *Affari vos* sur la question des écoles et le Règlement Laurier-Greenway (9 décembre), et le cardinal Rampolla répondit par câble à Chapleau (11 décembre) :

"Saint Père a voulu exprimer désir d'éviter toute innovation qui pût troubler la paix et les bons rapports entre l'Eglise et l'Etat. Il n'a pas eu l'intention d'exercer telle pression qui pût amener le Premier Ministre à donner sa démission."

Soulagement. Chapleau écrivit encore au cardinal secrétaire d'Etat, blâmant l'intervention de

Mgr Bruchési et approuvant la résistance de Marchand, qui avait évité une tempête politico-religieuse, peut-être un soulèvement anglo-protestant. De son côté, Marchand écrivit à Mgr Bruchési, et fit procéder aux deux premières lectures du bill.

On se rappelle les traits majeurs : substitution d'un ministre au surintendant de l'Instruction publique ; nomination d'un inspecteur général des écoles ; uniformité des livres, choisis par le ministre parmi les livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique ; enseignement de l'agriculture à l'école.

Le secrétaire provincial Robidoux, bon lettré, portait à l'enseignement un intérêt sincère. Il tenait à l'enseignement ménager, et fit inaugurer, pour les futures institutrices, des cours de coupe et d'assemblage dans une salle de l'Ecole Normale, à Québec. L'idée d'un enseignement agricole paraît aussi excellente. en soi. Elle venait, dans une bonne mesure, du surintendant Boucher de La Bruère, fondateur de la Société d'Industrie Laitière et conservateur en politique. Au Canada comme ailleurs, les Normaliens sont trop souvent des citadins, n'ayant ni la connaissance ni le goût des choses de la terre. Comment formeraient-ils de futurs cultivateurs ? Comment inspireraient-ils à leurs élèves l'amour du métier paternel ? L'enseignement de l'agriculture à l'école pouvait combler cette lacune.

Le bill aborda sa troisième lecture le 21 décembre. Robidoux, le style fleuri, insista sur les intentions modérées du gouvernement, qui veut réformer, non révolutionner :

"Nous garderons le crucifix au mur de nos écoles ... Nous sommes de ceux qui croient que Dieu doit être partout dans l'enseignement ..."

Pourquoi voulons-nous substituer un ministre

au surintendant ? Parce que le surintendant, qui exerce les pouvoirs d'un ministre, manque de contact avec le Parlement. Un ministre pourra mieux intéresser la Chambre aux questions d'enseignement.[1] Tout de même, le secrétaire provincial abordait prudemment les principes :

"C'est au gouvernement qu'il appartient de créer l'avenir d'une nation ... Si le gouvernement est chargé de la fin, il doit pouvoir disposer des moyens ... Pour que l'instruction soit sagement répartie, n'est-il pas sage de laisser à l'Exécutif la charge d'interpréter et de faire exécuter les lois sur l'instruction publique ?"

Si modérées que fussent les paroles et les réformes du secrétaire provincial, elles restaient inadmissibles pour les ultramontains. Ceux-ci voyaient dans le ministère de l'Instruction publique un symbole, et ils auraient combattu la loi, même si elle se fût bornée à changer le titre du surintendant pour l'appeler ministre. Ils savaient bien aussi que toute loi est, dans la pratique, extensible, selon la volonté et l'adresse de ceux qui l'appliquent. Tardivel dans la presse, Flynn et Louis-Philippe Pelletier à la Chambre combattirent le bill de toutes leurs forces. L'épiscopat, le clergé, soutenaient cette nouvelle croisade.

A la Législative, cependant, la discussion eut une fin assez abrupte et prématurée. On arrivait aux derniers jours de l'année, et nombre de députés s'octroyaient un congé pour les fêtes. Le 29 décembre, les banquettes de la majorité se trouvèrent singulièrement dégarnies. Pelletier voulut en profiter ; il provoqua un vote immédiat sur l'amende-

---

1. *Il est intéressant de faire un rapprochement avec l'Ontario. En 1876, à la mort du surintendant Ryerson, le gouvernement Mowat avait établi un ministère de l'Instruction publique, en donnant cet argument : le surintendant est, en somme, un ministre sans la responsabilité ministérielle.*

ment Flynn, qui eût renvoyé le bill à six mois. Mais les whips coururent chercher leurs amis. Pour le Parti et pour la cause de l'Instruction publique, les députés libéraux s'arrachèrent aux douceurs du foyer, rentrèrent en hâte, repoussèrent l'amendement Flynn, et votèrent le bill par 44 voix contre 19.

Encouragés par ce succès, les rouges réclamèrent de plus belle . . . la tête de Chapleau. Le Club libéral de Québec se choisit François Langelier comme président, en spécifiant bien le caractère de cette manifestation. Stoïque, Chapleau garda pour lui— et pour Marchand — la réponse de Mgr Merry del Val, datée du 17 décembre :

"J'ai eu connaissance de la lettre et de la dépêche de Mgr Bruchési quand elles étaient déjà lancées, et j'avoue que cette manière d'interpréter la pensée du Saint Père m'a paru bien étrange. Faut-il l'attribuer à un manque de connaissances suffisantes du système du gouvernement dans les provinces de la Confédération, ou à un défaut d'appréciation des conditions locales, des hommes et des choses ? Je ne le sais. Mais la gravité de cette démarche me préoccupait, et je n'ai nullement été étonné de votre dépêche à Son Eminence le secrétaire d'Etat. Votre Honneur a bien fait de s'adresser directement à Son Eminence, qui a télégraphié la réponse aussi promptement que les circonstances l'ont permis.

"Encore une fois, je me trouve d'accord avec Votre Honneur dans ses appréciations de la situation générale et des besoins de la province de Québec et du Dominion. Il est à désirer que tous le comprennent un peu mieux, pour travailler ensemble au bien commun. J'ose espérer que l'Encyclique du Saint Père portera ses fruits . . ." [1]

---

1. La documentation que nous publions sur cette crise est naturellement inédite. Un article paru dans la revue "La Nouvelle France" d'octobre 1906 a soulevé, toutefois, un coin du voile. Cet article est intitulé : "Erreurs et préjugés ; L'histoire vraie du ministère de l'Instruction publique", et signé Raphaël Gervais. Il

L'encyclique *Affari vos* arrivait, en effet, au Canada. Les grandes lignes de l'encyclique étaient celles-ci :

La loi manitobaine de 1890 est injuste, persécutrice, et les évêques ont bien fait de la condamner.

La nouvelle loi (le Règlement Laurier-Greenway) est défectueuse, imparfaite, insuffisante. Il faut tâcher d'obtenir justice complète. Mais on peut différer d'avis sur la tactique à suivre.

Il ne faut jamais perdre de vue les règles de la modération, de la douceur, de la charité fraternelle.

Ni refuser les satisfactions partielles.

Il faut tirer de la loi imparfaite, de la situation locale, de la bonne volonté individuelle partout où elle se rencontre, le meilleur parti possible.

Laurier reçut le texte de l'encyclique à Saint-Lin, où il rendait visite à son frère malade. Sir Wilfrid et lady Laurier dînèrent au presbytère, dans la fameuse galerie des glaces, en tête à tête avec l'abbé Proulx. Pour donner le change, sans doute, l'abbé Proulx écrivit à Mgr Lorrain : "Sir Wilfrid Laurier a dîné au presbytère dimanche dernier avec lady Laurier. Il ne paraît pas très affecté de la tempête Langelier. Ces gens-là sont à lui donner un certificat qu'il n'appartient pas à la "vieille garde rouge."[1]

L'abbé Proulx et son hôte avaient évidemment parlé de l'encyclique *Affari vos* et du ministère de

---

est vivement hostile au gouvernement Marchand. L'auteur — le R. P. Gonthier, O.P., alors maître des novices à Saint-Hyacinthe, avait eu communication de quelques textes par Mgr Bruchési.

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

l'instruction publique plus que de la tempête Langelier. Qu'ordonne l'encyclique ? Ne pas refuser les satisfactions partielles ; tirer parti de la loi imparfaite, de la situation locale, de la bonne volonté individuelle. Laurier n'en demande pas davantage. Il feint de ne pas apercevoir dans ce texte les passages gênants, pour utiliser les passages favorables. Dans cet art, il est passé maître. L'encyclique ne résoud pas la question des écoles. Mais elle met fin à l'agitation. Pour le gouvernement fédéral, c'est bien l'essentiel.

1898

L'abbé Proulx, ami de Laurier, redemandait au gouvernement Marchand la subvention, accordée par Mercier et supprimée sous le régime conservateur, qui lui permettrait d'établir une académie agricole à Saint-Lin. Hélas, répondait Marchand : "Je redoute pour nous la possibilité d'encourir de nouveaux engagements de ce genre, à cause du délabrement dans lequel nos devanciers ont laissé les finances de la province." [1] Marchand, premier ministre et trésorier provincial, allait en effet présenter son budget. Son premier souci serait de dissiper le renom d'économie des administrations conservatrices. En admettant que M. Taillon ait été prudent, M. Flynn a rouvert les écluses ; et la dette a fortement augmenté depuis la chute de Mercier. De 1892 à 1897, la dette consolidée s'est élevée de 25 à 34 millions. La situation s'est aggravée d'autant. Et les abolitions d'impôts, décrétées pendant les deux dernières sessions, ont amputé d'au moins $300.000 notre revenu annuel ! Mais rassurez-vous ! Le gouvernement libéral ne rétablit pas les impôts. Il comprime les dépenses, recouvre d'an-

---

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx ; au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

ciennes créances, tire parti des ressources naturelles tout en favorisant de nouvelles industries (Parent concédait des chutes sur le Saguenay et sur le Saint-Maurice), et complète par un emprunt raisonnable d'un million et demi.

L'ancien trésorier Atwater contesta les chiffres et les conclusions de Marchand. Il s'efforça de justifier la réputation de gaspillage du régime Mercier et la réputation d'économie des cabinets conservateurs. A moins d'être un spécialiste — et encore ! — comment les départager ? Flynn tenta de s'opposer à l'emprunt. Mais ce n'est pas à la Chambre et sur la question financière que l'opposition allait embarrasser le gouvernement ; c'est au Conseil législatif et sur la réforme scolaire. Ce n'est pas Flynn, Louis-Philippe Pelletier ou Atwater qui ferait mouche, c'est Thomas Chapais.

Au Conseil législatif, la réforme scolaire passa en première lecture. Mais Mgr Bruchési rentrait. Il songea d'abord à une démarche de l'épiscopat. Craignant la dissidence de Mgr Emard, il simplifia : une démarche des trois archevêques. Mgr Bégin, décidé lui-même, subissait encore l'influence de Mgr Marois. Mgr Duhamel suivit assez volontiers ses collègues. Mgr Bruchési rédigea lui-même et fit signer par ses deux collègues une lettre envoyée, le 5 janvier 1898, au premier ministre. Les archevêques de Québec, Montréal et Ottawa demandaient le retrait du bill "qui jette un voile sombre sur notre avenir". Toujours encadré par le lieutenant-gouverneur, par les ministres anglo-protestants, par les "vrais libéraux" — et par une fraction de l'opinion — Marchand s'y refusa. Il se plaignit que l'opposition archiépiscopale se fût produite trop tard. Puis il s'efforça, dans sa longue réponse, de rassurer les évêques :

"Le point essentiel est la substitution d'un ministre au surintendant de l'Instruction publique. C'est ce changement qui inspire des inquiétudes à Vos Grandeurs . . .

"J'avais cru éviter tout danger à cet égard, en conservant au Comité catholique la direction pleine et entière de l'enseignement, et en ne donnant aux ministres que des fonctions purement administratives qui n'entravent aucunement cette direction. C'était, dans mon humble opinion, le moyen de contenir dans de justes limites le mouvement populaire qui s'est produit récemment à l'égard de l'enseignement dans nos écoles primaires, tout en conservant au Conseil de l'Instruction publique l'autorité qui lui appartient. C'était assurer, par conséquent, d'une part l'apaisement populaire, et d'autre part, pour la cause de l'éducation, la garantie d'une sécurité complète. Cette garantie était d'autant plus assurée que, loin d'être un adversaire du Conseil de l'Instruction publique, hostile à tous ses projets et prêt à entraver son action salutaire, le Ministre eût été un auxiliaire effectif, et forcé, par la responsabilité de sa position, à donner effet à la direction de l'enseignement imprimée par le Conseil. L'impression contraire exprimée par Vos Grandeurs m'afflige infiniment et me désappointe d'autant plus qu'elle met en doute la sincérité de mes intentions et qu'elle me place dans la désolante alternative de contrarier des opinions que je respecte infiniment ou de soulever, par l'abandon de cette mesure, au lieu de l'apaisement qu'elle était destinée à produire, un désordre dont, en mon âme et conscience, je ne puis assumer la responsabilité." [1]

Les évêques avaient des amis au Conseil. Thomas Chapais, familier de l'archevêché de la rue Buade, et surtout très lié avec Mgr Bruchési, entreprit d'arrêter le bill. Il reprit avec énergie les arguments donnés par Tardivel dans la presse et par Pelletier à la Chambre. Chapais s'exprimait facilement, avec une bonne diction, des phrases bien construites ; il savait aussi s'acharner. De Boucherville, qui avait supprimé le ministère de l'Instruc-

---

1. Lettre du 8 janvier 1898. Archives de l'Archevêché de Montréal.

tion publique, en 1875, à la requête des évêques, [1] le seconda de son mieux. Et aussi J.-J. Ross, et plusieurs conseillers législatifs de tendance ultramontaine. La partie se joua serrée. Chapleau fit pression sur Berthiaume, conseiller législatif sans convictions politiques très fermes, pour l'induire à voter en faveur du bill. Mais Berthiaume n'osa pas enfreindre la discipline de parti, un an à peine après sa nomination. Le 10 janvier, 13 voix contre 9 rejetèrent le bill.

La session se terminait. Le lieutenant-gouverneur sanctionna les lois votées, qui comprenaient la longue liste des concessions et incorporations accordées par Parent. Celles de la ville de Grand'-Mère, de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi et de la Shawinigan Water and Power Company, entre autres, influenceront le développement économique de la province. Et Chapleau prorogea, le 15 janvier. Et ce fut son dernier acte officiel.

Devant la levée de boucliers — devant la révolte libérale — Laurier renonçait à renouveler le mandat de Chapleau. Malgré la promesse formelle transmise par Tarte. Malgré l'appui accordé au Règlement auprès du délégué apostolique. Malgré les interventions à Rome en faveur du gouvernement Marchand et de son bill. Impossible, d'ailleurs, de révéler ces interventions. Laurier et Tarte viennent prier Chapleau de les relever de leur promesse. L'entrevue — secrète — a lieu au Crédit Foncier Franco-Canadien, où Chapleau garde un bureau à usage de pied-à-terre. Les visiteurs sont embarrassés, penauds. Chapleau leur dit : "Vous avez l'air d'écoliers pris en faute !" Laurier et Chapleau retrouvent le tutoiement d'autrefois. Chapleau, le beau Chapleau, vieilli et blanchi plus vite,

1. *Histoire de la Province de Québec ; Tome II.*

paraît le plus âgé. Il se résigne, mais il en gardera de l'amertume.

Ce point réglé, Laurier tarde à nommer Langelier. Les rouges soupçonnent encore une manœuvre de Tarte. C'est que les rouges, au contraire de Tarte, ne connaissent pas tous les secrets, ne comprennent pas toutes les finesses du jeu.

Les évêques publiaient l'encyclique. Mgr Bégin la fit accompagner d'une importante circulaire, divisée en trois parties : I. Principes de l'Eglise catholique en matière d'éducation (condamnation formelle des écoles mixtes et neutres). II. Appréciation de tous les événements qui se rapportent à la question scolaire du Manitoba, depuis la loi de 1890. III. Devoir des catholiques. Il concluait :

" . . . Il ne nous reste plus qu'à faire appel à l'esprit de foi et de soumission dont nous vous savons animés envers le Saint-Siège. Nous tenons à le proclamer bien haut ; nous sommes au-dessus de tous les partis politiques, nous ne voulons nous inféoder à aucun d'eux. Ce que nous désirons, c'est le triomphe d'une cause sacrée, et non le triomphe d'un parti. Et ce triomphe, nous avons l'espérance que tous les hommes de cœur, tous les amis de la justice et de la liberté nous aideront à l'obtenir.

"Il ne s'agit pas de revenir sur un malheureux passé, c'est l'heure de la réparation complète, entière, que nous attendons, et c'est cette heure que toutes les sympathies, tous les nobles courages, toutes les vaillances généreuses doivent s'efforcer de hâter. Que les hommes publics s'unissent donc et recourent aux moyens que la sagesse et le patriotisme leur inspire pour mettre fin à un état de choses dont nous souffrons tous. Ils savent les moyens d'action que la constitution autorise. Que le salut nous vienne de Winnipeg, amené à réparer l'injustice commise, qu'il nous vienne du gouvernement fédéral, par une loi efficace et stable comme nous l'avions déjà, ou même, s'il était possible, du gouvernement impérial, nous nous en réjouirons, et le cœur du Souverain Pontife, nous le savons, en sera consolé . . ."

Presque tous les diocèses de la province adoptèrent la circulaire de Mgr Bégin, lue en chaire avec l'encyclique. A Saint-Lin, l'abbé Proulx fit précéder la lecture par ce bref commentaire personnel :

"Je n'ajouterai rien à la lecture de ces deux lettres. Seulement, avant de commencer, je ferai une remarque qui ne regarde pas ces lettres, qui m'est tout à fait personnelle. Depuis plus d'un an, je suis victime et martyr d'un silence que m'imposent la foi et l'honneur. Je me suis contenté de vous dire : attendez les événements, ils parleront pour moi. C'est donc avec joie, avec bonheur, que je constate, comme tous peuvent le constater, que cette lettre encyclique de Notre Très Saint Père le Pape vient corroborer ce que, en substance, j'ai dit et écrit sur le règlement de la question des écoles du Manitoba, soit au Canada, soit à Rome. Aujourd'hui est un des plus beaux jours de ma vie."

"On aurait pu entendre trotter une souris", ajouta l'abbé Proulx, écrivant à son ami Payette. A l'exemple d'Israël Tarte, l'abbé Proulx manifestait respect et admiration sans bornes pour toutes les décisions romaines. L'encyclique est admirable, proclamait-il, claire comme de l'eau de roche . . . Auprès de ce magnifique document, la circulaire de Mgr Bégin paraît superflue, et même médiocre. Cette opinion de l'abbé Proulx parvint à l'archevêché de Montréal. Mgr Bruchési provoqua une occasion de rencontre, et consulta l'ancien vice-recteur :

— Que pensez-vous de l'encyclique ?

— Admirable, claire comme de l'eau de roche . .

— Et la circulaire de Mgr Bégin ?

— Superflue, et même médiocre. Elle rogne les ailes à l'encyclique . . .

— Relisez-la, monsieur le Curé, et écrivez-moi ce que vous en pensez, après lecture attentive. C'est moi qui l'ai rédigée.

Tout autre que l'abbé Proulx se fût effondré. Le curé de Saint-Lin écrivit à son archevêque :

"Au sujet de la lettre pastorale dont Mgr l'Archevêque de Cyrène a fait accompagner la lettre encyclique de Notre Saint Père le Pape, je vous ai dit hier ma pensée avec ouverture d'âme et confiance, comme j'ai toujours tâché de le faire avec mes supérieurs. Vous m'avez dit de la relire et de vous en écrire ensuite mes impressions. Je l'ai relue une cinquième et une sixième fois, mes impressions restent les mêmes. Pour vous les écrire, je ne vous le cacherai pas, le fait que vous m'avez fait connaître à la suite de mes remarques que vous en étiez l'auteur, change pour moi la position . . .

"Il devient de plus en plus évident que la Providence paraît vous avoir choisi pour trancher le nœud gordien de la difficulté scolaire. J'en bénis le bon Dieu. Je vous souhaite, dans cette affaire, pour la conduite des détails dont un évêque ne peut pas convenablement se charger, les services dévoués et intelligents d'un auxiliaire entendu en ces sortes de choses, connaissant à fond la question, modéré, tenace et prudent." [1]

Dans la pensée du curé de Saint-Lin, l'auxiliaire entendu en ces sortes de choses, connaissant à fond la question, modéré, tenace et prudent, c'était évidemment l'abbé Proulx. Il n'aurait certes jamais trop de modération, de ténacité, de prudence, pour régler l'application de l'encyclique. La modération, surtout, serait à l'ordre du jour. La Sacrée Congrégation de la Propagande fit suivre l'encyclique d'une circulaire aux évêques de la province de Québec, datée de Rome, 23 décembre 1897, et recommandant au clergé de ne pas "mêler les passions politiques aux choses de la religion". Mgr Labrecque reçut de Rome l'ordre de lever l'interdit maintenu dans son diocèse contre le *Soleil*. Fort adroit lui-même, et stylé par Laurier, Pacaud eut le triomphe discret. L'encyclique *Affari vos* produisait une détente. Chacun pouvait y voir l'approbation de son passé. Tardivel, dans la *Vérité*, constata la détente :

---

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx ; au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

"On dirait que, depuis la publication de l'encyclique, il s'est produit une détente dans les esprits, que les passions s'apaisent, que les intelligences s'ouvrent et s'éclaircissent, que les cœurs s'amollissent."

Laurier tenait à profiter des ordres romains et de la lassitude générale pour rétablir la paix avec l'épiscopat et le clergé. Il avait apaisé les inquiétudes de Bourassa en l'autorisant à considérer le Règlement comme une entente préliminaire, susceptible d'être élargie, amendée, perfectionnée. Quand Greenway envoya le Dr Bryce, membre de l'*Advisory Board* du Manitoba, négocier cette mise au point à Ottawa, Laurier désigna Bourassa pour prendre contact avec l'envoyé de Winnipeg. Preuve de bonne volonté ; habile moyen pour désarmer l'intransigeance de son jeune ami. [1]

Laurier cherchait la paix religieuse. Le public répondait à son attente. La plupart des évêques de la province inclinaient à la paix. On entendait dire : "Nous ne voulons pas être plus catholiques que le Pape." Le vaillant archevêque de Saint-Boniface lui-même écrivit presque la même chose à Mgr Bégin : [2]

---

1. Bryce fit de menues concessions en matière d'enseignement religieux, puis se montra intraitable sur la question du français. Il se retrancha derrière l'impossibilité de heurter à la fois les préjugés anticatholiques et la haine du français. Finalement, il consentit à recommander un texte autorisant quelque enseignement du français, de l'allemand, ou de toute autre langue étrangère. C'était assimiler le français aux langues étrangères, sans tenir compte de ses droits historiques, constitutionnels et moraux. C'était aussi aller au-devant de complications qui feraient échouer le projet. Bourassa protesta et discuta en vain ; l'envoyé de Greenway ne voulut pas en démordre (Bourassa, Le "Devoir," 3 juillet 1915) .

2. Lettre de Mgr Langevin à Mgr Bégin, du 22 janvier 1898. Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

"Je ne tiens pas à protéger les âmes plus que le Pape lui-même, et si la voie des concessions, après nous avoir soulagés pendant quelque temps, nous conduisait aux abîmes, je n'en serais point responsable devant Dieu et devant ma conscience. Je veux bien continuer à lutter dans la pauvreté, l'humiliation et sans le moindre encouragement de Rome ; mais je ne veux pas dire un mot ni faire un pas contre la volonté de notre chef suprême."

Le désarmement intégral ne pouvait s'obtenir du jour au lendemain. Des résistances se produisaient encore ça et là : Mgr Laflèche ; Mgr Labrecque ; Mgr Marois, à l'archevêché de Québec. L'abbé David Gosselin, rédacteur-propriétaire de la *Semaine religieuse* de Québec, et son cousin l'abbé François-Xavier Gosselin, devenu curé de Lévis, tenaient les libéraux pour des ennemis de l'Eglise. De son côté, Mgr Marquis s'attaquait à Mgr Marois comme jadis à Mgr Laflèche, sans mesure et sans merci. Il le dénonçait à Laurier : "C'est lui qui contrôle une bonne partie de l'épiscopat ; il a pour coadjuteurs M. Thomas Chapais, le notaire Charlebois, le sénateur Landry, le chapelain des Ursulines, M. Lindsay. Voilà la boutique ; les caucus se tiennent dans l'archevêché et la terreur est dans le clergé. Aussi longtemps que Mgr Marois occupera sa position, il est inutile de penser à la paix religieuse dans le Canada . . ." [1] De fait, Mgr Marois, petit homme à la volonté de fer, comptait des ennemis dans le clergé.

Le but de Laurier était d'apaiser la guerre politico-religieuse, malgré ces obstacles. Or, la grande question provinciale — la réforme de l'enseignement — risquait de tout compromettre. Les archevêques ne céderaient évidemment pas. Passer outre

---

1. Lettre de Mgr C. Marquis à Laurier, du 20 janvier 1898. Archives publiques du Canada ; Laurier papers, dossier 1057.

au veto du Conseil législatif, lancer une violente agitation, comme le demandaient les rouges, c'était, inévitablement, rouvrir la querelle des écoles manitobaines. Laurier conseilla la modération. Le *Soleil* et la *Patrie* protestèrent à peine contre l'action du Conseil législatif. D'autre part les évêques s'étaient, à plusieurs reprises, opposés à François Langelier, le plus ancien et le plus ferme partisan de la réforme scolaire au Conseil de l'Instruction publique. Ils s'accordaient mieux avec un autre membre de ce Conseil, le juge Jetté, libéral comme Langelier, et comme lui très estimé.

Laurier se retourne donc vers les rouges, et propose un compromis : Jetté lieutenant-gouverneur, et François Langelier juge à Montréal, à la place de Jetté. Laurier charge Choquette de transmettre cette offre à Langelier. Celui-ci refuse d'abord ; il restera dans la politique, comme libéral indépendant. Le grand chef invoque l'unité nécessaire, l'intérêt supérieur du parti. Choquette, Carroll et d'autres insistent auprès de Langelier, qui cède.[1] Choquette croit bien s'acquérir des titres à un portefeuille — car on prévoit la retraite de Joly. Mais Laurier craint son manque de jugement, ses coups de tête, et le farouche partisan se contentera d'un siège à la Cour Supérieure, pour le district d'Arthabaska.

Le ministère de l'Instruction publique est-il enterré ? Les trois premiers articles du programme libéral sont, depuis toujours :

Le rétablissement du ministère de l'Instruction publique ;

La suppression du Conseil législatif ;

---

1. *Lettre de François Langelier, à P.-A. Choquette (P.-A. Choquette : Un demi-siècle de vie politique ; p. 127).*

La réduction des pouvoirs et du prestige du lieutenant-gouverneur, représentant la Couronne, alors que le véritable souverain est le peuple. Les libéraux ont toujours préconisé la fermeture de Spencer-Wood, ou tout au moins la réduction de son budget.

On attendait avec curiosité le banquet du 26 janvier, à l'hôtel Windsor, où paraîtraient Marchand et plusieurs ministres provinciaux. Sans doute Marchand dévoilerait-il ses intentions à l'égard du Conseil législatif, dont la suppression figurait en tête de son programme — avant l'arrivée au pouvoir. En supprimant le Conseil législatif, on assurerait le vote de la réforme scolaire, à la prochaine session.

Le 26, en effet, grand ralliement à l'hôtel Windsor, autour de Félix-Gabriel Marchand. Plusieurs ministres provinciaux ; les ministres fédéraux Tarte et Geoffrion ; le nouveau maire de Montréal Raymond Préfontaine, libéral avancé, partisan notoire de la réforme scolaire et de la suppression du Conseil législatif. Le premier ministre prononce un discours. Trésorier provincial, il insiste sur la situation précaire laissée par les conservateurs, et que son administration redressera. Il ne dit pas un mot de la réforme scolaire et du Conseil législatif.

Non pas que le gouvernement se désintéresse de l'instruction publique. Robidoux, l'un des premiers, remarque et admire le cran d'un jeune professeur de l'Ecole Normale Laval, C.-J. Magnan, qui achète et soutient de ses deniers *L'Enseignement primaire,* privé de subvention depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir. C.-J. Magnan développe cette revue pédagogique, la perfectionne, en assume les frais et les dettes. L'abbé Casgrain et le juge Routhier lui offrent leur collaboration bénévole. *L'En-*

seignement primaire vulgarisera l'histoire nationale, stimulera le patriotisme à l'école. Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sur l'initiative de Mgr Bégin, recommande *L'Enseignement primaire* à la sollicitude du gouvernement. Robidoux s'empresse d'acquiescer : il abonne toutes les écoles de la province à *L'Enseignement primaire,* aux frais de son département. Ce n'est pas tout. Il n'existe encore qu'une seule école normale pour les filles, l'Ecole Normale Laval de Québec, fondée en 1845 et confiée aux Ursulines. Le gouvernement provincial fonde une section féminine de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, à Montréal. Il la confie aux Sœurs de la Congrégation, éducatrices de premier ordre, devant qui les plus rouges s'inclineront. Ce sera la cent trente-cinquième fondation des filles de Marguerite Bourgeoys !

Jetté, pendant ce temps, a pris la place de Chapleau à Spencer-Wood. Mme Jetté prie l'administration provinciale de remplacer des meubles, tapis et tentures, selon l'usage. Marchand refuse, et tient bon, au risque de refroidir les relations entre les deux familles.

C'est ainsi que les libéraux, au pouvoir, remplirent un article de leur programme.

* * *

Soit lassitude des combattants, soit vertu intrinsèque de l'encyclique *Affari vos* — soit encore, habileté supérieure de Laurier — les grandes querelles politico-religieuses s'apaisaient. Plus de frictions entre Laval de Québec et Laval de Montréal. Les commentaires de la *Somme,* régulièrement publiés par l'abbé Louis-Adolphe Paquet, suscitaient l'admiration non seulement du cardinal Satolli, mais du Pape lui-même, qui chargea le cardinal Rampolla de l'écrire à Québec. L'abbé Proulx aussi pu-

blia un livre. Un récit de son dernier voyage, intitulé : "Dans la Ville Eternelle — Pendant que se discutait au Canada la question des écoles du Manitoba." On pouvait en conclure que l'abbé Proulx laissant les agités discuter la question des écoles, avait entrepris à Rome un voyage de dévotion. L'abbé Proulx cherchait à faire oublier son opposition à l'épiscopat. Il en arrivait à parler du voyage entrepris à Rome "dans les intérêts de son archevêque". Le chanoine Bourgeault, son principal adversaire à l'archevêché de Montréal, était mort. L'abbé Proulx se rapprochait de Mgr Bruchési et même du chanoine Archambault. Relations traversées de quelques nuages, mais avec l'arc-en-ciel en vue. En mars 1898, Mgr Bruchési, accompagné par l'abbé Dauth, rendit visite à l'abbé Proulx, sérieusement malade à Saint-Lin, et soigné par le Dr Rottot. Le grand vicaire Racicot, successeur de l'abbé Proulx au vice-rectorat de l'Université, accomplit ensuite la même démarche. Après la visite épiscopale, l'abbé Proulx écrivit à son ami le juge Dubuc, de Saint-Boniface : "Monseigneur s'est montré charmant, comme d'habitude ; et il a laissé tout le monde au presbytère enchanté de ses bonnes paroles, de ses bonnes manières, et du parfum qui s'exhale de sa conversation remplie d'agréments, d'informations et de culture intellectuelle." Voilà une lettre qui pourrait traîner sans danger.

L'abbé Proulx caressait l'ambition de négocier, entre les évêques, le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain, le *modus vivendi*, couronnement de la paix. L'ambiance s'y prêtait. Tardivel lui-même renonçait à l'opposition systématique aux gouvernements libéraux. Robuste de constitution, mais sensible, Tardivel avait secrètement souffert, pendant les longues luttes du Cercle Catholique, de s'opposer à son archevêque. La supercherie de Léo Taxil lui avait porté un nouveau coup.

Devant l'encyclique *Affari vos,* le journaliste catholique posa les armes. Il en vint à insister sur la soumission nécessaire. On invoquait la haute autorité de Mgr Laflèche ; Tardivel invoqua l'autorité plus haute encore de Léon XIII.

Les dernières résistances se concentraient aux Trois-Rivières. Tardivel blâma les irréductibles "qui, se disant ultramontains, sont en réalité imbus d'idées gallicanes". Le *Trifluvien* répondit. Une polémique entre Tardivel et MacLeod s'ensuivit. Tardivel compara les conservateurs canadiens-français, mécontents de l'encyclique et cherchant à la tourner, aux royalistes français, qui ne voulaient pas se résoudre au ralliement conseillé par le Pape :

> *"On dit : le Pape est vieux, le Pape est loin, et surtout le Pape a été abominablement mal renseigné par son Délégué et horriblement berné par Laurier et Fitzpatrick . . . C'est du gallicanisme . . . de ce gallicanisme importé de France dès la fondation de la colonie, et qui n'a jamais été entièrement extirpé du sol canadien."*

Ce scandale doit cesser ! Tardivel somma "l'école des Trois-Rivières" de se soumettre aux ordres romains "non pas du bout des lèvres, mais du fond du cœur."

Le *Trifluvien* répondit par un article intitulé : "Impossible de s'entendre" (12 avril 1898). Parfaitement, reprit Tardivel ; il est impossible de nous entendre avec l'école des Trois-Rivières. Jusqu'à 1896, cette école et son journal ont été, comme la *Vérité,* simplement catholiques. Depuis cette année fatale, le *Journal des Trois-Rivières* est devenu un organe conservateur, dont le *Trifluvien* a pris la suite. Un abîme s'est alors creusé entre l'école des Trois-Rivières et nous. L'école des Trois Rivières en appelle au Pape, mais repousse ses ordres lorsqu'ils contrarient "ses petites rancunes et ses petites affections personnelles."

La *Vérité,* comme tous les journaux de doctrine, suscitait une curiosité et exerçait un rayonnement suérieurs à son tirage. L'attitude de Tardivel surprit ses amis. Mgr Langevin, venu dans l'Est, dînait un soir chez une amie d'enfance, Mme Dandurand, fille de Félix-Gabriel Marchand. Trois fameux causeurs, après dîner : Mgr Langevin, Raoul Dandurand et l'abbé Gustave Bourassa, secrétaire de l'Université Laval de Montréal. Fameux et pittoresques, tous trois ayant la même habitude de parler en marchant. On parle de Tardivel. Mgr Langevin demande : — "Sur quelle herbe a-t-il pilé ? — "Mais, mon cher ami" répond l'abbé Bourassa, "sur l'Affari vos !"

Le *Soleil* reproduisit les articles de la *Vérité* — ce qui prouvait leur nocivité, aux yeux de McLeod. D'un peu partout, mais surtout du diocèse de Chicoutimi, où l'on avait reçu comme un soufflet l'ordre de lever l'interdit du *Soleil,* les institutions et les cures renvoyèrent la *Vérité.* On écrivait à Tardivel : "Voyez avec qui vous êtes dans la presse, voyez qui vous applaudit !"

Eh bien ! oui, répondit Tardivel. Le *Soleil* me reproduit ; puis-je l'en empêcher ? Et le *Soleil* est-il un si mauvais journal ? Il jouit d'une priorité à l'archevêché de Québec ; il a reçu avant les autres le manuscrit de l'oraison funèbre du cardinal Taschereau par Mgr Labrecque.

* * *

En effet, le cardinal Taschereau venait de mourir (12 avril 1898). Depuis assez longtemps, il vivait retiré. Cette retraite et l'apaisement des différends qui avaient divisé l'épiscopat fournissaient le recul nécessaire pour juger un aussi grand personnage. On énuméra les œuvres qu'il avait fondées et celles qu'il avait sauvées, les ordres qu'il avait

accueillis : Rédemptoristes, Frères du Sacré-Cœur, Clercs de Saint--Viateur, Frères de Saint-Vincent-de-Paul, Frères de la Charité, Maristes. Ce taciturne avait bien aimé son diocèse et fidèlement défendu son université. Québec n'oublierait pas cette haute figure silencieuse, sévère et digne dans sa robe rouge. Laïc, Elzéar-Alexandre Taschereau eût été, selon la tradition de sa famille, un grand notable. Prêtre, il occupait sa place parmi les princes de l'Eglise. Le premier cardinal canadien n'appartenait pas seulement à Québec. A ses funérailles vinrent le cardinal Gibbons, de Baltimore, quatre archevêques et neuf évêques, dont Mgr Laflèche, toujours vigoureux à quatre-vingts ans.

Mgr Bégin, coadjuteur, devenait archevêque de Québec. Il avait, sinon la grande allure du cardinal Taschereau, au moins bonne prestance, avec un visage d'homme d'étude, au front large et découvert, au regard vif. Il avait cinquante-huit ans. Longtemps compagnon de luttes de Mgr Taschereau, il se rapprochait de Mgr Laflèche depuis l'affaire des écoles manitobaines. Deviendrait-il cardinal, comme son prédécesseur ? Les Québécois souhaitèrent cette élévation, qui eût créé une tradition et en quelque sorte attaché au siège de Québec la dignité cardinalice.

La mort du cardinal Taschereau ouvrit une série de deuils. Le 1er mai 1898, les libéraux perdirent Nazaire Ollivier, successeur de François-Xavier Lemieux au siège provincial de Lévis. Le 13 juin, les conservateurs perdirent Chapleau.

Il est vrai que le parti bleu, désorganisé, avait abandonné tout espoir, et presque toute confiance en Chapleau. En février, à son départ de Spencer-Wood, Thomas Chapais, dans le *Courrier du Canada*, lui avait asséné ses quatre vérités, lui repro-

chant son inaction des dernières années, ses désirs de coalition avec Laurier, en une période tragique où il aurait dû, au contraire, prendre la tête du parti en danger et le conduire à la victoire ou s'ensevelir sous ses ruines.

Dure semonce ! Si méritée qu'elle fût, elle peina de vieux conservateurs, pour qui Chapleau restait, malgré tout, une idole. Damien Rolland, industriel et conseiller législatif, vint exprès de Montréal, exprimer à Chapais sa surprise. Chapais donna ses raisons. — "Mais, dit Rolland, Chapleau est malade. — Je le sais. — Très malade. — Je ne le savais pas !" Comme Mercier, comme beaucoup d'hommes de sa génération, Chapleau avait abusé de la vie — des cartes, des soupers fins, des joyeuses compagnies. A cinquante-huit ans, on le voyait amaigri, les cheveux tout blancs et les mains tremblantes comme celles d'un vieillard. Il prit quelque repos en Floride, n'y trouva point la guérison, et revint mourir dans son appartement de l'hôtel Windsor à Montréal. [1]

Certes, Chapleau avait été discuté. Il avait déçu la grande majorité des Canadiens lors de l'affaire Riel, avant de décevoir son parti à la fin de sa carrière. Mais il avait aussi subi bien des déceptions personnelles. Et l'on ne pouvait oublier de sitôt son éloquence, sa prestance, sa chance même des années heureuses, et jusqu'à cette allure de conquérant par quoi il s'était longtemps attaché la province.

---

1. La correspondance reçue et conservée par Chapleau, classée en liasses énormes, garnissait plusieurs bibliothèques à son bureau du Crédit Foncier Franco-Canadien. Après la mort de son mari, lady Chapleau fit transporter cette correspondance dans un sous-sol de la Banque d'Epargne, où elle fut détruite par l'incendie ; les débris, abîmés par l'eau des pompiers, furent jetés à la voirie par un employé subalterne.

La *Patrie* s'inclina "devant cet homme d'Etat distingué, ce Canadien français brillant : car les splendeurs de sa carrière ont reflété sur notre province et sur notre nationalité, et ses talents ont honoré notre race".

Et l'autre grand journal libéral, le *Soleil* :

> *"M. Chapleau était intimement lié à la province de Québec. Il fut pendant un temps un de ses porte-parole les plus autorisés ... Il n'a pas eu de supérieur, comme tribun, pendant sa génération, il n'a eu qu'un égal, c'était ce pauvre M. Mercier ... Dans le dernier quart de siècle, trois Canadiens français ont dépassé leurs compatriotes de toute la hauteur de la tête : Laurier, Mercier et Chapleau ..."*

De ces trois "géants", Laurier seul restait. Il envoya cette dépêche à lady Chapleau :

> *"La mort de sir Adolphe est une perte nationale, qui sera ressentie par toutes les classes du peuple canadien."*

Marchand fit déposer des fleurs sur le cercueil. Et Laurier et Marchand, aux funérailles, tinrent des cordons du poêle, avec sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la province, le juge Loranger, le juge Wurtele, Nantel, Masson, et sir William Hingston. Le lieutenant-gouverneur Jetté conduisait le cortège.

Enfin, le 14 juillet, s'éteignit Mgr Laflèche. Il est des périodes où les vétérans tombent comme des branches mortes. Sur son lit d'agonie, Mgr Laflèche se fit apporter un reliquaire de Sainte Anne, cadeau du cardinal Taschereau. Et, caressant l'image sainte : "Pauvre cardinal Taschereau ! ... Il m'a fait bien de la misère ... Oh ! je lui pardonne ... Mais j'ai hâte d'être de l'autre côté pour savoir si c'est lui ou moi qui avait raison."

C'est encore dans le journal adversaire qu'il faut chercher l'hommage du plus grand prix. Le *Soleil*, après avoir rappelé l'intransigeance du vieil évêque, ajouta :

"Ce qui fortifiait sa position, c'était son incontestable talent et sa réputation de sainteté."

Et encore :

" . . . Il n'y a pas un homme qui ait tant fait parler de lui dans tout l'épiscopat de cette province.

"Comme nous le disions en commençant, Mgr Laflèche était un saint homme . . . Quoique nous n'ayons pas partagé toutes les idées sociales de l'illustre défunt, nous nous inclinons devant sa tombe, et au nom de tous nos lecteurs formulons le regret de voir disparaître un évêque si bien intentionné et si dévoué à ses ouailles."

Laurier prit son costume de cérémonie, son chapeau de soie. Sa jeune belle-sœur, traitée en enfant de la maison, demanda : "Où allez-vous, beau Brummel ?"

— Je vais aux funérailles de Mgr Laflèche, dit Laurier. Et d'ajouter, en inversant une formule qu'il avait déjà employée :

— C'était un fanatique, mais un saint prêtre.

Et comme aux funérailles de Chapleau, on vit aux funérailles de Mgr Laflèche, au premier rang, sir Wilfrid Laurier, premier ministre libéral du Canada, et Félix-Gabriel Marchand, premier ministre libéral de la province de Québec.

II

LES "SUNNY WAYS"

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal — Referendum sur la prohibition — Israël Tarte et ses ennemis bleus et rouges, à la ville, à la Chambre et au Sénat ; Israël Tarte reste tout puissant.

1898

A soixante ans, Auguste-Réal Angers s'était remis à la pratique du droit, en association avec deux avocats très estimés, très gentilshommes, Albert Delorimier, ex-associé de Désiré Girouard, et Eugène Godin, travailleur assidu qui s'occupait d'organisation pour le parti conservateur.

Langevin retiré, Chapleau mort, Angers et Taillon à l'écart de la politique, Caron absorbé par des spéculations financières, souvent absent des conseils du parti, voilà les conservateurs fédéraux, dans la province, bien dépourvus de chefs. Tom-Chase Casgrain, député fédéral, était cassant, et d'ailleurs très appliqué aux études juridiques. F.-D. Monk, élu pour la première fois en 1896, manquait d'ancienneté parlementaire. Bergeron fit alors figure de chef. A plusieurs reprises, à Montréal et ailleurs, il sembla prendre la parole en cette qualité. L'éloquence familière du "Beauharnois Boy" plaisait dans les clubs et dans les assemblées populaires. A la Chambre des communes, c'est lui qui livrerait les plus rudes assauts.

On viserait Tarte, point fort et point faible à la fois de la cuirasse libérale. L'enquête sénatoriale sur l'achat du Drummond n'était qu'ajournée. Mais, cette session, Tarte lui-même prend les devants. Il suscite une enquête d'un comité de la Chambre, où la présidence et la majorité appartiennent aux libéraux. Le Sénat, pratiquement dessaisi, attendra le rapport du comité de la Chambre. Et ce rapport sera remis si tard, à la fin de la session, qu'un nouvel ajournement s'imposera.

Est-ce en contre-attaque que le sénateur Clemow, chef orangiste, propose l'étude d'un projet de canal de la Baie Georgienne ? L'idée est ancienne : quarante ans plus tôt, sous le régime de l'Union, l'ingénieur Walter Shanly a soumis un rapport à l'Assemblée législative. Depuis lors, l'idée n'est pas morte, mais bien assoupie. C'est Tarte qui l'a recueillie. Un canal de la Baie Georgienne, reliant les Grands Lacs au fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, est la pièce maîtresse du réseau imaginé par Tarte pour canaliser le trafic de l'Ouest, via Montréal, par la grande route canadienne. Dessaisis de l'enquête sur le Drummond, les sénateurs, à leur tour, dessaisissent Tarte de sa grande idée. Ils convoquent des témoins, des experts, et leur demandent, entre autres questions :

— Quel serait l'effet de ce canal sur le commerce des villes de Montréal et de Québec ?

William Van Horne, président du Pacifique-Canadien, ne peut se réjouir d'une concurrence éventuelle. Mais il répond loyalement : "Un pareil canal devrait augmenter considérablement le commerce de Montréal et de Québec et d'autres ports canadiens." Tous les témoins, y compris le vieux spécialiste Walter Shanly, expriment la même opinion. Henry K. Wicksteed, secrétaire de la Société des ingénieurs civils du Canada : "J'ai déjà dit que

les ports de Montréal et de Québec l'emporteraient bientôt sur New-York." Le comité sénatorial rédige un rapport favorable. [1] Si le projet se réalise un jour, tout le mérite n'en reviendra pas à Tarte.

C'est également Tarte — son adversaire des élections générales — que Bergeron vise, aux Communes, en essayant de rouvrir la question des écoles manitobaines. Le député de Beauharnois demande:

1. Un document signé "Wilfrid Laurier" a-t-il été présenté à Sa Sainteté le Pape, ou à la Propagande, concernant les écoles du Manitoba ?

2. Dans l'affirmative, ce document pourrait-il être soumis au Parlement, et le gouvernement le produira-t-il ?

Sir Richard Cartwright, ministre du Commerce, répond : "Je ne sache pas qu'un semblable document ait été présenté à Sa Sainteté le Pape."

Cartwright pouvait, avec une vraisemblance relative, exciper de son ignorance. Mais Laurier ? Mais Tarte ? Mais Fitzpatrick ?

Hector-F. McDougall, député du Cap-Breton, revint à la charge, en s'en prenant nommément à Tarte. Il demanda copie "de toute correspondance, lettres, mémoires, documents, etc., adressés au Saint-Siège, signés par l'honorable J.-Israël Tarte, membre du gouvernement, ou par quelque autre membre du gouvernement, et par quarante-quatre membres, ou plus, du Sénat et de la Chambre des communes".

En vertu du Règlement de la Chambre, l'Orateur écarta cette interpellation et plusieurs autres

---

1. Rapport du comité spécial du Sénat sur la possibilité et les avantages qu'il y aurait de construire un canal joignant les eaux du Lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa (Ottawa, 1898).

du même ordre. Mais McDougall et Bergeron y revenaient, en modifiant la forme. McDougall lut à la Chambre l'encyclique *Affari vos* et la circulaire de Mgr Bégin.

Laurier : "Le gouvernement n'a aucune connaissance *officielle* de ces textes . . ."

Bergeron saute sur ses pieds, brandit une copie du Mémoire porté à Rome par l'abbé Proulx, attaque ouvertement Tarte. Les libéraux interrompent. Laurier répond — un peu à côté : "Je n'ai pas envoyé ce document à Rome. Ce document a trouvé le chemin de Rome comme tous les documents de ce genre — sermons de l'évêque des Trois-Rivières ; jugements du Conseil Privé ; lettres du Révérend Père Lacombe — trouvent le chemin de Rome . . . Ce livre n'est qu'une compilation, faite par une personne sympathique au gouvernement, il n'y a pas de doute . . . une compilation dont je ne suis pas l'auteur."

Et encore :

"Nous avons réglé la question des écoles du Manitoba . . . Depuis ce règlement, j'ai eu l'avantage de demander plus d'une fois au gouvernement du Manitoba de se montrer généreux à l'égard de la minorité, de céder à la conciliation ce qu'il refusait à la coercition, et toujours ces prières ont été bien accueillies par le gouvernement du Manitoba. toujours il s'est efforcé d'accomplir des réformes pour satisfaire les demandes légitimes de cette province."

Bergeron insiste, discute. Un autre député se lève : Henri Bourassa, de Labelle. C'est lui qui négocie quelques mises au point avec le Dr Bryce, haut fonctionnaire manitobain. Bourassa reproche longuement au parti conservateur ses appels "aux préjugés nationaux et aux préjugés religieux". Il approuve le gouvernement, lui délivre un certificat :

"A son arrivée au pouvoir, le gouvernement avait à régler cette difficulté de façon à rendre substantiellement justice à tous, et il y est arrivé . . ." Enfin l'affaire est close :

"J'espère que nous entendons parler de cette question pour la dernière fois."

Tranchant comme un couperet, ce "J'espère que nous entendons parler de cette question pour la dernière fois". Assez tranchant pour arrêter en effet la discussion. Adolphe Caron, le manitobain Larivière et l'orangiste Clarke Wallace prennent inutilement la parole. C'est fini. Du moins, au Parlement.

* * *

Reste à négocier quelque *modus vivendi* entre l'épiscopat, le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain. L'abbé Proulx sollicitait ouvertement ce rôle diplomatique. Il écrivait à Laurier :

"Il me semble qu'un homme (qu'il soit représentant de l'autorité ecclésiastique ou commissaire de l'autorité civile), il me semble, dis-je, qu'un homme de bonne volonté, de douceur et d'énergie, pourrait, à ce point où en sont rendues les choses, d'un tour de main bâcler les derniers détails d'un "modus vivendi" réellement satisfaisant."

Et le même jour, à Mgr Ritchot, administrateur du diocèse de Saint-Boniface en l'absence de Mgr Langevin :

"Il faut arrêter un "modus vivendi" avec les pouvoirs publics . . . Si je puis vous être utile en quelque chose, vous pouvez compter sur mes faibles services. J'ai toujours été très dévoué à votre cause, je suis on ne peut plus sympathique à votre personne . . ." [1]

---

1. Les deux lettres du 29 avril 1898. Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Le curé de Saint-Lin, ami de Laurier, obtenait de menues faveurs pour ses protégés. Il faisait entrer un gardien et sortir un détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Le juge Dubuc, convoitant le poste de juge en chef du Manitoba, pria l'abbé Proulx d'appuyer sa candidature auprès de sir Wilfrid. "Hélas !" répondit l'abbé Proulx ;

> *"Actuellement, je n'ai qu'une force ordinaire ; cette force triplerait si jamais j'étais appelé à régler les détails qui restent encore à asseoir dans une entente au sujet de vos Ecoles, supposé que je fusse agréable des deux côtés ; persona grata, je le suis certainement d'un côté, mais de l'autre, comme les gazettes ont tellement défiguré mes intentions, mes paroles et mes actes, il est tout naturel que je le sois moins. Pourtant on a bien tort, personne dans votre difficulté n'est plus sûr que je le suis... Ah ! si je pouvais seulement avoir une heure de conversation avec Mgr Ritchot, ce génie de bon sens. Bien plus, je serais heureux de rencontrer Mgr Langevin, mais il est de l'autre côté des mers.."* [1]

L'abbé Proulx le sentait bien : malgré des rapprochements individuels, il restait, pour l'épiscopat, "le prêtre qui est allé à Rome combattre les évêques, en 1896". C'était, en dépit des politesses, l'opinion de Mgr Bruchési. Le jeune archevêque de Montréal s'estimait d'ailleurs, et non sans raison, tout désigné lui-même pour conduire des négociations importantes et délicates. Mgr Bruchési admirait la méthode de M. Laurier, dont l'intervention avait fort contribué à l'abandon du bill de l'instruction publique par le gouvernement de Québec. Le bill, retouché, reviendrait sans doute à la prochaine session. L'archevêque de Montréal et le premier ministre du Canada pouvaient encore se rendre service, échanger de bons procédés.

---

1. Lettre du 7 mai 1898. Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Et puis, l'historien ne manque pas de respect aux archevêques en constatant leur humanité. Rome récompense parfois les prélats heureux. Et le chapeau de cardinal, rendu disponible, en quelque sorte, par la mort de Mgr Taschereau, n'est pas si assuré à Mgr Bégin, ni même au siège de Québec. Le siège de Montréal croît en importance. Et plus encore, celui d'Ottawa — s'il faut en croire les Irlando-Canadiens, toujours généreux et influents à Rome. Mgr Duhamel est un bon évêque, minutieux sur la liturgie, ferme à l'occasion, mais aimé de ses prêtres. C'est surtout un administrateur consommé. On le dit avare ? C'est qu'il thésaurise, non pour lui mais pour le diocèse ; il laissera un précieux fonds de réserve à son successeur. A parler franc, les Irlando-Canadiens n'entretiennent pas de tendresse excessive pour Mgr Duhamel, qui a toujours, avec tact et persévérance, combattu leurs projets d'accaparement sur l'Université d'Ottawa. Mais en demandant le chapeau pour l'archevêque d'Ottawa, nos Irlandais trament une manœuvre à longue échéance. Le rôle de la capitale fédérale légitimerait ce transfert : c'est à Ottawa, non à Québec, que Mgr Merry del Val établit son quartier général pendant sa mission canadienne. Et les Canadiens français, exaltés en la personne de Mgr Duhamel, ne se sentiraient pas frustrés. Mais s'il est inconcevable qu'un évêque irlandais occupe jamais le siège de Québec, cette dévolution peut s'espérer, dans l'avenir, pour le siège d'Ottawa. Le précédent créé pour Mgr Duhamel pourra, en attachant la haute dignité à la capitale du pays, profiter, avant longtemps, à un prélat irlandais. Des Irlandais influents parlèrent à Rome. Fitzpatrick s'en mêla, semble-t-il. Nantel dénonça ces intrigues dans le *Monde Canadien*. Tardivel protesta contre ces révélations :

"... *Si les Irlandais ont noué des intrigues en vue de faire arriver un archevêque de leur nationalité à la*

pourpre cardinalice, les Canadiens français ont fortement tiré les ficelles en sens opposé. Les deux manœuvres sont également indignes, et constituent une véritable insulte au Saint-Siège ... De grâce, laissez faire le Pape !"

Laisser faire, comme le demandait Tardivel, c'était donner beau jeu aux Irlandais. Ceux-ci se crurent, à plusieurs reprises, sur le point de réussir. La rumeur en courut à Rome et, d'un bond, franchit l'Atlantique. [1] Mais des notabilités canadiennes-françaises, ecclésiastiques et laïques, se succédèrent à Rome et donnèrent leurs avis respectueux. Les laïcs étaient, pour la plupart, des chefs conservateurs. Ils parlaient en faveur de Mgr Bégin. Mais Mgr Merry del Val, devenu très influent, ressentait encore l'attitude de Mgr Bégin pendant sa mission au Canada. Et puis, Rome ne procède pas à une nomination de ce genre sans pressentir les autorités civiles du pays intéressé. Les autorités civiles, en l'espèce, s'appelaient Laurier et Tarte. Elles ne pardonnaient pas à Mgr Bégin sa longue et vive opposition au "Règlement". Mgr Bégin attendrait un gouvernement conservateur — ou bien un autre archevêque recevrait le chapeau.

Et certes Mgr Bruchési, plus brillant que Mgr Bégin, ferait un cardinal très distingué—plus tard, après une jolie réussite. Les prélats italiens, à l'exception — notable — de Mgr Merry del Val, l'ont beaucoup apprécié. Et Mgr Langevin, en ce moment à Rome, accepte de s'en remettre à lui. Laurier écrit à l'abbé Proulx :

---

1. En janvier, 1899 la "Presse" annonça même l'élévation de Mgr Duhamel, avec portraits et grands titres. La nouvelle reparut dans une correspondance publiée par le "Soleil" le 7 février 1899, dans une dépêche publiée par le "Chronicle" le 24 mars 1899, etc.

"Mgr Bruchési est certainement dans les idées du Pape, et je crois que l'on comprend à Rome la nécessité, l'absolue nécessité de faire cesser l'ère des malédictions, des anathèmes, des injures, des querelles. La voix pacifique de Mgr Bruchési sera plus écoutée à Rome que toutes celles qui y ont été entendues jusqu'ici, venant de ce pays." [1]

L'abbé Proulx reçoit cette lettre le 15 juillet. Mgr Bruchési vient justement, le surlendemain, bénir la chapelle élevée, dans le cimetière de Saint-Lin, en commémoration du "miracle des sauterelles". L'archevêque de Montréal répondra aux avances du premier ministre du Canada. Le curé de Saint-Lin fait connaître ces bonnes dispositions, et reçoit, par retour du courrier, cette prière :

"Je dois me rendre à l'archevêché de Montréal vendredi soir. J'arriverai à Montréal vendredi entre midi et une heure. Serait-ce trop vous demander de me faire la faveur de venir m'y rencontrer ? Je serai au Windsor. Je vous attendrai entre 2 heures et 6 heures.

Wilfrid LAURIER."

A défaut de la vedette, l'abbé Proulx jouera le confident. Il ne se retient pas d'écrire à l'un de ses amis, l'abbé J.-P. Desrosiers, aumônier du Bon-Pasteur : "Me voilà, je ne sais trop comment, je ne sais trop pourquoi, au courant, presque mêlé, dans l'affaire du *modus vivendi."*

Le grand négociateur sera Mgr Bruchési. Le gouvernement manitobain n'ayant pas rempli les engagements verbaux pris par Greenway, puis par le Dr Bryce, Henri Bourassa maintenait son opposition à l'octroi des $300.000 sollicité par Winnipeg. Laurier ne put convaincre le "cher Henri",

---

1. Lettre du 13 juillet 1898. Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.

qui décida de consulter son archevêque, Mgr Duhamel. — "J'aimerais mieux Mgr Bruchési", insinua Laurier. — "Certainement", dit Mgr Duhamel, quand Bourassa lui en parla, "Mgr Bruchési rentre de Rome, il saura mieux que moi." Laurier envoya Dansereau demander un rendez-vous à l'archevêque de Montréal.

Arthur Dansereau, ami et conseiller de Chapleau, mais aussi ancien condisciple de Laurier, n'avait jamais rompu avec le chef libéral. Il s'était employé de tout cœur au rapprochement entre les deux grands hommes politiques. Chapleau mort, son ami restait fidèle à sa mémoire en servant Laurier, à l'occasion. C'est ainsi que Dansereau vint annoncer à Mgr Bruchési la visite de Laurier, Tarte et Bourassa — et lui demander son appui pour Laurier.

Mgr Bruchési reçut Laurier, Tarte et Bourassa. Le chef libéral, premier ministre du Canada, se fit fort, encore une fois, d'obtenir des concessions à Winnipeg par la persuasion. "Si je ne les obtenais pas, dit-il, je démissionnerais . . ." — "Dans ces conditions, conclut l'archevêque, M. Bourassa ne peut pas insister." Bourassa inclina son noir et net profil, et les $300.000 furent votés sans discussion à la session suivante. [1]

---

1. C'est le sens, qui nous a été confirmé verbalement par Henri Bourassa, du passage suivant de son discours au Monument National, le 9 mars 1912, lors de l'affaire du Keewatin (compte rendu dans le "Devoir" du 13 mars, page 4, 2e col.) :

"Plusieurs des réparations promises furent exécutées promptement, d'autres plus lentement, d'autres enfin ne le furent jamais. J'ai pris à cette œuvre de réparation une part dont je n'ai jamais parlé. Ceux dont je faisais le travail n'en ont pas parlé davantage. Et lorsque M. Greenway et ses collègues faillirent à leurs derniers engagements, et que M. Laurier n'eut pas le courage de les amener à récipiscence, si je gardai

Laurier s'accordait avec Mgr Bruchési, et consultait — discrètement — M. Colin, Supérieur de Saint-Sulpice Il comptait bien dissiper à jamais le spectre de la guerre politico-religieuse. Il intervint à chaque incident scabreux. Il y eut d'abord l'incident de la Toussaint. Le Club National invitait les patriotes à se réunir autour de la tombe de Mercier. Mgr Bruchési, organisant une cérémonie dans une autre partie du cimetière, pria le Club National de renoncer à cette manifestation, propre à diviser le public et à transformer une fête religieuse en démonstration politique. La *Patrie* décommanda cortèges et discours. Mais le mot d'ordre circula de fleurir la tombe de Mercier, individuellement ou par petits groupes. Vingt-cinq mille personnes se rassemblèrent ainsi, les notables portant un crêpe flottant à leur haut de forme, selon la mode de l'époque, tandis qu'une foule moins nombreuse entourait Mgr Bruchési. Une leçon, souligna le *Soleil* :

> *"Que le jeune, mais si érudit archevêque de Montréal nous permette de lui dire, en toute sincérité, combien il a été mal avisé."*

Mais Laurier ne voulait pas s'aliéner l'un des membres de l'épiscopat les mieux disposés à son égard. Il intervint, et le *Soleil* exprima ses regrets.

L'autre incident politico-religieux se produisit à l'Hôtel de ville de Montréal, et l'on doit y voir l'influence de la loge. Par conviction et par amusement, les membres de l'Emancipation se juraient "d'embê-

---

encore le silence, ce fut à cause de l'intervention de personnes éminemment respectables, dont j'eus peut-être tort de suivre l'avis."

Quant à l'intervention d'Arthur Dansereau, une lettre de Laurier à Dansereau (octobre 1898) y fait des allusions explicites. (Archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.)

ter" Mgr Bruchési. De fait, ils empoisonneront une partie de son épiscopat. Ils comptaient des sympathisants à la mairie et au conseil municipal. A défaut d'écoles neutres au Manitoba, ou d'un ministère de l'Instruction publique à Québec, ils réclameraient une bibliothèque laïque à Montréal, ou encore la taxation des propriétés religieuses.

On sait qu'il n'existait pas encore, trente ans après la Confédération, d'assistance sociale proprement dite. A Montréal même, le budget municipal ne comportait aucune dépense pour les pauvres. Les communautés religieuses, exemptes de la plupart des taxes provinciales et municipales, assumaient la quasi-totalité des services de bienfaisance. La liste des établissements fondés par les Sœurs de la Providence, depuis le temps de Mgr Bourget, formait d'admirables litanies de la charité, allongées d'année en année. Mais certaines fractions du public oubliaient les services rendus, pour s'irriter du privilège. Les propriétaires établissaient une amère comparaison entre leurs modestes maisons taxées et les opulentes communautés exemptées. Nous payons pour elles, se disaient-ils ; et ce calcul d'intérêt livrait combat, au fond des âmes, aux convictions religieuses. Les amis de l'Emancipation tablèrent sur ce sentiment. Le 12 octobre, dans un banquet à l'hôtel Viger, le maire Préfontaine parla de supprimer — prudemment, graduellement, mais enfin de supprimer — les exemptions de taxes dont jouissaient les propriétés religieuses. Une commission municipale discuta le projet, au début de novembre.

Le clergé ne pouvait manquer de s'élever, unanime, contre un tel projet. Déjà, au temps où il rédigeait la *Semaine religieuse* de Montréal, le chanoine Bruchési avait publié une série d'articles contre toute mesure de ce genre. [1] Mgr Bruchési,

1. *En particulier en novembre 1892.*

accompagné du grand vicaire Racicot, vint devant la commission municipale, justifier l'exemption de taxes. Sa suppression, dit-il, ruinerait un certain nombre de nos églises, hôpitaux, asiles, collèges ou écoles. La démarche de l'archevêque, brillant improvisateur, par surcroît, impressionna les édiles. Et Monseigneur eut le renfort de la *Patrie,* grâce à l'accord tacite en train de s'établir entre Laurier, son lieutenant Tarte et l'archevêque, et grâce à l'hostilité qui séparait Tarte et le groupe Préfontaine-Beausoleil, dominant à l'Hôtel de Ville. Si le conseil municipal ne gaspillait pas les deniers de la ville, dit la *Patrie,* il n'éprouverait nul besoin de taxer les institutions religieuses.

Mais les stratèges de l'Emancipation assiégeaient l'ami Préfontaine. Et les échevins de langue anglaise — et de religion protestante — ne céderaient pas volontiers à l'archevêque catholique. Le conseil voulut alors distinguer entre les institutions charitables et les autres ; il projeta aussi d'exonérer la superficie bâtie, mais de taxer les terrains entourant les églises et appartenant aux fabriques. Mgr Bruchési protesta encore contre ces "distinctions spécieuses", par une lettre au maire Préfontaine. [1]

Un échevin de langue anglaise, H.-B. Ames, proposa de taxer les institutions religieuses se livrant à une occupation lucrative : ainsi les hospices recevant des pensionnaires payants, les asiles où des aveugles ou autres infirmes confectionnent des articles de vannerie.

Mgr Bruchési resta formel. Le voilà en conflit avec Préfontaine et Beausoleil, lieutenants notoires de Laurier. Incident doublement fâcheux, après l'affaire de la Toussaint. Laurier intervint encore.

---

1. Lettre du 16 novembre 1898, reproduite par la "Minerve" du 19.

Il recourut à ce qu'il appelait les "sunny ways" — les procédés conciliants. Et l'exemption de taxes subsista.

* * *

Les "sunny ways" réussirent moins bien du côté protestant. De temps à autre, des sectes puritaines menaient quelque ardente campagne dans les provinces de langue anglaise. Elles prétendaient purifier l'homme, chasser le péché de la terre, ou tout au moins du Canada, au moyen d'une législation rigoureuse. Elles réclamaient tantôt la fermeture des spectacles, tantôt la suppression des courses, tantôt l'envoi au bagne des maris — ou des femmes — adultères. Peu nombreux, mais passionnés, ces puritains régentaient leurs églises, en particulier l'Eglise méthodiste, presque aussi puissante à Halifax et à Toronto que l'Eglise catholique à Québec et à Montréal. Ils menaçaient les gouvernements indociles de sanctions électorales, ce qui donne toujours à réfléchir. En 1898, ils se fixent un grand objectif : la prohibition des boissons alcooliques. Ils entraînent les sectes protestantes des provinces Maritimes et de l'Ontario. A force de démarches, ils arrachent à Laurier la promesse d'un plébiscite. Si la majorité du peuple demande la prohibition, dit Laurier, vous l'aurez. Et le plébiscite s'organise pour le 29 septembre.

Comme presque tous les Canadiens français, Laurier se défiait de la prohibition. La campagne prohibitionniste, lancée par les pasteurs, manifestait l'esprit des sectes protestantes, diamétralement opposé à l'esprit catholique dont tout homme de culture française est imprégné, qu'il le sache ou non, qu'il le veuille ou non. En tête des comités prohibitionnistes figuraient des orangistes notoires, vétérans de la "Ligue des Droits Egaux" de la "Protestant Protective Association", et de toutes

les campagnes antiquébécoises. Enfin, la prohibition léserait les gouvernements provinciaux et les corporations municipales, qui taxaient les permis des débitants de boisson. Laurier escomptait un résultat défavorable à la prohibition.

Les sociétés de tempérance lancèrent une propagande intensive, par discours et pamphlets, à grand renfort de citations bibliques. Les débitants d'alcool organisèrent une contre-propagande, par affiches et circulaires. Ils étaient nombreux et puissants. Dans les villes, les distillateurs et les importateurs rémunèrent un personnel, annoncent dans les journaux, souscrivent aux caisses électorales. Dans chaque village, les deux hôteliers — le rouge et le bleu — sont des personnages, peut-être les plus influents après le curé. C'est à l'hôtel — à la buvette — que se tiennent les "conventions" pour le choix d'un candidat, municipal ou parlementaire ; et l'hôtel, bien approvisionné en whisky, sert de quartier général au "Parti" pendant la campagne électorale. Toutes ces petites influences coalisées forment une grande puissance. La Chambre de commerce de Montréal vota une résolution antiprohibitionniste. Mais surtout, les ministres canadiens-français et leurs organes, le *Soleil* et la *Patrie*, conduisirent contre la prohibition une campagne sourde, puis ouverte, puis active. Trois ministres fédéraux, Joly, Geoffrion et Fitzpatrick, prononcèrent des discours dans les assemblées antiprohibitionnistes. A Montréal, le maire Préfontaine et le député Desmarais, tous deux francs buveurs, convoquèrent leurs semblables au parc Sohmer. A Québec, Joly, Fitzpatrick, Dechène et Charles Langelier haranguèrent la foule au marché Montcalm.

Les conservateurs eurent beau jeu de critiquer le gouvernement fédéral, consultant le peuple sur une mesure qu'il savait mauvaise. "M. Laurier fait vo-

ter le plébiscite", dit le *Courrier du Canada,* "et ses ministres de la province de Québec parcourent les campagnes pour conjurer les électeurs de voter contre la prohibition. Est-ce logique ?

Laurier rusait, en accordant aux sociétés de tempérance ce plébiscite qui, pensait-il, allait tuer la prohibition. Et quand nous écrivons Laurier, le lecteur a deviné Tarte, inspirateur de cette manœuvre. Mais Tarte et Laurier seront bien embarrassés si le peuple se prononce pour la prohibition. Or le résultat du vote dépend de la province de Québec. Tarte prévoit de faibles majorités prohibitionnistes dans les autres provinces, et une forte majorité antiprohibitionniste dans la province de Québec. Le problème consiste à compenser celles-là par celle-ci. Les referendums, comme les élections, ne se font pas avec des prières. Tarte s'en charge.

Tout de même, si la province de Québec ne donnait pas la majorité attendue ? Les conservateurs songèrent à embarrasser Laurier, en lançant un mot d'ordre prohibitionniste. Il y faudrait l'appui du clergé. Mais des évêques, pressentis, refusèrent d'entrer dans ce nouveau guêpier. Et les conservateurs restèrent neutres.

Dans tout le pays, le tiers seulement des électeurs se dérangea pour voter. Les villes furent les plus hostiles à la prohibition. Les provinces Maritimes, l'Ontario et l'Ouest donnèrent la majorité prohibitionniste attendue — cent mille voix, en chiffres ronds. Les chiffres de la province de Québec furent plus longs à compiler. On annonce d'abord une majorité antiprohibitionniste de quarante à cinquante mille voix, insuffisante à équilibrer le vote des provinces anglaises. Les conservateurs voient déjà Laurier pris à son propre piège. Le *Quotidien* de Lévis demande : "Le gouvernement a fait creuser un puits dans lequel devaient tomber les tem-

pérants ; mais est-ce qu'il n'y est pas tombé lui-même ?"

Cependant les corrections apportées de jour en jour à ces résultats gonflent la majorité antiprohibitionniste de Québec. Quinze jours, presque trois semaines après le scrutin, les chiffres publiés, et toujours provisoires, continuent à changer dans le sens souhaité par le gouvernement. Ce qui fait écrire au *Globe* de Toronto : "Il paraît que dans la province de Québec, on vote encore contre la prohibition."

Le *Globe* était un journal ministériel. Les journaux conservateurs de l'Ontario ne se contentèrent pas de boutades. Ils crièrent à la fraude. Sans aller si loin, les conservateurs de la province soupçonnèrent Tarte et soulignèrent l'étrangeté de la situation. Le *Courrier du Canada* écrivit (11 octobre) :

"Les grossissements multipliés et progressifs du vote, après le scrutin, sont prodigieusement étonnants, et peuvent prêter facilement au soupçon. Que l'on se trompe de quelques centaines de voix, c'est peu surprenant, dans un plébiscite comme celui du 29 septembre. Mais que l'on se trompe du double et davantage, qu'au lieu de 35.000 le chiffre de la majorité antiprohibitionniste de Québec soit de 91.000 comme le prétend le "Soleil," c'est étrange, très étrange !"

Les rapports définitifs s'arrêtèrent à 90.000 en chiffres ronds, laissant pour tout le pays une majorité prohibitionniste de douze à treize mille. Trop faible pour imposer une mesure rognant les revenus des provinces. Le gouvernement Laurier, expliquèrent les organes ministériels, a promis la prohibition aux sociétés de tempérance si elles obtenaient la majorité non pas seulement des votes exprimés, mais des électeurs inscrits ; tous les prohibitionnistes ont voté, et la majorité des abstentionnistes est présumée hostile au projet ; enfin il n'est guère

possible d'imposer la prohibition à la province de Québec, où la quasi-unanimité la rejette.

Laurier s'en tirait, mais un regain d'hostilité sévit contre la province de Québec, parmi les éléments sectaires des autres provinces. *L'Evening News* de Toronto (appartenant au député conservateur John Ross Robertson) demanda une alliance de toutes les provinces anglaises contre la province de Québec.

* * *

Dans tous ces épisodes, les conservateurs n'étaient pas ou presque pas intervenus. L'alliance avec le clergé ne leur avait pas réussi. Le parti tenta une réorganisation sur d'autres bases. On fonda l'Association conservatrice de Montréal, présidée par L.-G.-A. Cressé. L'Association conservatrice loua une salle, à l'angle des rues Amherst et DeMontigny, et l'inaugura par une grande séance, avec discours de Flynn, Taillon, Bergeron, Nantel, T.-C. Casgrain et Leblanc. Avec, aussi, la présence de Trefflé Berthiaume, ce qui impliquait le soutien appréciable de la *Presse*. Encore fallait-il un journal de combat. Une compagnie présidée par sir Adolphe Caron reprit la publication de la *Minerve*, comme quotidien du matin, avec le *Monde Canadien* comme supplément hebdomadaire. Nantel et Leblanc siégeaient au bureau de direction. C'est donc la "branche cadette" qui publiait la *Minerve*. Le parti renonçait définitivement à la politique des "castors." Le premier éditorial précisa cette position, très respectueuse mais indépendante du clergé :

"Ce n'est d'ailleurs pas en cherchant à s'assimiler au clergé que le parti conservateur l'emportera dans le Dominion, pas plus qu'en s'ingéniant à donner à toute affaire publique le caractère et la couleur de causes catholiques et nationales. Toujours, dans ce cas, la réaction a été plus forte que l'action de concentration catholique."

Le *Trifluvien* critiqua ces principes, insuffisants, dit-il, pour retremper le parti conservateur. D'après MacLeod, toujours imprégné des idées ultramontaines, le parti conservateur, vulgaire syndicat d'intérêts, devait retrouver une âme, une doctrine.

Pour l'heure, le parti conservateur cherchait surtout à exploiter une faiblesse interne du parti libéral : la division entre Tarte et la "vieille garde". Par la justesse de son coup d'œil, l'ampleur de ses vues, la promptitude de ses décisions, Tarte s'imposait à l'admiration des hommes d'affaires. Le ministre des Travaux publics accueillait tout projet sérieux d'amélioration au port de Montréal. A sa suggestion, les associations commerciales et la Commission du port envoyèrent un comité d'étude visiter les grands ports américains, pour en copier — en perfectionner, si possible — les dispositifs les plus modernes. Il chargea des ingénieurs d'étudier, pour son ministère, le projet de canal de la Baie Georgienne. Tarte empiétait ainsi, tantôt sur les attributions de son collègue Blair, ministre des Chemins de fer et Canaux, tantôt sur celles de Raymond Préfontaine, maire de Montréal. Un moment, ces divisions avaient paru s'apaiser. Pendant les vacances d'été, Tarte rendit visite au juge François Langelier, et le *Soleil* publia des rapports élogieux sur l'activité débordante du ministre des Travaux publics. Cependant les clubs libéraux applaudissaient Lebeuf, resté intraitable, et qui refusait à Israël Tarte le titre de "vrai rouge". Puis la zizanie recommença au sujet des affaires municipales de Montréal. Enfin les questions de "patronage" aggravèrent le désaccord. Le *Soleil* estimait insuffisante sa part des annonces et impressions payées par l'administration fédérale. D'autres critiquaient l'attribution des postes à des bleus ou à d'anciens bleus. Les libéraux se sentaient l'appétit creusé par un long jeûne. Tels qui servaient le Parti, depuis

des années, dans l'espoir d'une franche lippée après la victoire, trouvèrent la pilule singulièrement amère. Beausoleil fit un éclat. En pleine séance du Club Geoffrion, à Montréal, il réclama le départ du ministre ; et Pacaud l'approuva dans le *Soleil* (17 novembre 1898). Pacaud alla jusqu'au refroidissement avec Laurier. L'*Echo de Montmagny,* influencé par Choquette, qui, devenu juge, trépignait d'impatience loin de la bataille politique, approuva aussi Beausoleil :

"Les principaux postes de confiance sont livrés à des ennemis de la veille, tandis que les vrais amis sont laissés dans l'oubli !"

Chacun de son côté, Choquette et Beausoleil se croyaient dépossédés d'un portefeuille par Tarte. Les rouges eussent volontiers remplacé Tarte, au ministère des Travaux publics, non par l'impulsif Choquette, d'ailleurs sorti de la politique, ni par Beausoleil, encore un peu compromis par son association avec Mercier, mais par Préfontaine, maire à poigne de Montréal, et bon manieur de "patronage". Mais Laurier délivra une sorte de certificat de confiance en Israël Tarte, sous la forme d'une lettre au jeune sénateur Raoul Dandurand. Celui-ci venait d'accéder au Sénat, un peu grâce à l'influence de son beau-père Marchand, mais surtout en récompense de son "organisation de la victoire" aux dernières élections, dans le district de Montréal. Il restait organisateur du parti, et Laurier le pria de faire son possible pour arrêter les attaques contre le ministre des Travaux publics.

A l'exemple de Pacaud, nombre de libéraux renonçant à la révolte bruyante, continuèrent de bouder. Et cette attitude eut ses répercussions sur les élections partielles qui devaient finir l'année 1898.

C'étaient deux élections fédérales fixées au 14 décembre : dans le comté de Bagot, pour remplacer le conservateur Dupont, mort dans le cours de l'année, et dans le comté de Montmagny, pour remplacer le juge Choquette. Et quatre élections provinciales : Lévis, Missisquoi, Beauharnois et Verchères, toutes les quatre pour remplacer des libéraux.

Les conservateurs n'avaient de chances que dans le comté de Bagot, bleu depuis la Confédération, et dans le comté de Beauharnois, grâce à Bergeron, député fédéral depuis vingt ans. Ils pouvaient, toutefois, récolter à Lévis les fruits de la division libérale. Dans ce comté, le candidat officiel était Charles Langelier. A deux reprises, au cours de l'année précédente — aux Iles de la Madeleine et dans le comté de Bonaventure — des concurrents libéraux, appuyés en sous-main par Tarte, avaient défait Charles Langelier. Dans le cabinet provincial, Marchand ne tenait pas non plus à Langelier, plus ou moins taché par l'affaire de la Baie des Chaleurs et rappelant les mauvais côtés et les mauvais souvenirs du régime Mercier. Langelier le dit dans une de ses assemblées : "On veut m'empêcher d'arriver parce que j'ai été le bras droit, l'ami intime du grand patriote Honoré Mercier." Par contre le *Soleil* soutint Langelier avec véhémence :

> *"Le libéral qui songerait à faire de l'opposition à M. Langelier ne serait qu'un traître et mériterait d'être dénoncé comme tel."*

Il existait encore, à Lévis, un noyau ultramontain — quelques anciens du Cercle Catholique, groupés autour du curé François-Xavier Gosselin. Malgré le quasi-reniement de la *Minerve*, ces "castors" rallièrent le drapeau bleu. Les conservateurs opposèrent un candidat unique aux deux candi-

dats libéraux. Bergeron, Flynn et leurs amis renoncèrent à Montmagny, à Missisquoi et à Verchères, pour porter leurs efforts sur Bagot, Beauharnois et Lévis.

A Valleyfield et dans tout le comté de Beauharnois, personne n'avait oublié la lutte épique de Tarte et de Bergeron, aux élections de 1896, en pleine affaire Shortis. Sur la prière de Laurier, le candidat libéral proposé par Calixte Lebeuf avait dû s'effacer devant Tarte. Mis en danger par son extraordinaire adversaire, Bergeron avait gardé son siège et son influence. Les directeurs de la Montreal Cotton appréciaient le député conservateur, donc de tendance protectionniste, et les ouvriers appréciaient l'éloquence et la familiarité du "Beauharnois Boy". A l'élection provinciale de décembre 1898, Tarte imposa son candidat au parti libéral ; Bergeron imposa le sien au parti conservateur. Bergeron avait bien choisi : Arthur Plante, petit homme cordial, doué d'entregent, et combatif à une époque où le parti conservateur commençait à manquer d'esprits combatifs — une sorte de disciple du Beauharnois Boy. Chez les libéraux, l'une des plus fortes influences locales était celle de Calixte Lebeuf, avocat montréalais, mais originaire de Saint-Timothée, où sa famille habitait toujours. Lebeuf, un des rouges les plus acharnés contre Tarte, se voyait dépouillé de son rôle local, en 1898 comme en 1896, par ce même Tarte. Cette fois il poussa la dissidence au point d'affirmer sa neutralité, en laissant entendre qu'un échec personnel de maître Tarte lui paraîtrait savoureux. La campagne, dans la région de Valleyfield, se poursuivit en partie sur le nom de Tarte. Elle prit le caractère d'une nouvelle lutte entre Bergeron et Tarte. Mgr Emard eut encore bien du mal à empêcher ses collégiens de sauter le mur.

Le 14 décembre, les conservateurs perdirent le

comté de Bagot. Ce coup — "particulièrement pénible", reconnut la *Minerve* — les découragea. Par contre, le 19, le conservateur Arthur Plante reprit, au provincial, le comté de Beauharnois. Succès personnel pour Bergeron. Echec, moins pour le parti libéral que pour Tarte. "Nous avons cassé les reins à maître Tarte", écrivit le *Trifluvien*. Du maire Préfontaine au juge Choquette, plus d'un rouge s'en réjouit. Tout de même, l'élection d'Arthur Plante réconforta les conservateurs, leur évita un effondrement. Ils soupirèrent : "Le parti n'est pas mort." A Lévis, Charles Langelier fut élu.

On se demanda comment Laurier recevrait l'avertissement. Le 3 janvier 1899, dans une assemblée au Monument National, à Montréal, Laurier défendit sa politique et soutint Israël Tarte. Le premier ministre vint à parler du Sénat, dont l'obstruction paralysait deux projets importants : le prolongement de l'Intercolonial à Montréal et le chemin de fer du Yukon. Qu'allons-nous faire du Sénat ? demanda-t-il.

— Le supprimer ! cria quelqu'un dans la foule.

— Non pas, reprit Laurier ; mais peut-être le réformer. Et il exposa ce projet : en cas d'opposition entre les deux chambres, faire trancher le différend par un vote conjoint des 82 sénateurs et des 215 députés réunis.

Or, Tarte l'ingénieux était le véritable auteur du projet. Laurier ne lâcherait pas ce collaborateur précieux, unique. Le parti était assez riche pour accepter la perte d'un comté au provincial, largement compensée par le gain d'un autre comté au fédéral. La "vieille garde" libérale, aussi bien que les débris du grand parti conservateur, devraient s'y résigner : Laurier et Tarte continueraient de régner à Ottawa et d'influencer Québec. Les petits orages traversés pendant cette année 1898 n'effrayaient pas d'aussi habiles nautoniers.

III

LES LIBÉRAUX S'INSTALLENT SOLIDEMENT, MAIS EN ÉDULCORANT LEUR PROGRAMME

Le congrès de colonisation de 1898 — *Nouveau bill de l'Instruction publique — Tarte, les libéraux et les Chambres hautes — Le "bill du Drummond" et le chantier de Sorel—Le "boss" Dansereau à la* Presse — *Les libéraux solidement établis à Québec et à Ottawa.*

Tout en préparant les élections partielles de décembre, les stratèges de la politique provinciale surveillèrent le congrès de colonisation tenu à Montréal, du 22 au 25 novembre 1898.

La colonisation est une de ces œuvres de foi qui veulent beaucoup d'amour, mais aussi un sérieux concours matériel. Un excellent terrain de collaboration pour l'Eglise et l'Etat. En mai 1898, le vicariat apostolique de Pontiac fut érigé en évêché de Pembroke, avec Mgr Lorrain pour premier titulaire. Aux félicitations de l'abbé Proulx, précédant la nouvelle officielle, Mgr Lorrain répondit : "Je me demande comment vous avez pu avoir connaissance de cet acte du Saint-Siège. Car il n'y a pas douze jours qu'il m'a été annoncé, et je suis bien certain de n'en avoir parlé qu'au bon Dieu." Le nouvel évêque restait suffragant de l'archevêque d'Ottawa. Raison de plus pour maintenir un prélat canadien-

français à la tête de cet archidiocèse qui embrasse, dans le nord-ouest québécois et dans le nord ontarien, de vastes régions de colonisation. Les évêques de langue française, titulaires de sièges en dehors de la province de Québec, favorisaient de leur mieux la colonisation canadienne-française dans leurs diocèses ou vicariats. Le Père Paradis, rentré au Canada, faisait aussi de la colonisation dans le nord de l'Ontario. Les Canadiens français, groupés en paroisses, y augmentaient en nombre. En pleine forêt ontarienne, au bout d'un sentier de bûcherons, l'étranger découvre un village, avec des champs de grains et de légumes, au bord d'une rivière. Et il s'entend interpeler en français — en français "d'habitant", bien sûr. A la suite de Mgr Taché [1] Mgr Langevin, le Père Lacombe et les missionnaires de l'Ouest cherchaient à créer un mouvement d'émigration canadienne-française vers le Manitoba, ou plutôt à dévier vers le Manitoba l'exode qui se continuait vers les Etats-Unis.

Cependant l'Etat fédéral s'attachait à coloniser l'Ouest, en collaboration avec le Pacifique-Canadien, non avec l'Eglise catholique. C'était le terrain de réconciliation du gouvernement libéral et du grand réseau, de Wilfrid Laurier et de Donald Smith. Et c'était la tâche particulière de Clifford Sifton. Depuis deux ans, en cette fin du 19e siècle, des immigrants ne cessaient d'affluer à destination de l'Ouest. Des Ukrainiens, des Finlandais, des

---

1. Bien qu'on lui ait reproché, au cours de ses polémiques avec Tarte et avec le journal le "Canada," d'Ottawa, d'avoir écarté plutôt qu'attiré les Canadiens français dans l'Ouest. Nous nous croyons en mesure de réfuter complètement cette thèse. Un tel travail sortirait de notre cadre, mais quelques linéaments doivent s'en trouver en diverses parties de la présente Histoire de la Province de Québec, en particulier dans la seconde édition de notre Tome I.

Doukhobors, en bon nombre imprégnés d'idées socialistes et quittant la Russie pour se soustraire au service militaire. Autant de clients éventuels pour le Pacifique, qui leur vend des terres. Autant de futurs électeurs pour Sifton et ses amis, qui réduisent ainsi la proportion des Canadiens français dans l'Ouest. Le *Manitoba,* organe canadien-français de l'Ouest, élève des critiques. Thomas Chapais reproche souvent à Laurier d'attirer à grands frais "des Doukhobors et des Galiciens qui ne feront jamais des citoyens", au lieu d'arrêter l'exode des Canadiens français.

Dans le domaine proprement provincial, la colonisation avait beaucoup perdu à la mort du curé Labelle. Elle n'était plus l'objet que d'efforts partiels et décousus. Le gouvernement Flynn avait pris quelques bonnes mesures, en particulier la loi des "homesteads", inspirée de la loi américaine et réservant au colon un bien insaisissable. Sous Marchand, la colonisation souffrit d'un chevauchement des attributions respectives du ministère de la Colonisation — Adélard Turgeon — et du commissariat des Terres et Forêts — S.-N. Parent. Intelligent, mais paresseux, Turgeon laissait son collègue empiéter. Grand manieur de "patronage", le maire de Québec favorisait systématiquement les rouges. Et puis, cet homme d'affaires s'intéressait davantage à la demande d'échange de terrains présentée par J.-N. Greenshields, au nom de la Shawinigan Water and Power Company, ou à la demande de charte de la Laurentian Water and Power Company, organisée à Lachute par Raymond Préfontaine et un groupe d'amis. Grâce à l'énergie hydraulique et à l'industrie de la pulpe — grâce à ses chutes d'eau et à ses forêts — la province abordait un tournant de son histoire économique. Cette image rétrospective nous est facile aujourd'hui. En

1898, elle ne frappait encore qu'un petit nombre de visionnaires — entre autres, J.-E.-A. Dubuc, Herbert-S. Holt. Il était clair, cependant, que l'élan général et les préférences ministérielles favorisaient l'industrie. M. Parent, ministre provincial des Terres, concède des limites aux marchands de bois et des chutes d'eau à des industriels qui ne sont peut-être que des spéculateurs. M. Tarte, ministre des Travaux publics, projette de grandes améliorations au port de Montréal. M. Sifton, son collègue, place des Ukrainiens sur les terres de l'Ouest. Mais le colon du Témiscamingue et ses enfants sans chaussures, qui s'en occupe ? Les esprits traditionnalistes s'émurent en faveur de la colonisation, parente pauvre. La Société de Colonisation de Montréal organisa un congrès.

La Société de Colonisation somnolait, à l'ombre de l'archevêché, depuis la mort du curé Labelle. Son président Damien Rolland, nommé conseiller législatif par Flynn, son secrétaire L.-E. Carufel, et ses membres les plus actifs : B.-A.-T. de Montigny, Edouard de Bellefeuille, Guillaume-Alphonse Nantel, étaient des conservateurs notoires. La plupart des missionnaires colonisateurs, à l'exemple du Père Lacasse, polémiste ultramontain, détestaient le parti libéral. Les émules du curé Labelle n'étaient pas rares parmi ces missionnaires, fils de cultivateurs et formés à plus rude école que les séminaristes d'aujourd'hui ; le Père Lacasse avait parcouru le Labrador, établi les premiers colons à Normandin, prêché des retraites dans les chantiers. Mais ils différaient sur un point du curé Labelle, si habile à rapprocher, au service de sa grande cause, Chapleau et Mercier, Faucher de Saint-Maurice et Arthur Buies. Les Oblats, en particulier, fiers de Mgr Taché et de Mgr Langevin, exécraient les "persécuteurs des évêques", et bannissaient jusqu'au souvenir du Père Paradis. Il est humain que tous ces

bleus aient ajouté au souci d'aider les colons le souci d'embarrasser les ministres. La convocation d'un congrès, qui n'avait point paru nécessaire à Nantel, ministre des Terres, parut indispensable à Nantel, député de l'opposition. La Société de Colonisation de Montréal tiendrait ses assises en novembre 1898, avec séances de travail dans la salle de lecture du cabinet paroissial, et grande séance publique au Monument National. Horace Bergeron, Pierre-Evariste Leblanc, Jérôme-Adolphe Chicoyne, animateur de la colonisation canadienne-française dans les cantons de l'Est — et député conservateur de Wolfe à la Législative — annnoncèrent leur intention de suivre les séances. Treffié Berthiaume aussi. Tardivel aussi, et son jeune ami Amédée Denault.

Le gouvernement Marchand ne laisserait pas aux "castors" et aux "bleus" le monopole de la sollicitude à l'égard des colons. On vit au congrès: quatre ministres : Robidoux, Turgeon, Dechène et Stephens ; plusieurs députés ministériels, en particulier Charles-Beautrom Major, du comté d'Ottawa ; le sous-ministre de la Colonisation Siméon Lesage ; le maire Préfontaine ; et des journalistes libéraux que la question intéressait, Arthur Buies, Ulric Barthe, Chrysostome Langelier. Ajoutez de nombreux prêtres, curés et missionnaires, de la Gatineau, du Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie — le Père Lacasse, l'abbé Lizotte, curé de Roberval, l'abbé Georges Dugas, ami et à l'occasion collaborateur de Tardivel. Un Oblat, le Père Blais, représenta officiellement Mgr Langevin. Seuls manquaient les cultivateurs, les colons actuels ou éventuels.

Beaucoup étaient venus au congrès pour critiquer. Les missionnaires colonisateurs, dévoués au peuple et sévères aux grands, ne fardaient point la vérité. Mais les ministériels — et Mgr Bruchési — veillaient. Le sous-ministre Lesage décrivit les pro-

grès accomplis depuis l'époque antérieure à la Confédération. On côtoya la politique sans trop y verser et sans se chamailler. Les congressistes de 1898 ne s'élevèrent pas à l'ample vision d'avenir qui eût décelé chez eux, sinon du génie, au moins une belle prescience. Ils se contentèrent des vœux traditionnels. Plus de sollicitude pour le colon. Prolongement du "Montréal et Occidental", du chemin de fer du Lac-Saint-Jean et du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Une idée nouvelle et intéressante : le congrès préconisa l'organisation d'un crédit agricole par les sociétés mutuelles, avec garantie du gouvernement.

Une grande séance au Monument National clôtura le congrès. Dans les bureaux, dans les questions administratives, Simon-Napoléon Parent empiète sur les attributions de son collègue le ministre de la Colonisation. Mais dans un congrès solennel, en présence d'un vaste auditoire, Adélard Turgeon reprend l'avantage. Peu doué pour l'improvisation, il prépare avec soin des discours légèrement déclamatoires, et les débite avec une belle allure et un réel talent. Parent, d'ailleurs trop québécois pour cet auditoire montréalais, ne parut même pas au congrès. A la grande séance du Monument National, Mgr Bruchési et Adélard Turgeon prononcèrent des allocutions en présence du lieutenant-gouverneur Jetté, de Mgr Duhamel, de Mgr O'Connor, évêque de Peterboro, du Supérieur Colin, de tous les personnages que nous venons de mentionner, parmi une foule d'autres. Et le jeune archevêque et le jeune ministre figurèrent fort bien l'Eglise et l'Etat.

Le congrès de colonisation suscita un regain de propagande en faveur de l'émigration vers l'Ouest. Les "Semaines" religieuses, et aussi le *Trifluvien,* fidèle à la pensée de Mgr Laflèche, publièrent des séries d'articles. La *Minerve* constatait : "Pendant

que les Canadiens s'en vont, les étrangers arrivent." Mais les journaux libéraux, devenus organes ministériels, parlèrent d'autre chose. Loin de critiquer, le *Soleil* tournait chaque progrès à la gloire des deux gouvernements ; tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes si l'on arrachait le scalp d'Israël Tarte ! Sans encouragement officiel, la propagande languit, s'éteignit d'elle-même. Les Ukrainiens, les Finlandais, les Doukhobors, continuèrent d'affluer, dans les "colonist cars" du Pacifique-Canadien, et d'occuper les terres de l'Ouest. La politique d'immigration du gouvernement Laurier, maintenue par ses successeurs, aboutit à noyer l'élément canadien-français dans l'Ouest.

Au provincial, le congrès de 1898 devait servir de tremplin, quelques années plus tard, à une agitation politique très sérieuse. Pour l'heure, il ne suscita point de violences. La *Presse*, endossant les vœux du congrès, lança quelques allusions au favoritisme, au "pouvoir discrétionnaire" dont le commissaire des Terres abuse lorsqu'il "suspend l'exécution des lois pour favoriser des amis, c'est-à-dire, très souvent, des spéculateurs". Nantel asticotait son successeur. L'abbé Georges Dugas réclama, dans la *Vérité*, l'application des vœux du congrès et, d'une manière générale, une meilleure politique de colonisation. Longtemps attaché au diocèse de Saint-Boniface, l'abbé Dugas s'était retiré, l'âge venu, à Sainte-Anne-des-Plaines. Il voisinait avec l'abbé Proulx et, le reste du temps, noircissait du papier. Les monographies — de mérite — se succédaient sous sa plume. Mais ce fils de cultivateurs s'intéressait aussi aux questions rurales. Et l'abbé parlait ferme. Le premier ministre, craignant une nouvelle "affaire Paradis", le fit venir, le raisonna. L'abbé Dugas enregistra des promesses. Le congrès de 1898 n'entraînerait pas de conséquences politiques immédiates.

* * *

Parent, Turgeon et Dechène avaient enrayé la menace du congrès de colonisation. Marchand et Robidoux régleraient l'autre question épineuse : le bill de l'Instruction publique. Les rouges, naturellement, n'accordaient pas victoire définitive au Conseil législatif. Mais les évêques ne toléreraient pas le rétablissement du ministère de l'Instruction publique. Mgr Bruchési en faisait une affaire personnelle. Laurier, et Tarte lui-même, conseillèrent la modération. Marchand céda sur le point majeur. Mgr Bruchési, qui surveillait à la fois les négociations avec Greenway et les pourparlers avec Marchand, put répondre à des félicitations de l'abbé Proulx :

"Si j'ai pu faire quelque chose pour faciliter la solution de la question scolaire au Manitoba, j'en bénis Dieu, mais j'ai la conscience de n'avoir été que son humble instrument. Les choses vont de mieux en mieux là-bas, et M. Laurier m'a dit, il y a quatre jours, qu'il croyait avoir mis la dernière main à l'œuvre commencée, en demandant le matin même à Bryce d'accepter les livres anglais que Mgr Langevin accepte. Il s'agit de la série de M. Gilmour. J'espère que la chose va se faire, et que bientôt les écoles de Winnipeg jouiront du même avantage que les écoles rurales. Ajoutez à cette nouvelle que le gouvernement de Québec a renoncé à son projet de créer un ministère d'instruction publique — vous devinez quelle influence a été exercée — et avouez que Dieu nous donne un consolant début d'année." [1]

Le lieutenant-gouverneur Jetté ouvrit la session le 12 janvier. Les forces respectives, après diverses élections partielles, s'établissaient à 52 libéraux et 22 conservateurs. Une élection complémentaire te-

---

1. *Lettre du 6 janvier 1899. Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

nue la veille conservait aux libéraux le siège de Matane, vacant après la nomination du major Pinault au poste de sous-ministre de la Milice à Ottawa.

Le discours du Trône annonça un nouveau projet de loi sur l'instruction publique, "qui, sans affecter aucunement les principes qui font la base de notre système scolaire, contribuera sensiblement à la diffusion et au perfectionnement de l'enseignement primaire."

Robidoux présenta ce bill le 16 janvier. C'était un compromis, rédigé à la prière de Laurier et de Tarte, entre les exigences de Mgr Bruchési et celles des "vrais libéraux". Il n'est plus question de ministère de l'Instruction publique. La réforme ne porte guère que sur les points suivants : a) Création d'un bureau central d'examinateurs catholiques et d'un bureau central d'examinateurs protestants ; b) Distribution gratuite de livres scolaires ; c) Nomination d'inspecteurs d'écoles par le gouvernement provincial, parmi les candidats reçus à l'examen du Conseil de l'Instruction publique, mais sans recommandation de ce Conseil ; d) Enseignement obligatoire de l'agriculture et du dessin.

Jusqu'alors, vingt-quatre bureaux locaux accordaient les brevets d'enseignement. Le nouveau bill leur substitue, pour l'enseignement catholique, un bureau central composé de cinq à dix membres appartenant à l'enseignement actif, et nommés par le gouvernement, mais sur la proposition du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. La centralisation des examens et la distribution gratuite de livres — probablement uniformes — peuvent préparer le monopole d'Etat. Mais le Conseil de l'Instruction publique désigne les examinateurs, et, surtout, l'obligation du diplôme pédagogique ne s'étend pas aux ministres du culte et aux

membres des communautés enseignantes. C'est bien le type du compromis.

Deux articles tendent à réduire l'influence des évêques. Celui qui supprime la recommandation du Conseil de l'Instruction publique pour la nomination des inspecteurs d'écoles. Et l'article 68, qui étend aux membres laïcs de ce Conseil le privilège, jusqu'alors réservé aux évêques, de se faire remplacer aux séances.

Louis-Philippe Pelletier combattit ces deux articles. La *Minerve* écrivit :

"... *Le bill de l'an dernier était une tentative à peine déguisée pour augmenter l'ingérence de l'Etat dans le domaine scolaire, au détriment de l'autorité du prêtre et du père de famille.*

"*L'esprit qui animait les auteurs du bill est- il disparu ? Les tendances que ce bill consacrait sont-elles choses du passé ? La conversion de nos libéraux est-elle sincère et sera-t-elle de longue durée ?... Nous sommes de ceux qui ne croient pas à la sincérité du gouvernement Marchand...*"

Flynn voulut sonder les arrière-pensées. Le ministère de l'Instruction publique est-il définitivement abandonné ? Robidoux le rassura. Et Marchand, sans révéler les détails, précisa que le projet de l'année précédente avait été modifié pour complaire aux autorités ecclésiastiques. Le bill, renonçant au principal article arrêté par le Conseil législatif, innovait peu.

Le gouvernement bat en retraite ! s'écria l'opposition. Par contre, la reculade déplut aux libéraux avancés. Les membres de l'Emancipation raillèrent, dans leurs parlotes, un gouvernement libéral soumis aux évêques. Un de leurs amis, Henri-Benjamin Rainville, député "rouge" de Montréal, parla de manière à se faire comprendre : "Jusqu'ici, on a donné trop d'importance à une seule classe d'hom-

mes. À la veille du vingtième siècle, il serait bon de changer tout cela." Le gouvernement Marchand n'irait pas jusqu'à "changer tout cela". Les rouges n'obtenaient pas la réforme radicale si longtemps souhaitée et réclamée. Ils s'estimèrent dépossédés de leurs victoires, au provincial comme au fédéral, dans le domaine doctrinal comme sur le terrain du "patronage". Derrière cette "trahison", ils décelèrent l'influence de Tarte.

Au Conseil législatif, Horace Archambault présenta le nouveau bill, et Chapais le critiqua. En abandonnant l'ancien bill, dit Chapais, le gouvernement reconnaît sa nocivité. Mais le projet actuel contient encore des clauses inadmissibles. Celle qui, en supprimant la recommandation du Conseil de l'Instruction publique, transforme les inspecteurs d'écoles en agents politiques, nommés et destitués selon le bon plaisir du gouvernement. Et celle qui, sous couleur de distribution gratuite, prépare l'uniformité des livres, acheminement vers le monopole d'Etat.

Cependant, l'épiscopat acceptait tacitement le compromis. Et d'autre part, les conseillers législatifs craignaient la colère des rouges, qui pourraient bien exiger de Marchand la suppression cent fois annoncée de la Chambre haute. Et les rouges se trouveraient, pour une fois, d'accord avec Israël Tarte, en conflit latent avec l'autre Chambre haute — le Sénat. Mieux vaut éviter un pareil conflit. Le gouvernement franchit la moitié du chemin ; au Conseil de franchir l'autre moitié ! Chapais termina ainsi son discours :

"Nous n'avons pas l'intention de nous opposer à l'adoption de la loi : faites-la passer, inscrivez-la dans nos statuts, et surtout essayez de l'appliquer ; c'est là que nous vous attendons."

De même, le Conseil vota les subsides sans opposition, alors qu'il aurait pu mettre des bâtons dans les roues. Le gouvernement libéral et le Conseil législatif avaient trouvé un *modus vivendi*.

Un autre bill important de la session touchait des intérêts moins élevés. Une grande guerre avait éclaté, dans la province, entre les épiciers et les pharmaciens.

Avant 1890, les épiciers pouvaient, comme les pharmaciens, vendre les "remèdes brevetés" — c'est-à-dire les spécialités pharmaceutiques. En 1890, les pharmaciens, appuyés par leurs alliés naturels les médecins, avaient obtenu un monopole. Les épiciers mirent plusieurs années à revenir de leur surprise. Puis ils approchèrent des députés et des journalistes. En 1899, ils firent déposer par Lomer Gouin un bill rétablissant la situation antérieure à 1890 : la vente des poisons et l'exécution des ordonnances serait réservée aux pharmaciens, la vente des spécialités serait libre.

Les pharmaciens se défendirent. Les deux corporations étaient nombreuses, actives, influentes. Les libéraux se divisèrent : Charles Langelier prit, contre Lomer Gouin, la défense des pharmaciens. Les conservateurs se divisèrent aussi : la *Presse* pour les épiciers, la *Minerve* pour les pharmaciens. Un commerçant de Québec, le photographe Livernois, vendant les spécialités pharmaceutiques en grande quantité, avait "coupé" les prix, et les pharmaciens lui en voulaient. Or Livernois était ami de Tardivel ; quand celui-ci, dans la *Vérité,* partit en guerre contre les pharmaciens qu'il appelait des exploiteurs, on l'accusa de servir les intérêts particuliers de Livernois. Imaginer Tardivel servant des intérêts particuliers ! Pauvre Tardivel !

Il se livra de rudes batailles. Les médecins soutinrent encore les pharmaciens. "Protection de la

santé publique !" criaient-ils. Mais les autres de répliquer : "Liberté du commerce !" Les épiciers sortirent vainqueurs.

Il y eut aussi les batailles traditionnelles autour de la charte de Montréal. L'esprit civique ne manquait pas à Montréal. Un commerçant retiré, Arthur Gagnon, devenu secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, décida cette association à fonder la Caisse Nationale d'Economie, société de rentes viagères, fonctionnant suivant des principes économiques, mais dans un esprit de prévoyance sociale. Il s'inspirait d'une œuvre française. F.-L. Béique, devenu président de la Saint-Jean-Baptiste, rédigea les statuts. Le même Arthur Gagnon, élu échevin du quartier Saint-Louis, fit aménager en jardin public, sous le nom de parc Lafontaine, le quadrilatère compris entre les rues Rachel, Amherst, Sherbrooke, et le vieux chemin Papineau. Malheureusement, l'esprit d'Arthur Gagnon n'animait pas tous les échevins. La "clique" Préfontaine-Rainville-Beausoleil, naguère dénoncée par George-Washington Stephens, ne modifiait pas ses méthodes administratives : bon garçonnisme : familiarités ; contrats signés entre deux apéritifs. Avec cela, on manquait d'argent, et l'état des rues, mal nettoyées, rarement arrosées, accusait cette pénurie. Mgr Bruchési n'avait pas permis de taxer les institutions religieuses. La Chambre de commerce demandait une taxe de 2½ p. 100 par rayon sur les grands magasins de nouveautés. La taxe offrirait le mérite de défendre les petits commerçants, effrayés par la concurrence des grands magasins, alors en plein développement.

La Chambre de commerce et les grands magasins se livrèrent une guerre analogue à celle des épiciers et des pharmaciens. Devant le comité des bills privés, l'avocat Auguste-Réal Angers plaida pour la

Chambre de commerce, et l'avocat F.-J. Bisaillon pour les grands magasins. Des basochiens de moindre allure intriguèrent dans les coulisses. Ces conflits d'intérêts particuliers absorbaient la législature. Au Conseil législatif, de Boucherville fit réduire la taxe à 1 p. 100 par rayon. Puis la Chambre la supprima complètement. D'autres projets de nouvelles recettes municipales échouèrent aussi, et Montréal garda ses rues malpropres.

* * *

Dans l'ensemble, après l'alerte causée par le bill de l'instruction publique, le gouvernement Marchand fut modéré, s'inspirant beaucoup plus du système Taillon que du système Mercier. Premier ministre et trésorier. Marchand voulait équilibrer le budget sans recourir aux augmentations d'impôts ou d'emprunts. Il refusa d'abord tout nouveau subside aux compagnies de chemins de fer. Un premier ministre doit savoir dire non — surtout s'il est doublé d'un trésorier. Après Taillon et Flynn, Marchand l'éprouvait. Parent, l'homme pratique du ministère, le secondait dans cette tâche. Mais plusieurs de leurs collègues — tel l'affable Robidoux, entouré de nombreux amis — ne savaient pas dire non. Les crédits de chaque ministère comportaient un poste de "contingents", c'est-à-dire d'imprévus. Or les ministres épuisaient leurs "contingents" dès le premier mois de chaque exercice, et recouraient ensuite au trésorier. Parent, qui refusait toute majoration aux entrepreneurs, conseilla au premier ministre d'appliquer la même règle à ses collègues. Marchand limita les dépenses imprévues des ministères, pour chaque mois, au douzième des "contingents" annuels. Les jeunes et brillants ministres, légèrement impatientés par l'intervention de Parent, se soumirent sur ce point. Il fallut tout de même, sous la pression d'intérêts puissants, accorder quelques subsides et quelques

prolongations de délais à des compagnies de chemins de fer. Marchand, l'homme d'esprit qui avait fait jouer des saynètes, vérifiait que la politique est l'art des compromis.

Le contraste entre les déclarations et rodomontades des libéraux dans l'opposition et les actes des libéraux au pouvoir était même assez flagrant. Un député conservateur, Milton MacDonald, de Bagot, prit un malin plaisir à le souligner. Vers la fin de la session, le 7 mars, il déposa une motion de censure motivée en ces termes ironiques :

"Le 26 janvier 1893, l'hon M. Marchand, alors chef de l'opposition, aujourd'hui premier ministre, présentait une motion par laquelle il déclarait urgent de faire, dans le plus bref délai, les réformes et économies suivantes dans notre système législatif et administratif :

"1°—Abolition du Conseil législatif.

"2°—Abandon de Spencer-Wood comme résidence officielle du lieutenant-gouverneur.

"3°—Diminution du nombre des ministres, autant que la bonne administration le permet.

"4°—Suppression de tous les subsides, en faveur des compagnies de chemins de fer, devenus caducs par inexécution des contrats ou expiration des délais.

"5°—Réorganisation du service public dans tous les ministères, et réduction des employés au chiffre strictement nécessaire.

"6°—Suppression, jusqu'à restauration complète de nos finances, de tous les subsides excepté ceux qui sont essentiels aux institutions publiques et charitables d'une utilité reconnue, et au progrès de l'agriculture et de l'industrie de cette province.

"Cette Chambre constate que malgré ces opinions solennellement exprimées par le chef de l'opposition d'alors, premier ministre d'aujourd'hui, rien n'a été fait par le gouvernement pour tenir ces engagements, et que tous les articles de ce programme de réformes ont été mis en oubli ou honteusement rejetés.

Quarante-deux voix contre seize repoussèrent cette motion de censure. Ce fut l'avant-dernier acte

de la session. Le dernier fut un petit coup de théâtre.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que Tarte en est l'initiateur. Tarte n'ignore pas l'intention des sénateurs, qui comptent reprendre en 1899 l'enquête sur l'affaire du Drummond, ajournée en 1897 et en 1898. Il cherche une menace à brandir au-dessus de leurs têtes chenues. Et quand il cherche, Tarte n'est jamais long à trouver. Laurier, Tarte et L.-O. David, venus à Québec, prient Marchand d'obtenir un vote de la Législature en faveur de la réforme du Sénat.

Cette fois, le projet de Tarte est conforme à la doctrine libérale, qui réduit l'influence des chambres non élues. Mais il contrarie la prudence de Marchand, premier ministre. Marchand vient, justement de réaliser un *modus vivendi* avec le Conseil législatif, qui pouvait repousser le bill de l'instruction publique. S'il renonce à lutter contre le Conseil législatif, ce ne sera pas pour partir en guerre contre le Sénat. Mais Laurier et Tarte tiennent à mater le Sénat. Ils insistent. Tarte pose cette condition au subside fédéral demandé par Parent, pour la construction du pont de Québec. Marchand offre une manifestation platonique, et ,comme il en a l'habitude sur les scènes d'amateurs, il règle les décors et distribue les rôles.

On s'apprêtait à proroger. Gouin se lève. Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'un projet de réforme du Sénat, élaboré par le gouvernement fédéral ? Le cabinet provincial n'appuiera-t-il pas une motion en faveur de ce projet ?

Certes, répond Marchand, le gouvernement connaît et approuve le projet annoncé par le premier ministre du Dominion. Il est trop tard pour demander un vote à la législature, à cette session, mais nous y reviendrons à la prochaine session, dès que la Chambre des communes sera elle-même saisie.

Marchand n'affrontera pas un orage pour les beaux projets de Tarte. Mais l'orage éclate tout de même. Flynn proteste vivement : le gouvernement fédéral veut violer la constitution, et le gouvernement provincial suit à la remorque ! Robidoux répond qu'il faudra bien "mettre nos institutions plus en harmonie avec notre régime démocratique". Nantel et Louis-Philippe Pelletier entrent dans la bagarre. La session prorogée (le 10 mars), la presse et les clubs entretiennent l'alerte.

"Le Sénat est le plus sûr gardien des droits du peuple", écrit la *Minerve*. Il est même, grâce aux Pères de la Confédération, le plus sûr gardien des droits de Québec. Au contraire de ce qui se produit aux Communes, la représentation de la province de Québec au Sénat reste aussi forte que celle d'Ontario : 24 sièges. La constitution l'exige. Thomas Chapais reprend l'argument, au Club conservateur de Québec-Est (22 mars 1899). Chapais rapporte cette opinion de son beau-père Hector Langevin : En 1867, Cartier et ses collègues canadiens-français auraient rompu les négociations, et renoncé à la Confédération, plutôt que d'accepter un Sénat semblable à celui du projet Tarte-Laurier. Ce projet de réforme "est une trahison envers la province de Québec."

* * *

La question de la réforme du Sénat se posa dans les milieux de politique fédérale, à la session de 1899. Aux sessions précédentes, le projet de prolongement de l'Intercolonial à Montréal par l'achat du Drummond n'avait reçu qu'une solution provisoire, à cause de l'opposition du Sénat. Laurier et Tarte, tout en menaçant de réformer le Sénat, gardaient en l'esprit cet adage : "Une mauvaise transaction vaut mieux qu'un bon procès." Ils présentèrent un nouveau projet, comportant de sérieuses concessions. L'Etat opérait toujours l'achat du

Drummond, mais pour une somme réduite à $1.600.000. Les libéraux d'Ottawa offraient un compromis au Sénat, comme les libéraux de Québec avaient offert un compromis au Conseil législatif. Sous doute, la suppression des chambres hautes figurait, avant les élections, en tête du programme libéral ; mais Mirabeau disait déjà que des Jacobins devenus ministres ne sont pas des ministres jacobins.

La ville de Sorel et toute la rive sud renouvelèrent leurs protestations sur ce thème : prolongez l'Intercolonial de Lévis à Montréal en suivant la rive sud, en traversant des régions plus peuplées, où le besoin de voies ferrées est plus urgent. Mais Tarte offrit à Sorel une compensation princière. Le ministre des Travaux publics comptait outiller le port de Montréal et stimuler la navigation sur le Saint-Laurent. Les constructions et réparations maritimes, multipliées en conséquence, s'effectueraient au chantier de Sorel. A l'ancien chantier McCarthy, chantier d'Etat depuis dix ans, une cinquantaine d'artisans-fonctionnaires réparaient des dragues, des bouées et des remorqueurs pour la Commission du port de Montréal. L'entreprise serait transformée, rénovée, perfectionnée, hypertrophiée. Sorel deviendrait le grand chantier maritime de l'Est du Canada. Là comme ailleurs, Tarte secouerait la routine. Il chargea de ce soin un ingénieur à poigne, Georges Desbarats, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. De vieux employés trouvèrent le régime un peu rude ; mais les nouveaux embauchés et les commerçants sorelois se réjouirent. Sorel était définitivement conquis au député Bruneau, au ministre Tarte, au gouvernement Laurier.

Sous le vent de la menace ou sous la brise des "sunny ways", d'autres résistances s'amollirent. La *Presse*, le journal populaire et puissant qui avait combattu le bill les deux années précédentes, se dé-

clara satisfaite de l'économie réalisée grâce à elle et au Sénat : "Il n'y a pas de raison que le Sénat soit obligé de recourir aux extrémités rigoureuses de l'an dernier . . . C'est au contraire sa propre victoire qu'il va proclamer."

Voilà le Sénat sur le point d'accepter le compromis tacite offert par Laurier et Tarte : pas de réforme de la Chambre haute ; vote du bill corrigé du Drummond. Marchand, comme il l'espérait bien, n'aura pas de motion antisénatoriale à présenter à la législature québécoise.

Mais on découvre un contrat supplémentaire entre l'International et le Grand-Tronc — et toute l'affaire est remise sur le tapis ! Par cette annexe au contrat principal, le gouvernement s'engageait à livrer au Grand-Tronc tout le trafic prenant naissance sur l'Intercolonial, depuis Halifax ou Saint-Jean jusqu'à Saint-Lambert, et même une partie du fret océanique non consigné. Le Pacifique se vit frustré d'autant. Le noyau d'hommes résolus, audacieux, fortement trempés et étroitement unis, formés à l'école du Pacifique — les Van Horne, les Donald Smith, les Thomas Shaughnessy, sans oublier les Herbert Holt — caressait une grande ambition inavouée : le monopole. Il se heurtait à deux obstacles majeurs : le Grand-Tronc dans l'Est; la haine du monopole dans l'Ouest, dépourvu de voies d'eau canalisables, et d'autant plus désireux de multiplier les voies ferrées. Mais il possédait des atouts. Au contraire du Grand-Tronc, dont les actionnaires et les administrateurs vivent à Londres, les chefs — on dit souvent les "magnats" — du Pacifique, Irlandais, Ecossais ou Américains de naissance, sont tous Montréalais d'adoption. Ils ont multiplié leurs intérêts dans l'Ouest, où leur Compagnie possède des terres, et dans l'Est, où elle possède des ateliers — les usines Angus, à Mont-

réeal. On les trouve jusque dans la Laurentide Pulp Company, la véritable fondatrice de Grand'Mère, qui sera l'une des premières à fabriquer du papier avec de la pulpe. Le Pacifique-Canadien est le plus grand patron et le plus gros contribuable du Canada. Il forme bloc avec la Banque de Montréal, la *Gazette* et le *Star*. Il a conclu, dès le temps de John MacDonald, une alliance tacite avec le grand parti conservateur. Laurier, au pouvoir, a tendu la branche d'olivier. Mais ce "damned little Tarte", qui n'en fait qu'à sa tête, est en train, par le bill du Drummond, *d'annexer l'Intercolonial au Grand-Tronc !* Van Horne se retirait, juste à ce moment, mais pour laisser la présidence à un homme absolument sûr, Shaughnessy. Le Pacifique fit agir ses influences, et elles étaient de poids ! Le Sénat, conduit par Mackenzie Bowell, maintint son veto. Les libéraux reparlèrent de supprimer ou réformer le Sénat.

Cette fois, Tarte entraînait le cabinet Laurier dans un conflit redoutable. Des ministres de langue anglaise goûtaient peu l'ubiquité, voire l'omnipotence de ce Canadien français bégayant, qu'ils commençaient à surnommer "le maître de l'Administration". Laurier vit les chefs du Pacifique et les chefs du Grand-Tronc, et proposa, naturellement, un compromis. Les géants du Pacifique, qui avaient, aux temps héroïques, tenu tête à des grévistes, revolver au poing, cédèrent, comme les autres, à l'aménité de Laurier. D'ailleurs le gouvernement fédéral rendait service au Pacifique en encourageant l'immigration dans l'Ouest. Donc, on adopta un nouveau compromis. La clause tant discutée fut modifiée de telle manière que, le Grand-Tronc restant lié pour 99 ans, le gouvernement pouvait se libérer après un an de préavis. D'ici 99 ans, pensa le Pacifique, les conservateurs reprendront le pouvoir et rescinderont le contrat. Au Sénat, Macken-

zie Bowell fit encore réduire le préavis à six mois et laissa passer le bill. A son exemple, Bolduc, L.-J. Forget et sir William Hingston se rallièrent. Armand, de Boucherville, Landry et Montplaisir figurèrent parmi les derniers irréductibles.

Sa Majesté acquit le chemin de fer du comté de Drummond, par acte sous seing privé. Drummondville se développa, William Mitchell se mit à rouler carrosse, et, surtout, le "bill du Drummond" fortifia le Grand-Tronc, ainsi qu'on l'avait prévu. Il contribua, de la sorte, à donner à l'armature ferroviaire du pays sa forme actuelle (deux grands réseaux parallèles et rivaux) ; il a donc son importance dans l'histoire de la province de Québec et du Canada.

La session fédérale comporta encore des escarmouches entre le gouvernement Laurier et le Sénat conduit par Mackenzie Bowell ; mais elles sortiraient de notre cadre. Laurier et sir Charles Tupper hâtèrent la prorogation en renonçant officiellement, l'un à tout projet de réforme du Sénat, l'autre à toute opposition à divers bills.

Le 31 juillet, Laurier fit voter aux Communes, à l'unanimité, une résolution de sympathie à l'Angleterre, en conflit avec les Boers. Ceux-ci, affirmait-on, foulent aux pieds les droits des sujets britanniques. Au Sénat, de Boucherville, Landry et Bernier soulevèrent des objections. Landry voulait ajouter à la résolution une clause de sympathie pour d'autres sujets britanniques privés de leurs droits : les Franco-Manitobains. Mais les sénateurs anglais se choquèrent. Mackenzie Bowell approuvait la motion ministérielle. Un sénateur ontarien de 84 ans s'écria : "Si le moment arrive, le premier ministre n'a qu'à dire aux boys du Haut-Canada : J'ai besoin d'un millier ou plus d'entre vous pour aller régler cette question avec les Boers,

et il les trouvera, les boys du Haut-Canada." Au Sénat comme aux Communes, les ultra-loyalistes entonnèrent le God Save the Queen.

Bourassa était absent lors du vote de cette résolution aux Communes. Les commentaires qui l'avaient accompagnée, l'effervescence des ultra-loyalistes, octogénaires ou non, lui donnèrent l'impression d'une glissade sur une voie dangereuse : celle d'une participation à la guerre, si elle finissait par éclater entre l'Angleterre et le Transvaal. Il alla trouver son chef, lui dit ses craintes et son opposition. [1] Laurier rassura son jeune ami, dont les manifestations d'indépendance ne lui déplaisaient pas — tant qu'elles en restaient là. Laurier avait des vues sur le jeune député, éloquent et studieux ; il l'avait placé au cœur des grands problèmes politiques, en le nommant secrétaire de la conférence internationale de Québec.

Le dernier vote de la session, demandé par Laurier, garantit un subside d'un million pour la construction du pont de Québec (au coût prévu de quatre millions). A la requête de Simon-Napoléon Parent, maire de Québec, président de la Compagnie du Pont et ministre du cabinet provincial, la construction du pont de Québec était formellement décidée et subventionnée par l'Etat fédéral. "Les cultivateurs du Manitoba auront à puiser dans leur poche pour payer cette extravagance !" écrivit le *Morning Telegram* de Winnipeg.. Et le *Soleil* de répondre : "Depuis trente ans, nous n'avons jamais reculé pour aider au développement des provinces de l'Ouest . . . Le cultivateur de Québec n'a-t-il pas puisé largement dans sa poche pour payer les extravagances des conservateurs pour le

---

1. *Discours de Bourassa aux Communes le 13 mars 1900. Page 1814 de la version française du Hansard.*

Pacifique ?" Favorisé par l'immigration, l'Ouest n'avait certes pas à se plaindre. Son développement s'accélérait, entraînant cet autre résultat, capital dans notre histoire, de réduire l'importance relative de la province de Québec dans le Canada.

* * *

Laurier, toujours secondé par Tarte, restait aussi habile et aussi heureux. Un ex-ministre conservateur, Costigan, se rallia au gouvernement Laurier— un peu, il est vrai, par animosité personnelle contre Tupper. Dans la province de Québec, les Canadiens français eussent payé de dix concessions, majeures ou mineures, la fierté de voir un des leurs premier ministre du Canada. De son côté, Marchand menait tranquillement sa barque ; il fait ouvrir quelques routes, raisonnne l'abbé Dugas, surveille d'assez près le porte-monnaie de la province. Il renonce aux saynètes, mais non pas aux calembours. A Dansereau qui l'appelle "Mon Premier", Marchand répond : "Me prenez-vous pour une charade ?" Parent, maire de Québec et ministre des Terres, se charge du "patronage" pour le compte de Laurier, dans sa circonscription de Québec-Est. Enfin le jeune sénateur Dandurand, gendre de Marchand, complète la liaison avec Laurier, Tarte et le cabinet fédéral. Le parti libéral est un ; les deux gouvernements libéraux s'entr'aident. Le gouvernement provincial menace le Sénat ; le gouvernement fédéral subventionne la construction du pont de Québec. Après de longs procès, le Conseil Privé attribue aux provinces le contrôle des pêcheries. Mais des difficultés d'interprétation s'élèvent. Marchand et Parent représentent à Laurier la vivacité du sentiment provincial. Ils gagnent leur cause, quitte à rendre le service aux ministres fédéraux à l'occasion.

Les libéraux ont complètement retourné la situation des premières années après la Confédéra-

tion, où leurs adversaires s'emparaient partout des postes de commande. Ils ont enrayé la menace du congrès de colonisation. Au barreau de Montréal. les avocats rouges, moins nombreux mais disciplinés, assurent l'élection d'un bâtonnier libéral. Un des leurs, F.-L. Béique, préside l'Association Saint-Jean-Baptiste. Préfontaine, Beausoleil et Rainville dirigent la municipalité de Montréal ; Parent, celle de Québec. Aux Trois-Rivières, la disparition de Mgr Laflèche laisse enfin quelque espoir aux libéraux ; l'avocat Jacques Bureau songe même à y fonder un journal "rouge" qui achèterait les presses du *Soleil*, remplacées par un matériel ultra-moderne.

Les conservateurs, jadis tout-puissants, tentèrent des réactions décousues. Ils tinrent une convention à Sherbrooke, le 24 mai, en présence de sir Charles Tupper, chef fédéral du parti. Parmi les orateurs : Taillon, Louis Beaubien, Chapais, Bergeron, T.-C. Casgrain, Evariste Leblanc, F.-J. Bisaillon, Arthur Plante, Ives. Son physique aidant — sa longue barbe, sa belle voix grave — l'ancien premier ministre Taillon prenait figure de vétéran respecté, de sage du parti. Le député provincial de Bagot, Milton MacDonald, actif et parlant parfaitement les deux langues, fut nommé organisateur des forces conservatrices dans la province de Québec. Mais la *Minerve* disparut de nouveau, et définitivement, le 27 mai. Nantel — qui gardait l'hebdomadaire *Monde Canadien* — rédigea l'article d'adieu.

Arthur Dansereau, le "boss" des grands jours de la *Minerve*, dirigeait le service des postes à Montréal. Des rouges demandaient sa tête. Ils voulaient la place, et les 4.000 dollars d'appointements annuels, pour un des leurs, par exemple pour Cléophas Beausoleil, dont la situation devenait intenable dans un parti dominé par Tarte. Le ministre des Postes, Mulock, subissait leur pression et s'ap-

prêtait à leur céder. Faute grave, aux yeux de Laurier et de Tarte, qui utilisaient et comptaient utiliser les services de Dansereau. Laurier et Tarte se retrouvaient, avec Dansereau, dans la même situation que naguère avec Chapleau. On n'avait pu révéler les interventions de Chapleau auprès de Mgr Merry del Val, puis auprès du cardinal Rampolla. Comment révéler à un collègue de langue anglaise la démarche de Dansereau auprès de Mgr Bruchési, par exemple ? Sans commettre d'indiscrétion, Laurier et Tarte obtinrent de Mulock l'abandon, au moins l'ajournement, de son projet. [1]

Et les choses s'arrangèrent à merveille. La *Presse*, débarrassée de la *Minerve* et surclassant la *Patrie*, devenait, de beaucoup, le plus grand journal canadien-français. La main en cornet derrière l'oreille gauche et les yeux fixés sur le tirage, Trefflé Berthiaume atteignait 60.000, puis 65.000 exemplaires quotidiens. Il devenait une puissance. Il voulut s'adjoindre un expert qui fût en même temps plus cultivé que lui, plus répandu dans le monde. Il décida sans peine Arthur Dansereau à renoncer à ses 4.000 dollars menacés pour en toucher 6.000 comme rédacteur en chef de la *Presse*. Traitement princier pour un journaliste ! L'ami de Tarte redevint le "boss Dansereau", et la direction de la Poste échut à ce "vrai rouge", Cléophas Beausoleil qui abandonnait ses mandats d'échevin de Montréal et de député de Berthier.

La présence d'un homme bien disposé au gouvernail de la *Presse* paraissait de première importance à Laurier. Le père Berthiaume, nommé conseiller législatif par Flynn, n'avait guère de convictions

---

1. *Correspondance entre Laurier et Tarte. O. D. Skelton · "Life and letters of Sir Wilfrid Laurier". Tome II, p. 174.*

politiques. Il dirigeait un journal conservateur en principe, assez indépendant en fait, et surtout *populaire*. Il contrariait au besoin ses opinions personnelles pour plaire au public. Il saisissait toute occasion de pousser le tirage. C'est ainsi que la *Presse*, usant et abusant de la sensation, multipliait les "sombres drames", les "mystères impénétrables", les récits détaillés de scènes criminelles. De temps à autre, Mgr Bruchési la réprimandait pour ces "commentaires qui, inconsciemment sans doute, ressemblent à des apologies . . . et produisent sur certains esprits une impression effroyablement délétère de hantise, de suggestion, d'obsession". La *Presse* publiait déjà, presque dans chaque numéro, une pleine page de "petites annonces", indépendamment des placards de publicité. Jules Helbronner, qui restait adjoint à Dansereau, défendait invariablement "le peuple", "les petits", surtout dans le domaine de la politique municipale. La ville recourant à l'emprunt pour boucher son déficit, la *Presse* réclama un emprunt "au peuple", par coupures de dix dollars, accessibles aux petits épargnants. Elle ne réussit d'ailleurs pas sur ce point. Malgré les protestations du grand journal, la ville emprunta trois millions à la Banque de Montréal, sans soumissions publiques.

Helbronner et J.-A. Rodier, qui tenait une rubrique ouvrière très complète, avaient popularisé la *Presse* dans les milieux ouvriers — de plus en plus nombreux, de plus en plus importants, avec le développement industriel de Montréal. Plusieurs corps de métiers, à l'exemple des cigariers, possédaient des syndicats assez bien organisés, affiliés au Conseil des métiers et du travail de Montréal, ou au Conseil des métiers et du travail de Québec, eux-même affiliés au Congrès des métiers et du travail du Canada. D'autres s'affiliaient directement à la Fédération Américaine du Travail. Ils avaient fon-

dé la fête annuelle du Travail. Ils critiquaient les abus de l'apprentissage, réclamaient la journée de huit heures, préconisaient diverses réformes. Ils souffraient de l'hostilité des patrons et du manque de préparation de leurs propres membres. On comptait encore peu d'ouvriers, dans la province, aptes à traiter les questions sociales et à conduire de vastes fédérations. Mais un mouvement se dessinait. Helbronner et Rodier persuadèrent à Berthiaume de fonder un parti ouvrier. Officiellement, l'initiative venait des ouvriers eux-mêmes ; mais les animateurs étaient des employés de la *Presse*. J.-A. Rodier présida le congrès ouvrier tenu à Montréal, en septembre 1899. Les congressistes remercièrent à l'envi "le grand journal qui a tant fait pour la cause ouvrière", et envisagèrent la fondation du troisième parti. Le congrès se termina par un banquet, offert par la *Presse* dans son nouvel immeuble. Rodier provoqua ensuite quelques réunions d'ouvriers en d'autres centres de la province. Libéraux et conservateurs conjuguèrent leur opposition au mouvement. Dansereau agit en sourdine. Il n'y eut pas de parti ouvrier, mais il n'en fallait pas moins compter avec l'influence de la *Presse*.

La fondation d'un parti ouvrier — inévitablement, parti d'opposition — eût gêné les libéraux plus que les conservateurs. L'avortement de la tentative s'ajoutait aux nombreux succès engrangés depuis trois ans par le parti libéral.

Marchand, premier ministre et trésorier de la province, annonça la fin des déficits, et même un surplus de $23.000 pour l'année financière terminée le 30 juin 1899. Les libéraux fêtèrent cette nouvelle par un pique-nique à Saint-Michel-de Bellechasse, le 3 septembre. Turgeon — l'éloquence du ministère—célébra dans un discours "l'un des événements les plus importants de notre politique

provinciale : le rétablissement de l'équilibre financier". Ce résultat souligna Marchand, est obtenu par les procédés les plus sages: perception rigoureuse des revenus de la province et compression des dépenses. D'ailleurs, la province participait à l'essor économique du pays, et, par les soins du *Soleil* et de la *Patrie,* chaque progrès servait la gloire et le bénéfice du parti libéral.

Enfin, du côté religieux, la disparition de Mgr Laflèche soulageait les libéraux. Mgr Bégin présida, le 25 juillet, le sacre du nouvel évêque — le chanoine Cloutier, curé de la cathédrale des Trois-Rivières. Mgr Gravel prononça le sermon, et dit : "L'Eglise des Trois-Rivières a bien pleuré quand Mgr Laflèche est mort, mais qu'elle se console : elle a à sa tête un de ses fils, un des confidents de l'évêque défunt. Elle pourra donc voguer en toute sûreté vers d'heureuses destinées." Mgr Cloutier avait été disciple, ami et confident de Mgr Laflèche. Il n'eut cependant pas l'occasion, ni sans doute le désir, de renouveler ses luttes épiques.

Les évêques de l'Ouest, Mgr Langevin et Mgr Grandin, maintenaient leur protestation tacite contre le "Règlement" ; mais plusieurs chefs laïcs de la minorité manitobaine ne les suivaient plus sur ce terrain. A la Chambre des communes, en réponse à une interpellation de Casgrain, Laurier fit état de ce mouvement d'opinion. Le vieux Mgr Grandin envoya cette protestation — cette admonestation — personnelle à Laurier :

"Il paraîtrait que Votre Honneur aurait affirmé en Chambre que la majorité des catholiques aurait accepté le règlement scolaire connu sous le nom de Règlement Laurier-Greenway.

"Je me demande comment on peut dire majorité catholique une portion, si considérable qu'elle soit, à laquelle sont étrangers tous les évêques intéressés, et le Pape surtout.

"... Je puis assurer Votre Honneur qu'en politique je n'ai aucun parti ; j'ai toujours été, je suis et je veux être pour le gouvernement existant, tant qu'il n'est point contre Dieu et l'Eglise. Dans ce cas même, tout en réclamant nos droits, selon l'avis de Sa Sainteté, je ferai toujours l'impossible pour faciliter la tâche de nos gouvernants qui, je le sais bien, ne peuvent pas toujours faire ce qu'ils voudraient faire. Cependant il y a une mesure que je veux d'autant moins dépasser que je me crois plus près d'aller rendre compte à Dieu de ma trop longue administration. Ce n'est pas après avoir passé près d'un demi-siècle, dont plus de quarante et un ans d'épiscopat, à défendre la civilisation dans le Nord-Ouest, au prix de souffrances et de privations à peine croyables, que je consentirai à ternir ma vie par une lâcheté. Je me permets d'ajouter, Très honorable sir Wilfrid, que ce ne sont pas seulement les évêques, qui devront rendre compte à Dieu de leur administration ; la loi est générale, les grands et les puissants n'y échappent pas, et le jugement sera d'autant plus sévère et redoutable que la charge dont nous avons été honorés aura été plus importante.

"Que Votre Honneur veuille bien excuser la liberté d'un vieillard..."

A quoi Laurier répondit :

"17 mai 1899

"J'ai l'honneur... d'adresser à Votre Grandeur sous ce pli le texte même de la réponse que j'ai donnée à l'interpellation de M. Casgrain sur le règlement de la question des écoles.

"Je prends aussi la liberté de vous faire remarquer que le Règlement a été accepté par le Saint-Père, non pas comme une réparation complète, mais comme un premier pas, et un pas important, pour faire obtenir aux catholiques les droits auxquels ils aspirent. A ce point de vue, je crois que la réponse que j'ai donnée était parfaitement exacte, et qu'elle doit rencontrer l'approbation de Votre Grandeur..." [1]

---

1. *Laurier Papers, dossier 345 ; aux Archives publiques du Canada.*

C'était la thèse adoptée par Bourassa dès la première heure et présentée à Rome par Fitzpatrick. Le "Règlement" est plutôt un commencement de règlement, perfectible à mesure que les esprits s'apaiseront et que les circonstances s'y prêteront. La thèse à soutenir auprès du délégué apostolique, que voici.

Conformément au désir exprimé par Laurier à Mgr Merry del Val, et si souvent réitéré, le Vatican établit une légation apostolique au Canada. Le premier délégué permanent fut un Franciscain, âgé de 57 ans mais paraissant plus jeune, Mgr Diomède Falconio. Il arriva le 1er octobre. L'Eglise, l'Etat et la population le reçurent magnifiquement, selon la tradition de Québec. Mgr Marois n'avait pas son pareil comme organisateur de fêtes religieuses ; toutes les cloches de la ville déchaînèrent leur pieux tumulte. Mais l'Etat fournit sa part. Marchand, premier ministre ; Parent, maire et ministre ; le secrétaire d'Etat Scott, représentant officiel du gouvernement fédéral ; Dobell, ministre fédéral ; et Fitzpatrick, solliciteur général, saluèrent le délégué permanent du Pape à son arrivée.

Mgr Langevin exposa au délégué apostolique les graves lacunes du "Règlement" et la triste situation des catholiques manitobains. Mgr Falconio, la mine jeune mais sévère, et la parole rare, l'encouragea peu. Le délégué venait surtout pour maintenir la paix religieuse, fût-ce au prix de sacrifices partiels. Il adopta la thèse du "commencement de règlement". Et la paix régna, dans l'ensemble, après les années de querelles que nous avons décrites. Vaincu en apparence, Mgr Laflèche avait obtenu un résultat considérable. On s'en rendra mieux compte en poursuivant l'histoire de la province de Québec. Il avait obligé le parti libéral à s'éloigner du programme de ses fondateurs, à résister à ses élé-

ments radicaux. Fils de Papineau et de l'école de *L'Avenir*, le parti libéral avait débuté par l'annexionnisme, le refus de la Confédération. Il avait réclamé la suppression du Sénat et du Conseil législatif, et l'instruction obligatoire, pour ne pas dire laïque. Sans Mgr Laflèche, il eût peut-être conservé et propagé ce programme ; à la fin du 19e siècle, il l'avait, au contraire, virtuellement abandonné ; et les différences théoriques entre les deux grands partis rivaux s'étaient atténuées, effacées même sur bien des points.

Le prochain orage n'éclaterait pas entre un parti politique et le clergé, mais entre les deux grandes races, comme l'affaire Riel. L'orage de 1885, avant d'éclater sur la province de Québec, s'était formé dans le Nord-Ouest ; l'orage de 1899-1900 se formait beaucoup plus loin encore : en Afrique du Sud !

IV

LA GUERRE DU TRANSVAAL

L'opinion canadienne-française contre la participation à la guerre — Démission d'Henri Bourassa, approuvé par Dominique Monet — Départ des contingents — Attitude de Tarte — Fondation du Journal.

Pendant la guerre hispano-américaine, Laurier avait adroitement fait combattre, par sa presse, les sentiments hispanophiles de la population canadienne-française. Laurier voulait aplanir la voie vers les Etats-Unis, pour diverses négociations en cours. Ces négociations portaient sur quatre points majeurs : 1° Question des pêcheries (droits de pêche accordés à des Américains dans les eaux canadiennes, à des Canadiens dans la mer de Behring) : 2° Passage en transit des marchandises à destination d'un port de l'autre pays ; 3° Frontière de l'Alaska ; 4° Tarifs douaniers. Les découvertes d'or au Klondike rendaient la question de l'Alaska plus urgente et plus épineuse. Et l'ensemble des négociations évoquait un grand problème sous-jacent : dans quelle mesure le Canada, colonie britannique, peut-il traiter directement avec Washington ?

La conférence internationale de Québec représente un essai de solution. Des délégués canadiens, américains et anglais, ainsi que le premier ministre de Terre-Neuve, se réunirent à Québec, du 24 août au 11 octobre 1898. Groupe imposant, qui com-

prenait lord Herschell, lord-chancelier d'Angleterre, le sénateur américain Fairbanks, et, parmi les représentants du Canada, sir Wilfrid Laurier, sir Richard Cartwright, et Louis Davies, ministre de la Marine. Les membres des délégations occupèrent soixante--dix chambres au Château Frontenac. Les deux secrétaires devaient être nommés par le gouvernement britannique, mais sur la proposition du gouvernement canadien. Laurier proposa Joseph Pope et Henri Bourassa. En désignant Bourassa, Laurier poursuivait une double intention : donner aux étrangers une belle idée de la valeur et de la tenue des Canadiens français ; et placer le jeune député, espoir du parti libéral, au cœur des grandes questions internationales. Déjà Bourassa n'était plus un inconnu pour sir Richard Cartwright, que son audace avait interloqué l'année précédente, ni pour Louis Davies, ni pour personne au courant de la politique canadienne.

La conférence, coïncidant avec une période de tourisme et avec le plébiscite sur la prohibition, stimula encore l'animation de Québec. Non pas que les délégués aient adopté des attitudes évaporées. Tout au plus échangèrent-ils des paris, avec quelques fines bouteilles pour enjeu, sur l'issue du plébiscite. Il existe une grande photo des treize membres et des deux secrétaires de la conférence de 1898. Elle donne l'impression d'une assemblée de notables, austères et décoratifs. Lorgnons, favoris, redingotes à revers de soie, cannes à pomme d'or, hauts de forme évasés à l'ancienne mode. Presque tous sont assis, voire enfoncés dans des fauteuils. Deux personnalités, debout, éclipsent les autres, fascinent l'attention. Au centre, Wilfrid Laurier. A l'extrême droite, Henri Bourassa, noir parmi ces chenus et ces chauves, son profil d'épervier surplombant l'assemblée. Bourassa semble tenir en ré-

serve, dans son regard, dans sa volonté, dans sa jeunesse, de quoi faire sauter la conférence.

La conférence ne sauta point, mais n'aboutit pas davantage. Elle s'ajourna, et reprit ses séances à Washington du 7 novembre 1898 au 21 février 1899, sans plus de succès. La frontière de l'Alaska posait les problèmes insolubles. Les commissaires américains, craignant leurs électeurs, ne voulaient rien céder. Et les Anglais tendaient à lâcher les Canadiens, plutôt que de mécontenter la puissante république. Conformément au souhait de son chef et ami, Bourassa prit, à la conférence, de graves leçons de choses.

1899

La question de l'Alaska ennuya Laurier. La guerre du Transvaal le mit dans la situation la plus embarrassante qui se puisse imaginer pour un chef de gouvernement canadien. A Toronto, plus loyaliste que la Reine, plus impérialiste que Chamberlain, des manifestations belliqueuses se produisirent avant même la déclaration de guerre entre l'Angleterre et le Transvaal. On demandait l'envoi d'une armée canadienne sous le drapeau britannique. Le 24 juillet, le lieutenant-colonel Sam Hughes, député conservateur de Victoria-Nord, demanda au ministre de la Milice la permission de lever un corps canadien. Econduit, il envoya son offre directement à Chamberlain, à Londres. Ce geste souleva un très vif incident. Le général Hutton, commandant en chef de la milice, réprimanda son subordonné qui, en passant par-dessus sa tête, avait agi "d'une manière irrégulière et contraire à la discipline". [1] De plus, aux yeux du général Hutton, Anglais d'Angleterre, la Grande-Bretagne n'avait que faire des Canadiens, soldats de pacotille : "Vous, Canadiens, pourriez aussi bien tenter de

1. *Documents sessionnels de 1903.*

grimper jusqu'à la lune que de faire campagne avec des réguliers anglais, à moins que vous n'eussiez un entraînement d'une durée de trois ans, et encore à condition d'être commandés par des officiers impériaux." La réprimande du général Hutton — vertement repoussée par Hughes — est du 24 août. Le lendemain, Hugh Graham, propriétaire du *Star* de Montréal, offrit de garantir une pension aux familles des soldats canadiens tués ou blessés au Transvaal. Lui aussi envoya son offre directement à Chamberlain, par l'intermédiaire de sir Charles Tupper, alors à Londres. [1] Le but de Sam Hughes et de Hugh Graham était de forcer la main au gouvernement Laurier. Le *Star* ne le cédait pas, en esprit impérialiste et guerrier, à ses confrères ontariens.

Le général Hutton avait méprisé trop vite l'offre de Sam Hughes et le concours des Canadiens. Mieux informé — probablement par Londres — il se ravisa, sans tarder, au point de préparer une expédition. Dès le 5 septembre, il offrait au major Oscar Pelletier, fils du président du Sénat — offre strictement confidentielle, mais formelle — le commandement d'un bataillon d'infanterie dans le contingent en voie d'organisation. L'opinion canadienne-française était encore à des lieues d'imaginer une intervention au Transvaal. Surpris, le major Pelletier accepta l'offre avantageuse pour sa carrière. Il accourut à Ottawa, où, comme le général Hutton l'en avait prévenu, tout était arrangé au quartier général de la milice. [2]

Mais les Canadiens français ne tenaient pas du tout à se battre pour les prospecteurs d'or et de

1. *Life and letters of Sir Charles Tupper. Vol. II.*

2. *Colonel Oscar Pelletier : "Mémoires, souvenirs de famille et récits." Imprimé à cent exemplaires, Québec 1940. La lettre du général Hutton au major Pelletier est reproduite, page 307.*

diamants anglais ; et le petit peuple boer, audacieux et fier, paraissait sympathique. L'opinion québécoise s'opposait absolument à toute intervention canadienne au Transvaal. Henri Bourassa, en qui frémissait l'atavisme des Papineau, craignit que Laurier ne finît par céder aux emballés qu'on surnommait les "jingoes" ; il vint à Ottawa voir son chef. [1]

Or, les préparatifs du général Hutton ne s'accomplissaient évidemment pas sans l'approbation du ministre de la Milice et sans le concours du sous-ministre — le major Pinault, ancien député de Matane à la Législative. Mais ces préparatifs restaient secrets. Laurier se gardait de tous les côtés. Il gronda gentiment son jeune ami Bourassa :

— "Vous êtes bien impatient, mon cher Henri ! Achetez ce soir le *Globe*, et vous aurez ma réponse."

En effet, le grand journal libéral de Toronto publiait, sous forme d'entrevue, l'opinion de Laurier : [2] les volontaires canadiens sont enrôlés, en vertu de la Loi de la milice, *pour la défense du Canada ;* le gouvernement ne pourrait les envoyer en Afrique sans convoquer le Parlement et sans faire modifier ou préciser la loi de la milice. Laurier jugeait d'un point de vue purement canadien ; et le Canada n'était pas menacé. Bourassa revint d'Ottawa, rassuré.

Mais, dirent les ultra-loyalistes, Laurier était bien plus prompt à répondre à l'appel de la mère-patrie quand il s'agissait de parader aux fêtes du jubilé. Et la campagne interventionniste s'intensifia, parmi les citoyens de langue anglaise. Le *Star* de Montréal réclama l'envoi immédiat de troupes

1. *Discours de Bourassa aux Communes, le 13 mars 1900.*
2. *"The Globe," 4 octobre 1899.*

canadiennes et décréta Laurier de trahison. Sam Hughes vint tenir à Laurier un langage tout opposé à celui de Bourassa. Impulsif, insolent, gaffeur, capable de bons mouvements et respectant l'adversaire qui lui tenait tête, le colonel-député tory-orangiste Sam Hughes était un caractère et représentait une force. Laurier lui répondit comme à Bourassa : "Vous êtes bien impatient, mon cher colonel. Il ne faut pas presser les choses; les autorités impériales agissent elles-mêmes très lentement, et le commandant en chef de l'expédition n'a pas encore quitté l'Angleterre. Si l'expédition aboutit à une guerre en règle, elle sera peut-être longue, et nous aurons le temps d'intervenir . . ." Enfin, et surtout : "N'oubliez pas que notre gouvernement est représentatif, et que le Parlement a le droit d'être consulté." Ces atermoiements ne convenaient pas au colonel. Laurier laissant entendre qu'il redoutait les critiques du chef de l'opposition, Sam Hughes le prit au mot : "Si le chef de l'opposition vous adjurait d'aider l'Empire dans cette guerre, le feriez-vous ?" Sur une réponse qu'il crut affirmative et qui était sans doute ambiguë, Sam Hughes courut au bureau de télégraphe et envoya une dépêche à sir Charles Tupper, rentré de Londres en Nouvelle-Ecosse. [1] Le chef de l'opposition télégraphia au premier ministre, pour l'adjurer de voler au secours de l'Angleterre.

Sa couverture assurée du côté de l'opposition conservatrice, Laurier envisagea sa solution traditionnelle — la meilleure, pensait-il, dans un pays comme le nôtre — le compromis. On enverrait

---

1. *Les principaux documents servant à reconstituer ces épisodes se trouvent : a) dans le discours de Sam Hughes aux Communes, le 30 janvier 1917 ; b) dans la correspondance échangée entre Sam Hughes et Laurier (aux Archives publiques du Canada ; Laurier papers, dossier 3246 B).*

un contingent, mais d'un effectif inférieur aux cinq mille hommes réclamés par les tories. Sam Hughes poussait au plus gros chiffre. De Kingston, il envoya cette dépêche à Laurier :

"La Grande-Bretagne a accepté 450 hommes conjointement de la Nouvelle-Zélande et du Queensland, ce qui équivaudrait au moins à 4.000 du Canada, au prorata de la population. Suivez votre plan et envoyez au moins 1.500. Moins serait indigne du Canada."

Sam Hughes confirma cette dépêche par une longue lettre, entrant dans les détails d'organisation et réclamant un commandement dans le corps expéditionnaire. "Je suis un homme d'action, écrivait-il : je pense et j'agis comme un éclair." En même temps, il faisait insérer une note dans le *Mail and Empire.*

Par contre, la *Patrie,* organe du ministre des Travaux publics, Israël Tarte, avait d'abord approuvé les déclarations de Laurier au *Globe.* Elle ajoutait :

"Si le cabinet Laurier eût pris sur lui la responsabilité d'exposer l'avenir du Canada en envoyant un contingent militaire au Transvaal, aux frais de ce pays, nous aurions blâmé sa politique."

Les jours suivants, tandis que Laurier évoluait, la *Patrie* maintenait son attitude. Elle demanda (9 octobre) :

"Qu'avons-nous à faire dans les choses de l'Afrique?

"Quels intérêts avons-nous au Transvaal ?

"Pourquoi prendrions-nous l'argent et le sang des contribuables de ce pays pour aller les dépenser dans ces lointaines régions . . .?"

Et le 11 octobre, Odilon Desmarais — le tribun de Saint-Hyacinthe devenu député de Montréal — se fâcha tout rouge à l'idée d'un envoi de troupes, et se dit prêt à voter contre le gouvernment s'il prenait une telle initiative.

Tarte et Desmarais exprimaient sans aucun doute l'opinion du peuple de Québec. Par contre, la fièvre gagnait de jour en jour en Ontario. Sam Hughes discourait, demandant au jeune Dominion d'ajouter au capital de gloire de la vieille Angleterre. Les immigrés britanniques, attendris et exaltés, formaient le levain de l'agitation. On réclamait la démission du ministre des Travaux publics. Laurier se trouva pris entre Québec et l'Ontario, entre Sam Hughes et Bourassa — deux malcommodes. Le compromis est bien la seule solution possible, pensa-t-il. Après échange de câbles avec Londres, il décida l'envoi de mille volontaires, dont l'entretien serait à la charge de l'Angleterre à partir de leur débarquement en Afrique. Les autorités britanniques acceptèrent cette offre.

Laurier cherchait à rallier les esprits modérés, présumés les plus nombreux. Il dirait à l'opinion ontarienne : "Nous aidons l'Angleterre, que notre offre satisfait." Et à l'opinion québécoise : "Nous n'accordons, en somme, qu'une concession limitée." Il s'était prémuni à droite comme à gauche, puisque, le 5 septembre, un mois avant l'entrevue du *Globe,* le commandant de la milice complétait les cadres et les équipements. Et cependant le compromis mécontenta les tenants des opinions extrêmes. Tupper protesta contre la clause imputant les frais de l'expédition à l'Angleterre. Tarte prétendit imposer une restriction. Tarte pressentait l'importance d'une première concession à l'impérialisme. En 1885, lors de la guerre du Soudan, John-A. MacDonald, sondé par Londres, avait refusé la participation officielle du Canada. En 1899, Tarte voulut insérer, dans l'arrêté ministériel, une clause stipulant que l'envoi des volontaires ne constituerait pas un précédent, pour l'avenir. Avec l'autorisation de Laurier, Tarte convoqua par télégramme, à Ottawa, les principaux députés canadiens-français.

Avec les députés fédéraux, il convoqua un député à la Législative, Lomer Gouin, bien au courant de l'opinion montréalaise.

Rodolphe Lemieux et Lomer Gouin, amis de longue date, prirent le train ensemble, à Montréal. Henri Bourassa monta daus leur wagon. Tous s'opposaient encore à l'envoi de troupes. À Ottawa, chez Tarte, ils retrouvèrent Champagne, Belcourt et plusieurs autres de leurs collègues, entourant Laurier. Le premier ministre expliqua posément la situation, la nécessité du compromis, et la garantie exigée par son collègue des Travaux publics. Comme d'habitude, Lauriei présentait, avec une extrême courtoisie, non un projet à discuter, mais une décision à ratifier. Gouin ne dit mot. Lemieux, la correction faite homme, risqua un calembour : "Le vin est tiré, il faut le boër." Mais la voix de Bourassa s'éleva :

— Monsieur Laurier, tenez-vous compte de l'opinion de la province de Québec ?

— Mon cher Henri, la province de Québec n'a pas d'opinion : elle n'a que des sentiments.

Il ne s'agissait ni de calembours, ni même de boutades. Bourassa insista, intransigeant. Il était seul à parler, dans ce cercle. Laurier l'interrompit :

— Mon cher Henri, les circonstances sont difficiles . . .

— C'est parce que les circonstances sont difficiles que je vous demande de rester fidèle à votre parole. Gouverner, c'est avoir assez de cœur pour savoir, à un moment donné, risquer le pouvoir pour sauver un principe . . .

Jamais cercle parlementaire n'avait entendu pareil langage. Laurier soupira : "Ah, mon cher ami, vous manquez d'esprit pratique."

Resté seul de son avis, le député de Labelle avertit son chef — et ami — qu'il ne le suivrait pas, et

que la province de Québec ne le suivrait pas. "Si vous décidez l'intervention, vous déciderez en même temps l'attitude que vous préférez me voir adopter : démission, ou discours et vote antiministériels." Cette offre d'option constituait un curieux procédé. Bourassa lui-même en jugea ainsi. Rentré à son bureau, il revint sur son idée et l'écrivit à Laurier : "Je veux conserver mon entière liberté d'action et le contrôle exclusif de mon attitude." [1]

Laurier ne redoutait outre mesure ni le vieux Tupper ni le jeune Bourassa. Il trouva plus embarassante l'exigence d'Israël Tarte, au conseil de cabinet. Mais Tarte, suivi ou non par ses collègues canadiens-français, tenait tête à toute coalition de ses collègues anglais. Ceux-ci ronchonnaient, protestaient et cédaient. La clause (excluant le précédent) insérée, la décision fut publiée séance tenante, le 14 octobre. Ce jour-là, un journal de Montréal soutenait, pour la première fois, que le Canada n'est pas obligé de participer aux guerres de la Grande-Bretagne s'il ne participe pas aux séances du Parlement où ces guerres se décident. Ce journal était la *Patrie*, et c'est Tarte lui-même qui écrivait:

"Expliquons-nous. Le Canada n'a pas voix au chapitre impérial. Il n'est point représenté dans le Parlement de la Grande-Bretagne.

"Le gouvernement impérial peut déclarer la guerre à n'importe quel pays du monde sans que le Canada et les autres colonies soient consultés.

"Il s'est trouvé parmi nous des hommes assez irréfléchis — en très petit nombre, il est vrai — pour émettre le principe que cette colonie doit toujours se tenir prête à fournir des troupes à la Grande-Bretagne pour n'importe quelle guerre qui serait déclarée sans sa participation.

---

1. Lettre d'Henri Bourassa à Laurier, du 13 octobre 1899. Archives publiques du Canada ; Laurier papers, dossier 1366.

"Les hommes publics d'Angleterre et ceux du Canada dignes de ce nom ne peuvent faire autrement que de répudier de semblables théories."

Le même jour aussi, l'éditorial de la *Presse* constatait et justifiait la répugnance des Canadiens français à l'envoi des troupes. Le journal le plus répandu de la province de Québec repoussait également la doctrine d'après laquelle toutes les luttes de l'Angleterre sont les nôtres — d'autant plus dangereuse, disait la *Presse*, que l'Angleterre a des possessions, des intérêts, donc des occasions de guerre, dans le monde entier. Nos compatriotes anglais soutiennent la doctrine contraire ? C'est que les points de vue ne sont pas les mêmes : "Nous, Canadiens français, nous n'appartenons qu'à un pays, le Canada . . . Mais les Canadiens anglais ont deux patries, celle d'ici et celle d'outre-mer."

Comme pour l'affaire Riel, comme pour l'affaire des biens des Jésuites, comme pour l'affaire des écoles manitobaines, la presse ontarienne partit en guerre contre la province de Québec. Le *News* de Toronto écrivit :

"Tandis que les Canadiens d'origine anglaise, d'un océan à l'autre, sont remplis d'enthousiasme, la province de Québec se met dans le chemin, et les représentants de ce peuple, auquel la mère-patrie a accordé des privilèges et des concessions spéciales, nous couvrent de honte devant le monde entier . . .

" . . . Jamais le cœur canadien n'a battu si fortement à l'unisson du cœur anglais ; mais les palpitations de ce cœur sont comprimées par l'apathie canadienne-française ; c'est la main de Québec qui arrête ces palpitations . . . Le sentiment de la Puissance ne tolérera pas cette indolence . . . Un désastre pour les armes anglaises en Afrique encouragerait deux millions de Canadiens français à suivre l'exemple des Bœrs . . ."

A Ottawa, le pasteur J. F. Gorman prononça, dans son temple, de violentes diatribes contre Lau-

rier et les Canadiens français. A Toronto, les dragons brûlèrent Israël Tarte en effigie.

La *Presse* releva l'article du *News* :

"Ces quelques rares bombardiers d'Ontario croient-ils nous intimider ? Au contraire, nous portons leur haine à notre boutonnière, comme une décoration."

Le sentiment canadien-français était si net que le *Soleil*, pour défendre Laurier, et sur ses instructions mêmes, [1] commença par montrer que le premier ministre avait offert à l'Angleterre une aide minime, aussi minime que possible, très inférieure à celle que le chef conservateur, à sa place, eût offert (17 octobre) :

"Si sir Charles Tupper avait été au pouvoir, au lieu de sir Wilfrid Laurier, tous nos volontaires canadiens auraient reçu ordre de partir pour l'Afrique bon gré mal gré, qu'ils fussent célibataires ou mariés, qu'ils eussent au logis des parents malades et requérant leurs soins.

"Si sir Charles Tupper avait été au pouvoir au lieu de sir Wilfrid Laurier, le Canada eût payé tous les frais de cette expédition, qui coûtera peut-être un million de piastres.

"Voilà la vraie situation.

"Que ceux de nos co-nationaux qui murmurent parce que M. Laurier ne retient pas de force tous les Canadiens qui tiennent absolument à se battre, comprennent donc cette situation telle qu'elle est en réalité."

Les clubs entrèrent en effervescence. Le député de Labelle, Henri Bourassa, devait prononcer un discours au Club libéral de la partie est de Montréal, le 18 octobre. Il s'abstint, au dernier moment, "pour raisons personnelles". Rodolphe Lemieux prit la parole à sa place, regretta l'absence de son

---

1. Lucien Pacaud : Lettres de sir Wilfrid Laurier à mon père et à ma mère ; lettre de Laurier à Pacaud du 14 octobre 1899.

brillant collègue, et s'efforça de justifier l'attitude du gouvernement Laurier. Lemieux rappela la controverse du parc Sohmer où il avait, en présence de Mercier, pris parti pour l'indépendance du Canada. Je ne me renie pas, dit-il ; l'indépendance est le rêve de tout homme de cœur, de tout patriote. Mais en attendant, nous vivons sous le drapeau anglais. Nous lui sommes loyaux. Or ce drapeau anglais est mis en danger au Transvaal "par un peuple de paysans grossiers et ignorants. Le gouvernement impérial a demandé aux Canadiens de défendre la cause de l'opprimé ; pas un Canadien n'osera s'y objecter ; j'approuve donc M. Laurier . . ."

Mais plus d'un libéral, et surtout plus d'un libéral avancé, plus d'un "rouge", resta sceptique sur l'attribution à l'Angleterre du rôle de l'opprimé. Et l'absence de Bourassa fut interprétée, au club, comme le signe d'une grave divergence avec Rodolphe Lemieux, et même avec Laurier.

En effet, le jeune député, ardent, et même tranchant, projetait un coup d'éclat ; l'envoi de sa démission motivée à Laurier. Il consulta Israël Tarte. Le ministre et son jeune ami s'étaient formé la même théorie sur la participation à la guerre ; et l'aîné avait exercé sur le cadet une influence certaine. Mais ils se savaient l'un et l'autre d'un caractère peu maniable, et tout en confrontant leurs idées, tout en se consultant à chacun de ces jours de crise, ils se reconnaissaient mutuellement une indépendance totale. Tarte déconseille la démission de Bourassa : "Ce n'est pas nécessaire, dit-il, pour soutenir nos idées communes à la prochaine session." Bourassa maintient sa décision, et soumet tout de même à Tarte le premier jet de sa lettre. Tarte l'engage encore à éliminer les passages à tournure de polémique, et toute trace d'aigreur contre Laurier. Bourassa suit ce dernier conseil, refuse d'atté-

nuer d'autres passages. Il remanie son texte dans le bureau même de Tarte. Et le 18 octobre, le jour où le Club libéral tient sa séance, Bourassa fait remettre à Laurier cette lettre de démission — dont un secrétaire du ministre des Travaux publics tire des copies pour la presse. [1]

"Monsieur le ministre,

"Dans une déclaration publiée le 4 octobre par le "Globe" de Toronto, vous avez dit, à propos de l'envoi de milices canadiennes au Transvaal : 'Suivant mon interprétation de la Loi de la Milice, et je puis dire que j'ai étudié cette loi ces jours-ci, nos volontaires sont enrôlés pour la défense du Dominion. Ils forment des troupes canadiennes destinées à combattre pour la défense du Canada ... Le Canada n'est pas menacé, et bien que nous puissions désirer envoyer des troupes, je ne vois pas comment nous pourrions le faire sans que le Parlement nous votât, les deniers nécessaires ? Nous ne pourrions rien faire. En d'autres termes, il nous faudrait convoquer le Parlement.'

"En face de cette déclaration, j'attendais la convocation immédiate des Chambres, où chacun des représentants du peuple aurait pu exprimer ses vues sur la situation très grave qui nous est faite en ce moment sans le consentement ni la participation de ceux dont vous tenez le pouvoir.

"Au lieu du décret de convocation, les journaux de samedi nous apportent la nouvelle que le ministère fédéral a pris sur lui de constituer un corps de mille volontaires, de les vêtir, de les armer et de les expédier au Sud-Africain aux frais et dépens des contribuables de ce pays. Et cette démarche sans précédent s'accomplit, non à la demande du gouvernement impérial, mais en réponse à une dépêche du secrétaire des Colonies, acceptant des offres de services dont nous ne connaissons ni l'origine, ni les termes, ni le motif.

"Si des offres ont été faites, d'où et de qui viennent-elles ? L'Empire britannique est-il vraiment en péril,

---

1. Documents pour le récit de ces journées :
Séance de la Chambre des communes du 20 février 1900 ; lettre de Bourassa à la "Presse" du 29 septembre 1903 ; article de Bourassa dans le "Devoir" du 18 septembre 1914.

et réclame-t-il nos armes pour le sauver ? Ou sommes-nous en présence d'une tentative de fédération militaire de l'Empire, projet cher à M. Chamberlain ?

"Voilà des questions que le peuple canadien a le droit de poser et d'entendre résoudre nettement avant de se laisser entraîner dans une guerre dont je ne veux apprécier maintenant ni les causes ni la légitimité. Il me suffit de dire aujourd'hui que cette guerre n'est pas le fait du peuple anglais, qu'elle a été condamnée d'avance par plusieurs hommes d'Etat les plus distingués du Royaume-Uni ; qu'elle n'affecte en rien les intérêts propres au Canada ni les intérêts communs de la Grande-Bretagne et du Canada ; que, de l'aveu des impérialistes les plus bruyants, elle ne met nullement en danger la sécurité de l'Empire.

"L'arrêté ministériel qui décrète l'enrôlement et l'expédition de nos troupes réserve, paraît-il, l'avenir, et empêche cette action d'être considérée comme un précédent.

"Le précédent, monsieur le ministre, c'est le fait accompli.

"Le principe en jeu est l'axiome par excellence du libéralisme anglais, c'est la base même du régime parlementaire : NO TAXATION WITHOUT REPRESENTATION. Et l'impôt du sang constitue la forme la plus lourde des contributions publiques.

"Il s'agit de savoir si le Canada est prêt à renoncer à ses prérogatives de colonie constitutionnelle, à sa liberté parlementaire, au pacte conclu avec la métropole après soixante-quinze ans de luttes, et à retourner à l'état primitif de colonie de la Couronne.

"Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part à toutes les guerres de l'Empire sans que les portes du cabinet et du Parlement impérial lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes sanglantes.

"Je ne consentirai jamais à appuyer cette politique rétrograde.

"Citoyen britannique, fier de ses droits et jaloux de sa liberté, loyal à l'Angleterre et à son auguste souveraine, je suis prêt à payer de ma personne et de mes deniers, de ma parole et de mes actes, pour défendre le drapeau britannique dans toute l'étendue de la Confédération canadienne.

"Mais loyal avant tout, par-dessus tout et toujours au Canada, j'ai promis aux électeurs de mon comté de travailler au progrès de mon pays sans déroger à l'es-

prit fondamental de sa constitution. Pour accomplir cette promesse, j'ai donné mon appui à votre gouvernement, tant que vous êtes resté dans les limites que le peuple canadien vous a tracées. J'ai approuvé et j'approuve votre politique administrative. Mais je vois dans ce dernier acte l'inauguration d'une politique constitutionnelle que la majorité de vos partisans a toujours dénoncée, et sur laquelle vous n'avez jamais consulté ni le Parlement ni l'électorat.

"Tels sont les principes que j'aurais posés, les opinions que j'aurais fait valoir à la Chambre des communes.

"Privé de ce droit, il ne me reste qu'un moyen d'affirmer et de justifier mon attitude. Il m'en coûte d'y recourir, à cause de l'admiration personnelle que vous m'inspirez et de mon atttachement aux autres principes politiques qui vous ont toujours guidé et que je veux continuer à défendre.

"Mais la conviction profonde qui m'anime m'empêche d'hésiter davantage. Je me démets donc, aujourd'hui, de mon mandat parlementaire, et je me présenterai de nouveau devant les électeurs de Labelle : je leur exposerai loyalement la situation et, confiant dans le résultat de l'épreuve, j'attendrai leur réponse avant de reprendre mon siège à la Chambre des communes.

"Agréez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération,

Henri BOURASSA,

Papineauville, 18 octobre 1899."

Bourassa communiqua sa lettre à la *Presse,* qui la publia le 20.

Prévenu par Bourassa lui-même — par sa curieuse offre d'option, à la réunion du 13 — Laurier s'attendait à ce coup. Il s'efforça d'en amortir les suites. Sur son avis, le *Soleil* assimila le geste de Bourassa au coup de tête d'un enfant gâté :

"M. Bourassa est un des hommes les plus importants du parti libéral, dans notre province. C'est la personnification de l'honneur, de l'intégrité. C'est aussi l'un des orateurs les mieux renseignés et les plus éloquents de notre parti.

"Même ces hommes supérieurs trouvent leur faiblesse dans l'élévation de leurs idées.

"On oublie trop souvent la condition sociale de notre pays, ce que nécessite de concessions le fait que notre population se compose d'éléments hétérogènes.

"M. Laurier, premier ministre du Canada, n'a pas le droit de méconnaître le sentiment, les aspirations de la grande majorité de ce pays . . .

"C'est une belle chose que l'indépendance de caractère et d'opinion, que le franc-parler : c'est un des plus beaux traits du libéralisme. Mais il ne faut pas pour cela s'emballer, se croire autorisé à tout régenter et à se substituer dans la gouverne du parti à ceux à qui le parti et le pays ont confié la responsabilité de la direction.

"La démarche si profondément regrettable de M. Bourassa devrait avoir l'effet d'engager tous les libéraux canadiens-français à serrer leurs rangs autour de l'éminent compatriote que nous avons pour chef . . ."

Mais les autres journaux donnèrent au geste du député de Labelle un retentissement immédiat et considérable. La *Patrie,* organe et reflet de Tarte, jugea très forte la doctrine constitutionnelle présentée par M. Bourassa (c'était celle de Tarte lui-même !), mais estima suffisantes les garanties prises contre la création d'un précédent. La *Gazette* détrompa le ministre des Travaux publics :

"Une initiative a été prise ; les recrues sont enrôlées ; le navire de transport est nolisé . . . L'offre du gouvernement a créé un précédent pouvant servir de guide aux autres ministres placés dans les mêmes circonstances."

Le *Star* et plusieurs journaux ontariens coyaient Bourassa de connivence avec Tarte, voire avec Laurier.

Pour s'expliquer devant ses électeurs, Bourassa convoqua des assemblées. Bourassa, sur qui Laurier fondait tant d'espoirs, avait 31 ans. A l'exemple de Laurier lui-même, il étudiait à fond l'histoire politique et constitutionnelle anglaise, en admirait l'évolution, en adoptait les principes. Mais chez Laurier, les principes se tempéraient toujours d'opportunisme, particulièrement indispensable, pensait

le chef libéral, dans un pays de perpétuelles divergences entre les deux grandes races. Chez Bourassa, la jeunesse, le tranchant du caractère, l'absence de responsabilités, empêchaient toute modération ; d'ailleurs, Bourassa n'était-il pas le dernier ultramontain, c'est-à-dire un doctrinaire ? S'il avait emprunté la plume concise de Tarte, il eût mieux fait ressortir, dans sa lettre à Laurier, les principes qui inspiraient son geste et qui allaient guider son action :

Pas de participation aux guerres de l'Empire en dehors du territoire canadien.

Pas de contribution aux dépenses de l'Empire sans une part convenable de représentation et d'influence au Parlement impérial. (En vertu du principe fondamental du droit constitutionnel anglais : No taxation without representation.)

Pas d'initiative de ce caractère sans consultation du Parlement canadien.

La plume à la main, Bourassa n'avait pas la force de percussion de Tarte. Mais dès qu'il prenait la parole, son abondance, sa fougue, la variété de son registre le rendaient imbattable. Et c'est par la parole qu'il s'expliqua devant les électeurs.

Le 22 octobre, il tint une assemblée à Papineauville. La nouvelle de sa démission n'était pas arrivée dans la paroisse, et le curé l'annonça en chaire, à la grand'messe, en même temps que la convocation de l'assemblée. Un frisson courut la bourgade, qui tient son nom de Papineau et ne l'oublie pas. Dans le comté de Labelle, où l'on vit du bois, la proportion d'hommes instruits est moins forte que dans la vallée du Richelieu, ou dans le "bas de Québec", où les cultivateurs à l'aise envoient leurs enfants au collège et parfois à l'Université. Mais le maire L.-N. Desjardins, l'ex-maire Théophime Bonhomme, propriétaire du moulin à farine, et le

notaire Philémon de Varennes, chef de la meilleure famille de l'endroit, assistèrent à l'assemblée, avec les cultivateurs et les bûcherons — en tout, cinq cents personnes.

Bourassa cita l'opinion d'hommes politiques anglais défavorables à la guerre sud-africaine et demanda, lui, Canadien, sujet britannique, le droit de s'exprimer aussi librement qu'eux. Puis il distingua les principes et les faits. Les principes : l'action du gouvernement est illégale et inconstitutionnelle ; malgré les réserves de l'arrêté en conseil, un précédent est établi, et la fédération militaire acceptée ; le Canada, qui n'a point participé aux guerres récentes de l'Angleterre en Afghanistan et en Egypte, ne doit et ne peut participer aux guerres qu'elle poursuivra encore aux quatre coins du monde. Les faits : rien n'est moins sûr que la justice de la cause anglaise dans cette guerre ; Chamberlain est l'instrument de gros fabricants d'armes et de munitions, qui l'ont poussé.

Bourassa infligea une volée de bois vert au *Star* pour son attitude francophobe, et termina en disant qu'il restait, sur toutes les autres questions, partisan de sir Wilfrid Laurier.

— "Si les citoyens du comté de Labelle m'approuvent, dit Bourassa, qu'ils me réélisent !" — Certain", répondit un électeur, "le monde sont pas fou !"

L'ex-maire Bonhomme et le notaire de Varennes mirent aux voix la résolution suivante :

"Nous, citoyens britanniques et électeurs libres du Canada, réunis en assemblée publique à Papineauville, le 22 octobre 1899, protestons de notre loyauté au trône d'Angleterre et à l'auguste souveraine qui l'occupe, et de notre attachement à la constitution qui nous régit. Sans distinction de partis politiques, nous approuvons l'attitude ferme, indépendante et constitutionnelle que M. Henri Bourassa, député démissionnaire, a prise

sur la question du Transvaal, et nous nous opposons à toute tentative de fédération militaire de l'Empire et à la participation du Canada aux guerres de l'Empire sans droit de représentation dans le Conseil de l'Empire."

La résolution fut votée à l'unanimité moins trois voix, celles de trois Anglais, les Richard Byers, père, fils et petit-fils. Dans la soirée, Bourassa répéta son discours devant les électeurs de Montebello. Plus encore qu'à Papineauville, Bourassa est chez lui, sur cette seigneurie de son grand-père, devant l'église dessinée par son père, parmi les vieux citoyens qui l'ont vu grandir et qui l'ont élu maire dès sa majorité. Les employés de la scierie Owens entourent l'avocat Hector Chauvin, conservateur, qui faillit être l'adversaire de Bourassa aux élections de 1896, et qui approuve son geste en 1899. Un autre conservateur, L.-D. Fortin, préside l'assemblée. Montebello endosse la résolution de Papineauville, à l'unanimité moins une voix. L'opposant est un des Byers, venu de Papineauville. Il ne critique pas M. Bourassa, qui a prouvé son esprit de justice envers les familles protestantes pendant son stage à la mairie de Montebello. Byers justifie courtoisement son attitude parce qu'il compte s'engager pour le Transvaal.

— "Alors, vous demandez qu'on vous achète votre fusil", dit Bourassa.

Le député démissionnaire poursuivit sa campagne, en insistant sur la question constitutionnelle. Il répétait :

"Je dis et je répète que j'ai donné ma démission non parce que le gouvernement avait envoyé des soldats au Transvaal, mais parce que cet acte constitue un changement radical dans nos relations avec l'Angleterre."

Et il écrivit la même chose, sous une autre forme, à la *Presse*, qui inséra sa lettre le 25 octobre.

"Bravo !" fit Tardivel, dans la *Vérité ;* mais la fin de la résolution votée à Papineauville et à Montebello reste inquiétante. "Nous ajouterions, pour notre part, que nous ne voulons pas de fédération militaire impériale, même avec droit de représentation dans les conseils impériaux." Sur quoi Bourassa mit au point par cette rectification :

> *"Veuillez noter que je ne me suis jamais prononcé en faveur d'aucune sorte de fédération impériale.*
> *"Je désire le maintien du lien britannique — plus que vous, probablement. J'y vois un obstacle à l'absorption américaine. Et cette dernière crise d'hystérie colonio-impériale me confirme dans l'opinion que le Canada n'est pas mûr pour l'indépendance . . .*
> *"Fidèle au principe fondamental du parlementarisme anglais, je combats d'avance toute tentative de participation aux guerres impériales sans droit de représentation. Ceci ne veut pas dire que j'accepterais un projet quelconque de fédération militaire de l'Empire, même avec droit de représentation."*

La campagne de Bourassa, dans son comté, fut paisible ; mais ses échos, retentissant dans tout le pays, ne furent pas paisibles partout. A Saint-Benoit, le député libéral des Deux-Montagnes, Calixte Ethier, approuva son collègue de Labelle : "La guerre entre l'Angleterre et le Transvaal ne regarde pas le Canada." C'était, au fond, la pensée de bien des députés libéraux.

Ces manifestations d'indépendance alarmèrent le chef du parti. Laurier déploya toutes ses ressources de séduction auprès des députés qu'il sentait ébranlés. La *Patrie* insista sur la garantie de la clause réservant l'avenir. Le *Soleil* se fit plus sévère pour Bourassa, et entama une campagne ultra-loyaliste, exaltant l'Angleterre et dénigrant les Boers. Il publia, en anglais et en français, une longue lettre du solliciteur général Fitzpatrick, très dure pour ces Boers "illettrés", qui veulent réduire les Anglais civilisateurs au rôle de cerfs (sic) et de

parias. Enfin, le député libéral d'Ottawa, N.-A. Belcourt, qui éprouvait de l'amitié pour Bourassa, lui envoya par lettre ouverte (publiée dans les journaux du 24) un blâme amical. Le principe "No taxation without representation" n'est pas violé, soutenait Belcourt, excellent juriste, car il n'y a pas eu taxe, mais don, avec une réserve formelle empêchant ce don de constituer un précédent. "Pour ma part, je suis très reconnaissant au ministère d'avoir, par sa politique opportune, patriotique et éclairée, épargné une agitation dangereuse." Et Belcourt terminait sa lettre en souhaitant que Bourassa, réélu, revienne au Parlement, calmé.

La lettre de Belcourt semblait offrir l'absolution officielle à Bourassa. Celui-ci répondit par une lettre personnelle à Laurier. Sensible autant que les autres à l'adresse, à la distinction, à la bonté du charmeur, Bourassa ne laissait pas d'admirer et d'aimer son chef. Il appréciait la portée de plusieurs gestes de Laurier à son égard, par exemple sa désignation pour le secrétariat de la conférence internationale. Ferme sur le grand principe en jeu, Bourassa suivait son chef sur la politique générale. Il lui conservait son affection. Mais dans son horreur de flagorner, Bourassa donnait à ses protestations affectueuses une hauteur singulière :

"Cher M. Laurier,

"Je ne puis que vous répéter ce que j'ai dit en vous quittant l'autre jour : pour que j'aie pu dominer le sentiment d'affection et d'admiration personnelles que j'éprouve pour vous, il me fallait me sentir en face d'un devoir bien impérieux.

". . . Si le gouvernement juge à propos de me faire la lutte, je l'attendrai de pied ferme. Mais permettez-moi de vous répéter ce que j'ai dit à M. Tarte. Je ne crois pas que le ministère prenne des forces dans cette lutte, qui ne manquerait pas d'avoir un certain retentissement. Enfin je vous prie de ne pas vous laisser guider par les sentiments d'ancienne affection

personnelle que vous pouvez encore éprouver à mon endroit. Faites ce que vous croirez devoir faire. Et de mon côté, quelle que soit l'issue de tout ceci et l'attitude du gouvernement à mon égard, je me propose de rester ferme dans la mienne; je continuerai d'appuyer le gouvernement dans sa politique générale, mais je lutterai de toutes mes forces pour enrayer le courant d'impérialisme non raisonné que son action récente a créé et menace d'entretenir.

"Je reste l'admirateur personnel de vos hautes qualités d'esprit et de votre noblesse de coeur. Mais je regretterai toujours ce que je considère comme un acte de faiblesse de votre part. En dehors de la question actuelle et des développements qu'elle peut prendre, vous pourrez compter sur mon concours — peut-être plus désintéressé que celui de beaucoup de gens qui vous flagornent aujourd'hui et contre lesquels je vous ai défendus vingt fois, vous et vos collègues.

"Au revoir, cher M. Laurier, et croyez-moi toujours votre sincèrement et loyalement dévoué."[1]

Quelle serait l'influence de ces incidents sur l'opinion, sur la situation politique ?

Bourassa n'envisageait pas la question impérialiste à un point de vue de race ou de religion. Il se plaçait sur le terrain constitutionnel. Un vieux doctrinaire du libéralisme anglo-canadien, Goldwin Smith, l'approuva, dans son hebdomadaire *Sun,* de Toronto. Goldwin Smith possédait un prestige de grand intellectuel. En restant en Angleterre, disait-on, il aurait pu y devenir le chef du parti libéral. Goldwin Smith écrivit : "Le geste de M. Bourassa est beau, s'il est sincère." Bourassa prit sa plume et répondit : "Je ne permets à personne de mettre en doute ma sincérité." L'accent plut à Goldwin Smith, et les deux hommes se lièrent d'amitié — d'abord par lettres.

Mais Goldwin Smith était un indépendant fieffé.

---

1. Lettre d'Henri Bourassa à Laurier, du 27 octobre 1899. Aux Archives publiques du Canada ; Laurier papers, dossier 1366.

Il fit exception, il fit tache en Ontario. Hors quelques esprits très élevés, la question de race obnubila toute question constitutionnelle. Les Anglo-Canadiens voulaient aider l'Angleterre, et les Canadiens français ne le voulaient pas. Peut-être Bourassa se trompait-il lui-même en insistant à ce point sur la question constitutionnelle. Laurier le lui écrivit, en réponse à sa lettre du 27 : [1]

"Vous prétendez vous attacher à la question constitutionnelle, et vous me reprochez l'envoi des contingents sans l'approbation du Parlement. En réalité, c'est l'envoi même des contingents qui vous déplaît. Que serait-il arrivé si le Parlement avait été en session ? Vous auriez voté contre toute proposition d'aide à la Grande-Bretagne dans sa guerre contre les Boers. Voilà, en vérité, le fond de votre pensée . . ."

Or, cette sourde hostilité à l'égard de l'Angleterre est de nature à froisser le sentiment anglo-canadien, à dresser le reste du pays contre la province de Québec. C'est ce que Laurier veut par-dessus tout éviter. Il poursuit :

"Quelle attitude, dites-moi, les Canadiens français doivent-ils prendre dans la Confédération ? Il faut, ou qu'ils s'isolent, fassent bande à part, ou qu'ils marchent à la tête de la Confédération. Il faut qu'ils choisissent entre l'impérialisme anglais ou l'impérialisme américain. Je ne vois pas d'autre alternative. S'il en est une autre, indiquez-la moi.

"C'est là toute la pensée, résumée en peu de mots, qui a été l'inspiration de ma conduite. L'accusation de faiblesse ne m'atteint pas. Après vous avoir quitté dans la soirée du 13, j'ai passé une partie de la nuit à examiner notre situation. Je me suis convaincu que j'étais dans le vrai. Je vois clair et net devant moi. Vous croyez que l'avenir vous donnera raison; je suis sûr qu'il vous convaincra vous-même de votre erreur.

---

1. Copie de la lettre de Laurier à Bourassa. Aux Archives publiques du Canada; Laurier papers, dossier 1366.

"Je n'ai nullement l'intention de vous faire la lutte dans Labelle, et je découragerais toute tentative d'opposition dans les rangs de mon parti. Mais c'est un chagrin personnel, et même plus qu'un chagrin, de me voir séparé de vous. J'avais rêvé tout autre chose. Les bonnes paroles d'affection que vous m'adressez me font au moins espérer que nos relations d'amitié ne souffriront pas de cette rupture."

Laurier cherchait l'apaisement. Le gouvernement la presse, le clergé, s'efforcèrent de calmer l'opinion, voire de la retourner. Au Canada français comme ailleurs, la bourgeoisie est conservatrice, à la fois par égoïsme de classe nantie et par conscience de ses responsabilités. Et ce conservatisme bourgeois revêt la forme du loyalisme à l'Angleterre. Les Canadiens français d'un certain rang social, entretenant avec leurs compatriotes anglais des relations d'affaires, des relations officielles, des relations mondaines, reçus parfois à Rideau Hall, ressentent et surtout expriment un loyalisme beaucoup plus zélé que celui du peuple. Cela se vit bien en ces derniers mois du 19e siècle. Mais le peuple canadien-français ne peut pas éprouver, pour l'Angleterre, les sentiments des Anglo-Canadiens. Il restait hostile à l'envoi de troupes et d'argent. En marge des arguments d'ordre constitutionnel, le petit-fils de Papineau exprimait avec éloquence le sentiment plus ou moins confus du peuple. Laurier ne l'ignorait pas ; mais Laurier cherchait et réalisait un équilibre.

Par chance, les conservateurs de Québec ne pouvaient attaquer Laurier sans atteindre Tupper, qui avait pressé l'intervention. Thomas Chapais put tout juste saluer la crânerie de Bourassa : "Nous avons eu à critiquer son attitude sur la question des écoles. Cela ne saurait nous empêcher de rendre en ce moment hommage à sa fermeté, à son courage, à la sincérité de ses convictions et à la force de ses arguments." Mais les libéraux comptaient dans

leurs rangs des esprits avancés, épris d'indépendance, se réclamant volontiers des patriotes de 37. La réaction naturelle de ces "rouges" était identique à celle du peuple : sympathie pour les Boers, antipathie pour l'Angleterre, refus de resserrer le lien colonial. Odilon Desmarais, Calixte Ethier et bien d'autres appartenaient à cette école. Si Tupper eût occupé le pouvoir et envoyé des soldats à l'Angleterre, tous nos "rouges" eussent sans doute pris feu et flamme, agité la province contre Tupper et l'impérialisme. Rappelons-nous l'achat de fusils effectué par Alphonse Desjardins, ministre de la Milice dans le cabinet Mackenzie Bowell. Les libéraux attribuèrent alors au ministre ce noir dessein : la participation de la milice canadienne aux expéditions coloniales de l'Angleterre. Ils tentèrent de s'y opposer par l'amendement Rinfret (23 avril 1896), qui réunit les voix de Laurier, Brodeur, Carroll, Lavergne, McShane, et de tous les autres libéraux. Leur motion repoussée, ils reprirent l'argument pendant la campagne électorale de 1896, surtout contre Desjardins. Des orateurs libéraux firent frémir les citoyens et pleurer les mères en décrivant la mort atroce réservée à leurs enfants si jamais les Tupper et les Desjardins les envoyaient, pour l'Angleterre. à la conquête des déserts africains.

Trois ans après, ce ne sont pas Tupper et Desjardins, c'est Laurier qui se trouve au pouvoir et envoie des volontaires. Va-t-on nuire à Laurier, ruiner le parti ? Non. Le loyalisme à l'égard du chef et du parti obtient ce que le loyalisme à l'Angleterre, seul, n'eût peut-être pas obtenu. Les "rouges" se taisent. Charles Langelier et Pacaud arrachent au Club Mercier de Québec un ordre du jour endossant la conduite du gouvernement fédéral. Et le *Soleil,* le gouvernement Marchand, le maire de Montréal (Préfontaine) et le maire de

Québec (Parent) organisent des fêtes pour le départ du premier contingent.

A Québec, le lundi 30 octobre est décrété fête civique. On dresse des arcs de triomphe, on fait chanter des messes. Les troupes défilent, passées en revue par lord Minto et par Laurier. Autour du gouverneur général et du premier ministre, les personnages officiels les plus marquants : sir Alphonse-Pantaléon Pelletier, président du Sénat, dont le fils part comme officier ; Jetté, lieutenant-gouverneur ; Marchand et plusieurs de ses ministres ; Préfontaine et des notables de Montréal ; Parent et des notables de Québec. Lord Minto, Laurier et Parent prononcent de brèves allocutions, exhortant les soldats à se conduire vaillamment. "Vous allez", leur affirme Laurier, "combattre pour la cause de la justice, de l'humanité, des droits civils et de la liberté religieuse." Et les soldats s'encaquent dans la cale infecte du *Sardinian,* ancien paquebot de la Compagnie Allan transformé en cargo, où ils souffrent horriblement du mal de mer, mais où, par miracle, aucune épidémie ne se déclare pendant la traversée. [1]

Les officiels, les militaires, la population anglaise, les curieux et les enfants prêts à saisir toute occasion de fête, voilà qui suffit à la réussite des manifestations. Mais leur caractère factice n'échappe pas aux esprits perspicaces. Tardivel proclame, dans la *Vérité*, sa sympathie pour les Boers. L'abbé David Gosselin en fait autant dans la *Semaine religieuse* de Québec. Il revient à la charge :

"Les Canadiens français, en général, admirent le petit peuple du Transvaal, décidé à sauvegarder son indépendance; sont convaincus que la justice et le

---

1. Colonel Oscar Pelletier : "Mémoires, souvenirs de famille et récits", p. 310.

droit sont de ce côté; pensent que l'intervention du Canada est regrettable et que l'on devrait laisser l'Angleterre se débrouiller comme elle pourrait."

La plupart des chefs conservateurs n'osent toujours pas critiquer Laurier, puisque Tupper aurait fait davantage encore. Dans les assemblées conservatrices, Flynn, Chapais, Taillon, Leblanc, Bisaillon, Royal, Milton MacDonald trahissent leur embarras par l'imprécision de leurs discours. Mais deux chefs conservateurs, Nantel et Landry, pensent comme Tardivel et l'abbé Gosselin, et le disent. Nantel, dans son hebdomadaire *Monde Canadien,* reproche à Fitzpatrick de plaider une mauvaise cause en justifiant la guerre de conquête entreprise par l'Angleterre : "Si vous voulez démolir tous les peuples traités d'illettrés, de menteurs, de jaloux, de nuisance par l'Angleterre, il vous faudra commencer par vos compatriotes irlandais." La résistance aux visées de Chamberlain, la résistance à l'impérialisme est parfaitement légitime, conclut Nantel. Nous devons avant tout défendre et développer le Canada, dans le cadre constitutionnel. C'est l'opinion du sénateur Landry, qui publie dans *L'Evénement* une mise en garde contre l'impérialisme de Laurier (5 décembre).

Ces expressions d'opinion canadienne-française, relevées par le *Star* de Montréal, enragèrent la presse "loyaliste". Des journaux ontariens attaquèrent le clergé de Québec. Le *Hamilton Spectator,* le *Kingston News* et d'autres regrettèrent une fois de plus le droit concédé aux Canadiens français de garder leur langue. Tarte, toujours représenté par le *Star* comme l'inspirateur de Bourassa, fut voué au bourreau dans la presse et dans les assemblées de Toronto.

Tarte, en si mauvais état de santé qu'il eût été justifié de rester au lit, se montra le plus possible,

soutenant son opinion sans reculer d'un pouce. Il prononça même un discours à Saint-Vincent-de Paul : "Il est inadmissible que nous soyons appelés à lever des troupes et à débourser de l'argent sans avoir aucune représentation dans le gouvernement impérial." Mais Laurier — et, de leur côté, les chefs conservateurs — s'alarmèrent de ces polémiques, au moment où Lord Minto faisait pression pour obtenir un second contingent. Laurier, Tupper et tous les chefs chargés de responsabilités prêchèrent, qui le calme, qui le loyalisme. Le *Soleil* ridiculisa Tarte et sa théorie d'une représentation aux Communes impériales en contre-partie de la participation aux guerres anglaises. Le *Soleil* se chargea aussi de réfuter Tardivel et l'abbé Gosselin. Bergeron se chargea de répudier Nantel, au nom des conservateurs canadiens-français. Il prononça des déclarations ultra-loyalistes le 29 octobre, dans son comté de Beauharnois, et le 30 à Ottawa, où il parut aux côtés de Tupper et des chefs orangistes Wallace et Clemow. Enfin, pour le grand public, L.-O. David fit insérer des lettres ouvertes dans la *Presse*. Quelques années plus tôt, David, l'admirateur passionné des "patriotes" de 37, avait, comme Mercier, caressé l'espoir de l'indépendance du Canada, voire de la province de Québec ; il était alors plus nationaliste que libéral. Sous l'influence de son ami Laurier, David avait évolué ; il admettait la nécessité de l'union avec les Anglais, et des concessions réciproques : il devenait plus libéral que nationaliste. Dans ses lettres à la *Presse*, il mit ses compatriotes en garde contre un engouement pour les Boers — chevaleresque, mais déraisonnable et même imprudent, puisqu'il peut nous aliéner la bienveillance de l'Angleterre.

Ce raisonnement ne put convaincre ni Tardivel, ni l'abbé Gosselin. Et encore moins la jeunesse fré-

missante qui adoptait les idées naguère caressées par Mercier — et par David.

* * *

Le 8 décembre, le Manitoba tint ses élections provinciales. Clarke Wallace fit campagne, rendant le gouvernement Greenway solidaire du gouvernement Laurier, lui-même solidaire de Tarte, Bourassa et autres Canadiens français hostiles à l'expédition du Transvaal, déloyaux à l'Angleterre, traîtres . . . Le gouvernement Greenway fut battu. On ne pouvait mesurer l'exacte portée de l'argument impérialiste : mais le présage suffit à inquiéter Laurier. "Il en sera ainsi", dit le *Soleil,*" tant qu'on n'aura pas mis un frein à toutes les têtes chaudes de notre parti, qui s'imaginent que la province de Québec est tout le Dominion, et que nous n'avons pas à compter avec les six autres provinces."

Depuis longtemps, le parti conservateur n'enregistrait que des défaites. La victoire manitobaine remonta les "bleus" de la province de Québec. Ils effectuèrent une nouvelle tentative de réorganisation.

Ils n'avaient plus d'organe français à Montréal. La *Minerve* avait définitivement disparu. A la *Presse*, Dansereau se rapprochait de Laurier, tandis qu'Helbronner et J.-A. Rodier ébauchaient la fondation d'un parti ouvrier. Au *Monde Canadien*, Nantel affectait une indépendance, et surtout un nationalisme, propres à horripiler les loyalistes. Louis Beaubien et la famille Forget fournirent les fonds nécessaires à la fondation du *Journal*. Hugh Graham, propriétaire du *Star*, rival de Berthiaume et de Tarte, favorisa la naissance d'un organe qui, en divisant la clientèle de langue française, affaiblissait la *Presse* et la *Patrie*. Il imprima le *Journal* et prêta des locaux. Mais les Forget fournirent l'essentiel. Le financier Louis-Joseph Forget, nommé sénateur

par Tupper huit jours avant les élections de 96, et son neveu Rodolphe, étaient originaires de Terrebonne. L'un calme et l'autre exubérant, mais tous deux entreprenants, favorisés encore par des mariages avantageux, ils détenaient de gros intérêts dans la Compagnie du Richelieu, la Compagnie des Tramways de Montréal, la Compagnie du gaz de la même ville, et mainte autre. Plus spéculateurs que fondateurs, ils projetaient l'acquisition de la Royal Electric, pour former un trust de l'électricité, du gaz et des transports en commun dans la ville de Montréal. Souscripteurs des caisses politiques, les Forget rappelaient par plus d'un côté, la manière et la carrière de Sénécal. L'oncle était conservateur, le neveu passait encore pour libéral ; tous deux s'entendaient avec Préfontaine, et mieux encore avec l'échevin-député Rainville ; et cependant ils n'avaient pas rompu leurs relations avec Israël Tarte. En fondant un journal, ils entendaient servir un parti, mais aussi, à l'occasion, leurs intérêts.

Donc, les Forget fournirent des fonds. [1] Milton MacDonald eut le titre de directeur, Joseph-Adolphe Martin celui de rédacteur en chef. Martin était français de naissance. Engagé dans les zouaves pontificaux, il y avait connu Drolet, qui lui donna l'idée de venir au Canada. Marié à Montréal, père d'une famille nombreuse, Joseph-Adolphe Martin, professeur, puis journaliste, se fit estimer. Les conservateurs lui confièrent leur journal ; mais Martin mourut peu après. Joseph Royal prit la direction du *Journal*, secondé par Jean Dumont (l'ami de Thomas Chapais) et par Arthur Beauchesne, ex-secrétaire de Chapleau. Intelligent, secret, habile à rédiger, à cinq minutes d'avis, un article pour ou

---

*1. Une polémique entre le **Journal** et la **Presse**, en décembre 1901, a révélé des détails sur la fondation du "Journal." Nous en tenons d'autres sources.*

contre une thèse donnée, Beauchesne, homme de confiance des Forget, jouirait d'une situation prépondérante au *Journal*.

Le nouvel organe conservateur publia son premier numéro le 16 décembre 1899. Favorisé par Hugh Graham, il soutiendrait, adroitement, une politique un peu différente de celle du *Star*. Soufflant au besoin le chaud et le froid, il ne perdrait pas une occasion de critiquer Laurier.

* * *

Les premiers combats au Transvaal tournaient au désastre pour les troupes anglaises. Le gouverneur général, appuyé par l'opinion ontarienne, demanda un second contingent. On s'attendit à la démission de Tarte. *L'Evénement* l'annonça même sur le panneau extérieur où il affichait les dépêches. Mais Laurier chapitrait son Tarte. Laurier se sentait d'autant moins en mesure de résister que, dans les milieux impérialistes, sa race et sa religion l'exposaient à la suspicion. On eût crié à la "déloyauté" du premier ministre canadien-français. "Il faut se soumettre ou se démettre", expliqua-t-il à Tarte.[1] Nous ne pouvons résister au gouverneur, à nos collègues anglais et à l'opinion anglo-canadienne. Ou bien — les élections manitobaines nous en avertissent — nous perdrons le pouvoir ; et les conservateurs enverront non pas 2.000 hommes mais 5.000. Tarte se rendit à ces raisons. Il démentit par télégramme la nouvelle de *L'Evénement*. Il consentit à l'envoi du second contingent, et il le dit publiquement au Club libéral de la partie est de Montréal, le 20 décembre.

Les efforts du *Soleil* et des milieux officiels n'avaient toujours pas convaincu l'opinion cana-

---

1. *Lettre de L.-O. David dans le "Devoir" du 5 décembre 1924.*

dienne-française. La *Presse,* qui soufflait, elle aussi, le chaud et le froid, offrait de temps à autre un exutoire à cette opinion, en insérant des lettres de correspondants. Le journal aux 67.000 exemplaires quotidiens allait parfois jusqu'à la vive sympathie pour les Boers :

> *"Devant la résistance sublime d'un peuple préférant la mort à la soumission, le monde entier se demande pourquoi on veut exterminer cette nation héroïque, et si l'extermination de ce peuple, petit en nombre, mais grand par le courage et le caractère, n'est pas un crime plus odieux que le partage de la Pologne . . ."*

L'Evénement annonça en ces termes l'envoi du second contingent : "Le gouvernement de sir Wilfrid Laurier fournira encore de la chair à canon à l'Angleterre pour l'aider à affermir sa suprématie en Afrique."

Cependant la *Presse* et la *Patrie* se rallièrent à l'envoi du second contingent, puisqu'il paraissait urgent de secourir l'Angleterre, quitte à discuter ses fautes après. Le *Chronicle* somma *L'Evénement* de changer d'attitude, sous peine de répudiation par le parti conservateur. Mais d'autres feuilles conservatrices de langue française, le *Journal* à Montréal, le *Courrier du Canada* à Québec, mettaient en garde — avec courtoisie et modération de ton — contre la fédération impériale. Les Canadiens français, souhaitant tous, au fond du cœur, sinon l'indépendance, au moins la plus grande autonomie possible, ne voulaient pas de la fédération impériale. Le *Journal* et le *Courrier du Canada* laissèrent entendre que Laurier favorisait ce projet dans l'espoir de représenter un jour le Canada au Parlement de Westminster. Le *Journal* finit par monter sur ses grands chevaux (21 décembre) ;

> *"Nous dénonçons celui qui, pour la gloire de nous représenter au sein du Parlement impérial, sacrifie-*

rait une position péniblement acquise et rendrait inutiles les luttes du passé. Avant de réussir, il devra soulever les pierres du sépulcre, arracher de leurs tombeaux nos morts illustres, jeter au souffle de l'ingratitude et aux vents de l'oubli la poussière des Viger, des Bédard, des Papineau, des Lafontaine, des Taché, des Cartier.

"Et après, il restera encore assez de vivants pour venger ces morts et pour punir celui qui aura trahi leur mémoire et compromis leur œuvre."

Le 21 décembre, les deux députés de Terrebonne, Nantel et Chauvin, convoquèrent à Saint-Jérôme une assemblée spéciale, avec le concours de sir A.-P. Caron, pour discuter la question de l'impérialisme. Ces conservateurs blâmèrent encore les tendances impérialistes de Laurier — moins accusées cependant que celles de Tupper — et son refus de convoquer le Parlement. "Nous sommes loyaux, dit Nantel, mais nous tenons à nos libertés . . . M. Chamberlain veut mener les coloniaux par le bout du nez ; il n'y réussira pas, même en attachant sir Wilfrid à son char . . ." Et l'ancien compagnon de luttes de Chapleau dénonça l'impérialisme, qu'il définit : "L'obligation de participer aux guerres de l'Empire sans que le Parlement ait été consulté, sans que l'électorat se soit prononcé sur cette politique nouvelle." Bridés par la discipline de parti, les chefs libéraux de la région — les Prévost, les Marcil, les anciens "lions du Nord" — n'en pensaient pas moins que Nantel. Les bûcherons de Saint-Jérôme, frères des bûcherons de Papineauville, votèrent des résolutions. Ils souhaitent le succès des armes britanniques, mais exigent d'être consultés sur les affaires du pays, "spécialement sur la politique qui nous est proposée d'engager la colonie dans des guerres étrangères au Canada".

"Laurier est trop français !" dit-on à Toronto. "Laurier est trop anglais !" murmure-t-on à Québec. Laurier compte bien rallier, entre ces opinions

extrêmes, la masse des modérés. Mais un nouveau coup de théâtre se produit.

L'acteur en fut le député Monet, de Napierville. A peine l'aîné de Bourassa ; grand, élancé, distingué d'allures, le front et le sommet du crâne prématurément dégarnis, avec des touffes de cheveux sur les côtés, il présentait quelque ressemblance physique avec Laurier — et portait une redingote de même coupe. C'était un rouge, fier de descendre de patriotes de 37, et que l'on imaginait fort bien, s'il avait vécu à cette époque, le fusil à la main. C'est lui qui, après son élection de 1896, avait envoyé des télégrammes ironiques à Mgr Laflèche et à Mgr Langevin. Bref, un gaillard aux opinions nettes, au franc-parler absolu, peu sensible aux réprimandes des évêques, impossible à intimider. Il protesta contre l'envoi d'un second contingent, par une lettre ouverte à ses électeurs. Passe encore, dit-il, un acte de courtoisie envers l'Angleterre. Mais en récidivant, nous entrons en guerre avec le Transvaal, qui ne nous a pas provoqués. Le Canada n'a aucun intérêt dans cette guerre, décidée par un Parlement où nous n'étions pas représentés. Et comment dire que ces envois répétés ne constituent pas des précédents ?

"Pour ma part, je suis opposé à toute contribution aux guerres de l'Empire en dehors du Canada, et je m'y opposerai dans l'enceinte des Communes, si je suis député à la prochaine session."

Monet s'engageait à démissionner si vingt-cinq électeurs du comté, bleus ou rouges, le blâmant par écrit, lui enjoignaient de le faire.

Le geste de Monet acheva de mettre le feu aux poudres. Le *Soleil*, fort mécontent, écrivit (23 décembre) :

"On ne nous fera pas croire qu'il n'y a pas derrière M. Monet, comme derrière M. Bourassa, une influence néfaste . . . Nous reviendrons sur ce sujet."

Le *Soleil* visait Tarte. *L'Evénement,* la *Vérité,* le *Trifluvien,* le *Monde Canadien* et le *Pionnier* de Sherbrooke approuvèrent Monet, exprimèrent ouvertement leur admiration pour les Boers. Et Charles Thibault — encore un difficile à intimider! — entra en lice, comme dans les grandes occasions. Charles Thibault — le Thibault-les-grands-pieds de la campagne d'Arthabaska — était redoutable par ses connaissances, par son aplomb, par son esprit de repartie ; on ne l'avait jamais pris au dépourvu. Au contraire de Bourassa, il n'avait aucune raison de ménager Laurier. Il prononça un violent discours à Sherbrooke :

"Je blâme fortement Laurier d'appuyer l'Angleterre dans sa guerre injuste contre un petit peuple brave comme les Boers, qui luttent avec courage et patriotisme pour la liberté de leur pays.

"Je l'accuse de se faire l'instrument de Joe Chamberlain, un fou malcommode, et de Cecil Rhodes, un voleur. Cette guerre du Transvaal n'est qu'un acte de brigandage. Elle est faite au profit des compagnies qui veulent faire hausser la cote de leurs actions et augmenter leurs dividendes. C'est une honte pour l'Angleterre, une honte pour l'humanité qui la souffre sans intervenir."

Le conservateur Thibault et le libéral Monet — deux violents — tenaient même langage, plus énergique encore, moins nuancé que celui de Bourassa. Laurier n'était plus en présence du geste isolé d'un jeune député un peu vif, à gronder paternellement, mais en présence d'une levée de boucliers. Il craignit une scission dans le parti ; les choses pouvaient se brusquer, surtout si le *Soleil* froissait des caractères comme ceux de Tarte, de Monet et de Bourassa. Laurier écrivit à Pacaud, le 25 décembre. '

"Je te recommande de ne rien dire d'offensant à l'adresse de Monet . . . C'est un garçon de la plus haute intégrité morale. Il me fait beaucoup plus de mal qu'il ne pense, mais je ne veux pas de rupture avec lui, non plus qu'avec aucun de ceux qui ne pensent pas comme moi sur cette question du contingent."

Et le 28 :

"Je te demande comme une faveur de ne plus attaquer Tarte dans le "Soleil." Il a le sang vif, mais ce n'est pas toi qui pourrait lui en faire un reproche... S'il nous arrive d'avoir des différends entre nous, vidons-les en champ clos, sans nous donner en spectacle au camp adverse . . ."

1900

Laurier cherchait à éviter les ruptures et à contenir les violents des deux côtés — anglais et français. Cela devenait quasi impossible. La jeunesse entrait en effervescence. Deux étudiants, Paul de Martigny et Louvigny de Montigny, commandités par le marchand de charbon Alexandre Duclos, fondèrent à Montréal un hebdomadaire de petit format, les *Débats,* où l'on frondait un peu tous les pouvoirs, mais où l'anglophobie fournissait la note dominante. Paul de Martigny était ce camarade du fils Mercier qui avait comploté avec lui le dynamitage de la statue de Nelson. Louvigny de Montigny était le fils de l'ancien recorder et chef ultramontain. Tous deux étaient membres de l'Ecole Littéraire de Montréal. Plusieurs jeunes écrivains de talent collaborèrent aux *Débats,* où les nouvelles fâcheuses pour l'Angleterre reçurent une abondante publicité. Les étudiants s'arrachèrent les *Débats.* Les idées d'indépendance ou de séparatisme, naguère caressées par David et par Mercier, forment l'idéal, très naturel, de la jeunesse canadienne-fran-

---

1. Lucien Pacaud : Lettres de sir Wilfrid Laurier à mon père et à ma mère.

çaise. Avec l'âge, l'opportunisme accomplit son œuvre. Mais à vingt ans, comment ne pas admirer la sauvage, l'héroïque résistance des Boers ? Les étudiants de 1885 ont suivi Mercier ; ceux de 1895 ont suivi Laurier ; ceux de 1900 sont prêts à suivre Bourassa. L'abbé David Gosselin — et bien d'autres — les approuvent. La *Semaine religieuse* de Québec publie, le 5 janvier 1900, un véritable appel à la résistance : "Levez vos yeux, Canadiens français, parce que votre rédemption est proche . ."

Le *Soleil,* en plein excès de zèle dans l'autre sens, dans le sens britannique, crie au scandale ; il invite Mgr Bégin à désavouer la *Semaine religieuse* et à blâmer l'abbé Gosselin. Le *Journal* et la *Presse* "regrettent" l'article de la *Semaine religieuse.* En qualité de maire de Québec, Parent exprime aussi ses regrets, au cours d'un banquet. La *Patrie* conseille d'éviter à tout prix des conflits de race et de religion. Car en Ontario retentit de plus belle le cri de guerre anticatholique et antifrançais. Au "Club des Francs Libéraux", récemment fondé pour combattre Tarte, Calixte Lebeuf recommande de ne pas dresser un fanatisme canadien-français contre le fanatisme de certains Ontariens. Enfin le poète Fréchette soutient cette thèse dans la *Presse* : Que les Boers soient sympathiques ou non, la question n'est pas là ; nous vivons sous le drapeau britannique ; nous devons servir ce drapeau. Vingt ou trente ans plus tôt, Fréchette eût tonné contre la tyrannie ; mais avec l'âge, la notoriété, une situation stable et l'amité des grands, le "poète lauréat" tournait au pontife.

Les "francs libéraux" ne suivirent pas Lebeuf. Des membres du club adressèrent des félicitations à Monet et à Bourassa. Quant à Fréchette, seigneur des lettres, les jeunes gens des *Débats,* membres ou amis de l'Ecole Littéraire de Montréal, le criblèrent d'épigrammes. Fréchette publiait, dans la *Presse,*

des leçons de style "à travers le dictionnaire et la grammaire". Louvigny de Montigny en publia des pastiches : "A travers Fréchette, par le dictionnaire et la grammaire". C'était sans méchanceté d'une part, sans rancune de l'autre. Fréchette et David se rapprochaient de leurs cadets par leurs idées sur la réforme de l'enseignement. Et quand l'Ecole Littéraire de Montréal inaugura les "Soirées du Château de Ramezay" — séances publiques comportant conférences et lectures de poèmes — elle en offrit la présidence d'honneur tantôt à David et tantôt à Fréchette.

Le plus grave était l'article de la *Semaine religieuse,* organe plus ou moins inspiré par l'archevêché de Québec. L'abbé David Gosselin, propriétaire et directeur de cette feuille, était un bon prêtre et un prêtre distingué, mais d'un caractère difficile et d'un franc-parler irrépressible. Un des derniers ultramontains. qui ne concevaient pas de limites aux droits de l'Église et ne pardonneraient jamais aux libéraux les procès en "influence indue". A plusieurs reprises, son intransigeance lui valut des procès et mit son archevêque dans une situation fausse. Car l'abbé Gosselin, journaliste, était indépendant, mais prêtre, et en liaison particulière avec l'archevêché. Mgr Bégin, malade et alité, ne désavouant pas l'abbé Gosselin, son abstention fut commentée. Le *Herald* attaqua l'archevêque de Québec. Mgr Bruchési écrivit au *Herald* (12 janvier) : l'article de la *Semaine religieuse,* publié à l'insu de Mgr Bégin, est regrettable, mais il ne faut pas en profiter pour attaquer Mgr de Québec. Par dépêche envoyée à la *Presse,* Mgr Gravel approuva Mgr Bruchési et blâma la *Semaine religieuse* de Québec.

L'article de l'abbé Gosselin venant après la démission de Bourassa, la lettre de Monet et le discours de Thibault, la presse anglaise y vit une forte raison, ou un fort prétexte, pour suspecter le loya-

lisme du clergé canadien-français. A l'assemblée annuelle de la loge orangiste de London, Ontario, [1] le grand maître Mark Roberts prononça des paroles de haine à l'égard des Canadiens français, papistes et "rebelles dans leur cœur". (Tarte et Laurier n'étaient pas épargnés.)

Les prudents qui redoutaient une guerre de races pressèrent Mgr Bégin de désavouer la *Semaine religieuse*. Le 15 janvier, l'archevêque de Québec écrivit à Mgr Bruchési une lettre de remerciements, communiquée aux journaux. C'était une longue défense et illustration du loyalisme du clergé. Mgr Bégin blâmait, non la *Semaine religieuse*, mais les détracteurs du clergé, si prompts à jeter la pierre. Il ajoutait seulement en post-scriptum :

> *"J'oubliais de vous dire qu'à l'exemple de mes prédécesseurs, je n'ai aucun aucun journal qui soit mon organe, et que je ne me tiens responsable d'aucun écrit qui n'est pas signé de mon nom."*

C'est dans cette fièvre que partit le second contingent. Le *Soleil*, le maire Parent et les officiels du parti libéral organisèrent encore une fête à Québec pour ce départ, le 16 janvier. Il y avait aussi, dans cette fièvre, cinq élections partielles à tenir, dans Berthier, Labelle, Chambly-Verchères, Sherbrooke et Lotbinière. Ni Laurier ni Tupper ne tenaient à provoquer sur la question du Transvaal des controverses, prélude d'une agitation. *L'Echo de Montmagny*, inspiré par le juge Choquette, demandait une "lutte" contre Bourassa. C'est que Choquette, resté politicien sur le banc, détestait Tarte et croyait l'atteindre derrière Bourassa. Laurier gardait pour Bourassa mieux que de l'indulgence — de l'affection — et comptait bien le ramener au bercail. "Si nous avions vingt ans", disait-il à ses

---

1. Compte rendu dans la "London Free Press", 13 janvier 1900.

partisans zélés, "nous l'acclamerions." Bourassa maintenait son appui à la politique générale du ministère. Laurier ne voulut pas lui susciter d'adversaire ; le *Soleil* approuva le chef de laisser la porte ouverte au jeune député de Labelle — qui comprendrait sans doute son étourderie.

Pendant ce temps, Bourassa poursuivait sa campagne, respectueux pour Laurier, affirmant aussi son loyalisme, mais ferme sur les principes. Près de mille électeurs signèrent son bulletin de présentation. Sa réélection prit une allure de plébiscite. Les cinq élections complémentaires laissèrent le comté de Sherbrooke aux conservateurs, les quatre autres aux libéraux. Laurier avait parlé à Sherbrooke, sans violence, disant qu'on devrait graver sur sa tombe ce résumé de l'idée à laquelle il vouait sa vie : "Ici repose celui qui eût voulu faire des Canadiens français et des Canadiens anglais une seule et même famille, vivant en harmonie sous le même drapeau." L'extraordinaire prestige et la grande habileté de Laurier gagnaient la partie, manche par manche. Des Canadiens français concédaient à Laurier ce qu'ils n'eussent pas concédé à Tupper. En Angleterre, et même en Ontario, des esprits perspicaces comprirent cette situation paradoxale : un premier ministre canadien-français faisait tant bien que mal accepter l'envoi des contingents, alors qu'un Canadien anglais eût rencontré dans la province de Québec des obstacles insurmontables ; en somme, la présence d'un Français à la tête du gouvernement canadien semblait avantageuse à la politique britannique. [1]

---

1. Un article du "Toronto News" du 9 novembre 1903 dit : "Sa race et sa religion, l'exposant à la suspicion des provinces anglaises, le forçèrent à acheter son salut politique en capitulant sans condition devant le sentiment impérialiste."

M. Bourassa, constata le *Herald,* n'est pas plus avancé qu'à la veille de sa démission : le parti libéral ne lui a pas créé d'opposition ; les conservateurs ne cherchent pas à l'attirer, et même l'évitent, parce que leur parti compte en Ontario un furieux élément interventionniste ; bref, il a lancé un défi que personne n'a relevé. Et le *Herald* de conclure que Bourassa, jouant à l'indépendance, ne comprenait pas le régime parlementaire anglais, où l'on doit accorder confiance à son parti, même si l'on diffère avec lui sur un point.

V

LADYSMITH

Plusieurs "Quebec days" aux Communes ; Bourassa en vedette — Bagarres à Montréal : étudiants de McGill contre étudiants de Laval — Bourassa et Laurier — L'opinion canadienne-française contre l'impérialisme — Incendie de Hull — Réveil de la question des écoles manitobaines — Ebauche d'une politique industrielle dans la province.

Bourassa saisit la première occasion de préciser ses idées hors de son comté, devant un auditoire d'élite. Ce fut dans une conférence à l'Institut Canadien de Québec, le 26 janvier. Le président Ludovic Brunet présenta le petit-fils de Papineau — qui brûlait d'envie d'être surtout Henri Bourassa. Le Tout-Québec se trouvait là : le juge Routhier ; Flynn, ancien premier ministre et chef de l'opposition provinciale ; Jules Tessier, Orateur de la Législative ; de La Bruère ; Thomas Chapais ; Tardivel ; le recteur Mathieu, de l'Université Laval ; Alexandre Taschereau, à peine l'aîné de Bourassa et dont la carrière politique se bornait encore à une candidature malheureuse, lors de l'effondrement de Mercier. Bourassa dessina les grands traits de la colonisation française : esprit d'évangélisation, culture, amour du sol ; et de la colonisation anglaise : décentralisation, développement industriel et commercial. Les qualités des deux races se complètent, dit-il, et les affinités ne manquent pas ; l'absence

d'aristocratie, française ou anglaise, dans le pays, a favorisé l'alliance. Il faut maintenir cette alliance sans sacrifice ni reniement de part ni d'autre. C'est en affirmant hautement nos opinions, nos convictions, que nous conserverons le respect mutuel, porte d'accès au terrain commun où nos aspirations peuvent se rencontrer.

Parlant avec assurance et chaleur, d'une voix éclatante — avec, toutefois, par instants, une intonation de fausset — sachant rire et gesticuler, jouant sa conférence en un mot, Bourassa fut fréquemment applaudi. A ce moment-là, il avait formé et défini l'idée maîtresse qui devait orienter sa carrière : respecter les Anglais, mais exiger leur respect.

* * *

La session provinciale s'ouvrit le 19 janvier 1900. Le discours du Trône contint une brève déclaration de fidélité à la Couronne britannique et des souhaits pour sa victoire en Afrique du Sud :

"Je serai votre interprète en renouvelant à notre gracieuse souveraine, dans cette circonstance, l'assurance de notre entière fidélité et de nos vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement de la paix à l'avantage de la Couronne britannique, qui nous a concédé nos libertés religieuses, civiles et politiques."

Les députés et les conseillers législatifs qui prirent part à la discussion sur l'adresse félicitèrent le gouvernement d'avoir inséré ce passage, propre à réfuter les accusations de déloyauté portées par des malveillants contre les Canadiens français. Thomas Chapais ajouta :

"Je n'hésite pas à le déclarer, notre province est plus attachée à la Couronne britannique que n'importe quelle autre province de la Confédération."

En ouvrant cette session de 1900, le gouvernement provincial put annoncer qu'il assumait l'administration des pêcheries et qu'il émettait désormais, sans conteste, les permis de pêche. Marchand annonça aussi un droit d'exportation de $1.90 la corde sur le bois de pulpe, afin de stimuler l'établissement d'industries transformatrices dans la province. C'était une ébauche de politique industrielle, adaptée à la situation nouvelle.

Nous avons relaté la naissance de l'industrie papetière et de l'industrie hydroélectrique. Le gouvernement provincial avait concédé des chutes sur le Richelieu à la Royal Electric, des chutes sur le Saint-Maurice à la Shawinigan, des chutes sur le Saguenay à Thomas-L. Wilson, commandité par l'Américain Duke, roi du tabac. Le Québécois B.-A. Scott, propriétaire d'une scierie à Roberval, commandité par l'Américain L.-T. Haggin, fils du roi du cuivre, demandait la concession d'autres chutes sur le Saguenay. Parent lui concéda la Chute-à-Caron, pour $6.000, puis étendit la concession, moyennant un cahier des charges. Qui pouvait prévoir la formidable plus-value de ces chutes?

L'industrie papetière naissait en même temps. On fabriquait de la pulpe à Hull, dans la région trifluvienne et au Saguenay. La Laurentide commença cette année même — 1900 — la fabrication du papier à Grand'Mère. Un industriel belge, Hubert Biermans, établit la seconde fabrique de papier dans la région — la Belgo Canadian Paper, à Shawinigan. La fabrication de la pulpe et celle du papier s'opéraient sur une plus grande échelle encore aux Etats-Unis. Les grandes papeteries américaines, ogresses nourries de la chair des forêts, achetaient des "limites" au Canada. Les chantiers de la province exportent ainsi, bon an mal an, 350.000 cordes de bois aux Etats-Unis. Le département de

S.-N. Parent réalise des ventes fructueuses ; facilite l'équilibre du budget "sans emprunt ni taxe" : enfin les bûcherons, les ""hommes de chantier", empochent des salaires.

Mais les imperfections et les inconvénients ne manquent pas. D'abord l'industrie forestière bénéficie d'une attention trop exclusive. Les territoires concédés en "limites" ne sont-ils pas enlevés à la colonisation ? Cette doléance a retenti au congrès de 1898. Puis, les ventes sont-elles effectuées sans favoritisme, au meilleur prix ? Enfin les économistes se demandent si l'exportation du bois n'empêche pas l'établissement d'industries plus nombreuses. Une théorie s'esquisse. Nous avons la matière première ; nous avons l'énergie hydraulique : et nous avons la main-d'œuvre. Contraignons les capitalistes américains à transformer l'épinette sur place — comme cela se fait à Hull, à Grand'Mère et au Saguenay, — à fonder d'autres usines chez nous, à fournir du travail à nos ouvriers, au lieu de les attirer en Nouvelle-Angleterre. Ce n'est plus une, deux, trois, ce sont dix, vingt, trente usines qui s'ouvriront dans la province. La *Presse* —peut-être Helbronner — demanda un droit d'exportation assez élevé.[1] Marchand, Parent et leurs collègues adoptèrent l'idée et la firent approuver sans peine.

En présentant son budget, Marchand évalua les recettes pour l'année financière, à $4.300.000 en chiffres ronds, qui pourraient dépasser les dépenses de quelque $400.000. Pour l'année en cours, 1899-1900, l'excédent atteignait non pas $23.000 comme on l'avait espéré et annoncé, mais $15.000. De toute façon, l'équilibre était rétabli, et l'ère des déficits enfin close.

---

1. *En éditorial du 17 janvier 1900.*

Selon la tradition, Atwater à la Législative et Chapais au Conseil contestèrent ces chiffres, et la réalité même du surplus. D'autres observèrent que l'excédent, s'il existait, provenait de la vente des limites, c'est-à-dire de l'aliénation du domaine national. Guillaume-Alphonse Nantel, prédécesseur de Parent au commissariat des Terres et Forêts, critiquait ces ventes abusives, cette "dilapidation". Une part importante des discussions, dans le domaine provincial, roula sur l'origine et sur la réalité même de l'excédent, voire de l'équilibre budgétaire. Discussions arides, difficiles à suivre pour le public. De fait, c'est la question fédérale de la participation à la guerre sud-africaine qui aimanta la vie politique de la province à cette époque. Comme il nous est arrivé pour d'autres périodes, il faut, pour ressusciter la vie de la province de Québec en ce début de 1900, rapporter d'abord ce qui se passait à Ottawa.

A la rentrée du Parlement fédéral, le 1er février, on se demande si Bourassa, ayant déjà siégé en ce huitième Parlement, doit être présenté comme les nouveaux députés. La discussion se poursuit dans le brouhaha. Enfin l'on s'en remet au greffier de la Chambre, sir John Bourinot — un Anglais des provinces Maritimes, malgré la consonance française de son nom — dont l'autorité s'impose en matière de droit constitutionnel et de droit intérieur. Il décide par l'affirmative. Tarte et Monet offrent leurs services, et présentent Bourassa. Le geste de Tarte, ministre, se joignant aux députés protestataires contre l'envoi des contingents, paraît significatif. Il provoque des sourires, des exclamations, des commentaires, un nouveau brouhaha.

Laurier remet le discours du Trône entre les mains de l'Orateur et propose d'ajourner au lendemain la prise en considération. Mais aussitôt, Bou-

rassa se lève. Il demande la production immédiate de toute la correspondance échangée avec le cabinet impérial au sujet de la participation à la guerre du Transvaal. Bourassa inflige, sciemment, une entorse aux traditions parlementaires. Décidément, pensent les libéraux, Tarte et Bourassa sont incontrôlables !

Un peu surpris par la promptitude et la crânerie de cette attaque, Laurier répond avec bienveillance: la coutume n'est point de soumettre des documents avant l'adoption de l'adresse, mais, dans les circonstances actuelles, la curiosité de mon jeune ami se comprend ; la correspondance sera soumise à la Chambre dans les vingt-quatre heures.

Un frémissement a couru dans l'assemblée : hors la routine et les compliments habituels, on entre d'emblée dans un grand débat, on entame une question grave.

La correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial fut déposée sur le bureau de la Chambre. Le Canada, d'après ces documents, avait été la dernière colonie à offrir des troupes, le 14 octobre. On discuta l'adresse, qui contenait cette déclaration :

"Nous apprenons avec une grande satisfaction que, les hostilités ayant malheureusement éclaté, durant la vacance, entre la Grande-Bretagne et la République sud-africaine, les ministres de Son Excellence ont jugé à propos d'anticiper l'action du Parlement en équipant et en envoyant au siège de la guerre deux contingents de volontaires, comme preuve pratique du profond dévouement et du loyalisme de tout le peuple du Canada envers la Souveraine et les institutions de l'Empire britannique."

Deux sénateurs québécois, Pantaléon Pelletier et Romuald Fiset, avaient chacun un fils dans le contingent. Mais il appartenait au dernier promu — J.-P.-B. Casgrain, fils de P.--B. Casgrain — de

discourir sur l'adresse et d'approuver l'envoi des contingents. Le descendant des seigneurs de l'Islet, à l'allure et à la roublardise de rural dégrossi — de marchand de bois ou de maquignon — proclama le loyalisme des Canadiens français avec une insistance un peu lourde. À la Chambre, Victor Geoffrion, successeur de ses frères au siège de Chambly-Verchères, y mit moins d'emballement, plus de dignité. Sir Charles Tupper, chef de l'opposition, reprocha au gouvernement Laurier non seulement d'avoir agi trop tard et comme à regret, mais de conserver dans ses rangs des traîtres qu'il fallait chasser, extirper, comme le chirurgien extirpe un cancer.

Les traîtres comparés au cancer étaient évidemment Bourassa, Monet, et le ministre des Travaux publics, Israël Tarte. Sans aucun doute, précisa Tupper, le député de Labelle agit sous la dictée du ministre, qui s'est imprégné d'anglophobie pendant son dernier séjour en France. Tupper n'en protestait pas moins longuement contre les journalistes libéraux qui le représentaient en ennemi des Canadiens français.

Bourassa guettait l'occasion. Dès que Tupper se rassit, il fut sur ses pieds. Lui aussi avait une mise au point à faire. Tarte étant malade et alité, il récusa pour eux deux l'assimilation de leur attitude à celle des Français de France. Bourassa tenait à préciser qu'il agissait à titre de Canadien français, mais sans se laisser influencer par les intérêts de la France ou les sentiments des Français :

"*. . . Ce serait une grande erreur, de la part de nos hommes publics, une erreur pouvant avoir de graves conséquences, de supposer que les sentiments qui existent entre Canadiens français et Canadiens anglais, au Canada, sont les mêmes qu'entre Français et Anglais en Europe.*

"*Je ne parle pas ainsi parce que je rougis de mon origine ou du pays de mes ancêtres. Je me glorifie*

de mon origine française, j'admire le peuple français, mais, je le répète, ce serait une grande erreur d'assimiler les divergences qui peuvent exister ici entre les Canadiens français et les Canadiens anglais à celles qui existent entre Anglais et Français en Europe . . ."

La discussion sur l'adresse tournait en discussion sur le loyalisme des Canadiens français. Elle frôlait le terrain brûlant des animosités de races. Laurier, habilement, la ramena sur le terrain de la politique, et même de la tactique politique. Il disposa des critiques à la manière qu'il tenait de John MacDonald :

"L'honorable monsieur a blâmé l'honorable député de Labelle parce qu'il n'a pas pensé comme nous sur cette question, et il m'a blâmé aussi parce que je n'ai pas suscité d'opposition à l'honorable député de Labelle.

"L'honorable député de Labelle et moi nous accordons sur un grand nombre de questions. Nous différons sur cette question particulière, mais mon honorable ami le chef de l'opposition diffère avec l'honorable député de Labelle sur toutes les questions, celle-ci comprise. Si c'était criminel, si c'était impolitique — je ne sais comment qualifier cette action, mais enfin si c'était un crime pour moi de ne pas susciter d'opposition à l'honorable député de Labelle, de quelles expressions assez fortes me servirais-je pour qualifier la conduite de l'honorable chef de l'opposition ?"

Mais Bourassa donnait avis de la motion qu'il entendait présenter quand la Chambre se formerait en comité des subsides :

"Cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du Parlement, base des institutions britanniques et sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse par conséquent de considérer l'acte du gouvernement relatif à la guerre de l'Afrique du Sud comme un précédent qui engagerait le Canada pour l'avenir.

"Cette Chambre déclare, de plus, qu'elle est opposée à tout changement dans les relations entre le Canada

et la Grande-Bretagne, à moins que l'initiative de ces changements ne vienne de la volonté souveraine du Parlement et ne soit sanctionnée par le peuple du Canada."

La discussion sur la guerre du Transvaal serait centrée sur cette motion.

Dans la province de Québec, l'opinion était de moins en moins douteuse, et, à défaut des plus grands journaux, les petites feuilles indépendantes l'exprimaient ouvertement. Nantel, dans le *Monde Canadien,* pria les députés et sénateurs de ne pas exagérer les déclarations de loyalisme. Nos devoirs envers le Canada, dit-il, priment nos devoirs envers l'Angleterre ; la doctrine que M. Laurier est en train de sanctionner, et d'après laquelle le Parlement impérial possède seul le droit de déclarer la guerre et peut nous obliger d'y participer, cette doctrine est monstrueuse. Les *Débats* comparèrent l'entreprise anglaise au Transvaal à un acte de brigandage, et publièrent une caricature représentant à l'arrière-plan les gibets de 1838, au premier plan un départ de volontaires canadiens pour le Transvaal, tandis que John Bull disait à la cantonade : "Comme ces Canadiens se souviennent bien, comme ils sont reconnaissants de la tendresse que j'ai témoignée à leurs pères'."

La *Vérité* et le *Trifluvien* se retrouvaient d'accord. La *Vérité* publiait sur le "chamberlainisme", ses visées, ses moyens d'action, des articles signés Jérôme Aubry, si documentés qu'on les attribua au député de Labelle. En réalité, le pseudonyme cachait le Dr J.-A. Couture, médecin vétérinaire de la Quarantaine à Québec — ancien zouave pontifical, grand ami de Tardivel, et qui avait bataillé dans les rangs ultramontains, aux temps héroïques. Le *Trifluvien* se retrouvait avec plaisir aux côtés de ses anciens camarades de combat. Il s'écria (13 février) :

"La guerre est injuste du côté de l'Angleterre, et rien ne nous forçait d'y prendre part. Contribuer volontairement à la perpétration d'une injustice, c'est s'en rendre coupable. En conscience, nous ne pouvons pas consentir à cela . . ."

Et MacLeod de conclure, d'une manière qui eût enchanté Mgr Laflèche : "C'est clair, net et péremptoire comme une vérité absolue."

Monet et Bourassa — celui-ci surtout, à cause de la priorité de son geste et de la supériorité de son talent — étaient les hommes du jour, les interprètes du sentiment canadien-français, comme Mercier à l'époque de l'affaire Riel. Ils recevaient un courrier volumineux — lettres d'approbation et lettres de blâme. Un nombre infime d'Anglo-Canadiens, à l'exemple de Goldwin Smith, les approuvait. Le ministre de la Justice, David Mills, véritable encyclopédie en matière de droit constitutionnel, de jurisprudence, de précédents, de pratique parlementaire, écrivit à Bourassa des lettres de contradiction courtoise, d'une dizaine de pages, auxquelles le député de Labelle répondit du même ton et sur la même longueur. En même temps, Bourassa, préparant ses discours, dépouillait, jusqu'à une heure avancée de la nuit, les grands journaux d'Angleterre, du Canada, des Etats-Unis et d'Australie.

Avant la motion Bourassa, les Communes devaient discuter des résolutions présentées par le ministre des Finances, Fielding. Elles demandaient un crédit de deux millions pour solder l'envoi des contingents. Une clause prévoyait le paiement aux volontaires de la différence entre la solde anglaise et la solde canadienne. plus élevée.

Cette discussion commença le 13 février. La somme demandée était la plus forte qu'une colonie eût jamais fournie librement à l'Angleterre ; mais Fielding espérait bien un vote sans opposition.

Tupper l'approuva, Bourassa et Monet s'expliquèrent.

Bourassa rappela qu'il avait déposé une motion, dans le but exprès de provoquer un grand débat, où les graves questions soulevées par cette affaire seraient vidées. Il réservait donc pour cette discussion tout ce qui touchait aux principes, et qui était, à ses yeux, l'essentiel : droit du gouvernement d'agir sans consulter le Parlement ; participation du Canada aux guerres de l'Empire ; introduction dans le Canada paisible de la "peste du militarisme". Restaient les questions de fait : la guerre du Transvaal, ses causes, son bien-fondé ; notre participation à cette guerre et les dépenses qu'elle entraîne.

Il se lança dans un assez long cours d'histoire sur les relations de l'Angleterre et des Boers (il avait pioché la question, depuis quelques mois, plus que tout autre député), répartissant les torts des deux côtés. Les Canadiens français n'éprouvent pas de sympathie particulière pour les Boers, dit-il, sinon celle que l'on ressent instinctivement pour le plus faible, défendant son indépendance. Mais nous flairons des dessous suspects dans cette guerre. à laquelle les militaristes, les gros industriels fournisseurs d'armements, et ces impérialistes qu'on surnomme des "jingœs" ont probablement poussé. (On discernait déjà du "socialiste chrétien" chez Bourassa, au caractère riche et complexe — et qui ne ménageait pas, à l'occasion, ses sarcasmes à la démocratie.)

Bourassa n'en admirait pas moins le courage des volontaires canadiens. En attendant la discussion de sa motion, il voterait les résolutions Fielding . . . si le ministre, à titre d'indication, biffait la clause allouant un supplément de solde aux volontaires.

La forme était un peu prolixe, mais bonne ; la voix, le geste, étaient familiers, souriants, âpres,

éclatants, coupants, mordants. A l'opposé des orateurs académiques, mais froids, devant qui les salles se vident peu à peu, Bourassa prenait l'attention et la retenait. Pas une fois la Chambre ne rompit le silence pendant son discours. L'Ontarien Thomas-Dixon Craig, rongé d'impatience, se contint jusqu'au dernier moment pour lancer cette charge :

"On dirait presque que l'honorable député a été chargé par Paul Kruger de défendre sa cause devant le Parlement et devant le pays, avec toute l'éloquence possible . . ."

A son tour, Monet s'expliqua. Avec plus de violence, sinon plus d'aplomb, que Bourassa, il repoussa sans ambages toute la résolution. Il qualifia l'initiative du gouvernement d'atteinte criminelle à la base même de la constitution, et protesta, au nom de ses électeurs unanimes. Le Canada, pays jeune, relativement peu peuplé et pauvre, a besoin de tous ses hommes et de tout son argent. Mais on voulait créer un précédent. L'Angleterre a soutenu trente-deux guerres depuis cinquante ans de la Birmanie au Soudan ; si elle entreprend encore trente-deux guerres dans le demi-siècle à venir, on imagine les dépenses que le Canada va consentir !

Je ne parlerais pas autrement, affirma Monet, si j'étais Canadien anglais au lieu d'être Canadien français : je m'appuie sur la tradition britannique, pour laquelle le droit populaire essentiel est celui de contrôler l'emploi des deniers publics. Quant au cas particulier du Transvaal, la justice est du côté des Boers, soutint Monet — au scandale, à la rage des tories ontariens. L'Angleterre prétend imposer ses institutions à des républiques qui n'en veulent pas ; elle ne peut invoquer que le droit du plus fort. Les Canadiens ne sauraient l'approuver, la suivre. D'autant moins que leur idéal est que le Canada possède un jour, quand il sera assez développé et riche,

quand les temps seront mûrs, sa liberté complète, son indépendance.

On eut l'impression que Bourassa, plus intellectuel, plus théoricien, exprimait le sentiment de l'élite canadienne-française, et que Monet, plus cru, exprimait le sentiment du peuple. Ils sont aussi, affirma Clarke Wallace, les interprètes du ministre des Travaux publics et du premier ministre lui-même. On se demandait : Tarte va-t-il parler ? On le voyait, depuis quelques jours, à la bibliothèque, compulser journaux et documents. Les ministériels appréhendaient un peu son intervention. Mais ce samedi, il ne parut pas, resta introuvable. Des bruits coururent : Tarte offre sa démission à Laurier ; Tarte précipite son départ pour Paris, où il doit représenter le Canada à l'exposition universelle de 1900 . . . Plusieurs députés des provinces anglaises, prononçant des discours impérialistes, parlèrent de la fuite du ministre des Travaux publics ; tous les conservateurs s'efforcèrent d'établir la solidarité de Tarte avec Bourassa et Monet, afin d'atteindre le ministère. Mais un conservateur canadien-français, L.-A. Chauvin, de Terrebonne, se rapprocha beaucoup des thèses de Bourassa ; il reprocha au gouvernement son initiative extra-parlementaire, et se prononça contre toute fédération impériale. Les Canadiens français, dit-il, sont loyaux à l'Angleterre, mais les injures répétées qu'on leur adresse risquent bien de diminuer cet attachement.

C'est qu'en effet la presse ontarienne, et aussi le *Star* de Montréal, menaient une véritable campagne francophobe. Le directeur-propriétaire du *Star*, Hugh Graham, avait déjà montré, à plusieurs reprises, des sentiments frisant le fanatisme (on se rappelle ses démarches à Ottawa, en 1889, contre la loi provinciale indemnisant les Jésuites) — et cependant il favorisait la carrière de quelques Ca-

nadiens français, comme Henri Julien, dessinateur et caricaturiste attitré de son journal. Hugh Graham nourrissait la double ambition d'exercer une influence prépondérante au sein du parti conservateur — qui reviendrait au pouvoir un jour ou l'autre, pensait-il — et de s'élever dans la hiérarchie sociale en se faisant décerner des titres de noblesse par l'Angleterre ; il enviait Donald Smith, devenu lord Strathcona. Au début de 1895, Hugh Graham, ne s'entendant pas avec Mackenzie Bowell, avait esquissé un mouvement vers Laurier, représenté dans plusieurs articles du *Star* comme l'homme de l'avenir ; mais en fin de compte il avait pris part au complot substituant Tupper à Bowell, et résolument lié partie avec Tupper et les impérialistes. La campagne du *Star*, la campagne contraire de plusieurs feuilles canadiennes-françaises, et les nouvelles contradictoires et souvent alarmantes de la guerre, entretenaient la fièvre dans la province de Québec. Les étudiants de McGill s'échauffaient. Les Canadiens français se tenaient de plus en plus en garde contre l'idée de fédération impériale.

Aux Communes, la reprise de la discussion sur les résolutions Fielding fournit l'occasion d'un nouveau "Quebec day", le 20 février. On discuta le geste de Bourassa et de Monet, l'attitude de Tarte et le loyalisme des Canadiens français, beaucoup plus que les événements du Transvaal proprement dits.

Fitzpatrick ouvrit la journée par un grand éloge de l'Angleterre, qui marche à l'avant-garde de la civilisation et accomplit au Transvaal une mission de tolérance et d'éducation.

Après cet Irlandais, un Canadien français, Tom-Chase Casgrain, fit un éloge aussi dithyrambique de l'Angleterre. L'ancien procureur général des cabinets de Boucherville et Taillon était un des rares

Canadiens français que ses idées rapprochaient, assez étroitement, des impérialistes. En repoussant les scrupules abstraits de Bourassa et la chimère d'indépendance de Monet, il généralisa ses sentiments personnels. Les Canadiens français ne se laissent pas dépasser en loyalisme. Si des préjugés existent dans quelques esprits, c'est le parti libéral qui les a suscités. Le ministre des Travaux publics se consacre à cette œuvre, sous la protection du drapeau anglais.

Cette fois, Tarte était là, et se leva. Mais il déçut la curiosité générale en remettant les questions de principe à plus tard — sans doute à la discussion de la motion Bourassa. Il présenta plutôt sa défense personnelle, sans cacher que son opinion sur la guerre — entreprise de conquête de la part de l'Angleterre — et sur la participation canadienne, n'avait pas varié.

La demi-dérobade de Tarte ne masquait pas l'absence d'harmonie au sein du cabinet fédéral. Bergeron le souligna. Bergeron connaissait son Tarte pour l'avoir beaucoup pratiqué, à titre d'allié ou d'adversaire. Lui aussi aurait quelque chose à dire quand le ministre reprendrait la parole sur le même sujet.

Le lendemain de cette discussion, 21 février, on apprit les premières pertes des contingents canadiens au Transvaal, morts et blessés. Placés tout de suite aux postes d'honneur — et de danger — les Canadiens s'étaient bien conduits. Peu nombreux dans les rangs, les Canadiens français comptaient tout de même quelques morts et blessés. Laurier parla de l'union des familles éprouvées, de race anglaise ou de race française, rapprochées par une commune douleur. A Québec, les autorités organisèrent pour le 23 février, à l'Académie de Musique, un "Concert patriotique" au bénéfice des familles en deuil. Ce fut une soirée à la gloire des armes anglaises, avec

faisceaux de drapeaux, panoplies, couplets belliqueux, vendeuses de programmes costumées en infirmières. Le lieutenant-gouverneur, le premier ministre de la province, le maire, les présidents des Chambres provinciales, honorèrent la soirée de leur présence ; malgré les efforts du *Soleil,* le grand public ne bougea guère.

Aux Communes, Desmarais s'expliquait à son tour. Odilon Desmarais, bon garçon débraillé, se sentait moins à l'aise dans l'enceinte parlementaire que dans une assemblée populaire à Montréal, ou mieux encore à Saint-Hyacinthe, où il tutoyait tout le monde. D'ailleurs, il savait peu d'anglais. Parlant en français, il essaya, non sans gêne, de justifier son changement d'attitude. Il est vrai que le 11 octobre, à Montréal, il avait promis de s'opposer à l'envoi de troupes au Transvaal ; mais à cette époque, la guerre n'était pas déclarée, et Desmarais redoutait, comme tous les Canadiens français, une initiative susceptible de conduire à la fédération impériale. La guerre déclarée, il n'y avait plus à reculer devant l'accomplissement d'un devoir. Les Canadiens français sont loyaux, dit Desmarais ; et, avec son emphase de gros tribun qui ne sonnait pas très juste devant les députés anglais :

> *"Si un jour venait, ce qu'à Dieu ne plaise, où la France enverrait ses armes sur nos rives pour reconquérir le Canada, ce jour-là, j'appellerais à moi mes fils, et, nous cachant les yeux, hélas ! nous ferions notre devoir et défendrions contre l'envahisseur le sol canadien et le drapeau de la Grande-Bretagne."*

A Desmarais, déboutonné, succède Frédérick Monk, solennel — et qui trouve bien ambigu le discours de son honorable préopinant. Puis Ethier, des Deux-Montagnes, très hostile à l'impérialisme, mais à demi rassuré par la clause excluant le précédent. Il eût préféré deux millions de dépenses utiles

aux cultivateurs, mais enfin il votera les résolutions Fielding, à regret. Il termine par ce vœu :

"J'espère qu'à l'avenir l'impérialisme dont on nous menace sera enrayé, et qu'on prendra des mesures pour l'étouffer dès sa naissance."

Le conservateur Marcotte, de Champlain, exprime une opinion fort analogue à celle du libéral Ethier. Lui aussi votera les résolutions à regret. Il déplore en particulier l'accroc infligé à la constitution — comme dans l'affaire des écoles manitobaines. Mais il ne se sent pas la force de pousser son raisonnement à l'extrême logique, et de suivre MM. Bourassa et Monet. Après tout, le fait est accompli, nos soldats sont partis, il faut prendre soin d'eux, les secourir, et pour cela voter les deux millions. "Je crois, dit Marcotte, que mes électeurs le comprendront et m'approuveront."

Le débat sur les résolutions Fielding se prolongea les jours suivants, car, bleus ou rouges, anglais ou français, chacun voulait expliquer son attitude, placer des couplets patriotiques ou de la surenchère loyaliste. Le libéral Thomas-Barnard Flint, de Yarmouth, reprocha aux tories d'exciter le sentiment anglais et protestant contre les Canadiens français. Ceux-ci ont bien le droit de soutenir des opinions — inopportunes, sans doute, mais respectables — comme l'obligation pour le ministère de consulter le Parlement avant une décision grave et toute nouvelle, ou l'avantage pour le Canada de jouer un jour le rôle, non plus d'une dépendance, mais d'un grand allié de l'Angleterre. Par contre, le conservateur Andrew Broder, de Dundas, ne pouvait admettre, ni même comprendre, la froideur des Canadiens français pour la cause de l'Angleterre. Poupore, de Pontiac, le rassura en affirmant la popularité de l'expédition dans son comté.

Le 1er mars, Benjamin Russell, de Halifax, regretta de constater que, dans tous ces débats, la logique, l'éloquence, voire la dignité, s'étaient trouvées du côté de Bourassa et de Monet — dont il ne partageait pas l'opinion. Par contre, William H. Bennett, conservateur, mit en doute le loyalisme de Bourassa, de Monet, et même de Desmarais, rentré dans le rang parce qu'il aspirait à un poste de juge.

En séance du soir, on discuta la clause du supplément de solde aux volontaires. Bourassa fit une remarque à voix haute, en français. Un député lui cria : "Parlez anglais !"

Bourassa :—"Je parle la langue que j'ai le droit d'employer ici."

Il prit la parole et continua, en français :

"Je veux bien que le soldat canadien reçoive la solde canadienne quand il est au service du Canada; mais quand il s'engage pour prendre part aux guerres de l'Angleterre, il doit être mis sur le même pied que le soldat anglais."

Appuyé par Monet, il proposa la suppression de cette clause. Ce que Nicholas-Flood Davin commenta ainsi :

"Je ne crois pas qu'il y ait au Parlement un homme de l'étroitesse de vues à laquelle en est arrivé mon honorable ami !"

Bourassa :

— "C'est matière d'opinion."

Davin d'insister :

"Tout ce que je puis faire, c'est d'exprimer mon regret de voir un homme dont l'extérieur, assurément, produit une excellente impression, pousser la petitesse jusqu'à énoncer une proposition semblable."

C'était aussi l'opinion, plus courtoisement exprimée, de David Tisdale, député de Norfolk-Sud:

"Je regrette de voir un homme possédant les qualités qui le distinguent, entretenir de tels sentiments... Sa famille s'est acquis une place distinguée dans l'histoire du Canada, et je voudrais lui voir adopter des vues plus larges. Je suis oonvaincu que ses compatriotes canadiens français envisagent la chose à un point de vue plus large ; sinon, je n'aurais pas confiance dans l'avenir du Canada. Si on ne les égare, si mon honorable ami ne les détourne pas du droit chemin, leurs opinions resteront saines sur ces questions, ils continueront d'être satisfaits des institutions britanniques qu'ils ont adoptées, et ils garderont la conviction bien justifiable qu'ils peuvent être aussi libres, aussi grands et aussi fiers que si le résultat des luttes d'autrefois eût favorisé leur ancienne mère-patrie . . .

"Cette guerre aura une immense portée sur notre histoire . . . Nous marchons vers la fédération impériale à pas plus rapides que la plupart de nous ne se l'imaginent . . ."

Et pour revenir, en concluant, à l'objet du débat :

"Je regrette qu'un homme se soit rencontré en ce Parlement — peu importe la province d'où il vient — pour s'opposer à ce que nos soldats reçoivent ce qu'ils auraient touché en se battant directement pour la défense du Canada, comme ils le font indirectement."

Après quelques autres orateurs, Monet saisit son tour pour placer une réponse à Davin — assez grand, au physique — qui avait accusé Bourassa de petitesse :

"Il me permettra de dire que s'il y a une différence dans la taille des deux hommes, le député d'Assiniboia-Ouest a peut-être quelques pouces de plus que le député de Labelle, mais que la différence est plutôt du côté des pieds que de la tête. J'espère que l'honorable député d'Assiniboia comprend assez le français pour saisir ce que je veux dire."

Joseph-Edmond Marcil, de Bagot, approuva Bourassa, et dit :

"A mon avis, il eût mieux valu que le gouvernement ne prit aucune part à cette guerre sud-africaine. C'est mon opinion sincère, et je crois avoir le droit de l'exprimer ici."

Mais aucun Anglais n'approuva Bourassa. L'orangiste Clarke Wallace, dernier orateur de la journée, en revint à son idée favorite :

"Je ne suis pas surpris de voir l'honorable député de Labelle proposer une motion comme celle-ci, vu l'éducation et les exemples qu'il a reçus du premier ministre et du ministre des Travaux publics."

A l'heure même où Tarte et Bourassa se trouvaient ainsi sur la sellette à Ottawa, des événements graves se déroulaient à Montréal.

* * *

On venait d'apprendre la première nouvelle véritablement bonne pour l'Angleterre : la délivrance de la garnison de Ladysmith, assiégée depuis trois mois par les Boers. Le 1er mars au matin, les étudiants de McGill improvisèrent une bruyante parade, et d'autres Anglais se joignirent à eux. Leur manifestation anglaise se transforma vite en manifestation antifrançaise. Ils arrachèrent les bulletins des journaux français, la *Patrie* et le *Journal*. Ils enjoignirent au personnel de la *Patrie* de hisser le drapeau anglais sur l'édifice : "Put up your flag !" Les fils de Tarte bravèrent la menace et ne hissèrent le drapeau qu'à leur heure. La foule se dirigea ensuite vers la *Presse*. Une poignée de rédacteurs, typographes et agents de police défendait l'entrée ; une première bagarre éclata. Scènes analogues à l'Hôtel de Ville. Le maire Préfontaine affecta de croire à une démarche cordiale, et accorda demi-congé aux fonctionnaires municipaux. Puis, au Palais de Justice. Enfin les manifestants, arrêtant et déraillant des tramways au passage, allèrent

à l'Université Laval, qu'ils envahirent au grand dommage des vitres et des meubles. Comme aux endroits précédents, ils hissèrent le drapeau anglais sur l'édifice.

A Laval se trouvaient une douzaine d'étudiants, avec le Dr Rottot. Un des étudiants s'avança seul, coupa la corde, et le drapeau chut. Les manifestants furieux parcoururent l'Université en hurlant et en brisant des pupitres. Inutile de dire si la race française fut insultée, vouée à l'exécration.

La *Presse* de l'après-midi rendit compte des incidents sous ce titre : "La guerre à Montréal", et ce sous-titre : "Des étudiants de McGill préfèrent se battre au Canada plutôt que d'aller défendre le drapeau britannique en Afrique." Le *Herald* rendit compte également de ces premières manifestations, et les réprouva. Depuis sa fondation déjà ancienne, le *Herald* se distinguait plutôt par sa francophobie. Il se rattachait, comme le *Globe*, à la tradition de George Brown. Mais son nouveau président, Robert Mackay, personnellement dévoué à Laurier, se rattachait au contraire à la tradition des Ecossais libéraux, sympathiques aux Canadiens français, qui remonte aux "bourgeois" de la Compagnie du Nord-Ouest et aux premiers importateurs. D'ailleurs, Robert Mackay, président de la Commission du port depuis 1896, aspirait au Sénat, poste d'observation et d'influence de premier ordre pour un homme d'affaires. Son journal écrivit :

> *"Cette populace ne représente pas le sentiment de la masse du peuple de langue anglaise. Ce regrettable incident est dû à des jouvenceaux irresponsables, incapables de comprendre le danger d'une telle provocation dans une ville comme Montréal, où deux races vivent mêlées et où une étincelle peut allumer un incendie."*

Mais les étudiants de Laval décidèrent une contre-manifestation, pour l'après-midi même. Ils se

rendirent à l'immeuble de la *Presse*, où flottait un drapeau anglais, dont ils réclamèrent la disparition. Or ce n'est pas la *Presse* qui avait arboré le drapeau, mais une firme de commerce anglaise à qui elle louait des bureaux. Des fenêtres, les employés de cette firme agitèrent leur drapeau, narguèrent les étudiants. Ceux-ci grimpent l'escalier quatre à quatre, enfoncent la porte, escamotent l'emblème britannique.

Mis au courant. les étudiants de McGill reprennent l'offensive, le soir. Leur troupe, munie de gourdins, de barres de fer, et de pleins sacs de pommes de terre gelées en guise de projectiles, se dirige sur Laval, pour saccager l'Université française. À Laval, quelques agents de police renforcent les étudiants. Les défenseurs braquent les boyaux à incendie : des trombes d'eau glacée s'abattent sur les assaillants. (Il faisait très froid ; une tempête de neige presque sans précédent se préparait pour la nuit.) La troupe des "McGill" retraite en désordre. Des "Laval", cachés dans l'ombre des ruelles, et quelques "Pieds-Noirs" accourus du Côteau Saint-Louis, se précipitent et transforment la retraite en déroute. Les hôpitaux pansent des blessés ; et l'on ramasse dans les rues force cannes, chapeaux et bonnets de fourrure. Toute la nuit, des étudiants de Laval montent la garde ; la tempête de neige s'est enfin déclarée, abondante et violente au point de couper l'électricité, d'arrêter les tramways, de bloquer des trains entre Montréal et Québec.

Le 2 mars, dans la ville enneigée, tout le monde commente les événements de la veille, dont la responsabilité remonte, sans doute possible, aux élèves de McGill. L'opinion canadienne-française est indignée. Le maire Préfontaine ordonne à la police de réprimer vigoureusement toute nouvelle tentative. Cependant le doyen Watson, de la Faculté de Droit

de McGill, vient exprimer ses regrets au juge Mathieu, de la Faculté de Droit de Laval. Les professeurs des deux universités échangent l'engagement de ramener le calme.

La *Gazette* réduit l'incident à la mesure d'une farce un peu osée. Le *Star* lui trouve un sens utile : "Les étudiants de McGill donnent une démonstration de leur loyalisme." La *Patrie*, relevant cette interprétation singulière, attribue au *Star*, à sa longue et insidieuse campagne francophobe, les "assauts de sauvages" auxquels s'est livrée "une tourbe, avinée sans doute". Une animosité corsée sépare le journal anglais et le journal français, le *Star* et la *Patrie*, Hugh Graham et Israël Tarte. Ces deux hommes intelligents, ourdisseurs, nourrissent une commune passion : la trépidation des presses, l'odeur des morasses, la fièvre du "scoop", en un mot le journalisme. Secrètement attirés l'un vers l'autre, ou l'un contre l'autre, ils s'admirent et se détestent. La *Patrie* avertit le *Star*, les étudiants de McGill et leurs amis, que les Canadiens français, en majorité à Montréal, imposeront, au besoin par la force, le respect de leur personne et de leurs propriétés.

Tandis qu'on imprimait l'article de la *Patrie*, dans l'après-midi du 2 mars, les étudiants de Laval, suivis par une foule enthousiaste, défilaient dans les rues de la ville, avec des drapeaux tricolores. De rares incidents se reproduisirent. Au carré Victoria, un contre-manifestant anglais fut blessé. A leur retour, les étudiants trouvèrent à l'Université Mgr Bruchési et les professeurs, entourant le principal Peterson, de McGill, venu à la prière de l'archevêque. Peterson parla aux étudiants canadiens-français, les félicita de l'habileté victorieuse avec laquelle ils avaient défendu leur propriété, et souhaita le rétablissement de la bonne entente. Mgr Bruchési demanda aussi la paix. On lut une lettre d'excuses

signée par des professeurs et fonctionnaires de McGill. Les étudiants promirent la paix à Monseigneur, et poussèrent des hourrahs en l'honneur de Peterson. De toute la province, de Québec à Hull, les félicitations affluèrent à Montréal.

L'affaire en serait-elle restée là, comme l'affirmèrent les tories, sans l'article "incendiaire" de la *Patrie ?* Rien n'est moins sûr. Toujours est-il que le soir, des groupes, où les étudiants ne figuraient pas, formèrent un nouveau défilé avec le drapeau tricolore. Ils s'emparèrent du drapeau britannique flottant sur l'édifice du *Star ;* au carré Victoria, un inconnu lacère ce drapeau et le foule aux pieds. Au retour, la foule chante la Marseillaise devant la statue de Chénier.

A minuit, les derniers groupes de manifestants, en train de se disperser, sont attaqués par des étudiants de McGill. Tapage infernal, coups de revolver et coups de couteau ; des voitures d'ambulance viennent chercher les blessés.

Le télégraphe transmit partout les nouvelles plus ou moins déformées, les rumeurs plus ou moins tendancieuses. Tarte craignit que les interventions pacificatrices de Mgr Bruchési ne prissent un caractère humiliant. D'Ottawa il écrivit à l'archevêque de Montréal :

"2 mars 1900.

"Cher Monseigneur Bruchési,

"Je n'ai peut-être pas le droit de vous donner des conseils, mais je sais si bien d'ici ce qui se passe dans le pays que je viens vous supplier d'agir avec la plus grande circonspection.

"Je vous fais cette prière parce que j'ai lu, il y a un instant, dans une dépêche, que peut-être Votre Grandeur publierait un mandement. Sans doute il faut garder la paix, mais ne créons pas chez nos compatriotes d'origine anglo-saxonne l'impression que nous

les redoutons. Ils ne respectent vraiment que ceux qui les regardent en face.

"Dans les plus hautes sphères sociales et politiques de la Capitale, la conduite des gens de McGill est universellement condamnée. C'est l'heure pour nous de faire preuve de virilité et de démontrer que nous ressentons l'outrage qui nous a été fait . . ." [1]

Mgr Bruchési répondit par télégramme :

"Dépêche absolument fausse. Merci de votre lettre, mais ne craignez rien."

Tarte agissait en homme de caractère, et en indépendant. Laurier accomplit, presque en même temps, une démarche presque contraire auprès de l'archevêque de Montréal. Il lui télégraphia :

"3 mars 1900.

"Permettez-moi de suggérer que les autorités de Laval fassent des excuses pour les actes de violence commis . . . On dit ici que les étudiants ont abattu le drapeau britannique. Si c'est vrai, c'est une raison de plus pour agir promptement."

Mgr Bruchési mit au point. Il retenait les étudiants de Laval, certes, mais sans leur imputer la responsabilité des troubles et sans leur conseiller d'excuses. Laurier répondit :

"Heureux d'apprendre que les étudiants de Laval ne sont pas responsables. Mon information était basée sur rapport de Gazette de Montréal de ce matin."

Le samedi 3 et le dimanche 4, des attroupements belliqueux se formèrent encore ; Mgr Bruchési et le principal Peterson retinrent les étudiants. Les "Laval" refusèrent le renfort offert par les étudiants de Québec ; les "McGill" refusèrent le ren-

---

1. Cette lettre et les dépêches citées, aux Archives de l'Archevêché de Montréal.

fort offert par les étudiants de Kingston et de Toronto. Calixte Lebeuf, tout nouvellement élu échevin (il avait, par quelques voix, battu un autre "rouge", Rainville), et président du comité de la police, se multiplia pour imposer l'ordre à tous, anglais ou français.

Les émeutes cessèrent, mais le retentissement dans les cœurs devait durer. Ces échauffourées, loin de paraître un chahut d'étudiants qui avait mal tourné, parurent l'explosion d'une haine latente. La *Presse* annonça que les dirigeants du "mouvement" ou "parti" ouvrier en formation, outrés "par les provocations dont les Canadiens français ont été victimes ces jours-ci", entreraient en campagne contre l'envoi des contingents, contre la fédération impériale, et contre toute participation aux guerres de l'Empire en dehors du Canada. L'indignation des journaux de Toronto, du *Citizen* d'Ottawa et du *Star* de Montréal, n'était pas moins vive, mais avec un objet différent. Ces journaux ne voyaient, au cours des trois ou quatre dernières journées, qu'un seul incident dramatique, ignominieux, impardonnable : l'outrage au drapeau anglais, sur la place Victoria.

Par contre, les deux organes libéraux de langue anglaise à Montréal, le *Herald* et le *Witness*, longtemps réputés francophobes, s'efforcèrent de partager les responsabilités avec justice, et reprochèrent à leurs compatriotes de ne tenter aucun effort pour comprendre les Canadiens français. Le *Herald* dit (5 mars) :

> *"Nous sommes convaincus que la masse des Canadiens français est contente de son sort, qu'elle apprécie les libertés dont elle jouit sous le drapeau britannique, qu'elle n'a aucun désir de resserrer davantage ses relations avec la France, et qu'elle est d'une loyauté à toute épreuve à l'égard du Canada. Que les Canadiens français n'aient pas encore embrassé l'idée de l'impé-*

rialisme, il n'y a rien là d'étrange ni de répréhensible. Pour la solution de ce problème, c'est plus leur tête que leur coeur qui est appelée à décider. Si nous voulons que les Canadiens français ne fassent qu'un avec nous, pour préparer l'avenir national, nous devons en bons citoyens, en appeler à leur raison et non recourir aux violences . . . Nous devons nous mettre dans l'esprit que, dans nos relations avec une race tout aussi imbue de sa valeur que nous le sommes nous-mêmes, la tolérance, la confiance, le désir sincère d'être loyal et juste, doivent régner, si nous voulons concerter nos efforts en vue d'une destinée commune."

Le *Herald* n'avait jamais si bien parlé. Deux amis de Laurier, le sénateur Robert Mackay et le ministre Sydney Fisher, l'inspiraient. En même temps, le *Herald* faisait pièce au *Star,* adversaire politique et concurrent commercial. Ces lignes du même article visaient le *Star* et son directeur-propriétaire Hugh Graham :

"L'homme ou le journal qui, dans l'état actuel des choses, cherche à se servir du drapeau dans les intérêts de son parti, est traître envers le Canada et l'empire."

* * *

Les événements montréalais, en parfait synchronisme avec les débats du Parlement fédéral, en firent monter le ton d'un octave.

Alexander McNeil, député ontarien, et l'un des fameux "nobles treize", [1] souleva l'orage, le lundi (5 mars). D'après lui, la *Patrie* avait causé tous les troubles par ses articles, en particulier celui du 2 mars. D'ailleurs, Kruger dispose de fonds secrets, distribués à bon escient à Montréal . . .

---

1. Les treize députés qui, malgré la consigne de John-A. MacDonald, votèrent pour la motion O'Brien (censure du Règlement de l'affaire des Biens des Jésuites par Mercier) en 1889. Histoire de la Province de Québec, Tome VI.

Laurier répliqua, un peu impatienté : C'est plutôt le *Star* qui a excité les étudiants, grands enfants que je connais bien, pour avoir été moi-même élève de McGill.

Mais Foster, l'un des chefs de l'opposition, reprit l'accusation de McNeil, contre la *Patrie* et contre Israël Tarte. Une fois de plus, le ministre des Travaux publics servait de cible à toutes les attaques.

Alors Tarte répondit en anglais. Tarte était vraiment très malade, très affaibli. On imagine toujours Tarte comme un jeune homme, à cause de son extraordinaire vitalité, mais depuis qu'il faisait parler de lui, les années coulaient, et Tarte, le 5 mars 1900, était un quinquagénaire à la barbe grise, aux traits las, les paupières mi-closes, enfoncé et presque affaissé dans son fauteuil. Il revenait des portes de la mort ; bègue, il parlait encore assez mal l'anglais ; il se savait guetté, attaqué de toutes parts, même dans son parti, même au sein du cabinet. Debout dès qu'il eut la parole, il improvisa une réponse d'une énergie farouche, d'une franchise presque provocante. Il releva tous les défis. Il commença par déclarer que s'il avait été près de ses fils, lors des premières sommations à la *Patrie,* il n'aurait pas cédé aux menaces, il n'aurait pas arboré le drapeau anglais.

Foster :— Vous l'auriez arboré !

Tarte :— Je serais mort plutôt que de me soumettre à une pareille menace !

Tarte accusa le *Star* d'avoir tout préparé, tout conduit, d'avoir fourni les drapeaux hissés sur divers édifices. Son discours fut haché d'interruptions, d'imprécations. Tarte, redevenu un paquet de nefs, baigné de sueur, tremblant de fièvre, lançait des répliques à la volée, reprenait le fil de ses phra-

ses, haussait la voix pour dominer le tumulte. L'énergie de cet homme frêle était étonnante, admirable.

Davin et Clarke Wallace ne désarmèrent pas, renouvelèrent les accusations contre Tarte. "S'il y avait eu des morts, dit Davin, la responsabilité en serait retombée sur lui." Bourassa leur répliqua. Il approuvait le ministre des Travaux publics, l'article de la *Patrie* et la riposte des étudiants de Laval. Il dénonça l'existence, dans le parti conservateur, d'un groupe d'hommes soulevant des préjugés de race pour avancer les affaires de leur parti.

Des Anglais à l'esprit large réprouvaient aussi le fanatisme de leurs compatriotes, surtout s'il s'agissait d'adversaires politiques. Le libéral John Charlton tint aux tories ce raisonnement : Des étudiants anglais ont attaqué les bureaux de trois journaux français et d'une université française. Supposez l'incident contraire : des étudiants de Laval se portant à l'attaque des journaux anglais de Montréal et de l'Université McGill. Quels cris n'aurions-nous pas entendus ! On eût représenté cet acte comme le plus grand outrage, méritant la plus sévère condamnation. Il y a là un manque de justice, de tolérance, de sagesse. Charlton offrait en modèle l'esprit digne et conciliant du premier ministre.

Le conservateur Frédéric-Debartzch Monk reprit cet appel au bon sens, sur un plan très élevé. Monk, député de Jacques-Cartier, était un des professeurs les plus respectés et les plus aimés de Laval. L'élocution lente, la tête inclinée, ce juriste ne passerait certes pas pour un boutefeu. Il défendit son université, ses étudiants. La fin de son discours, belle d'inspiration et de ton, peut se résumer ainsi : Les Canadiens français ne sont pas des Anglais ; il n'est ni désirable ni possible de les métamorphoser en Anglais. Ils sont loyaux, prêts à remplir leur de-

voir ; ils l'ont prouvé. Que veut-on de plus ? C'est une race fière, qu'on n'attachera pas de force à l'Empire britannique, en attaquant ses maisons d'enseignement.

Monk demandait aux Canadiens anglais de comprendre les Canadiens français, au prix d'un effort. Mais l'incompréhension est de règle entre les peuples ; et les Anglais surtout, restés insulaires en tous lieux, n'ont jamais cherché à comprendre un autre peuple. Les conservateurs anglais qui prirent ensuite la parole revinrent obstinément sur le seul incident grave : l'outrage au drapeau britannique. C'est pourtant un Anglais, excédé, qui leur infligea la plus vive réplique. Duncan C. Fraser, député libéral de Guysborough, alla plus loin que Tarte et que Bourassa : Des agents tories ont monté toute l'affaire, en donnant à la foule le mot d'ordre d'attaquer tous les Canadiens français rencontrés sur le parcours des manifestations. C'est criminel, dit Fraser, à l'heure où des Canadiens français se battent à côté des nôtres au Transvaal.

Presque toute la discussion avait été empreinte d'animosité. Le *Star* ne désarmait pas, et la *Presse* lui demanda : "Notre confrère tient-il absolument à perpétuer la discorde et les dissensions civiles ?" Car, en dehors de ces passes d'armes, les hommes chargés de responsabilités, conciliateurs par tempérament ou par devoir, Laurier, le maire Préfontaine, Mgr Bruchési, le principal Peterson, s'efforçaient de maintenir le calme. Mgr Bruchési se tenait à égale distance de la fierté conseillée par Tarte et des excuses un moment souhaitées par Laurier. Le 7 mars, deux cents étudiants de Laval votèrent des résolutions affirmant leur loyalisme, répudiant les insinuations injurieuses du *Star*, et remerciant cuex qui leur avaient rendu justice et les avaient encouragés. Préfontaine suggéra d'unir fraternellement les étudiants des deux universités, dans le défilé orga-

nisé pour le départ du Strathcona Horse — le régiment levé à ses frais par Donald Smith devenu lord Strathcona (et toujours haut commissaire du Canada à Londres). Les étudiants de McGill adoptèrent l'idée et transmirent l'invitation aux étudiants de Laval. A titre de professeur à Laval, Monk conseilla aux étudiants d'accepter. Il agissait d'accord avec Laurier, auquel il écrivait : "Je sais combien il serait important que l'Université Laval ne reste pas en arrière dans l'affaire de lundi." [1] Il réussit à demi. Les étudiants déclinèrent l'invitation de McGill, mais réglèrent une petite mise en scène.

Le Strathcona Horse défila le 12 mars, par un beau temps froid. Il y eut du monde, des acclamations. Les étudiants de Laval s'étaient massés sur le péristyle de l'Université, décorée de faisceaux de drapeaux. Selon une convention conclue la veille, un Laval à la voix de stentor demanda, au passage des McGill : "What is the matter with Laval ? Et les McGill de répondre : "She is all right, you bet !" Aucune note discordante ne s'éleva. Au banquet de l'hôtel Windsor, le maire Préfontaine dit aux soldats : "Personne ne vous souhaite plus sincèrement un complet triomphe dans votre campagne que les Canadiens français de Montréal. La Reine et le drapeau pour lesquels vous allez combattre sont aussi notre reine et notre drapeau . . ." Le principal Peterson, Mgr Racicot représentant Mgr Bruchési empêché, sir Alexandre Lacoste et le juge Davidson prononcèrent aussi des allocutions.

La paix revint à Montréal, mais on avait côtoyé une crise terrible, une guerre de races.

---

1. Lettre de F.-D. Monk à Laurier, du 10 mars 1900; aux Archives publiques du Canada; Laurier papers, dossier 2682.

* * *

Ces événements laissèrent des traces dans bien des esprits. Les "loyalistes" prirent Tarte et Bourassa en aversion définitive. D'ailleurs, Laurier, qui avait formé un ministère de fortes personnalités, commençait à comprendre son erreur. De fortes personnalités renoncent difficilement à leurs idées, et se heurtent facilement entre elles. Quand Tarte, par exemple, voulait obtenir la nomination d'un Canadien français à un poste convoité, il imposait son candidat contre vents et marées. Bégayant, écorchant l'anglais, il tenait tête aux Fielding, aux Blair, aux Sifton. Dix fois, Laurier avait réconcilié Tarte avec l'un ou l'autre de ses collègues. Mais après les incidents de la guerre du Transvaal, il ne restait plus guère, au Conseil des ministres, à part Laurier lui-même, que Sifton et Blair qui fussent "on speaking terms" avec Tarte — sans approuver son attitude ! Blair, ministre des chemins de fer et canaux, souvent agacé par les empiétements de son collègue, surmontait son irritation. En 1900, Blair, soutenu par Sifton, appuyait justement la demande de subside d'une compagnie désireuse de construire un chemin de fer dans la vallée de la rivière Kettle, en Colombie-Britannique. [1] Le Pacifique-Canadien s'y opposait. Or Shaughnessy, averti par l'alerte du Drummond, avait compris la force de Tarte. Il flattait le ministre des Travaux publics et donnait des contrats d'impression à son journal. Au comité des chemins de fer de la Chambre des communes, Tarte combattit la requête de la "Kettle River". — "Pardon !" intervint Blair, "l'affaire concerne mon département et j'appuie la requête." — "Je la combats, et je ne la laisserai pas passer", décida Tarte, son énergie de nouveau bandée. Et Tarte

---

1. *Journaux de la Chambre des communes.*

tint son collègue en échec ; et le comité repoussa le bill.

Encore chaud de cette alerte, rouge de cette humiliation, Blair conta l'affaire au Conseil, devant tous les ministres sauf Tarte, en retard ce jour-là. Sifton approuva le ministre des Chemins de fer. Et tous les autres de dauber sur Tarte, le "déloyal", "l'ennemi du drapeau britannique", l'inspirateur de Bourassa. On se tournait vers Laurier. Lorsqu''Israël Tarte entra, la canne d'une main, le chapeau de l'autre. Dix regards se détournent aussitôt de Laurier pour se braquer, réprobateurs, accusateurs, sur Tarte. Sous la présidence impartiale de Laurier, quel conseil de guerre ! Andrew-Gordon Blair, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick ; sir Richard Cartwright, grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, premier ministre par intérim pendant les absences de Laurier ; William-Stevens Fielding, ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse ; Clifford Sifton, le "boss" du Manitoba, le grand manitou de l'Ouest canadien ; sir Frederick William Borden, chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-Georges ; et l'honorable Louis Davies, l'honorable William Mulock, l'honorable R.-W. Scott . . . Leur collègue à peine entré, Blair reprend son acte d'accusation : "Je veux répéter en présence de ce monsieur . . ." Cartwright caresse ses favoris ; Sifton, presque sourd malgré sa vigueur physique, tend désespérément l'oreille et serre le poing. La réprobation s'accentue ; les regards se durcissent. Tarte, arrêté sur le seuil, remet son chapeau, crispe la main gauche sur sa canne et sort. D'un seul mouvement, les ministres se lèvent. La séance du conseil est ajournée.

Bourassa, que l'on prétendait inspiré par Tarte, devait soutenir sa motion devant la Chambre des communes, le 31 mars. Ce serait, pour le jeune député, non pas certes ses débuts, mais bien sa pre-

mière grande journée parlementaire, la première "journée Bourassa". Son père, Napoléon Bourassa — le doux artiste qui refusait obstinément d'être *contre* qui que ce soit ou quoi que ce soit, son frère l'abbé, ses sœurs, assistaient à la séance. Dans les galeries, parmi l'assistance compacte, des élégances féminines: lady Laurier, Mme Lavergne, Mme Carroll, et bien d'autres. De quoi chatouiller une vanité légitime.

Après l'expédition des affaires courantes, Bourassa eut la parole.

Il commença par un rappel de l'histoire et du droit constitutionnel, bien enchaîné, avec, de temps à autre, d'un ton à demi rieur et à demi fâché, un sarcasme — par exemple sur les impérialistes qui veulent planter le drapeau britannique jusque dans la lune. Puis il aiguilla son discours sur ce thème : nous avons mis le doigt dans l'engrenage :

"Si nous envoyons deux mille hommes et si nous dépensons deux millions pour combattre deux peuples dont la population totale s'élève à 250,000 âmes, combien d'hommes armerons-nous et combien de millions dépenserons-nous pour combattre une puissance de premier ordre ou une coalition internationale ? . . .

"On m'opposera sans doute la clause déclarant que cet acte ne constitue pas un précédent. Mais je crains que ce ne soit un obstacle bien fragile à mettre en travers du courant de militarisme tapageur qui entraîne en ce moment toutes les possessions britanniques. C'est cette crainte que j'exprimais en disant, dans ma lettre au premier ministre : "Le précédent, monsieur, c'est le fait accompli."

C'est ainsi, soutint Bourassa, qu'on l'a compris en Angleterre, où des journaux ont annoncé le geste du gouvernement canadien sous ce titre : "C'est la fédération impériale." C'est ainsi que l'a compris M. Chamberlain, à qui le gouvernement canadien a écrit en substance : "Nous vous envo-

yons ces hommes, mais nous ne promettons pas de recommencer à l'avenir", et qui a répondu à peu près : "Je les accepte comme preuve de votre disposition à recommencer à l'avenir et toujours." Tel est bien, sous les réserves diplomatiques, le sens de la plus insolente dépêche que le Canada ait reçue, depuis longtemps, de Downing street ; enfin le gouverneur général s'est exprimé en termes tels que, dans son esprit, le Canada s'est bien engagé pour l'avenir.

Cependant nous avons une constitution écrite :

"C'est un acte solennel et sacré, conclu entre les diverses provinces de l'Amérique britannique du Nord. Ce contrat fut préparé avec grand soin par les meilleurs hommes de ces provinces . . . Le Parlement de la Grande-Bretagne le ratifia; le sceau royal y fut apposé . . . Et lorsqu'il faudra le modifier, ce ne sera point par correspondance entre Downing street et Rideau Hall — cette époque est finie depuis longtemps — mais par l'action libre et indépendante du Parlement canadien et du Parlement anglais, soumise à l'approbation du peuple du Canada . . ."

Quant à l'opinion populaire, dans la province de Québec du moins, elle n'est pas douteuse. "Depuis la vieille secte rouge jusqu'à l'école du bleu le plus foncé, aujourd'hui cantonné à Trois-Rivières", tout le monde est contre la participation du Canada à la guerre du Transvaal et surtout contre l'impérialisme. Que des journaux, organes serviles des deux partis, se mettent à un autre diapason, voilà qui ne doit pas donner le change.

Ailleurs, il est vrai, on peut croire l'opinion différente. C'est qu'elle a été travaillée, enflammée, par la presse au service de l'impérialisme. Chamberlain a profité des événements pour pousser la réalisation d'un projet qui lui tenait à cœur : la fédération militaire de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

Or notre évolution nous porte et doit nous porter dans un tout autre sens. Certes :

"Je ne demande pas l'indépendance maintenant ni d'ici longtemps. On m'a demandé ce que je voulais? Je veux qu'on respecte la constitution de mon pays telle qu'elle est, et je dis à ceux qui ne sont point satisfaits : dites franchement ce que vous voulez . . .

"M. Chamberlain et ses disciples fanatiques nous conduisent à une révolution constitutionnelle dont personne ne peut prévoir les conséquences . . .

"Qu'on soumette au Parlement des propositions claires et nettes; qu'elles soient discutées à fond, et qu'un plébiscite dégageant la question de tous les autres débats politiques la règle définitivement . . ."

Les sténographes, traducteurs et autres personnes habituées au pathos traditionnel des parlements, aux phrases sans queue ni tête, aux paragraphes sans liaison et aux discours invertébrés imagineront sans peine l'effet produit par ce bel enchaînement, exposé avec une diction parfaite. Le "Hansard" ne porte pas trace d'une interruption — parce qu'il n'y en eut pas.

Bourassa reprend son discours à la séance du soir. Il explique son attitude personnelle, les motifs de sa démission, les raisons pour lesquelles sa divergence avec le gouvernement, si sérieuse soit-elle, ne le conduit pas à passer dans les rangs de l'opposition "dominée par le pire espèce de torysme" :

"J'éprouve une antipathie innée pour les tories de cœur et d'instinct. Je suis un libéral de l'école anglaise. Je suis un disciple de Burke, de Fox, de Gladstone . . .

"Je suis né libéral et je mourrai libéral. Et libéral je resterai, même à travers les flots du torysme qui peuvent submerger un instant les champs du libéralisme. Et ni roi, ni gouverneur, ni ministre, même dans mon propre parti, et nulle force aveugle ne peuvent m'imposer des convictions qui ne sont pas les miennes . . . Je continuerai à appuyer la politique

d'administration du cabinet actuel, parce que je la crois bonne . . .

"Je condamne le gouvernement en cette occurrence particulière, et je viens lui déclarer que mes constituants approuvent mon attitude, et m'ont confié un nouveau mandat. Ils m'ont chargé de mettre le cabinet en garde contre toute nouvelle tentative de violer la constitution et d'engager l'avenir de ce pays hors la connaissance et sans l'assentiment des Chambres et du peuple."

En conséquence, Bourassa propose sa motion. Il a déjà parlé près de trois heures, sans que sa voix éclatante paraisse près de faiblir. Avant de rappeler son texte, il évoque encore l'impérialisme, avec tant de force qu'on en sent, dans la salle aux boiseries austères, flotter la présence menaçante. Et Bourassa défie le spectre :

"S'il s'agit de donner à ce pays une nouvelle politique, je refuse au secrétaire colonial, et à tout membre du cabinet britannique, et à tout représentant du gouvernement impérial au Canada, le droit de dicter à un peuple libre quelle sera cette politique nouvelle. C'est à nous, c'est au Parlement libre, représentant la libre opinion du peuple, qu'il appartient definir cette politique . . .

"Je propose donc :

Que cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du Parlement comme étant la base des institutions britanniques et la sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre de l'Afrique du Sud comme un précédent qui doive engager ce pays dans toute action à venir.

Que cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations politiques et militaires qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne, à moins que tel changement ne soit décidé par la volonté souveraine du Parlement et sanctionnée par le peuple du Canada."

Pas plus le soir que le matin, Bourassa ne fut interrompu. Ni les ministériels ni les conservateurs impérialistes ne pouvaient l'applaudir, mais leur

silence était assez éloquent. Aucun discours au parlement n'a jamais changé et ne changera jamais un vote ; hors cela, le discours de Bourassa eut toute la portée possible. Depuis plusieurs années, depuis la mort de John-A. MacDonald, Laurier dominait seul, et sans peine, la scène parlementaire. La plus forte personnalité, avec la sienne, était celle de Tarte, bègue, connaissant assez mal l'anglais, et d'ailleurs rangé sous ses ordres. Dans l'opposition, Tupper était surtout un vétéran dont on admirait l'énergie à la veille de ses quatre-vingts ans ; Foster, logicien vigoureux, mais austère et tâtillon, avait l'air d'un professeur maigre, à lunettes et à barbe filandreuse. Clarke Wallace, avocat très fort, gâchait tout par son fanatisme. Parmi les Canadiens français, Adolphe Caron, l'homme du monde à monocle, au demeurant bon organisateur politique, n'avait jamais songé à se comparer à Laurier ; Tom-Chase Casgrain, bien qu'il sût s'acharner, et le jovial Bergeron, bien qu'il fût énergique, ne figuraient qu'en bons sous-chefs. La supériorité de Laurier s'imposait dans les deux camps, incontestée.

Et voici que, parlant trois heures comme les grandes vedettes, forçant l'attention et le respect, un jeune député s'opposait à Laurier. C'était un Canadien français comme lui, appartenant à son parti, et celui même qu'il avait entre tous aimé, choisi, préparé, pour en faire peut-être un de ses grands lieutenants. C'était, il est vrai, le petit-fils de Papineau ; et l'on avait bien reconnu les accents de Papineau — avec plus de correction, moins de longueurs et moins d'emphase — quand Bourassa s'était écrié : "Je refuse au secrétaire colonial et à tout membre du cabinet britannique, et à tout représentant du gouvernement impérial au Canada, le droit de dicter à un peuple libre . . ."

Dès que Bourassa se rassied, tout le monde se

tourne vers Laurier. D'instinct, les parlementaires ont compris que seul le grand chef peut et doit répondre, immédiatement.

Laurier se lève en effet et met en jeu toute sa séduction :

"J'ai écouté avec un profonde attention chacune des paroles de mon honorable ami. Je l'ai écouté avec une attention d'autant plus profonde que je connais l'honorable député, pour ainsi dire, depuis son enfance. J'admire ses brillantes qualités; j'ai pour lui une amitié vive, et c'est pour cela que je regrette profondément l'attitude qu'il a prise. Mon honorable ami est jeune et enthousiaste, il est à cet âge heureux où les théories brillantes et chevaleresques ont plus d'importance que les qualités et les choses pratiques . . ."

Et d'expliquer les raisons qui se sont imposées au gouvernement, le drame qu'il fallait éviter —en somme, à bon compte :

"Quoi ! si nous avions alors refusé de faire ce que je considérais comme un devoir impérieux, nous serions aujourd'hui en présence de la plus dangereuse des agitations, d'une agitation qui, selon toute probabilité, se serait terminée par une déplorable guerre de races. Jamais plus grande calamité n'eût encore fondu sur le Canada.

L'honorable député est un de mes amis personnels et un de mes partisans politiques; il sait aussi bien que tout autre député que s'il est une chose à laquelle j'ai consacré ma vie politique, c'est le développement de l'union et de l'harmonie entre les différents éléments de notre population. Mes amis peuvent m'abandonner et me retirer leur confiance, mon parti peut m'enlever le commandement qu'il m'a confié, mais jamais je ne dévierai d'une ligne de la politique que je me suis tracée. Quelles que soient les conséquences, que je perde pouvoir, prestige et popularité, je sens que je suis dans le vrai, et je sens qu'un jour viendra où tous les citoyens, y compris l'honorable député de Labelle lui-même, me rendront pleine et entière justice sur cette question.

"Je comprends maintenant, monsieur l'Orateur, les raisons de mon honorable ami. Il est opposé à la guer-

re; il croit que cette guerre est injuste . . . Je suis, pour ma part, profondément convaincu, dans ma conscience et dans mon cœur, que jamais guerre plus juste ne fut entreprise par la Grande-Bretagne . . .

"Mais mon honorable ami prétend qu'en agissant comme nous l'avons fait, nous avons changé les relations civiles et militaires qui existent entre le Canada et l'Angleterre . . . Mais je n'ai pas saisi l'argument sur lequel il base cette doctrine.

"Je n'hésite pas cependant à dire à mon honorable ami que si l'action du gouvernement signifiait que le Canada devra prendre part à toutes les guerres de la Grande-Bretagne et contribuer aux dépenses militaires de l'Empire, je proclamerais avec lui que nous devons tenir un compte sérieux des différences de conditions entre l'Angleterre et le Canada. Si nous sommes forcés de prendre part à toutes les guerres de la Grande-Bretagne, je partage entièrement l'opinion de mon honorable ami, c'est-à-dire que, supportant le poids de la guerre, il nous faudrait aussi en partager la responsabilité. Alors nous aurions le droit de dire à la Grande-Bretagne : Si vous avez besoin de notre aide, appelez-nous dans les conseils de l'Empire; si vous voulez que nous prenions part à vos guerres, nous sommes prêts à en supporter le fardeau, mais de plus la responsabilité et les devoirs. Mais aujourd'hui, oublions cela.

"Mon honorable ami oublie un point essentiel, dans cette discussion, c'est que nous n'avons pas usé de notre pouvoir comme gouvernement pour forcer nos soldats à aller à la guerre . . . Nous n'avons forcé personne à aller au Sud-Africain . . . Nous avons simplement fourni toutes les facilités de départ à 2,000 jeunes gens désireux d'aller donner leur vie pour le drapeau qu'ils chérissent . . . Nous n'étions pas obligés de le faire, mais nous avons cru qu'il fallait être généreux. Quel homme de cœur, sachant la position particulière dans laquelle se trouve le pays, nous en fera un crime ? . . ."

Et cette envolée :

"Ce n'est pas tout. L'œuvre d'union, d'harmonie et de concorde entre les deux principales races de ce pays n'est pas encore terminée. Nous savons par ce qui s'est passé la semaine dernière qu'il nous reste beaucoup à faire à cet égard. Mais, monsieur l'Orateur rien ne vaut d'avoir souffert ensemble pour unir les hommes et les nations.

"En ce moment, dans le Sud-Africain, des hommes représentant les deux éléments de la famille canadienne se battent pour le même drapeau. Déjà plusieurs sont tombés au poste d'honneur en payant le suprême tribut à leur patrie commune.

"Leurs dépouilles reposent dans la même fosse, pour y dormir jusqu'à la fin des temps, dans un embrassement fraternel. Ne nous est-il pas permis d'espérer — je le demande à mon honorable ami — que dans ce tombeau ont été ensevelis jusqu'aux derniers vestiges de notre antagonisme passé ? Si ce résultat devait se produire, s'il nous est permis d'entretenir cet espoir, l'envoi de ces régiments aurait été le plus grand service qu'on eût jamais rendu au Canada, depuis la Confédération."

Et enfin la branche d'olivier :

"Quoi qu'il en soit, voilà les motifs qui nous ont guidés, voilà les idées qui nous ont inspirés, et je les crois de nature à toucher le cœur et l'esprit de mon honorable ami. Le connaissant comme je le connais, je suis convaincu que, prenant toutes ces choses en considération, il n'insistera pas pour faire adopter sa motion."

L'adresse et l'éloquence de Laurier avaient enrayé la fougue et l'éloquence de Bourassa. La péroraison émut tous les auditeurs — députés et public. Les ministériels firent un triomphe à leur chef. Comme à chacun de ses grands discours, on dit que c'était le plus beau de sa carrière, le plus beau qu'on ait encore entendu.

Trois députés approuvant Bourassa : Monet, Charles Angers et L.-A. Chauvin, voulurent encore s'expliquer. Après deux maîtres de la parole, ils abordaient une tâche ingrate. Monet produisit cependant quelque impression par sa franchise brusque. Il invoquait les principes démocratiques :

"C'est parce que je veux défendre pouce par pouce le rempart de nos libertés que j'appuie la motion de l'honorable député de Labelle. Dans cette motion se trouve l'essence de l'école démocratique libérale, à laquelle j'appartiens. Dans cette motion se trouve le principe fondamental du gouvernement responsable : il y est dit que la volonté souveraine du peuple est la source de toute autorité et de toute action législative . . ."

Charles Angers, au contraire de Monet, n'est pas taillé pour la lutte politique et la véhémence oratoire. Chacun de ses discours représente d'abord une victoire sur sa propre timidité. Il donne son opinion sans emphase, en libéral sincère et en honnête homme. Lui aussi réprouve la nouvelle orientation imprimée à la politique canadienne. Il s'effraie devant la pente glissante de l'impérialisme. D'ailleurs, il croit la guerre injuste, et le dit, d'un air affligé : "J'ai bien peur que pour notre première participation aux guerres de l'Empire, nous n'ayons pas eu la main heureuse."

L.-A. Chauvin, conservateur, reproche au gouvernement Laurier d'avoir violé la constitution en deux circonstances graves : dans l'affaire des écoles manitobaines, et pour cette guerre sud-africaine. Chauvin n'entretient pas d'illusion : la motion Bourassa recueillera un nombre insignifiant de votes, et subira une de ces défaites "plus glorieuses que certaines victoires".

La motion fut rejetée par 119 voix contre 10— six libéraux : Bourassa, Monet, Angers, Ethier, J.-H. Legris, Joseph-Edmond Marcil, et quatre conservateurs : Chauvin, Dugas (Montcalm), Marcotte et Jean-Baptiste Morin (Dorchester).

Toute la presse salua, pour leur éloquence, les discours de Laurier et de Bourassa. Le correspondant parlementaire de la *Presse* écrivit :

"Le discours de M. Bourassa a été accueilli avec une froideur de commande, mais il n'en est pas moins d'une grande valeur, comme contribution à l'histoire de cette époque critique de la nation canadienne.

"Il contient bien des vérités dont il sera bon de se souvenir quand les événements qui se préparent pour le Canada auront pris une forme irréparable.

"Sir Wilfrid Laurier a fait un grand effort pour rallier ses partisans; il a agité à tour de bras le vieux drapeau, et soulevé l'enthousiasme de ses partisans."

Le *Soleil* reconnut le talent de Bourassa, mais exalta d'autant plus le talent — supérieur — de Laurier, représenté comme le vainqueur de cette grande joute.

Le soir même du vote, Tarte partit pour Paris, en qualité de haut commissaire canadien à l'Exposition Universelle. Il emmenait un petit état-major, où figuraient deux femmes de lettres, Albertine Barry (qui publiait des chroniques dans la *Patrie* sous le pseudonyme de Françoise) et Mme Dandurand. A Paris, le pavillon canadien manquant d'élégance, Tarte le fit remanier par un jeune architecte montréalais de talent, Omer Marchand.

* * *

Le Parlement provincial achevait une session sans histoire. On avait voté force bills privés et discuté vingt fois l'existence ou l'inexistence d'un léger excédent budgétaire. Le correspondant parlementaire de la *Presse* à Ottawa (Marc Sauvalle, qui signait "Pascal") parlait du gouvernement de Québec comme d'un "petit gouvernement, avec ses petites mesures et son petit surplus". L'administration libérale Marchand ressemblait fort à l'administration conservatrice Taillon. Toutes deux marquées de sérieux, d'économie. Taillon accordait des subventions aux chemins de fer lorsqu'il ne pouvait plus les refuser. Marchand fit voter un subside de $250.000 pour la construction du pont de Québec,

sous la pression de son collègue Parent, à la fois ministre des Terres et Forêts, maire de Québec et président de la Compagnie du Pont. Avec le million fédéral, on n'attendait plus que le subside de la ville, assuré par Parent.

C'est encore sous la pression des "vrais libéraux" que Marchand dut se résoudre à proposer, en fin de session, l'abolition du Conseil législatif. Il fit l'historique de la question, vieille, comme la Confédération, de près d'un quart de siècle. Robidoux, Dechène, Duffy et plusieurs autres libéraux soutinrent la motion. Dechène invoqua cet argument : "Le parti au pouvoir, représentant le peuple, doit avoir ses coudées franches." Ces purs libéraux ne toléraient aucun frein à l'exécution des volontés populaires, manifestées par les dernières élections en date. Flynn, Louis-Philippe Pelletier, Arthur Plante, défendirent le Conseil législatif. Le député conservateur de Beauharnois (Plante) en profita pour placer une sortie contre l'impérialisme dont le peuple de Québec, dit-il, ne veut pas. Les conservateurs anglais, y compris Hackett, modifiant son attitude antérieure, combattirent aussi la motion Marchand. Cette motion fut votée par 38 voix contre 21 (on notait 9 abstentions), à l'heure où se livrait aux Communes le tournoi Laurier-Bourassa.

Horace Archambault dut présenter le bill au Conseil législatif lui-même. Elégant de physique, primesautier d'esprit, l'ancien allié fidèle de Mercier s'acquitta de cette tâche — presque une gageure — avec brio. Il remporta un succès personnel. Le peuple demande cette réforme, affirma-t-il. Mais Thomas Chapais lui opposa une forte documentation historique. Des vétérans, dont deux anciens premiers ministres, de Boucherville et Gédéon Ouimet, défendirent aussi le corps auquel ils appartenaient. Pas plus qu'aux tentatives précédentes, le

Conseil législatif ne se laissa conduire au hara-kiri. Le 23 mars, il rejeta le bill par 17 voix contre 6 ; et parmi les dix-sept figuraient six libéraux.

Trefflé Berthiaume était aussi l'un des dix-sept. La *Presse* commençait à montrer les dents. Le gouvernement Marchand n'insista pas, et prorogea le soir même de ce vote. Marchand et Parent se rendirent à New-York ; Parent vit des industriels pour la construction du pont de Québec ; Marchand invita des capitalistes à fonder des usines transformatrices du bois dans la province de Québec. Un peu plus tard, Dechène partit représenter la province à l'exposition de Paris.

* * *

L'impérialisme restait la grande question du jour — née de la question du Transvaal, mais la dépassant en ampleur. Le gouvernement Laurier accordait une forte préférence tarifaire aux marchandises britanniques, sans exiger de contre-partie. C'était un premier pas vers l'union douanière, vers l'impérialisme économique. La *Presse* combattit cette mesure. Un grand industriel canadien-français, Georges-Elie Amyot, propriétaire de la Dominion Corset, de Québec, protesta par lettres auprès de Fitzpatrick et de Laurier, ses amis politiques et personnels.[1] Et Bourassa, malgré sa promesse et son désir de rester libéral et ministériel, vota sur cette question avec les conservateurs, contre le gouvernement (20 mars).

D'ailleurs, Bourassa tenait du grand agitateur Papineau, par le sang et par le tempérament. Il fit avec Monet et Charles Angers une petite campagne extra-parlementaire. Les trois députés convoquè-

---

1. Lettres aux Archives publiques du Canada; Laurier papers, dossier 2537.

rent une assemblée publique dans le comté de Monet. Ce fut le dimanche 25 mars, à Saint-Rémi-de Napierville, dans la salle du marché et sous la présidence du maire.

Monet parla le premier. Il se plaignit que Laurier, d'abord réfractaire aux idées belliqueuses, eût cédé à l'agitation d'un groupe ontarien. Or, dit Monet, "J'ai été élu pour soutenir en Chambre M. Laurier — et je le soutiens sur toutes les autres questions — mais non pas pour voter servilement à l'encontre de toutes mes convictions." Il demanda aux électeurs, bleus ou rouges, de manifester leur hostilité au projet de fédération impériale, dangereux pour la province de Québec. Il s'écria :

"Sommes-nous des descendants des patriotes de 37 ? Alors, agitons-nous; agitons-nous assez fort pour que les Anglais ne nous avalent pas."

Comme Monet, Angers mit en garde contre la fédération impériale, et conseilla d'organiser la résistance. Charles Angers, sincèrement libéral, mais avant tout profondément religieux et scrupuleux, était préparé à subir l'influence de Bourassa, cependant son cadet. Le député de Charlevoix et le député de Labelle nourrissaient les mêmes sentiments, le même idéal ; le plus riche en talent et en caractère influençait l'autre tout naturellement.

Le meilleur orateur parlant toujours le dernier, cet honneur revenait à Bourassa. Sa pensée était plus nuancée que celle de Monet. Il commença par dire qu'il admirait les Anglais, intelligents, pratiques, et parmi lesquels il comptait des amis. Mais il ne leur céderait pas pour cela :

"Je m'opposerai à l'impérialisme aussi longtemps que je serai en Parlement. Je voterai contre tous les projets impérialistes, qu'ils soient rouges, bleus, verts, cailles. J'ai voté en faveur du tarif préférentiel aussi

longtemps que cela nous favorisait, mais je me suis déclaré contre cette faveur si elle doit avoir pour effet de livrer la colonie à l'Empire . . ."

Ce qu'il gagnait en nuances, Bourassa ne le perdait pas en vigueur. Il avait fréquenté les bûcherons de la Petite-Nation, et, comme jadis son grand-père, il savait parler au peuple aussi bien qu'à une assemblée de législateurs. Il était même plus à son aise avec eux. Il se laissait aller complètement, remuant la tête, les bras, les jambes, tout le corps participant à l'action. Et le voilà en prise directe sur l'auditoire. Il conclut :

"J'ai pour M. Laurier la plus grande admiration. Quand j'ai résigné, ce qui m'a fait le plus de peine, c'était de me séparer de M. Laurier.

"Mais je dois protester contre la majorité en Chambre. Nous sommes Canadiens avant d'être impérialistes. J'espère qu'aux prochaines élections vous donnerez une bonne leçon à ceux qui ont été impérialistes avant d'être Canadiens."

Et les trois députés firent voter cette résolution :

"Les électeurs du comté de Napierville, réunis en assemblée publique à Saint-Rémi, ce 25 mars 1900, se déclarent opposés à tout projet de fédération impériale et à toute contribution du Canada aux guerres de l'Empire étrangères au Canada."

La campagne de Bourassa, Monet et Charles Angers, prenait le parti libéral en écharpe. En même temps, Nantel, au Club conservateur de Montréal (29 mars), et, dans la presse, le *Journal* et le *Courrier du Canada*, reprochaient aussi à Laurier son impérialisme. Le *Journal* du 30 mars intitula un article : "M. Laurier a mis le Canada sous les ordres du Downing street de Londres."

Cependant d'autres organes conservateurs, le *Star* à Montréal, le *Citizen* à Ottawa, le *Mail* et le *News* à Toronto, menaient à toutes brides la

campagne impérialiste. Ce qui empêcherait le parti conservateur de la province de Québec d'exploiter contre Laurier le sentiment anti-impérialiste. La *Presse*, à qui son fort tirage permettait toujours une certaine indépendance, publia le 31 mars un éditorial très important contre l'impérialisme des conservateurs de langue anglaise. Le parti conservateur, dit-elle, ne doit pas s'identifier avec l'idée impérialiste. Le parti des MacDonald, des Cartier, Langevin, McGee, Masson, de Boucherville et Chapleau, fut toujours essentiellement canadien, ne fut jamais impérialiste. (Etait-ce si sûr, en ce qui concerne John-A. MacDonald ?)

Sir Charles Tupper vint à Québec pour l'organisation du parti. On lui représenta que la province de Québec achèverait de se détacher du parti, s'il s'identifiait à l'idée impérialiste. Déjà, Nantel se tenait à l'écart, et Landry se montrait catégorique. Le 31 mars — le jour de l'éditorial de la *Presse* — les chefs conservateurs offrirent un banquet à Tupper au Club de la garnison. Hector Langevin — qui prenait figure de vétéran, presque de revenant — Adolphe Caron, Flynn, Chapais, Louis-Philippe Pelletier, T.-C. Casgrain, Landry, d'autres encore, entouraient leur hôte. Tupper lâcha du lest. Il dit la fédération impériale non pas indésirable, mais impraticable. Comment établir, en pratique, un Parlement impérial où se discuteraient et se décideraient en dehors du Canada les grandes questions de la politique canadienne ? La *Presse* félicita Tupper et insista : "L'impérialisme ne prend pas, et ne prendra jamais."

D'ailleurs, on se fatiguait visiblement de la guerre. Après des défaites humiliantes, les Anglais finissaient par prendre le dessus, au Transvaal, à grand renfort d'hommes et de matériel. Mais la résistance des Boers, acharnée, magnifique, forçait

l'admiration, la sympathie. L'éditorial de la *Presse* du 9 avril exprima cette admiration, cette sympathie. Le grand journal canadien-français appelait l'écrasement des Boers un crime, attribuait à l'impérialisme de Chamberlain et de Cecil Rhodes la responsabilité de ces tueries. Le lendemain 10 avril, le même journal donna une large publicité à la conférence pro-bœr prononcée à Washington par un ancien fonctionnaire américain, rentrant du Transvaal. La *Presse* encadra le texte d'une accusation de cruauté portée par le conférencier contre l'armée anglaise.

Et cette cruauté, d'après les rumeurs et d'après les lettres de volontaires, ne se manifestait pas seulement à l'égard de l'ennemi. Les soldats canadiens, exposés plus souvent qu'à leur tour, seraient aussi maltraités par les officiers britanniques. Un Canadien — un Bennett, d'Ottawa — aurait subi 56 jours de prison pour le vol d'une poule ; un autre aurait reçu publiquement le fouet. Le *Citizen* lui-même protesta ; et le député Roderick McLennan, à la requête de ses électeurs — des électeurs anglais du comté de Glengarry — protesta au Parlement. Les volontaires canadiens, dit-il, ne sont pas des soldats impériaux et n'ont pas perdu la protection du Parlement canadien. Dans leurs lettres, des volontaires ne cachaient pas leur envie de revenir.

On imagine la gradation du sentiment canadien-français. Charles Thibault se fit acclamer dans les clubs ouvriers. L'abbé Gosselin rongeait son frein, mais Tardivel tapait de toutes ses forces contre l'Angleterre "qui poursuit une politique de spoliation" et dont la "folie criminelle" a contaminé les grands chefs des deux partis politiques canadiens. Les jeunes rédacteurs des *Débats* s'en donnaient à cœur joie. Le *Soleil* s'efforçait de freiner. Il répondit à Tardivel que les bons citoyens ne dis-

cutent pas si la guerre est juste ou injuste, mais obéissent au Souverain, qui seul a le droit de la déclarer. Cette affirmation d'une thèse absolutiste par le grand journal libéral confirmait les observations de Tardivel sur l'aveuglement de l'esprit de parti. Les libéraux au pouvoir, et leur journal à Québec, parlaient et agissaient dans un sens diamétralement opposé à la tradition libérale.

Le *Courrier du Canada,* fort des déclarations de Tupper, reprit sa campagne accusant Laurier d'impérialisme. Tupper répéta ses déclarations à Montréal, à l'hôtel Windsor le 14 avril, à l'hôtel Viger le 17. Il dit, au Viger :

"Si nous avions l'union impériale, toutes nos affaires au lieu d'être dirigées à Ottawa, le seraient à Londres. Nous aurions nos législatures provinciales, mais nos douanes, notre tarif, etc., tout serait administré en Angleterre. J'ai dit à Québec que cela ne pourrait jamais se faire. Je le répète ici. Avec la politique préconisée par sir Wilfrid Laurier, nous aurions à payer cette année, pour les seules taxes de la guerre, environ $46,000,000."

Vous voyez bien, dirent le *Journal* et le *Courrier du Canada,* vous voyez bien que c'est Laurier l'impérialiste. A quoi le *Soleil* répondit :

"On pourrait tout aussi bien l'accuser d'être en faveur du mouvement perpétuel ou de travailler à la quadrature du cercle. La fédération impériale est tout à fait aussi impossible que l'une ou l'autre de ces chimères."

* * *

Le drame de Hull et d'Ottawa imposa une courte trêve.

Le 26 avril, un incendie rasa la ville de Hull, qui comptait plus de dix mille âmes. Maisons, usines, édifices publics s'écroulèrent. L'incendie traversa la rivière, endommageant le pont au point de le rendre impraticable, et détruisit plusieurs quar-

tiers d'Ottawa. Comme toujours, l'abondance des constructions en bois avait facilité le sinistre. Les scieries de Hull — en particulier les établissements Eddy, qui ajoutaient à leur scierie une importante manufacture de papier et d'allumettes — brûlèrent comme un paquet d'étoupe.

Sans logis, les habitants de Hull n'avaient même pas la ressource de se réfugier à Ottawa. Ce fut, malgré le petit nombre de morts, un vrai drame collectif, dont le Canada et le monde même s'émurent. Dans un grand élan de charité — immédiat et général — les secours s'organisèrent. Evêques, journaux, municipalités de la province de Québec rassemblèrent les dons, en argent et en nature. Le gouvernement fédéral, les banques, tous les grands organismes souscrivirent. La reine Victoria et Chamberlain envoyèrent des messages, et une souscription s'ouvrit en Angleterre.

Le gouvernement fédéral offrit cent mille dollars, et la reconstruction de l'hôtel des Postes de Hull. La *Presse* trouva la somme mesquine, auprès des deux millions dépensés pour la guerre sud-africaine. Mais on critiqua surtout le gouvernement Marchand qui, toujours économe, donnait $5.000. C'était moins que la ville de Montréal ($15.000), que la ville de Toronto, que la législature d'Ontario, c'était beaucoup moins que les $25.000 câblés par la Nouvelle-Zélande. Dans le *Courrier du Canada*, Thomas Chapais s'indigna de cette "ladrerie". Le gouvernement provincial répondit qu'il reconstruirait le palais de justice et la prison de Hull. Les critiques ne désarmant pas, il ajouta que sa souscription était provisoire.

A Hull, le clergé, les industriels et les conseillers municipaux engagèrent la population à ne pas se décourager et se disperser, mais à profiter de ces secours pour reconstruire immédiatement et mieux.

Le vieux Eddy, qui perdait deux millions dans la catastrophe, embaucha des ouvriers pour rebâtir ses usines. On déblaya les ruines, où le feu couvait encore. La population de Hull montra un courage et une énergie inccontestables.

Pour comble de malchance, au début de mai, un incendie détruisit la papeterie de la Laurentide à Grand'Mère ; et la petite ville dut son salut à une saute de vent providentielle. Deux grandes usines détruites : rude coup pour une jeune industrie ! Les propriétaires de journaux canadiens craignirent pour leur approvisionnement en papier. Ils demandèrent au gouvernement fédéral la suppression d'une taxe qu'il leur avait imposée, ou la suspension des droits de douane sur le papier importé des Etats-Unis.

* * *

La *Presse* avait donné une certaine publicité aux plaintes de soldats canadiens contre la rigueur de leurs officiers anglais. Elle donna une publicité encore plus grande à l'épidémie de fièvres qui décima le contingent canadien au Transvaal. Elle conclut ainsi le bilan des pertes :

> *"Nous ne pouvons nous empêcher de frémir à la pensée des conséquences terribles qu'entraînerait pour le Canada la réalisation des ambitions impérialistes de M. Chamberlain."*

Cependant on apprit, à la fin de mai, l'entrée des troupes anglaises à Prétoria. A Montréal, on pavoisa les édifices, les tramways, tout ce qui dépendait des grandes administrations publiques ou privées ; et le maire Préfontaine envoya un message de félicitations aux autorités impériales, au nom des citoyens de Montréal. Mais les citoyens ressentaient un enthousiasme mitigé : et la *Presse,* en commentant la chute de Prétoria, salua l'héroïsme du petit peuple bœr, si difficilement vaincu.

La guerre était virtuellement gagnée pour l'Angleterre. Aux Communes, Bourassa demanda si le gouvernement avait été consulté, ou s'il se proposait d'offrir des suggestions, sur le règlement de la guerre. Laurier répondit :

"Le gouvernement ni aucun de ses membres n'a été consulté sur les conditions qui doivent mettre un terme à la guerre dans le Sud Africain; et le gouvernement ne se propose pas de suggérer quelque moyen ou d'exprimer quelque opinion à ce sujet."

Le 7 juin, au début de la séance, Laurier, appuyé par Tupper, proposa l'envoi d'une adresse de félicitations à la reine, pour la prise de Prétoria. Les deux chefs prononcèrent des allocutions empreintes de sentiments patriotiques et rendirent hommage à la bravoure des volontaires canadiens. Ils escomptaient un vote unanime. De fait, les députés canadiens-français — sujets britanniques, compatriotes de deux mille combattants du Transvaal — ne voulaient pas froisser le sentiment du plus grand nombre. Toute dissidence eût jeté une fausse note. En pareille circonstance, les plus tièdes se croient tenus de marcher, pour ne pas figurer l'exception, pour ne pas être appelés déloyaux, traîtres, brebis galeuses. Jusqu'alors, un seul homme avait ouvertement dénoncé la surenchère loyaliste, secoué le spectre du loyalisme : Mercier.

Mais Bourassa prit la parole, de sa voix la plus claironnante — avec, de temps à autre, un accent criard :

— "Je regrette de ne pas pouvoir partager les sentiments exprimés par le premier ministre et par le chef de l'opposition . . ."

Oh ! firent les loyalistes, scandalisés comme par une déclaration impudique.

— "Je sais fort bien, acquiesça Bourassa, que je n'exprime pas ici le sentiment des membres de la Chambre, ou du moins de la majorité des membres de la Chambre. Mais depuis le commencement de cette guerre, j'ai décidé de ne pas me laisser influencer par aucun cri ni aucune pression, et de dire ce que je veux dire. En élevant cette protestation, je crois exprimer l'idée d'une grande partie, non seulement des Canadiens français, mais aussi de la population du reste du Canada.

Cris : — Non !

Bourassa : — Vous pouvez dire non, mais je connais aussi bien que vous le sentiment populaire.

Cris : — Non ! Non !

Bourassa : — En tout cas, j'exprime mon opinion. J'approuve ce qui a été dit de la bravoure des soldats canadiens. Quant à me réjouir des résultats de la guerre, quant à féliciter Sa Majesté de la politique qui l'a entraînée, je ne puis le faire. A mon avis, la cause était injuste . . ."

"Honte ! Honte !" cria-t-on sur les bancs tories. Et dès lors chaque phrase de Bourassa fut saluée de clameurs. Mais lui, continuait de plus belle, heureux de provoquer, acharné à contredire. Aucune force n'aurait fait taire Bourassa — semblable à Tarte sur ce point.

— ". . . La cause était injuste, et le succès ne l'a pas rendue juste. On a dit que cette guerre a révélé la puissance de l'Angleterre; or, il a fallu 250,000 hommes des meilleures troupes de l'Angleterre et des colonies pour réduire une population de pauvres paysans, comprenant, hommes, femmes et enfants, à peine 250,000 âmes.

"J'admire l'Angleterre, j'admire quelques pages de son histoire, mais cette guerre n'ajoutera pas une once à la gloire du drapeau anglais ni à la grandeur de la nation."

C'en était trop pour les oreilles "loyales". Les imprécations, mal étouffées depuis que Bourassa parlait, éclatèrent en tumulte. On entendait surtout : "Honte ! Honte !" Un tiers des députés, debout, gesticulaient. Foster, sa longue barbe tremblante, ses bras levés allongeant son corps maigre,

avait l'air d'un pasteur appelant la malédiction du Ciel. Il criait :

— *"Un tel discours dans la bouche d'un député, c'est une honte !*

Bourassa lui demanda :

"Avons-nous le droit de parler ici ? Ai-je le droit de parler ?

Au banc des ministres, Fielding l'approuva :
"C'est un pays libre ici, l'honorable député est libre de parler."

Mais Foster répétait obstinément : "Honte ! Honte !"

Bourassa pouvait parler à tue-tête pendant une heure, sans lassitude. Il reprit, répéta que la guerre avait été regrettable à tous les points de vue "quoi qu'en disent les braillards" — et la jeune insolence de Bourassa soulignait à merveille la cinglante épithète de "braillards".

"Cette guerre a été imposée à Sa Majesté et aux peuples libres des colonies par des ambitieux, marchant d'accord avec des financiers qui voulaient accroître les dividendes de leurs mines d'Afrique..."

Ces paroles produisaient un effet de discours séditieux, dans l'enceinte aux boiseries gothiques d'un parlement de colonie britannique. Les cris de "Honte ! Honte !" reprirent de plus belle. "Sortez-le !" réclamaient les plus enragés, tandis que Foster, trop suffoqué pour varier ses imprécations, répétait : "Honte à vous ! Honte à lui !" Des Ontariens commençaient de s'en prendre à leurs collègues de Québec, spectateurs indifférents. Un député de la province de Québec, embarrassé, protesta faiblement que l'honorable député de Labelle ne parlait pas au nom des Canadiens français.

Bourassa : — "Je puis parler au nom des Canadiens français comme n'importe qui ici.

Cris : —"Non."

Bourassa : — "Si; et j'exprime leurs sentiments avec plus de sincérité que ceux qui, pour certaines raisons, n'osent pas dire ce qu'ils pensent."

Cris : — "Oh !"

Bourassa se fâcha ; il éclata :

". . . Au nom des Canadiens français . . . comme Canadien français, me souvenant du passé, n'oubliant pas la politique infâme qui a envoyé à l'échafaud des hommes libres qui demandaient pour leurs concitoyens les droits de sujets britanniques, je proteste contre la politique infâme que les hommes accidentellement au pouvoir font peser sur l'Afrique du Sud. Ce n'est pas cette politique qui fera accepter en Orange et au Transvaal la constitution anglaise. Je regrette, par suite, de ne pas pouvoir me joindre à la majorité de cette Chambre pour voter cette adresse."

Les plus excités cessèrent d'interrompre, tant la tirade arrivait avec force. Ils gesticulaient encore, sans crier. Certains étaient à bout d'indignation. Enfin l'un d'eux retrouva ses esprits :

"La meilleure réponse à faire à ce discours est de pousser trois hourrahs pour la Reine."

Toute la Chambre fut sur pied, pour pousser trois hourrahs, automatiquement suivis du *God Save the Queen*. Des loyalistes y mirent toute leur conviction de réparer un sacrilège, de venger la Reine. Laurier et Fielding restèrent seuls assis, pour protester contre l'irrégularité du procédé qui enlevait à l'Orateur et aux ministres la direction des débats. Des députés de l'opposition avaient entraîné toute la Chambre, ce qui, visiblement, vexait Laurier.

Quand, la souillure effacée, la Reine vengée, tout le monde se rassit, Charlton resta debout. John Charlton avait prouvé sa largeur d'esprit en réfutant les tories, au mois de mars, après les incidents de Ladysmith. D'autre part, Charlton avait été, avec Laurier lui-même, sir Richard Cartwright et Louis Davies, l'un des délégués canadiens à la conférence internationale tenue à Québec, puis à Washington. Il y avait connu Bourassa de près, et ne pouvait contester ni son intelligence ni son information générale. Il supposa le député de Labelle très mal renseigné sur la question du Transvaal. La guerre a été imposée par le Transvaal à l'Angleterre. Il est impossible d'être plus radicalement dans l'erreur que M. Bourassa.

Laurier prit ensuite la parole. Lui aussi différait du tout au tout avec son jeune ami :

— *"Je crois sincèrement dans mon cœur que l'Angleterre n'a jamais fait de plus juste guerre."*

Et il reprocha à son "jeune ami" — qu'il commençait à trouver agaçant — d'avoir jeté une note discordante dans le concert de félicitations adressées "à notre illustre souveraine". Le calme rétabli, l'adresse fut votée à l'unanimité moins la voix de Bourassa, et l'on discuta de crédits.

La *Presse* commenta ainsi cette séance :

"On peut différer d'opinion sur l'à-propos de la protestation de M. Bourassa, mais personne ne niera qu'il fallait une réelle crânerie pour s'exprimer comme il l'a fait dans un milieu dont il ne pouvait ignorer l'inévitable indignation."

Et la *Patrie* :

"M. Bourassa aurait peut-être pu choisir un moment plus opportun pour formuler ses opinions sur ce qu'il appelle la guerre injuste, mais du moment qu'il jugeait à propos de parler, il avait le droit de le faire dans le sens qui lui plaisait.

"Nous sommes dans un pays libre, sous le régime des institutions britanniques qui garantissent à tous les citoyens la liberté de penser et de parler comme bon leur semble.

"Le parti tory est restée dans son rôle étroit et intolérant en niant hier à M. Bourassa le droit de parler comme il a fait.

"Les institutions britanniques accordent à tous les sujets le droit d'exprimer ce qu'ils pensent, et il n'y a que des gens comme les Clarke Wallace, les Prior, les Foster et les Montague pour nier l'existence de ce droit inaliénable."

Ce même 7 juin, tandis que Bourassa tenait tête à cent députés, Tarte soulevait à Paris un incident assez analogue.

Le commissaire anglais à l'Exposition Universelle avait conclu des arrangements pour la visite du président Loubet aux pavillons britanniques. Tarte demanda une visite spéciale du président au pavillon *canadien*. considéré comme celui d'un pays indépendant, non d'une colonie britannique. Le commissaire anglais insistant, Tarte menaça de fermer et de cadenasser les portes. Il gagna sa cause; Loubet fut accueilli au pavillon canadien par des cris de "Vive la France !" dont le ministre des Travaux publics du Canada donnait l'exemple.

Tarte multipliait décidément à Paris, au nom du Canada, les manifestations d'indépendance et de francophilie. Il reprenait les allures de Mercier. Des journaux de Londres, puis des journaux anglais du Canada, exprimèrent leur mécontentement. La sortie de Tarte et celle de Bourassa ayant exactement coïncidé, des conservateurs reprirent l'hypothèse d'une connivence entre le député de Labelle, le ministre des Travaux publics, et peut-être bien le premier ministre — qui ne sévissait pas. Ils rappelaient que Laurier ne s'était pas levé pendant le chant de l'hymne impérial aux Communes.

Tarte finirait-il par se couler ? Ses nombreux

ennemis l'espéraient. Le *Soleil* inséra cette dépêche de Londres :

"L'opinion parmi les Canadiens ici est que l'hon. J.-I. Tarte, ministre des Travaux publics et commissaire en chef du Dominion à l'exposition de Paris, a manqué de discrétion et de tact dans les discours qu'il a prononcés à Paris, et qu'il a fait tort au parti libéral en ne perdant pas une occasion d'exprimer ses sentiments français."

Les fils de Tarte, dans la *Patrie*, relevèrent cet entrefilet et adressèrent des menaces à Pacaud. Le *Chronicle* et surtout le *Star* s'en prenaient furieusement au ministre des Travaux publics trop français. Aux Communes, Foster conseilla au premier ministre de rappeler son collègue voyageur, moins malfaisant, à tout prendre, au pays qu'à l'étranger. Des libéraux, des ministres mêmes, partageaient cette impatience. Loin de se montrer plus prudente, la *Patrie* demanda, puisque la guerre du Transvaal était virtuellement terminée, le rapatriement des volontaires canadiens. La *Patrie* appartenant, en somme, à Tarte, les tories indignés pouvaient incriminer Laurier lui-même, qui gardait Tarte dans son cabinet. Les libéraux ennemis de Tarte — et il n'en manquait pas ! — s'indignaient de leur côté que Tarte, ayant acheté la *Patrie* "soi-disant pour le parti et avec l'argent du parti" en fît un organe indépendant, poursuivant des campagnes propres à nuire au parti. Laurier s'efforçait de consolider la mystique du Parti, entité supérieure exigeant une discipline, un dévouement absolus ; n'allait-il pas rappeler à l'ordre une bonne fois Israël Tarte — et accessoirement, Henri Bourassa ?

Mais Laurier ne pouvait s'empêcher d'estimer Tarte et Bourassa, supérieurs en intelligence et même en courage aux partisans étriqués qui demandaient leur tête. Aux élections de 96, Tarte à lui seul avait bien valu cent de ces partisans ; en 1900,

les élections générales ne pouvant tarder plus d'un an, Laurier jugeait sage de passer sur les frasques de Tarte et de Bourassa et de les garder pour le parti.

* * *

La guerre du Transvaal fournirait peut-être un grand sujet de discussion pendant la prochaine campagne électorale. Mais, sans doute, on discuterait aussi l'affaire des écoles manitobaines ; car les conservateurs commençaient à la réveiller.

Dans certains centres du Manitoba une sorte de *modus vivendi* permettait aux catholiques de maintenir, tant bien que mal, leurs écoles. Mais à Winnipeg leur situation était pénible : incapables d'entretenir les locaux délabrés de leurs écoles, ils devaient encore payer des taxes pour l'entretien des écoles publiques. A la fin de mai 1900, une délégation de ces contribuables catholiques sollicita un adoucissement auprès du Bureau des écoles publiques de Winnipeg ; elle échoua, et un regain d'agitation s'ensuivit. Le 27 mai, les catholiques de Winnipeg adoptèrent une résolution protestant contre la situation qui leur était imposée, contre l'insuffisance du Règlement, et priant le gouvernement fédéral de faire appliquer intégralement la décision du Conseil Privé. [1] D'autre part, la démarche auprès du Bureau des écoles publiques passant, en certains milieux, pour un signe de lassitude et une demande de paix, Mgr Langevin démentit cette interprétation par mandement, le 2 juin.

Le regain d'agitation fut simultané dans la province de Québec. Le 1er juin, le sénateur Bernier, du Manitoba, fit une conférence à Montréal sur la question scolaire. Il rappela que rien n'était réglé :

---

1. *Texte publié par la Presse du 19 juin 1900.*

"La question n'est pas morte, et l'agitation se continuera aussi longtemps que justice ne sera pas rendue."

Taillon assistait à cette conférence ; à la demande de l'auditoire, il improvisa une allocution dans le même sens.

D'après le *Soleil*, c'est le nouveau gouvernement — conservateur — du Manitoba qui cherchait à brouiller les cartes, à exciter les catholiques contre le Règlement Laurier-Greenway. Ce sont plutôt, semble-t-il, les conservateurs de la province de Québec qui comptaient utiliser, aux élections fédérales, la gêne des catholiques manitobains et les lacunes du "Règlement".

Le 10 juin, au Sénat, Landry posa une série de questions tendant à faire préciser la situation scolaire manitobaine et les intentions du gouvernement fédéral. Il demandait des réponses catégoriques. Le 25e et dernier paragraphe de son interpellation était ainsi conçu :

"Le gouvernement veut-il continuer à ignorer les arrêts du Conseil Privé en Angleterre et les obligations de l'ordre réparateur (Remedial Order) qui subsistent dans toute leur force et plénitude; ou entend-il les mettre en vigueur, comme la promesse en a été solennellement faite aux électeurs par celui qui est aujourd'hui le premier ministre de ce pays, et à qui incombe le devoir de sauvegarder les droits de la minorité et de ne pas prostituer l'honneur et la dignité de la Couronne ?"

Mills, ministre de la Justice, refusa de répondre, parce que le Parlement n'était pas saisi de la question des écoles du Manitoba, et parce que l'excessive longueur des vingt-cinq questions posées par Landry dépassait la latitude accordée par l'usage aux interpellations.

Landry insista, provoqua un court débat. C'est la question des écoles qui a porté M. Laurier au

pouvoir, dit--il, parce que la province de Québec se fiait à ses promesses. Or il ne les a pas tenues :

"Je prédis à l'honorable ministre que cette question des écoles, qui a fait arriver son parti au pouvoir, l'en fera également descendre, parce qu'on a cyniquement trompé les électeurs."

Cette argumentation fut reprise dans les clubs conservateurs de la province de Québec ; en particulier le 15 juin, au Club Morin de Montréal, au cours d'une séance à laquelle assistaient Louis Beaubien, Taillon, Nantel, Leblanc, Rufus Pope et l'organisateur Milton McDonald. On y développa ce thème : Laurier a été élu parce qu'il promettait de régler la question scolaire d'une manière satisfaisante ; il a cyniquement violé cette promesse. Pope, député fédéral de Compton — anglais et protestant — dit :

"Je ne blâme pas la province de Québec de ce qu'elle a fait en 1896. Il était naturel que des Canadiens français catholiques eussent confiance en l'un des leurs pour régler cette question; mais je blâme M. Laurier d'avoir berné ses compatriotes et de s'être joué d'eux dans une question si importante. Aux prochaines élections, les Canadiens français auront à dire s'ils sont satisfaits."

Laurier était prévenu : les conservateurs de la province de Québec se préparaient ; ils désignaient à l'avance un objectif essentiel de leur attaque. Au début de juillet, Nantel cessa la publication du *Monde Canadien*, hebdomadaire qui avait succédé au *Monde* quotidien, lui-même successeur du *Nouveau-Monde*. Mais les idées de Nantel, conservateur résolument anti-impérialiste, se retrouvaient à la *Presse*. Depuis quelque temps, le *Monde Canadien* empruntait une partie de sa matière à son grand confrère. Les derniers abonnés au *Monde Canadien* reçurent l'édition hebdomadaire de la

Presse et s'aperçurent à peine du changement. Avec ses articles à sensation, la *Presse* publiait encore des articles de fond bien rédigés — par Dansereau, Helbronner, Sauvalle. Son influence s'étendait.

Laurier remania légèrement son cabinet. Le lieutenant-gouverneur McInnis, de la Colombie-Britannique, avait tenté un "coup d'Etat", à l'instar de Letellier de Saint-Just et d'Angers. Désavoué par les électeurs de sa province, il dut renoncer à son poste. Joly de Lotbinière lui succéda comme lieutenant-gouverneur de la lointaine province. C'était une fin de carrière pittoresque pour un Français de naissance. Joly fit à ses nouveaux administrés l'effet d'un "fine old gentleman". Cet homme courtois, loyal et respectable, n'avait pas apporté grande force au cabinet Laurier. Parmi les "ministrables" susceptibles de le remplacer, on citait Esdras Bernier, Louis-Philippe Brodeur, Henri-Georges Carroll, Rodolphe Lemieux — on aurait cité Bourassa s'il ne s'était mis en marge du parti.

Laurier donna le portefeuille de Joly — le Revenu de l'Intérieur — au plus ancien de ces ministrables, Esdras Bernier, député de Saint-Hyacinthe (22 juin 1900). Bernier avait été le camarade de jeunesse de Mercier. C'était à la fois un franc libéral, accepté par la vieille garde, bien que son frère fût le sénateur "bleu" du Manitoba, et un bon garçon ne soulevant pas de haine parmi ses adversaires. Il ne passait pas pour très religieux ; mais puisqu'il remplaçait un protestant, on pouvait encore trouver un progrès de ce côté-là.

D'aucuns engagèrent Laurier à profiter du changement pour se débarrasser de Tarte. On inviterait le pétulant ministre à s'en aller "pour raisons de santé". Mais Laurier tenait absolument à garder Tarte.

Après ce changement ministériel, il y eut encore trois semaines de session à Ottawa. Monk, le dé-

puté de Jacques-Cartier, solennel d'allure mais assez énergique, dénonça des scandales dans l'achat des fournitures aux contingents d'Afrique. Bourassa en profita pour glisser un amendement. Il réprouvait non pas seulement les gaspillages, mais les dépenses mêmes engagées pour l'envoi des troupes. Laurier disposait de moyens variés pour se débarrasser des gêneurs ; il fit déclarer la motion irrecevable ; mais Bourassa, Monet et Ethier votèrent avec la minorité conservatrice, contre la motion Belcourt qui exonérait le gouvernement de toute responsabilité dans l'affaire des fournitures.

Bourassa demanda si une brochure impérialiste écrite par Foster, avec introduction de Dobell, et imprimée à l'Imprimerie Nationale, était publiée aux frais de l'Etat et distribuée par ordre du gouvernement. De son côté, Larivière demanda une réponse à la requête adressée par les catholiques de Winnipeg au premier ministre. Enfin, en raison de la situation tendue entre la Chine et plusieurs grandes puissances, dont l'Angleterre, Bourassa demanda si le gouvernement enverrait des troupes en Chine sans le consentement du Parlement. Laurier se dégagea sans peine de ces interpellations. Il renvoya les catholiques de Winnipeg, en cas d'échec définitif de leurs démarches auprès du Bureau des écoles publiques, à la législature de leur province. A Bourassa, il répondit en souriant que les grandes puissances européennes semblaient fort en mesure de régler les affaires de Chine sans l'intervention du Canada.

Les dernières séances du Parlement fédéral intéressèrent encore particulièrement la province de Québec. Le Parlement provincial, souverain en matière d'administration de la justice, avait adopté, en 1898, une loi créant trois nouveaux juges de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal. Le barreau les réclamait d'ailleurs, le nombre des causes

à Montréal croissant toujours, avec la population et l'importance commerciale de la ville. Restait au Parlement fédéral à voter les traitements alloués aux nouveaux magistrats.

On en discuta aux Communes, en juillet 1900. Bergeron et Casgrain reprochèrent aux gouvernements Laurier et Marchand de vouloir simplement caser trois amis politiques. Au Sénat, de Boucherville et Landry reprirent cet argument, et parvinrent à faire rejeter le bill.

Voilà de nouveau la *Patrie,* le *Soleil* et tous les doctrinaires libéraux dressés contre l'institution même du Sénat. Le *Soleil* dramatisa : "Le Sénat combat la province de Québec" ; "Notre autonomie en danger" ; "On refuse à la province de Québec le droit d'organiser ses cours de justice". La *Patrie* renouvela contre le Sénat la campagne menée lors de l'affaire du Drummond. Les "francs libéraux" se prononcèrent de nouveau contre l'existence d'une assemblée non élue, contraire aux principes démocratiques. Aux Communes, Monet, en vrai "rouge", et Bourassa lui-même, se joignirent aux protestataires. Bourassa reprocha au Sénat son esprit partisan : "Au lieu d'un conseil de sages, c'est un vulgaire corps de politiciens."

Le Sénat n'en maintint pas moins sa décision, et la session fédérale se termina là-dessus. Les élections ne pouvaient plus tarder.

Pourvu que Tarte ne lâche point, Laurier se tire de la difficile affaire du Transvaal. Malgré Bourassa, dont la dissidence n'est d'ailleurs pas complète, le premier ministre garde son parti bien en mains, dans la province de Québec et dans les autres. Il a mis au point le régime des partis — de deux partis —au Canada. Les chefs de ces partis — celui du parti ministériel surtout — dirigent tous les rouages. Les députés, sans initiative, n'ont qu'à voter les lois préparées par le ministère —

comme à Québec, au temps de Mercier. Pascal, c'est-à-dire Sauvalle, en fit la remarque en résumant ses observations de chroniqueur parlementaire de la *Presse*, après la session. Il ajouta :[1]

"Inutile de le dire : si un conservateur essaie de faire passer une loi, quelle qu'en soit la valeur, quel qu'en soit l'à-propos, le gouvernement n'a de cesse que le jour où il a réussi, par quelque escroquerie parlementaire, par l'usage de quelque subterfuge ou subtilité, à reléguer ce projet dans un coin de l'ordre du jour d'où il ne pourra jamais sortir.

". . . Les députés ministériels assez audacieux pour avoir des idées qui leur sont propres, et qui ont la naïveté de tenter de leur faire voir le jour et de les incorporer dans la loi du pays ne sont pas mieux traités que les bleus . . .

"Le mot d'ordre est bien simple : le gouvernement prétend être maître unique de l'action législative comme de l'action administrative . . ."

Tout cela est antilibéral, antidémocratique, "contraire au principe représentatif", remarquait Sauvalle — peut-être pour se justifier, lui, l'ancien militant radical, de collaborer à un journal conservateur où il lui fallait critiquer le gouvernement libéral.

Tel apparaît l'aboutissement logique du régime des partis, où ceux-ci, donnant un appui décisif aux candidats lors des élections, leur imposent en échange une discipline étroite, ne laissant aucune chance à l'initiative, aucune place à l'indépendance. Régime des partis : dictature des comités.

Après la session de 1900 se posait la question suivante : Henri Bourassa tentera-t-il de briser ce cadre, ce carcan ?

1. *La Presse, 4 août 1900.*

VI

LA PROVINCE DE QUEBEC MAINTIENT LAURIER AU POUVOIR

Mort de Félix-Gabriel Marchand — Constitution du ministère Parent — Elections fédérales du 7 novembre 1900.

1900

Sauf aux Trois-Rivières, où l'on organisa des piques-niques, l'anniversaire de la Confédération passa inaperçu dans la province de Québec. Le plus officieux des journaux, le *Soleil,* en fit seulement cette mention, dans les "actualités" du surlendemain : "La Confédération canadienne avait trente-quatre ans dimanche."

La Confédération n'avait jamais soulevé l'enthousiasme populaire — ce qui n'empêchait pas, ce qui favorisait peut-être sa longévité. S'il se produisait un mouvement populaire dans la province de Québec, en 1900, ce serait un mouvement anti-impérialiste. Rumeurs et symptômes attribuaient au député de Labelle l'intention de le susciter, en formant un parti indépendant, en vue des élections fédérales. Des dizaines, des centaines de correspondants, pressaient Bourassa d'agir. Car un nouvel incident venait de s'élever. A la prorogation des Communes d'Angleterre, le discours du Trône parut impliquer une adhésion du Canada au traité conclu avec les républiques sud-africaines. Bourassa de sauter sur sa plume et d'envoyer à Laurier une

longue protestation sur ce thème : A la dernière session, vous m'avez officiellement répondu que votre gouvernement ne s'était pas mêlé des négociations et du traité de paix ; m'auriez-vous trompé ; auriez-vous échangé une correspondance confidentielle avec Chamberlain ? — Je n'ai pas correspondu sur ce sujet avec M. Chamberlain, répondit Laurier. Et d'ajouter :

"Dans tout le reste de votre lettre, mon cher Bourassa, vous êtes encore dans une plus grande erreur. Je n'ai rien changé à ma conduite politique. Mes convictions sont les mêmes. Il peut se faire que j'échoue dans le rôle pacificateur que je me suis imposé, mais il n'en reste pas moins vrai que cette politique est la seule qui convienne à notre pays en ce moment, et si, au lieu de suivre la conduite que j'ai suivie dans les événements récents, j'avais adopté votre manière de voir, le résultat aurait été simplement désastreux. Et si je dois vous dire toute ma pensée, je vous exprimerai ma surprise qu'un esprit aussi logique que le vôtre ne voie pas cette vérité pourtant si claire.

"Je ne dis rien du ton un peu sec de votre lettre. Toutes les opinions sont libres, dans notre pays, comme vous le savez." [1]

On attribuait à Bourassa l'intention de fonder un parti indépendant, essentiellement anti-impérialiste, et qui serait, par la force des choses, un parti canadien-français. Ce parti recevrait l'adhésion de Monet, Ethier et Charles Angers, et présenterait aussi des candidats à Saint-Hyacinthe et dans deux divisions françaises de Montréal. Bourassa lui-même, disait-on, se présentera contre Esdras Bernier, à Saint-Hyacinthe. On voyait assez bien la jolie ville maskoutaine, fidèle au souvenir de Papineau et de Mercier, transformée en citadelle d'un mouvement nationaliste. Bourassa y comptait des

1. Lettre de Bourassa du 14 août 1900 et réponse de Laurier du 20 août. Aux Archives publiques du Canada; Lauriers papers, dossier 1366.

admirateurs, au Séminaire et à la ville. Le maire E.-H. Richer jugea bon d'annoncer que, tout en admirant le talent de M. Bourassa, il n'approuvait pas sa politique, et qu'il soutiendrait M. Bernier contre tout autre candidat, conservateur ou libéral dissident. C'est dire l'inquiétude des esprits. Au mois d'août, le *Journal* accrédita la rumeur et fournit cette précision : Tarte consommerait sa rupture avec le cabinet pour se joindre au nouveau parti.

Bourassa et Monet étaient encore des hommes jeunes, sans expérience politique suffisante pour mener un grand parti à la bataille, surtout sur le terrain fédéral. Mais si Tarte se joignait à eux, l'affaire devenait sérieuse. Déjà les conservateurs, encouragés par la récente victoire de Hugh-J. MacDonald au Manitoba, retrouvaient l'esprit d'offensive, manifesté par les assauts de Landry sur la question scolaire et de Monk sur la question des fournitures militaires. Ils engageaient—vainement, il est vrai—sir Alexandre Lacoste et Aldéric Ouimet à quitter le banc pour rentrer dans la politique active. Si cette opposition se conjuguait avec une attaque de flanc dirigée par Tarte, le parti libéral rencontrerait des obstacles dans la province de Québec. Marchand, d'ailleurs très malade, à cette date, ne voulait pas lancer dans la mêlée fédérale les forces placées sous son commandement.

Or, Israël Tarte rentrait au Canada. Peu de semaines auparavant, il avait dit, à Paris : "Quand je partirai pour retourner au Canada, c'est qu'il y aura, là-bas, de la poudre dans l'air." Tout le monde, à commencer par Laurier, supputa plus ou moins anxieusement l'attitude de Tarte. C'est peut-être Arthur Dansereau lui-même qui écrivit dans la *Presse* du 17 août :

"Quoiqu'il soit assez difficile, avant la réunion du cabinet où M. Tarte prendra position, de risquer des

conjectures sur le mouvement anti-impérialiste, il n'en reste pas moins avéré que le député de Labelle n'a pas renoncé à l'idée d'entamer la bataille sur ce terrain.

"Il aurait raison de compter, dit-on, sur le concours dirigeant du ministre des Travaux publics, qui abandonnerait le gouvernement pour se mettre à la tête d'un parti nouveau, strictement anti-impérialiste.

". . . Ce troisième parti canadien espérerait rallier l'immense majorité de la province de Québec, le vote irlandais, et un bon nombre d'Anglais, ennemis avoués de la politique de Chamberlain et admirateurs de l'école de Gladstone."

Tarte arriva le jour où parut cet article — 17 août. Pour éviter les indiscrets, il se fit débarquer à Rimouski, et prit le train pour Montréal et Ottawa. Dare-dare chez Laurier, où les deux hommes s'enfermèrent. Nul ne saura sans doute jamais ce qu'ils se dirent, mais on peut l'imaginer. Tarte avait pris dans le cabinet un tel ascendant que les Anglais le surnommaient "le maître de l'Administration". A cette activité, à cet exercice du pouvoir, il goûtait la jouissance intime que d'autres trouvent dans les plaisirs grossiers. Tarte ne lâcherait pas son portefeuille à l'étourdie. Le 2 septembre, Bourassa et Monet tinrent une assemblée à Saint-Hyacinthe — ce qui parut confirmer la rumeur d'une candidature de Bourassa contre le nouveau ministre Bernier. Les orateurs répétèrent leur profession de foi anti-impérialiste. Mais Tarte n'était pas avec eux. Le "maître de l'Administration" restait membre en vedette du cabinet Laurier. Il prédit qu'aux élections le parti libéral prendrait plus de 50 sièges sur 65 dans la province de Québec.

Gardant Tarte avec lui, Laurier comptait de gros atouts dans son jeu. La prospérité était indéniable. L'Ouest se peuplait des immigrants attirés par Sifton ; les terres prenaient de la valeur, et Winnipeg, métropole de l'Ouest, se donnait des allures de capitale. Les graphiques insérés en annexe au Hansard de 1900. sur le commerce, la

navigation, les transports ferroviaires, les dépôts dans les banques, et autres chapitres, traduisent une hausse sur toute la ligne. La guerre des Boxers fermait le marché chinois aux cotonnades de la Montmorency Cotton Mills. Mais les répercussions politiques seraient faibles, l'industrie textile étant d'ores et déjà la plus protectionniste, donc la plus conservatrice du pays. Puis, C. R. Whitehead, fondateur et directeur de la Montmorency Cotton Mills, compétent et débrouillard, trouva bientôt de nouveaux débouchés aux Antilles et en Afrique. Le gouvernement anglais inscrivait les obligations de l'Etat canadien sur la liste des placements permis aux fiduciaires. Le Canada grandissait en prestige dans le monde, et Laurier restait la plus prestigieuse figure du Canada. Enfin, malgré le mandement de Mgr Langevin et les efforts du sénateur Landry, la paix religieuse s'était consolidée, depuis la mission de Mgr Merry del Val, l'encyclique *Affari vos* et la mort de Mgr Laflèche. Le délégué apostolique, Mgr Falconio, parcourant la province de Québec à l'été de 1900, fut chaleureusement reçu partout et par tous, et n'entendit pas les mille dénonciations qui étourdissaient ses prédécesseurs.

Le gouvernement libéral recevrait l'appui normal du *Soleil* à Québec, de la *Patrie* et du *Herald* à Montréal. Il aurait tout aussi normalement contre lui le *Chronicle*, le *Courrier du Canada* et *L'Evénement* à Québec, la *Gazette*, le *Star* et le *Journal* à Montréal, le *Trifluvien* aux Trois-Rivières. Le *Star* de Hugh Graham était le plus violent et sans doute le plus dangereux de ces adversaires. Restait à connaître l'attitude de la *Presse*.

La *Presse*, journal conservateur en principe, mais assez indépendant en pratique. Après quelques sondages, elle avait renoncé à la fondation d'un parti ouvrier. Nettement anti-impérialiste, elle saisit l'occasion d'un retour de soldats invalides pour criti-

quer "la participation des Canadiens aux entreprises militaires de la métropole, qui se trouve chaque jour appelée à se battre sur tous les points de l'univers", [1] mais elle n'allait pas jusqu'à suivre Bourassa et Monet. Elle ne se liait à aucune politique tranchée. "Ne brûlons pas nos vaisseaux", écrivit Dansereau, en voyage aux Etats-Unis, à Nantel ; "notre position, c'est d'être le sphinx, c'est alors qu'on nous craindra." [2] En fait, Dansereau entretenait déjà une correspondance suivie avec Laurier. [3] Bref, les libéraux pouvaient espérer des ménagements de la part du puissant journal de Berthiaume et du "boss Dansereau".

Pour compléter cette organisation, Tarte eut une idée. On prévoyait la retraite de Marchand, atteint d'artério-sclérose. On prépara ce chassé-croisé: Dandurand démissionnerait pour céder son siège sénatorial à son beau-père ; on remplacerait Marchand par un libéral décidé à intervenir dans les élections fédérales — Parent, par exemple ; Dandurand entrerait lui-même dans la politique provinciale, avec promesse du portefeuille rendu disponible. Mais l'état de Marchand s'aggrava au point qu'il parut plus sage d'attendre simplement sa mort.

Les élections n'étaient pas annoncées, mais les signes avant-coureurs se multipliaient. Les bleus prirent les devants. Ils avaient déjà tenu, le 22 juillet, une grande assemblée à Lachine, avec Monk, député du comté, Taillon, Bergeron, Leblanc et Cornellier. Ils ouvrirent la campagne proprement dite à Kamouraska, le dimanche 26 août. Ils présentèrent même leur candidat : Linière Taschereau, de la branche aînée des Taschereau. Petits, ronds,

1. *La Presse, 27 août 1900.*
2. *Lettre du 13 août 1900, publiée par la Presse du 19 septembre 1902.*
3. *Des lettres de Laurier à Dansereau figurent aux archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

affables, les membres de la branche aînée sont en général moins distingués mais plus liants que les membres, longs et revêches, de la branche cadette. Linière Taschereau, battu par Henri-Georges Carroll aux élections de 1896, comptait des relations de famille et des amis personnels — en particulier, Jules Tessier — parmi ses adversaires libéraux. C'était d'ailleurs un homme de valeur, estimé au barreau comme à la ville. L'influence de Chapais aidant, il pourrait reprendre aux rouges le comté de Kamouraska. Et les bleus ne plaisantaient pas ; Thomas Chapais, Louis-Olivier Taillon, Horace Bergeron, Philippe Landry, Thomas-Chase Casgrain, Louis-Philippe Pelletier et l'avocat montréalais Paul Lacoste, fils de sir Alexandre Lacoste, accompagnèrent le futur candidat. Carroll vint, seul de son côté, reprocher à Chapais sa tactique d'attribuer tout ce qui arrivait de mal, à Laurier ; tout ce qui arrivait de bon, à la Providence. Le geste était crâne, mais Carroll et Linière Taschereau se battaient en gentilshommes.

Le 5 septembre, les conservateurs organisèrent encore un pique-nique au Buisson, dans le comté de Beauharnois. Bergeron fut bien reçu par ses électeurs. Royal, Chapais, Chauvin et le Dr Séverin Lachapelle l'accompagnaient. Mais c'est de l'Ouest qu'arriva la plus grande nouvelle. Imitant Laurier, qui, en 1896, avait attiré à ses côtés trois premiers ministres provinciaux, le vieux Tupper persuada Hugh-J. MacDonald, premier ministre du Manitoba, de démissionner pour renforcer le parti conservateur fédéral. Fils de sir John-A. MacDonald et premier ministre du Manitoba, Hugh John, auréolé d'un double prestige, passerait du coup pardessus Foster et deviendrait l'héritier présomptif de sir Charles au commandement du parti.

Et l'on organisa pour les 10 et 11 septembre deux journées conservatrices à Montréal. Les trois

grands chefs fédéraux du parti, Tupper, Hugh-J. MacDonald et Foster, parleraient le 10 à l'hôtel Windsor — pour la partie ouest, la plus anglaise— et le 11 au Monument National — pour la partie est, la plus française. On procéderait en même temps au choix d'un certain nombre de candidats.

Les grands chefs en profitèrent aussi pour passer à la *Presse*, afin de raffermir ses convictions conservatrices. La fondation du *Journal* n'avait pas entamé le tirage de la *Presse ;* mais Berthiaume gardait rancune de ce geste. Il en gardait rancune moins au financier Forget qu'au journaliste Graham. Le propriétaire du *Star*, très écouté par Tupper, devenait, dans le parti conservateur, "the power behind the throne" — le pouvoir occulte. Prépondérance vexante pour les Canadiens français, après les incidents de la guerre du Transvaal. Le conflit latent des races soutenait la jalousie des deux hommes, des deux journaux. Et Dansereau transmettait à Berthiaume les discrètes avances de Laurier et de Tarte . . . Dansereau eut l'habileté de ne point paraître à l'entrevue du 8 septembre, mais il avait stylé son homme. Tupper, MacDonald et Foster virent Berthiaume et Nantel. Berthiaume, approuvé par Nantel, fit ressortir la maladresse du *Star* à l'égard des Canadiens français. Puis il posa ses conditions : dans la province de Québec, le grand journal officieux, bénéficiant des plus gros avantages en cas de victoire, serait la *Presse* et non le *Star*. Hugh-J. MacDonald ne put le promettre, car une entente liait déjà Tupper et Graham : un rédacteur du *Star*, Henry Dalby, était nommé organisateur général du parti pour la province de Québec. Ainsi les conservateurs canadiens-français — les Taillon, les Beaubien, les Chapais, les Pelletier, les Royal, pour ne rien dire de Bergeron — prendraient leurs consignes auprès d'Henry Dalby, du *Star !* Nantel déplora plus que

jamais l'inexistence d'une aile purement canadienne-française du parti. Quant à Berthiaume, il ne promettait rien en échange de rien. L'ancien typographe maigre devenu un gras viveur utilisait sa dureté d'oreille pour retarder ses réponses ou répondre à côté. Il ne céla point que Tarte et le gouvernement lui faisaient des avances . . . [1]

Le dimanche 9, veille de l'assemblée au Windsor, les libéraux distribuèrent à la porte des églises un tract reproduisant deux articles francophobes, parus le 16 et le 23 décembre 1898 dans le *Telegram* de Winnipeg, organe de Hugh-J. MacDonald. C'était encore une idée de Tarte. Le coup porta, et Hugh John dut convoquer les reporters pour leur expliquer qu'il avait réprimandé l'auteur de ces articles — parus en son absence et à son grand regret.

Cet incident mis à part, les conservateurs ac-

---

1. Voici comment la "Presse" elle-même rend compte de cet épisode, dans son numéro du 10 septembre 1902 : "Une ressource inattendue vint cependant s'offrir à la dernière heure, l'entrée de M. Hugh-J. MacDonald . . . Il vint au bureau de la "Presse", et il eut une longue conférence avec les hon. Berthiaume et Nantel. Toute la situation, avec ses nombreuses anomalies, lui fut clairement exposée. Il lui fut formellement signifié que la "Presse" ne pouvait, en honneur pour la dignité des Canadiens français, se mettre à la remorque du "Star", qui l'avait tant maltraitée et qui avait tellement froissé les sentiments de la province. Il admit les objections de ces messieurs, approuva et promit de revenir avec une solution. C'était dans les premiers jours de la bataille. Ce retour est encore à venir . . ."

Dans le numéro du 1er octobre 1902, la "Presse" écrit encore (par la plume de Dansereau, très probablement) : "Malheureusement pour le parti, sir Charles, soit par calcul soit par manque de mémoire à notre égard, a toujours protégé les intérêts du "Star" en lui laissant la direction et en voulant forcer la "Presse" à suivre."

complirent un gros effort, et réussirent leurs deux journées.

Au Windsor, tous les conservateurs notoires de Montréal, et même de la province, entourèrent Tupper, Foster et MacDonald. Dans la salle de concert bientôt pleine, deux ou trois mille personnes ne purent entrer.

Tupper critiqua la préférence douanière accordée spontanément et sans contre-partie à l'Angleterre, alors que les conservateurs eussent exigé une préférence mutuelle. Il se déclara une fois de plus opposé à la fédération impériale, avec laquelle la politique canadienne serait dictée non plus à Ottawa mais à Londres. Il dit :

"L'ambition de sir Wilfrid est d'être envoyé avec M. Tarte et quelques autres, pour représenter le Canada, dans un parlement impérial siégeant en Angleterre."

Hugh-J. MacDonald évoqua l'amitié de son père et de Georges-Etienne Cartier. Il promit de poursuivre l'œuvre de son père — qui n'a jamais distingué, dit-il, entre les Canadiens de langue anglaise ou de langue française, de religion catholique ou protestante.

Foster parla finances et commerce, rappela la doctrine protectionniste du parti. Quinn, député du quartier Sainte-Anne, et Pope, député de Compton, finirent la série des discours. Une autre assemblée s'était improvisée sur le carré Dominion, pour la foule restée dehors : sir Adolphe Caron, Quinn, Pope, Monk, Leblanc, y parlèrent ; puis Hugh-J. MacDonald vint y prononcer une brève allocution ; ses partisans le ramenèrent à l'hôtel en triomphe.

L'assemblée du lendemain, au Monument National, fut présidée par de Boucherville — incarnation de la dignité, de la probité politiques. Tupper pré-

conisa l'harmonie entre les races, condition essentielle du progrès général au Canada ; Bergeron parla ensuite ; puis Hugh-J. MacDonald, qui désavoua encore les articles du *Telegram* et s'en prit surtout à Tarte ; puis Thomas-Chase Casgrain. Foster défia la *Patrie* de trouver dans la collection du Hansard une seule parole prononcée par lui contre le catholicisme ou contre les Canadiens français. Chapais s'écria : "Laurier s'est servi de Québec comme d'un escabeau pour monter au pouvoir en 1896. A nous de renverser l'escabeau, et avec lui le parti qui a exploité honteusement nos sentiments les plus chers." On fit encore parler Chauvin ; enfin Cornellier, réclamé par la foule, ne prononça qu'une très brève allocution, à cause de l'heure tardive.

Les deux réunions constituaient un succès encourageant. D'après *L'Evénement,* l'entrée en scène du fils de John-A. MacDonald avait produit l'effet d'un coup de foudre. Les conservateurs poursuivirent sans désemparer leur campagne d'assemblées et de pique-niques.

Est-ce à dire que Montréal redevenait une citadelle conservatrice ? Cette conclusion eût été hâtive. Dans une grande ville volontiers frémissante, il est presque toujours possible d'organiser du jour au lendemain, avec un égal succès, des manifestations opposées : une assemblée bleue et une asemblée rouge, un cortège fasciste et un cortège communiste ; le jour du vote, la décision appartient à la masse silencieuse qui n'a participé ni à l'une ni à l'autre de ces manifestations. Quels que fussent ses arguments, le parti conduit par Tupper, Foster et Hugh-J. MacDonald pouvait difficilement rivaliser, dans la province de Québec, avec le parti conduit par Laurier. La situation d'avant la Confédération, du temps où George Brown et son *Globe,* furieusement francophobes, dictaient la loi dans le parti libéral, était renversée. En 1900, les ennemis fana-

tiques du catholicisme et de la race canadienne-française, les orangistes ontariens dont Clarke Wallace fournissait le modèle, s'incorporaient au parti tory. Sans y être les plus nombreux, ils y exerçaient une influence décisive. De sorte que, malgré de Boucherville, Philippe Landry et Thomas Chapais, la province de Québec se méfiait instinctivement du parti tory.

En réplique aux deux grandes assemblées conservatrices, Laurier convoqua une assemblée monstre au parc Sohmer, pour le 20 septembre.

Ce fut la répétition de la journée du 24 avril 1896, qui avait ouvert la campagne victorieuse de Laurier. Les clubs libéraux défilèrent avec accompagnement de fanfares, de torches, de fusées, de chandelles romaines, de roulements de tambour et même de coups de canon. "Vive Laurier !" était écrit, imprimé, crié des milliers de fois.

Laurier arrive en compagnie de Tarte, de Préfontaine et de Bernier. Le premier ministre passe en revue les résultats de son administration et les grands problèmes d'actualité. Reprenant une boutade de Carroll, il reproche aux conservateurs d'attribuer la prospérité à la seule Providence, sans reconnaître l'action du gouvernement dont la Providence se sert pour accomplir ses desseins. Sur la question des écoles, Laurier traite de moquerie le bill réparateur, très inférieur aux concessions accordées par Greenway — et qui ont même causé sa défaite. Laurier défend la préférence accordée à l'Angleterre "qui nous a donné une liberté complète", et termine par la question de la guerre sud-africaine. La cause de l'Angleterre était juste, dit-il. Plusieurs milliers de nos jeunes gens—pour la plupart, d'origine anglaise — brûlaient de servir leur Reine dans cette guerre ; nous ne pouvions leur refuser cet honneur.

Cela n'empêche pas, conclut Laurier, que, sincè-

rement et profondément britannique, je ne sois Canadien avant tout. J'ai voué ma vie à une œuvre d'entente, d'union, de paix, d'amitié, de fraternité entre les différentes nationalités du Canada. La province de Québec, qui m'est chère plus que n'importe quel autre endroit au monde, continuera de le comprendre et de m'aider.

Tarte prononça une allocution. Il défendit les idées qu'il avait exposées en France, et qui revenaient à ceci : les Canadiens français, loyaux sujets de Sa Majesté, ne renonceront jamais à leur culture française. Les conservateurs ont déformé cette pensée. Ils cherchent à soulever les provinces anglaises contre Laurier parce qu'il est Canadien français.

Fielding rappela les travaux accomplis au port de Montréal, depuis quatre ans, sous l'impulsion de son collègue Israël Tarte, ministre des Travaux publics. Bernier, Dandurand et quelques autres parlèrent brièvement. Le grand, l'immense succès fut pour Laurier. Il avait bien et habilement parlé, certes, et l'on sentait son idéal de tolérance à la fois sincère et élevé ; mais sa légende agissait par-dessus tout. Les spectateurs trop éloignés pour l'entendre avaient, comme les autres, frénétiquement applaudi ses fins de période.

Les journaux libéraux parlèrent d'"explosion de délire", d'"effervescence nationale", d'"ivresse patriotique". Le correspondant du *Soleil* écrivit : "L'âme du peuple canadien-français vibrait à l'unisson, sous l'impulsion donnée par son idole." La *Gazette* reconnut le succès du premier ministre auprès de ses compatriotes "fanatisés". Les brillantes journées conservatrices du 10 et du 11 étaient éclipsées, effacées.

La *Presse* reconnaît aussi le triomphe oratoire de Laurier, flatteur pour la race canadienne-française tout entière. Et le programme même du chef libéral semble, par endroits, "très consolant". La *Presse*,

dont les chefs conservateurs n'avaient pas accepté les conditions, esquissait une évolution, vers la neutralité bienveillante à l'égard du gouvernement. Encore un appoint pour Laurier.

Dans cette situation, si Bourassa persistait, sa dissidence paraîtrait regrettable, certes, mais peu dangereuse.

Le député de Labelle continuait de prononcer, de temps à autre, hors de son comté, des discours éloquents. Le 15 septembre, à Fraserville, il conseilla aux électeurs de Témiscouata d'exiger de leur député, le libéral Charles-Arthur Gauvreau, l'engagement de ne plus voter, à l'avenir, pour l'envoi de contingents hors du pays. Devant l'organisation formidable des deux grands partis, cet anti-impérialisme ne suffisait pas à constituer un programme électoral. Le *Soleil* observa : "M. Bourassa possède une belle voix, il parle bien, mais qu'est-ce qu'il veut ? Il n'est ni pour sir Wilfrid Laurier, ni pour sir Charles Tupper. Il n'est non plus ni contre l'un ni contre l'autre . . ." Car le régime des deux partis était si bien implanté qu'il fallait de toute nécessité se rattacher à l'un ou à l'autre. De même qu'on est homme ou femme, on doit être bleu ou rouge, si l'on ne veut poser au phénomène.

Cependant la date des élections n'était pas toujours pas fixée, et un événement se produisit qui occupa l'attention — qui pouvait même entraîner des répercussions sur la campagne fédérale : la mort de Félix-Gabriel Marchand.

* * *

Félix-Gabriel Marchand représentait le comté de Saint-Jean à la Législative depuis la Confédération. Amis et adversaires respectaient cet honnête homme, bientôt septuagénaire, père de famille modèle, spirituel, féru de lettres et maniant bien la plume, type accompli des vertus bourgeoises. Il avait four-

ni, reconnut le *Star*, une carrière politique de trente-trois ans sans tache.

Sans doute Marchand n'était pas un grand homme d'Etat, une de ces fortes personnalités qui soulèvent des admirations et des haines également passionnées. Nous l'avons déjà dit : son gouvernement ressemblait beaucoup plus à celui de Taillon qu'à ceux de Chapleau et de Mercier. Partageant sa sollicitude entre la politique financière, la politique forestière et la politique scolaire, il visait, dans ces trois domaines, une réussite raisonnable, et paraissait en voie de l'atteindre.

Le vieux Shehyn, ministre sans portefeuille, nommé sénateur en février, n'avait pas été remplacé dans le cabinet provincial. Marchand avait gardé pour lui-même le portefeuille de trésorier provincial, et surveillait jalousement l'équilibre du budget. Il comptait, par cette méthode, relever le crédit de la province, et tirait de son infime excédent budgétaire une fierté presque ingénue.

C'est Simon-Napoléon Parent, commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, qui procurait un excédent au Trésor en vendant les "limites" de plus en plus recherchées par l'industrie de la pulpe. Il en avait vendu pour $300.000, au printemps. La vente des limites ne remplissait pas seulement le Trésor provincial ; combinée avec la vente des forces hydrauliques et la nouvelle taxe sur l'exportation du bois de pulpe, elle aboutirait au développement d'une industrie active. Là, cependant, portaient certaines critiques. Quelques personnes s'inquiétaient de l'exploitation intensive, irrationnelle, des forêts de la province. On demandait la préservation de ce capital national, des règlements sévères, l'obligation de la coupe réglée, et des sanctions en cas de négligence. Quelques réformateurs préconisaient la fondation d'une école d'industrie forestière. Dans la *Presse*, Nantel exerçait sa vigilance de

spécialiste et de ministre dépossédé ; Berthiaume, nommé conseiller législatif par Flynn, jouait, avec modération, son rôle d'opposant. D'autres, tel l'abbé Georges Dugas. collaborateur occasionnel de la *Vérité,* critiquaient une politique entièrement favorable aux grands acquéreurs de limites — les Price, du Saguenay, les Booth, d'Ottawa, et les sociétés anonymes des Etats-Unis. Les coupes alimentaient les papeteries au lieu des scieries ; le vieil antagonisme entre les colons et les marchands de bois subsistait. Comme naguère le Père Paradis, l'abbé Dugas prenait le parti des colons. Il demandait l'application des vœux du congrès de novembre 1898. L'industrie et la colonisation se posaient déjà en rivales. L'école traditionnaliste tendait à soutenir le colon, l'école moderne à stimuler l'industrie. L'école traditionnaliste insistait sur la préservation du capital forestier, l'école moderne sur la fondation des usines. On voit sourdre un grand problème.

Les ministres prétendaient, naturellement. concilier l'usine et la ferme, l'industrie et la colonisation. Le 4 juillet 1900, les Franco-Américains invitèrent Adélard Turgeon, commissaire de la Colonisation dans le cabinet de Québec, à prononcer un discours à leur grand ralliement de Natick, Rhode-Island. Turgeon promit, au nom de la province, de faciliter les rapatriements, et il fournit cet argument :

"L'heure est plus favorable que jamais. Le développement de l'industrie de la pâte à papier, la mise en activité de nos incomparables pouvoirs hydrauliques, ont donné à nos terres du nord une valeur qu'elles n'avaient jamais eue, et fournissent au défrichement de notre domaine un élan et une activité jusqu'ici inconnue."

Ainsi secondé par Turgeon, Marchand put éluder en douceur des critiques destinées à s'enfler fu-

rieusement plus tard. Il obtint un sursis de l'abbé Dugas.

Dans le domaine scolaire, Marchand et le secrétaire provincial Robidoux naviguaient entre deux rives, celle où veillaient les évêques et celle où veillaient les "vieux rouges". Côtoyant de préférence la rive épiscopale, la plus sûre, ils orientaient la province vers l'instruction gratuite et pratique. Un courant d'opinion les y portait, sans conteste. Des membres de l'Emancipation avaient fondé la Ligue de l'Enseignement, sur le modèle de la ligue française du même nom, filiale plus ou moins avouée du Grand-Orient. Ils demandaient la fermeture des collèges les moins florissants. Les évêques et les grandes communautés défendaient les collèges, pépinières de prêtres. Chaque évêque protégeait le collège de sa ville épiscopale — souvent fondé par lui-même ou par son prédécesseur. Mgr Duhamel protégeait le collège de Rigaud, qui lui fournissait environ le tiers de son clergé séculier. Mais les idées de la Loge et de la Ligue faisaient tache d'huile. Les novateurs, chaque année plus nombreux, s'en prenaient de plus belle à l'enseignement classique. A la clôture de l'année scolaire 1899-1900, l'abbé Olivier Mathieu, recteur de l'Université Laval, se plaignit, dans son discours de circonstance, qu'on fît toujours ressortir les faiblesses de l'enseignement secondaire, et jamais ses avantages. Laval en venait à défendre l'enseignement classique, auquel on opposait un enseignement "pratique" — ce qui, sur certaines lèvres, signifiait laïque, et sur d'autres, simplement, technique ou scientifique. Et, certes, le recteur Mathieu, partisan des méthodes conciliatrices autant que son ami M. Laurier, ne mettrait nul fanatisme dans sa défense et illustration de l'enseignement traditionnel.

La situation personnelle du procureur général Archambault — frère d'un chanoine destiné à

l'épiscopat, mais associé, à son étude, de deux esprits avancés, Henri-Benjamin Rainville et Honoré Gervais — symbolisait la situation du gouvernement provincial. On ne s'étonne pas que les dernières mesures aient été des compromis. Aucune atteinte aux collèges classiques. Les évêques gardaient la prépondérance au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et ce comité gardait la haute main sur les programmes et les examens ; il perdait une part de son contrôle sur les nominations d'inspecteurs. La centralisation des examens, la distribution gratuite de livres uniformes, pouvaient frayer la voie au monopole d'Etat. Robidoux faisait distribuer dans toutes les écoles de grandes cartes géographiques du Canada. Il disait : "C'est le commencement de la gratuité. Dans quatre ans, pas un enfant ne sera obligé d'acheter ses livres." Le gouvernement ferait distribuer dans toutes les écoles une série de livres préparés sous sa surveillance, d'après les méthodes pédagogiques les plus nouvelles. Robidoux voulut confier cette tâche à deux jeunes professeurs de l'Ecole Normale Laval, C.-J. Magnan et John Ahern. Excellent choix. Mgr Bégin, Robidoux, Lomer Gouin, et d'autres, avaient remarqué le geste de Magnan risquant ses deniers pour éviter la disparition d'une revue pédagogique. Entré dans l'enseignement à 17 ans, C.-J. Magnan exerçait sa profession comme un sacerdoce. Il était aussi profondément religieux. Il présenta ses suggestions respectueuses au ministre. Magnan conseillait de s'en tenir à un premier manuel pour les écoliers débutants, et qui serait non pas imposé, mais offert aux municipalités pauvres, après approbation du Conseil de l'Instruction publique. Le manuel rédigé, sous le titre "Mon premier livre", un comité de quatre ministres — Marchand lui-même, Robidoux, Archambault et Turgeon — l'examina, l'approuva, et le fit imprimer

aux ateliers du *Soleil*. Cette fois, les évêques manifestèrent leur mécontentement. Non pas contre le livre, ni contre ses auteurs ; mais contre les ministres, qui prétendaient choisir seuls les manuels à placer entre les mains des écoliers canadiens-français. Un principe essentiel se trouvait en jeu, et les évêques ne céderaient pas. Le gouvernement s'excusa : l'impression n'avait été terminée, par suite de retards imprévus, qu'après la réunion du Comité catholique . . . L'ouvrage fut soumis au sous-comité des livres — Mgr Blais, Mgr Emard, François Langelier et Gédéon Ouimet — qui l'approuva. Le Comité catholique l'approuverait à son tour, à la prochaine séance plénière. [1] "Mon premier livre", bonne œuvre pédagogique, devait cependant déconcerter quelques institutrices de campagne par l'emploi de la méthode phonique, alors toute nouvelle. Ce fut la dernière initiative réalisée du vivant de Marchand.

Félix-Gabriel Marchand mourut le 25 septembre 1900, chez un de ses gendres, le Dr Arthur Simard, rue Sainte-Ursule à Québec. C'était la première fois qu'un chef du gouvernement provincial mourait en exercice. Le corps fut exposé dans la salle des séances de l'Assemblée législative, transformée en chapelle ardente. On lui fit des funérailles d'Etat. Laurier, premier ministre du Canada ; Joly, lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique et vieil ami de Marchand ; Parent, ministre et maire de Québec ; Flynn, chef de l'opposition ; Louis Molleur, président de la Banque de Saint-Jean ; James O'Cain, président de l'Association libérale

---

1. Boucher de La Bruère : Le Conseil de l'Instruction publique et le comité catholique (Imprimerie du Devoir, Montréal, 1918).

Procès-verbaux du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Notes fournies à l'auteur par l'inspecteur général C.-J. Magnan.

de Saint-Jean ; et G.-W. Stephens, ministre du cabinet provincial, portèrent la bière de la salle de la Législative au corbillard. Le lieutenant-gouverneur Jetté prit la tête du cortège. Mgr Bruchési prononça l'oraison funèbre. Le jeune archevêque n'avait pas oublié le projet de ministère de l'Instruction publique, ni goûté les incidents qui avaient entouré ou failli entourer la publication de 'Mon premier livre''. Il glissa dans l'éloge de Marchand des réserves sur certains projets, sur certaines mesures . . . — "Cela n'empêche pas", reconnut l'archevêque, "que ses intentions étaient droites et qu'il n'ait eu recours qu'à des moyens honorables". Madame Marchand empêcha son gendre, Dandurand, de faire un éclat. Le jeune sénateur repartit, furieux, pour Montréal.

Tous les journaux, sans exception, rendirent hommage à la dignité et à la bonne volonté de Marchand.

* * *

Depuis environ deux mois qu'on prévoyait cette fin, on avait beaucoup parlé, dans les cercles libéraux, de la succession du premier ministre. On en avait parlé à Ottawa autant et peut-être plus qu'à Québec. Marchand lui-même s'en était inquiété. Pour lui, l'œuvre fondamentale était l'équilibre budgétaire, et seul, parmi ses collègues, Parent avait le sens pratique voulu pour maintenir cet équilibre. Dechène bataille ; Turgeon discourt ; Robidoux charme ; Parent garnit la caisse. Mais les ministres combatifs, glorieux de leurs discours et de leurs campagnes, ont déjà mal accueilli l'attribution d'un "beau département" à l'administrateur Parent, qui ne participe point, aux heures de bataille, à leurs chevauchées à travers la province. Peut-être refuseront-ils de servir sous ses ordres. S'ils acceptent, la zizanie recommencera quelque jour. Telle était, du moins, l'appréhension de Marchand. Le premier

ministre, avant sa mort, s'en ouvrit au lieutenant-gouverneur. "Appelez votre ancien associé Béique", suggérait-il. F.-L. Béique : homme d'œuvres et homme d'affaires respecté, conseiller écouté du parti libéral, modèle de sobriété, de travail, de droiture. Marchand léguerait Béique à ses électeurs de Saint-Jean, qui respecteraient sa dernière volonté.

Les milieux politiques ignoraient cette recommandation confidentielle. Les préférences se partagèrent entre trois ministres : Horace Archambault, Joseph-Emery Robidoux et Simon-Napoléon Parent. Archambault, d'abord favori, siégeait au Conseil législatif plutôt qu'à la Chambre, où se taille le gros de la besogne. Les libéraux avaient trop reproché aux conservateurs le gouvernement de deux conseillers législatifs, de Boucherville et J.-J. Ross, pour les imiter. Puis, Archambault ne tenait pas au poste outre mesure s'il fallait, pour y parvenir, intriguer, se débattre contre des collègues. Le concours se circonscrit entre Parent et Robidoux.

Vieux et franc libéral, Robidoux tutoyait Laurier. Il possédait, à Québec, l'appui du groupe merciériste : Turgeon, Dechène, Jules Tessier, Charles Langelier et Pacaud. Ce groupe eût volontiers exercé une vengeance contre Parent, l'un de ceux qui avaient écarté les souvenirs compromettants du régime Mercier et retardé la rentrée politique de Charles Langelier. Enfin Robidoux, secrétaire provincial, avait secondé Marchand dans son œuvre scolaire, si chère aux "vrais libéraux". Lui-même ne manquait pas d'y voir un acheminement vers l'instruction d'Etat, gratuite et obligatoire. Il finirait bien par distribuer des livres uniformes, choisis sans intervention du Conseil de l'Instruction publique.

Mais cette tendance, propre à réjouir les rouges, était aussi propre à fâcher les évêques. Mgr Bruchési, qui garnissait d'épines la couronne mortuaire de Marchand, pourrait bien mettre son veto à l'avè-

nement de Robidoux. Laurier ne voulait pas courir ce risque, susceptible de répercussions dans le domaine fédéral.

Cette considération renforçait les chances de Parent, qui déjà tenait bien des fils. Maire de Québec, administrateur du *Soleil*, président de la Compagnie du Pont, administrateur de la Quebec Railway, Light and Power Company, avocat-conseil de la Banque Molson, Parent n'était ni écrivain ni orateur, mais homme d'affaires habile et surtout heureux. La ville de Québec s'était embellie depuis six ans, sous son administration. Les travaux préparatoires à la construction du pont commençaient. C'est Parent qui avait permis à Marchand d'équilibrer son budget, non seulement par les ventes de limites et de chutes d'eau, mais par ses aptitudes d'administrateur et sa volonté d'économie. On n'imaginait pas Robidoux, entouré d'amis, refusant des subsides et bouclant son budget. Enfin Parent comptait aussi des atouts d'un caractère personnel : l'influence de Fitzpatrick, son associé au barreau ; et l'appui de Laurier. On se rappelle peut-être qu'en 1890, plusieurs libéraux briguant l'investiture officielle à Saint-Sauveur, Laurier obtint le désistement des autres candidats en faveur de Parent. Laurier ne s'en repentait pas. Jugeant son protégé fort habile — et le plus apte à le servir aux élections fédérales — il était prêt à recommencer, dans cette circonstance plus importante. Certes, Robidoux est un ami sûr, cultivé, spirituel. Mais Parent sait mieux que personne utiliser au service du Parti cette arme irrésistible : le "patronage". Il sait réserver les emplois, les contrats, les subsides, aux "amis du parti", et de préférence à ceux "qui n'ont jamais flanché", à ceux "qui ne se ménagent pas en temps d'élection". Il sait suggérer au gouvernement fédéral les mesures opportunes — c'est-à-dire de bon rendement électoral. Le maire de

Québec rend ainsi à Laurier, député de Québec, des services que Laurier, premier ministre, apprécie à leur valeur. [1] Services doublement précieux à la veille des élections générales. Venu à Québec, avec Dandurand, pour les obsèques de Marchand, Laurier va donner son conseil à Jetté. Surprise et complication : le lieutenant-gouverneur communique à Laurier les appréhensions de Marchand et sa suggestion, sinon sa volonté, en faveur de Béique. Or Laurier apprécie hautement la sagesse de Béique, grand avocat, grand administrateur, grand homme de bien. Mais le patronage ! Mais la cuisine politique ! Mais les élections prochaines !

Sur le conseil de Laurier, le lieutenant-gouverneur manda Simon-Napoléon Parent — qui avait d'ailleurs facilité son accession à Spencer-Wood.

La *Presse* et d'autres journaux s'étonnèrent de cette intervention décisive des chefs fédéraux dans le choix du premier ministre de la Province. Les libéraux au pouvoir oubliaient encore leur doctrine ! Antoine-Aimé Dorion et la vieille école libérale avaient justement repoussé la Confédération par crainte de voir les institutions provinciales trop soumises au gouvernement central. Quelles critiques les libéraux n'avaient-ils pas adressées au premier gouvernement de la province, celui de Chauveau, trop docile à l'influence de Georges-Etienne Cartier, et plus tard au gouvernement Mousseau, trop docile à l'influence de Chapleau ! L'unité du parti au pouvoir à Ottawa et à Québec, l'ascendant de Laurier et l'habileté de Tarte replaçaient le gouvernement provincial sous l'influence fédérale. A vrai dire, de 1867 à 1900, le provincial ne s'est dégagé de cette influence que pendant la courte pé-

1. *La correspondance de Laurier, aux Archives publiques du Canada, contient d'énormes liasses de lettres de Parent, traitant presque toutes de questions de patronage (Laurier papers, dossier 2939).*

riode où le parti, la race, le tempérament, opposèrent si vigoureusement MacDonald et Mercier.

Les "vieux rouges" esquissèrent une révolte, motivée, non par des raisons de doctrine, mais par des raisons de clan. Ils voyaient écarter Robidoux, l'un des leurs, au profit d'un homme qui siégeait, dans les conseils d'administration, auprès de conservateurs notoires. Le juge Choquette ne tenait plus en place sur le banc — c'est-à-dire sur son fauteuil — à la Cour d'Arthabaska. C'est un coup de Tarte ! s'écriait-il. Robidoux refusait d'entrer dans un cabinet Parent, et Turgeon et Dechène parlaient de l'imiter.

Turgeon et Dechène n'allèrent pas jusqu'au bout de leur révolte. Ils n'avaient pas renoncé à leur portefeuille, en 1897, par solidarité pour Jules Tessier ; ils ne renoncèrent pas à leur portefeuille, en 1900, par solidarité pour Robidoux. Celui-ci accepta le poste de juge aux Trois-Rivières (en remplacement du juge Bourgeois, mis à la retraite), avec promesse de transfert à Montréal. Il prit sa mésaventure en philosophe et en homme d'esprit. Il n'en voulut pas à Laurier, et lui écrivit :

"Je n'aurais fait qu'un premier ministre passable; je serai un bon juge. Personne n'y perd, et j'y gagne.

"Je sors de la politique comme notre regretté M. Marchand; l'Etat m'a fait des funérailles tout comme à lui.

"Pendant mon séjour aux Trois-Rivières, je demeurerai chez les Sœurs. Mes appartements sont tout près de leur chapelle. Je puis donc à mon aise songer au salut de mon âme et prier pour vous, hommes politiques, pauvres pécheurs." [1]

Parent, premier ministre, gardait son portefeuille de commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries. Turgeon, ministre de la Colonisation et des Mines, as-

1. *Aux Archives publiques du Canada; Laurier papers, dossier 3095 B.*

sumait de plus le secrétariat provincial par intérim. Thomas Duffy, jusqu'alors ministre des Travaux publics, remplaça Marchand comme trésorier provincial. Parent reprenait une tradition interrompue par Marchand, en confiant le Trésor à un Canadien de langue anglaise, agréé par les puissances financières. Restait à donner le portefeuille des Travaux publics. La ville de Québec fournissait, avec Laurier et Parent, à la fois le premier ministre du Canada et le premier ministre de la province. Les Québécois ne se tenaient pas de fierté. Mais le portefeuille disponible appartenait nécessairement à Montréal, où l'on commençait à regimber. L'Hôtel de Ville et la loge L'Emancipation soutenaient Lomer Gouin, qui passait alors pour radical. Echevin et député, le gendre de Mercier comptait près de Laurier un ami intime, Rodolphe Lemieux. Enfin son entrée dans le ministère compenserait un peu le départ de Robidoux aux yeux du groupe merciériste : Turgeon, Dechène, Pacaud, Charles Langelier, etc. Gouin donna sa démission d'échevin et devint ministre.

Le cabinet Parent, assermenté le 3 octobre 1900, était ainsi constitué :

S.-N. Parent, premier ministre et commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries ;

Horace Archambault, procureur général ;

G.-W. Stephens, ministre sans portefeuille ;

François-Gilbert-Miville Dechène, ministre de l'Agriculture ;

Adélard Turgeon, commissaire de la Colonisation et des Mines ; secrétaire provincial par intérim ;

J.-J.-E. Guérin, ministre sans portefeuille ;

Lomer Gouin, ministre des Travaux publics.

En s'effaçant devant Parent, Robidoux avait dit : "Je lui laisse la satisfaction d'inaugurer à la fois son grand pont et son grand gouvernement."

Le premier geste de Parent fut en effet — le 2 octobre, avant même l'assermentation du cabinet— la pose de la pierre angulaire du pont de Québec. Les deux premiers ministres, après hésitation, avaient écarté le projet d'une cérémonie religieuse. [1] Ils se partagèrent les honneurs de la journée, au milieu d'une foule de Québécois ravis. Et tout Québec fut encore sur pied le lendemain soir pour fêter Laurier, qui tint une assemblée. Comme à Montréal, les clubs libéraux distribuèrent des flambeaux à leurs membres. Bernier, Fitzpatrick et Parent prirent la parole, ce dernier pour remercier sir Wilfrid d'avoir rendu possible la construction du pont de Québec. Laurier répéta que Greenway devait sa défaite aux concessions accordées aux catholiques manitobains, sur les instances du gouvernement fédéral. A Québec plus encore qu'à Montréal, ceux mêmes qui n'entendaient pas Laurier l'acclamèrent de confiance. Aucun argument, aucun programme n'eût prévalu à Québec contre l'orgueil de fournir au pays et à la province leurs premiers ministres.

Seul Thomas Chapais resta insensible à cette gloriole. Il lança dans le *Courrier du Canada,* en forçant la note, une charge contre Parent, représenté comme ayant l'étoffe d'un bon commis ou d'un bon commerçant, non d'un chef d'Etat. Cette attaque même soulignait les aptitudes de Parent ; son administration ressemblerait à l'administration Marchand, mais avec un caractère de "gouvernement d'affaires" dont Marchand s'était méfié.

Avant toute autre chose, Parent, qui devait son poste à Laurier, allait payer sa dette en intervenant avec vigueur dans la campagne fédérale.

* * *

Le 9 octobre fut annoncée la date des élections :

---

1. Echange de correspondance entre Parent et Laurier, aux Archives publiques du Canada; Laurier papers, dossier 2939.

présentation des candidats le 31, scrutin le 7 novembre. Laurier était prêt, sûr d'enrayer, au moins dans la province de Québec, le gros effort ébauché par les conservateurs. Il comptait trois atouts dans son jeu : Tarte ; l'appui du gouvernement de Québec ; et la neutralité du clergé. Laurier séjournait rarement à Montréal sans avoir un entretien avec le nerveux, mais sage M. Colin, Supérieur de Saint-Sulpice. Des conservateurs montréalais voulaient faire dire à Mgr Bruchési que le Règlement Laurier-Greenway ne réglait pas la question des écoles. L'archevêque s'en garda bien : c'est lui qui surveillait la négociation et l'application du *modus vivendi.* Quelques mécontents chuchotèrent : c'est qu'il ménage l'influence de Laurier, pour le jour où Rome décernera le chapeau de cardinal. [1] Car cette question restait pendante, avec d'inévitables ramifications politiques. Des amis de Mgr Bégin posaient sa candidature à Rome. Le Saint-Siège fit sonder le gouvernement fédéral, par le délégué apostolique. Laurier, Tarte et Fitzpatrick, plus rancuniers qu'on aurait cru, présentèrent des objections. L'archevêque de Québec ne reçut pas le chapeau. Des correspondances romaines annoncèrent tantôt l'élévation de Mgr Bruchési, plus souvent l'élévation de Mgr Duhamel. [2] Les curés voteraient bleu, en majorité, comme d'habitude ; mais sans influencer leurs ouailles. Bien des jeunes prêtres admiraient Bourassa. Enfin Tardivel refusait, dans la *Vérité,* d'identifier la cause catholique au parti conservateur, contre lequel il dressait une liste de griefs remontant au "gallicanisme" de Georges-Etienne Cartier, aux démêlés de cet homme d'Etat avec Mgr

1. Nous aurons à mentionner dans le volume suivant l'article des "Débats" dans lequel un journaliste conservateur reprit et imprima cette rumeur (25 janvier 1903).

2. Tous les journaux l'annoncèrent, en particulier, en décembre 1900.

Bourget, lors de la division de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Tardivel souhaitait toujours la constitution d'un 'centre'' catholique indépendant; en fait, il favorisait Laurier.

Appoint appréciable : l'Association des débitants de liqueurs, présidée par Lawrence A. Wilson, de Montréal, promet un appui discret, mais actif, au gouvernement qui a repoussé la prohibition. Les chefs conservateurs, surtout Foster, sont des prohibitionnistes notoires. Au contraire, les ministres libéraux se sont prodigués pour la cause de la liberté commerciale, et la majorité prohibitionniste s'est évaporée sous les passes magnétiques de l'honorable Israël Tarte. Dans tout le pays, les hôteliers et les débitants de boisson se transformeront en agents électoraux. On verra des hôteliers abriter le comité bleu, mais voter rouge. Les derniers points névralgiques sont Bourassa et la *Presse*.

Bourassa, fort en verve, a tenu sa première assemblée de la campagne à Papineauville, le 30 septembre. Il a rendu compte de sa conduite parlementaire, justifié son attitude sur la question du Transvaal, et appuyé la politique de Laurier sur le reste. Il renonce donc à former un groupe indépendant. Des jeunes gens le regretteront, mais le prestige de Laurier suffit encore à rallier la jeunesse. D'ailleurs, Monet, Ethier et Charles Angers, plus désireux d'appui officiel à mesure que les élections approchent, n'auraient pas suivi Bourassa en dissidence. Angers dans Charlevoix, Ethier dans les Deux-Montagnes, Monet dans Laprairie-Napierville, se présentent en candidats officiels. Chacun d'eux combat un adversaire conservateur. Bourassa lui-même aura un adversaire conservateur, le même qu'en 1896, l'ingénieur Stanislas-Rémi Poulin. Que reste-t-il à craindre au gouvernement ?

Les principales candidatures conservatrices furent celles de Bergeron dans Beauharnois, qu'il pensait

tenir solidement, de Tom-Chase Casgrain dans Montmorency, où son ancien rival Charles Langelier viendrait soutenir son adversaire ; de Linière Taschereau, appuyé par Thomas Chapais dans Kamouraska ; de Monk dans Jacques-Cartier ; de Pope dans Compton ; de Taillon dans Bagot ; du Dr Lachapelle dans Hochelaga ; de Damase Parizeau dans Chambly-Verchères. Du côté libéral se représentaient tous les députés sortants. Robert Mackay, président et commanditaire du *Herald*, vice-président de la Bell Telephone et administrateur de nombreuses compagnies, s'offrait une seconde fois, sans grand espoir, aux industriels, résolument protectionnistes, de la division Saint-Antoine. Tarte jetait son dévolu sur le quartier Sainte Marie de Montréal, ce qui assurait aux citoyens de ce quartier une lutte pittoresque et passionnée.

Pourquoi Sainte-Marie ? Le ministre des Travaux publics pourrait se représenter à coup sûr dans le comté d'Iberville. Il a tenu toutes ses promesses de 1896 : réfection du quai de Saint-Jean — un maudit beau quai, reconnaissent les électeurs, — construction d'un quai à Iberville, d'un quai à Saint-Blaise, d'un quai à Sabrevois, d'un quai à Saint-Paul de l'Ile-aux-Noix. Et les résultats sont patents. L'exportation du foin aux Etats-Unis connaît une activité sans précédent. Des barges, procédé de transport économique, apportent le charbon et chargent le foin. La maison Blumendale, la plus grosse firme importatrice de foin à New-York, ouvre un bureau d'achat à Saint-Jean. Les dollars rentrent, et les fermiers ne répudieront pas le ministre qui les enrichit. Mais la réussite est bien locale, le théâtre est bien obscur pour Israël Tarte. Imaginez Sarah Bernhardt sur une scène de sous-préfecture ! Israël Tarte a rendu les mêmes services à Montréal — et sur une autre échelle ! Israël Tarte, ministre des Travaux publics, et Robert Mackay,

président de la Commission du Port, ont fait exhausser des quais, trop souvent submergés en hiver, creuser et élargir le chenal, surtout aux courbes et aux passages dangereux. Le chenal atteint 300 pieds de largeur en ligne droite et 450 pieds aux courbes. La fréquence des accidents s'en trouve réduite. On fera mieux dans l'avenir ; le chantier de Sorel construit les plus puissantes dragues hydrauliques du continent, et aussi des bouées à acétylène selon le procédé, tout nouveau, de Thomas Wilson. Tarte convoque de temps à autre les hommes d'affaires pour leur exposer le plan grâce auquel, en quelques années, Montréal supplantera Portland, sinon New York. [1] Le maire Préfontaine est candidat dans la division Maisonneuve. Tarte et Préfontaine, frères ennemis, s'engagent à collaborer pour porter Montréal au rang des plus grands ports du monde.

Laurier, Bernier, Dechène, Turgeon, Tessier et Charles Langelier tinrent des assemblées à Montmagny le 10 octobre, à Fraserville le 11, à Petit-Métis le 12. Libéraux provinciaux et fédéraux se tenaient comme les doigts de la main. Laurier, chef fédéral, entreprit une tournée oratoire en Ontario. Parent garantissait à Laurier une organisation minutieuse de son propre comté. Sur l'initiative de Thomas Chapais, quelques chefs bleus et rouges, voulant réformer les coutumes électorales, s'accordèrent pour éviter autant que possible les assemblées contradictoires, hachées d'interruptions, de défis, où les candidats, obligés de répondre à des questions saugrenues, ne parvenaient pas à exposer leurs principes, et qui dégénéraient souvent en pugilats. Chapais voulait substituer à ces batailles in-

---

1. Le détail des travaux accomplis et le plan de Tarte sont exposés, avec une clarté remarquable, dans les rapports du ministère fédéral des Travaux publics à partir de 1898 (Documents sessionnels des années correspondantes). On y voit, d'année en année, se préciser le plan, grandiose et pratique, de Tarte.

fernales le système anglais : un grand chef prononce dans une ville un discours-programme bien préparé, non interrompu, reproduit par toute la presse. Quelques jours plus tard, le chef du parti adverse prononce, dans la même ville ou dans une autre, un discours du même genre. Ainsi les citoyens peuvent comparer les programmes, les idées. Les grandes assemblées de Tupper et de Laurier à Montréal entraient dans ce plan. Mais le projet ne réussit pas complètement. Plus d'un vieux député, et presque tous les jeunes, avaient le goût des tournois d'éloquence, des défis, des clameurs. Ils frémissaient à l'approche des assemblées tumultueuses comme les vrais soldats à l'approche de la bataille.

Bourassa, l'un des premiers, provoqua des réunions contradictoires. Il lança, non pas un défi, mais une invitation courtoise à son adversaire. Bourassa et Poulin habitaient presque en face l'un de l'autre, à Montebello ; ils s'estimaient et voisinaient. A la première de leurs assemblées contradictoires, tenue à Ripon, le 14 octobre, après la messe, Poulin demanda si Bourassa était, oui ou non le can didat du gouvernement Laurier. Bourassa répondit par l'affirmative ; le *Soleil* imprima son nom dans la liste des candidats officiels. Cependant Bourassa refusait l'aide financière du parti. Ce travailleur infatigable avait pris en mains la cause de la colonisation dans son comté. Tout en étudiant l'histoire d'Angleterre et le droit constitutionnel, les origines de la guerre du Transvaal, la questions des pêcheries et celle de l'Alaska, tout en échangeant avec l'honorable ministre de la Justice de longues et abstraites considérations, il obtenait pour les colons des écoles, des services postaux, des quais sur le lac Labelle et le lac Nominingue. Depuis deux ans, il multipliait les démarches auprès du Pacifique, pour obtenir le prolongement de l'ancien "chemin de fer du Nord" ou "Montréal et Occidental" jusqu'à

Mont-Laurier. Le Pacifique avait inauguré, en 1897, une gare plus spacieuse à Saint-Jérôme :[1] mais Shaughnessy et ses associés songeaient à des transcontinentaux parallèles plutôt qu'à des voies de pénétration vers le nord. Le ministre des Travaux publics appuyait son ami le député de Labelle. Et ces questions intéressaient fort l'ingénieur Poulin, spécialisé dans les travaux ferroviaires, et qui avait projeté la construction d'une ligne reliant la région de Montebello au Montréal et Occidental. Bourassa et Poulin parcoururent ensemble le comté dont ils connaissaient chaque forêt, chaque recoin. Ils montaient la Lièvre en canot jusqu'aux centres de colonisation les plus éloignés. Et les colons de Ferme-Neuve voyaient un jour arriver, la pipe à la main, en compagnie de son sympathique adversaire, le fougueux doctrinaire dont Mgr Bruchési, Wilfrid Laurier, David Mills, Israël Tarte, sir Charles Tupper et George-Eulas Foster commentaient — en des sens différents — les théories constitutionnelles.

Pendant la tournée de Bourassa, deux de ses agents demandèrent des fonds au comité libéral, qui s'empressa de les donner, croyant mieux tenir Bourassa. Les deux zélés partisans obtinrent et gaspillèrent cinq cents dollars. Bourassa ne le sut qu'après l'élection ; il remboursa aussitôt les cinq cents dollards.[1] Il trouvait le moyen de rester un homme libre dans le régime des partis, dans le cadre d'un parti !

La province voisine recevait admirablement Laurier, malgré la campagne francophobe de plusieurs journaux ontariens. La *Presse* accorda toute la publicité possible à ces réceptions grandioses ; insidieusement, habilement, elle fit ressortir l'honneur

1. *La gare actuelle, au moment où nous écrivons.*
1. *Le Canada du 26 septembre 1903; mise au point de Bourassa publiée par les journaux du 29 septembre.*

qui rejaillissait sur le Canada français. Les travaux d'approche de Tarte auprès de Dansereau et du gouvernement de Québec auprès de Berthiaume avaient réussi sans peine, après la maladresse de Tupper et de Hugh-J. MacDonald. La *Presse*, journal conservateur indépendant, évoluait, au moment psychologique, vers la neutralité bienveillante pour Laurier. Les libéraux, sûrs du district de Québec, recevaient ainsi un renfort considérable dans le district de Montréal. A vrai dire, cette manœuvre achevait de leur mettre, dans la province de Québec, tous les atouts en mains.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, puis *L'Evénement* et le *Courrier du Canada* protestèrent contre l'attitude de la *Presse*. Le *Journal* entra en polémique avec son grand confrère. Nantel retira sa collaboration à la *Presse*. Cependant d'autres rédacteurs, tels Helbronner et surtout Sauvalle, s'enchantèrent d'une évolution qui répondait à leurs sentiments personnels. La *Presse* joua l'étonnement et continua d'exalter Laurier pour l'honneur de la race. Elle affermit l'état d'esprit déjà très répandu parmi les Canadiens français, qui eussent presque tout accepté pour la gloire de voir un des leurs au premier poste du pays.

Le *Journal* ne s'était pas constitué une forte clientèle. A part le *Courrier du Canada*, les conservateurs n'avaient plus d'organe influent de langue française. Il est vrai que les jeunes frondeurs des *Débats* se montraient, sinon dangereux, au moins agaçants : ils criblaient le gouvernement d'épigrammes et de caricatures, non parce qu'il était rouge ou bleu, mais parce qu'il était le gouvernement. Or le marchand de charbon commanditaire des *Débats*, en déficit de trois ou quatre mille dollars dans cette petite aventure, en avait assez. Tarte réussit à lui acheter sa feuille. Les jeunes frondeurs protestèrent. Louvigny de Montigny publia *Les*

vrais Débats, "journal populaire ni vendu ni à vendre à aucune faction politique", qui n'eut qu'un numéro, celui du 14 octobre. De Montigny, bon polémiste, y dénonçait vigoureusement la manœuvre exécutée par les fils Tarte sur les ordres de leur père ; puis il publia *L'Avenir,* qui eut un petit nombre de numéros. Tarte avait à peu près étouffé les jeunes frondeurs. Le "maître de l'Administration" travaillait décidément en expert.

Au point de vue principes, programmes, Chapais menait l'attaque dans le *Courrier du Canada* : Les libéraux n'ont rempli aucune de leurs promesses. Ils n'ont pas réglé la question des écoles manitobaines. Ils n'ont pas obtenu la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. Ils n'ont pas obtenu le moindre avantage pour les produits canadiens sur le marché anglais. Ils n'ont pas supprimé les subsides aux chemins de fer, ni réduit le nombre des fonctionnaires, ni même supprimé le Sénat, tant foudroyé dans leurs discours ! Ils ont gaspillé les deniers publics avec le ridicule plébiscite sur la prohibition. Dans la guerre du Transvaal, leur attitude indécise, équivoque, a fomenté des dissensions partout au Canada. Enfin Chapais reproche au gouvernement Laurier d'attirer des Galiciens, des Doukhobors et autres peuplades, tandis que des Canadiens français émigrent toujours aux Etats-Unis.

On reconnaît, à ce réquisitoire, la manière solide de Thomas Chapais. Sur la question des écoles, la *Patrie* répliqua en publiant une lettre signée par un certain nombre de Canadiens français du Manitoba, satisfaits de la situation scolaire et qui jugeaient dangereuse l'agitation préconisée par des conservateurs de la province de Québec.

La *Presse* garda son attitude de neutralité nuancée d'admiration pour la personne de Laurier. Elle accorda une large publicité au pèlerinage annuel

du 1er novembre à la tombe de Mercier, organisé par le Club National et qui prit forcément un caractère de manifestation libérale. Laurier, rentré dans la province de Québec, parla aux hommes d'affaires de Montréal le 22 octobre, aux citoyens de Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, le 26, à ceux de Thetford-les-Mines le 29, de Lachute le 30, de Sainte-Rose le 31, de Saint-Jérôme et de Sainte--Thérèse le 1er novembre.

Les bleus jouèrent de malchance. Bergeron surtout joua de malchance. Il faut dire que Tarte et Bergeron se vouaient une solide animosité, née pendant l'ardente campagne de 1896, à l'époque de l'affaire Shortis, où Tarte avait pris l'offensive contre Bergeron, et renforcée dans plusieurs escarmouches parlementaires où Bergeron — l'imprudent ! — avait pris l'offensive contre Tarte. En 1900, la mère de Shortis vint d'Irlande, pour voir son fils, détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Elle descendit à Montréal, chez les Sœurs de la Providence. Le Dr Duchesneau, redevenu préfet du pénitencier depuis l'avènement des libéraux, délivrait à son pensionnaire un certificat de bonne conduite. Mme Shortis demanda le transfert de son fils dans un pénitencier d'Irlande. Elle tenta quelques démarches. Mais une mesure de clémence en faveur de Shortis eût révolté la ville de Valleyfield, le comté de Beauharnois, la province de Québec tout entière. Non seulement Tarte ne laisserait pas libérer Shortis, mais il fit opposer à Bergeron le plus redoutable adversaire en la personne de George M. Loy, Irlando-protestant, inconnu dans les clubs et que rien ne semblait destiner à la vie publique, mais qui possédait un titre décisif: père d'une victime de Shortis. Puis, comme par hasard, des grèves éclatèrent à la filature de Valleyfield, et tournèrent mal. Une rencontre sanglante se produisit, le 25 octobre, entre les grévistes—canadiens-français—et la

troupe — deux compagnies écossaises. La Montreal Cotton passait pour favoriser Bergeron, pour souscrire à sa caisse. Toujours stylés par Tarte, les adversaires du Beauharnois Boy exploitèrent contre lui le mécontentement ouvrier. Les deux affaires se trouvèrent liées, et voilà Bergeron stigmatisé comme l'agent des puissances "qui protègent les assassins riches et font massacrer les ouvriers."

Plus fâcheuse encore, la dissension parmi les conservateurs de la citadelle trifluvienne. Le parti avait imposé aux Trois-Rivières la candidature de sir A.-P. Caron. Les Trifluviens voulurent un candidat régional, et deux conservateurs influents se présentèrent contre Caron : l'ancien député F.-L. Désaulniers et le Dr P.-E. Panneton, soutenu par Pierre MacLeod, du *Trifluvien*. Cette division permit à l'avocat libéral Jacques Bureau de se présenter avec chances de succès. Caron et Panneton se soumirent à un arbitrage, qui décida pour Panneton. Caron dut, en dernière heure, courir à Louiseville, chef-lieu du comté de Maskinongé. Il y arriva juste à temps pour prendre son bulletin de présentation contre J.-H. Legris — qui tenait la municipalité dans le creux de sa main ! Aux Trois-Rivières, deux conservateurs restaient encore en lice et divisaient les voix contre le seul Bureau.

Il existait un autre comté avec trois candidats en lice : Sainte-Marie de Montréal. Tarte se battait contre un conservateur et un "candidat ouvrier" soutenu, non par la *Presse*, d'une neutralité exemplaire, mais par son rédacteur J.-A. Rodier. Le 30 octobre au soir, après son assemblée de Lachute, Laurier vint parler en faveur de Tarte. Le grand charmeur pria les ouvriers de se rallier au parti qui les aimait tant et s'efforçait de les protéger.

La bataille fut acharnée, au point que le 31 octobre, jour de la présentation des candidats, on

n'enregistra qu'une seule élection par acclamation, dans la province de Québec, celle de Louis Lavergne, dans Drummond-Arthabaska. A Québec, Parent prenait part active à l'organisation de la campagne — et Flynn aussi, dans l'autre camp. Suivant la consigne de Tarte, on usa et abusa du thème : il faut réélire Laurier parce qu'il est Canadien français. Il est vrai que les conservateurs ontariens ne se gênaient pas pour retourner le "slogan" : il ne faut pas réélire Laurier, parce qu'il est papiste et Canadien français. Plusieurs candidats libéraux, dans la province — entre autres, Joseph-Edmond Marcile, l'adversaire de Taillon dans Bagot — durent formellement condamner la fédération impériale.

On arrive aux derniers jours. Tarte lance une brochure de 38 pages intitulée : "Importance de la question électorale", dans laquelle il accumule les citations d'articles hostiles aux Canadiens français publiés depuis quelques années dans les journaux tories d'Ontario. Il n'y a que l'embarras du choix. La brochure cite l'*Evening Telegram* de Winnipeg, organe personnel de Hugh-J. MacDonald, le *Mail and Empire* et l'*Evening News* de Toronto, publiés sous la direction de l'organisation conservatrice ontarienne, le *Hamilton Spectator* et aussi le *Star* de Montréal. Cette fois encore l'effet est appréciable. Les candidats conservateurs signent une protestation collective contre ce procédé de polémique, contre "cet appel incendiaire aux préjugés et aux haines de race". Le protêt conservateur dit :

"Nous, Canadiens français, désirons vivre en bons termes avec nos compatriotes anglais. Nous voulons entretenir des relations commerciales avec eux, nous voulons travailler les uns pour les autres et nous voulons faire du Canada un grand pays . . .

"Nous, les soussignés, candidats canadiens-français au Parlement, demandons à nos concitoyens canadiens-français de réfléchir avant de céder aux passions que

Tarte et les libéraux de cette province sont en train d'allumer. Le pamphlet dont nous vous avons parlé n'est pas l'œuvre de gens qui sont les amis des Canadiens. C'est l'œuvre d'un pouvoir occulte, qui tente de pousser des hommes à des crimes qui pourraient faire tache dans l'histoire canadienne-française et ne jamais être oubliés.

"Ne donnez pas au monde le spectacle de la race canadienne-française conduite par des politiciens fanatiques."

A la suite de Bergeron, Casgrain, Taillon et Caron, tous les candidats conservateurs signèrent ce texte. Mais la *Presse* les blâma, et déclara le procédé de la *Patrie* justifié par le fanatisme ontarien. Le ton nationaliste de la *Presse* pendant cette campagne s'explique en partie par sa rivalité avec le *Star*. Les coups portés par Tarte au journal de Graham enchantaient Berthiaume.

Le retour des volontaires du Transvaal s'effectua dans cette fièvre. Débarqués à Halifax le 3 novembre, ceux de Québec et de Montréal arrivèrent le lendemain dans leurs villes respectives. Le plus élevé en grade des Canadiens français était le lieutenant-colonel Oscar Pelletier, de Québec, fils du président du Sénat. A trois jours du scrutin, au milieu des polémiques, cet événement accrut encore l'excitation. La ville de Montréal offrit un banquet aux volontaires, dans la salle du manège militaire.

Les jeunes vétérans de la guerre du Transvaal purent participer aux derniers jours de la guerre des partis. Le 5, les conservateurs, donnant naturellement contre Tarte leur plus gros effort, tinrent une assemblée dans le quartier Sainte-Marie de Montréal. Bergeron tirait vengeance des habiles manœuvres qui le mettaient en danger, à Valleyfield. Avec lui, Monk, Quinn, Chapais, Louis-Philippe Pelletier, Charles Thibault, criblèrent Tarte de leurs invectives et de leurs anathèmes, à qui mieux mieux. A Québec, le même jour, ce sont les libéraux

qui tinrent une grande assemblée. George-William Ross, successeur de Mowat à la tête du gouvernement ontarien, prit la parole dans la vaste salle de la patinoire, sur la Grande Allée. G.-W. Ross était déjà venu à Québec en 1887, pour la conférence interprovinciale convoquée par Mercier. Cette fois, il cherchait à rallier les Anglais de Québec, un peu réticents. Ross passait pour un très fort orateur de "hustings". Il parla surtout des triomphes ménagés à Laurier dans les villes ontariennes.

Laurier accomplissait en effet une rapide et dernière tournée en Ontario. Il revint à Québec le 6, veille du scrutin. Séance tenante, on organisa dans la même salle de la patinoire une assemblée présidée par le sénateur Shehyn, pour entendre le suprême appel de Laurier et de Parent.

Ainsi Laurier terminait la campagne dans sa ville de Québec. Le *Soleil* loua encore la Patinoire, pour y projeter les résultats sur un écran de lanterne magique, le 7 au soir, à l'arrivée des dépêches. Le *Soleil* invita tous les curieux, sans distinction de parti, et garantit "ses amis conservateurs" contre toutes inscriptions, calculs fantaisistes, ou appréciations de nature à les blesser. Une loge est réservée à Laurier lui-même, qui l'occupe avec Dobell, Fitzpatrick, Parent, Charles Langelier, Albert Malouin. Tout Québec afflue dans les parages. Une tempête d'acclamations salue chaque victoire libérale. Ces victoires se succédant, la clameur est ininterrompue. Quand, à 11 heures 30 du soir, tous les rapports reçus, la lanterne magique annonce qu'une majorité de plus de cinquante sièges maintient Laurier au pouvoir, la multitude entre en délire. Le *Soleil* du lendemain écrira : "Nous ne comprenons pas que tant de personnes aient pu crier avec autant de force durant tant d'heures sans arrêt."

C'est la province de Québec qui assurait la victoire de Laurier. Tarte avait encore été bon pro-

phète en prédisant plus de cinquante sièges libéraux dans la province. Le résultat : 57 libéraux contre 8 conservateurs, dépassait même sa prédiction. Il signifiait l'écrasement du parti conservateur dans la province de Québec. Les huit rescapés étaient Georges Ball (Nicolet), Thomas-Chase Casgrain (Montmorency), Joseph Girard (Chicoutimi-Saguenay) John McIntosh (Sherbrooke), F.-D. Monk (Jacques-Cartier), J.-B. Morin (Dorchester), Rufus H. Pope (Compton) et Thomas-George Roddick (division Saint-Antoine de Montréal). La moitié d'entre eux représentaient des comtés de forte population anglaise.

Laurier remporte personnellement, dans Québec-Est, la plus forte majorité de tout le pays (2.850 voix). La ville de Québec élit quatre députés libéraux, la ville de Montréal quatre libéraux sur cinq députés. Tarte distance nettement son adversaire conservateur, et le candidat "ouvrier" reçoit un nombre infime de suffrages. Préfontaine écrase aussi son adversaire à Maisonneuve, et triomphe de Chauvin dans le comté de Terrebonne, l'ancien fief de Chapleau. Jacques Bureau arrache aux bleus leur citadelle des Trois-Rivières. Caron et Taillon sont battus. Bergeron expie le crime de Shortis. Thomas-Chase Casgrain et Monk restent les seules vedettes conservatrices, pour représenter la province de Québec au parlement fédéral. Casgrain, qui a rudement bataillé — car les libéraux cherchaient à lui rendre le traitement infligé à Mercier — prend figure de chef du petit groupe.

En épilogue, le *Soleil* du 12 novembre publia cette note intéressante :

"Assurément, le clergé catholique ne doit pas regretter sa neutralité dans les dernières élections. Il possède à un plus haut degré le respect et l'estime de tous les catholiques, et il peut être convaincu que la

cause à laquelle il est si dévoué est en aussi bonnes mains que si elle avait été confiée à sir Charles Tupper et à ses associés d'Ontario."

Hugh Graham ne voulut point manquer au "fair play" : le *Star* attribua une part du succès libéral à l'habileté de Tarte. La *Presse* exprima d'hypocrites regrets devant l'effondrement du parti conservateur, et conclut que le résultat constituait un hommage personnel à Laurier. Le *Courrier du Canada* reconnut que la francophobie fanatique des tories ontariens nuisait au parti conservateur dans la province de Québec. Cette province, dit Chapais, a voté pour le Canadien français, attaqué comme tel par la presse ontarienne. Les Canadiens français d'Ontario et les Acadiens des provinces Maritimes avaient aussi voté pour Laurier.

Les grands chefs conservateurs, sir Charles Tupper, Foster et Hugh-J. MacDonald, étaient battus tous les trois, ce qui renforçait dans tout le pays le prestige de Laurier. C'était quelque chose, en 1900, que de triompher des deux plus grands noms conservateurs, des deux plus grandes familles conservatrices, les Tupper et les MacDonald. L'Ontario et le Manitoba avaient tout de même élu plus de conservateurs que de libéraux ; mais la marge (53 conservateurs contre 34 libéraux en Ontario) ne comblait pas la majorité libérale assurée par la province de Québec. C'est bien la province de Québec qui maintenait Laurier et les libéraux au pouvoir à Ottawa.

Les organes du torysme ontarien soulignèrent cette situation. Le *News* de Toronto écrivit (8 novembre) :

"C'est une situation intolérable pour les Canadiens de langue anglaise de vivre sous la domination des Français . . . Il est infiniment déplorable que le gouvernement se maintienne au pouvoir par le vote massif d'une section du peuple canadien parlant une langue

étrangère et entretenant un idéal étranger à la race dominante en ce pays."

Et le *World* (9 novembre) :

"... Sir Wilfrid Laurier a plus divisé les deux races qu'elles ne l'ont jamais été auparavant. Québec s'est encore rallié en une phalange contre le reste du Canada. Ontario a été forcé de se ranger contre le premier ministre français . . ."

Dans ces attaques transparaissait le mépris habituel des Ontariens à l'égard des Canadiens français, présumés ignorants, arriérés — et "déloyaux". Tarte, l'un des plus honnis, s'expliqua longuement par lettre avec Willison, le directeur du *Globe*, en l'engageant à éclairer ses concitoyens. Vous-même, disait-il, mon cher monsieur Willison, vous n'êtes pas entièrement exempt de ces préjugés. Soyez donc mon hôte à Montréal pendant deux semaines. Je vous conduirai chez ces habitants "innocents", et vous changerez d'idée. Quant à nos divergences sur la guerre du Transvaal et la question impérialiste, elles ne proviennent ni de l'abrutissement ni de la "déloyauté" des Canadiens français. Elles proviennent de ce que vous êtes moins détachés de l'Angleterre que nous de la France. Vous restez des Britanniques, plus dévoués à l'Angleterre qu'au Canada ; nous sommes des Canadiens, plus dévoués au Canada qu'à la France. Ne vous y méprenez pas : nous ne cherchons en France ni protection ni inspiration politique. Comprenez notre position ; faites-la comprendre et partager en Ontario, et l'avenir est à nous ! [1]

Dans cette longue lettre — que nous résumons — dans certains articles de la *Patrie* et dans cer-

1. Lettre d'Israël Tarte à John Willison, du 28 novembre 1900. Life and Letters of Sir John Willison (publiées par A. H. U. Colquhoun), p. 73.

taines conversations de cette époque, Israël Tarte exposait l'essentiel de la future doctrine nationaliste. Tarte a sûrement exercé de l'influence sur Bourassa, trop fier pour en convenir.

VII

LA PROVINCE DE QUEBEC ENTIEREMENT LIBERALE

Etat général de la province à l'aube du XXe siècle — La Montreal Light, Heat and Power Co. — Elections provinciales du 7 décembre 1900— Ecrasement du parti conservateur — Importance nouvelle des questions sociales ; fondation des caisses populaires ; l'arbitrage de Mgr Bégin.

La province où les libéraux taillaient leur fief était passée de 1.488.000 âmes à 1.648.000 âmes, soit une augmentation de 160.000, près de 11 p. 100.[1] Comme au cours des périodes précédentes, le gain profitait surtout aux villes. La proportion de population urbaine atteignait 40 p. 100.

Le recensement de 1901 attribue 267.730 habitants à Montréal, mais il convient d'y ajouter les 21.000 de Saint-Henri, les 11.000 de Saint-Louis du Mile-End, les 8.500 de Westmount (simple bourg de 3.000 âmes en 1891), voire les 5.500 de Lachine. En somme, Montréal est une ville de 300.000 âmes, arrêtée au sud par le fleuve, mais poussant des tentacules vers le nord, l'est et l'ouest. Trois cent mille âmes : soixante-quinze mille foyers, en chiffres ronds. Des Anglais et des Français, qui se sont heurtés après Ladysmith, mais aussi des métèques, en partie groupés par corps de métiers : cireurs de bottes italiens, restaurateurs

---

1. *D'après les chiffres du recensement de 1901.*

grecs, blanchisseurs chinois, fripiers juifs. Imaginez, sur le Mont-Royal, un observateur ultra-lucide, discernant les pensées disparates qui rasent les toits de Montréal ! Or, cette croissance s'opère autour du premier établissement de Maisonneuve. De la place d'Armes rayonne une grande activité commerciale, maritime et financière. Le trafic du port— où les améliorations se poursuivent continuellement — dépasse le tonnage de 1.500.000. et les revenus de la Commission du port dépassent $300.000. Le canal de Soulanges, reliant le lac Saint-François au lac Saint-Louis, s'est ouvert à la navigation le 9 octobre 1899, en pleine effervescence de la guerre du Transvaal.

Dans cette ville en croissance, l'urbanisme laisse à désirer. On se plaint toujours de l'état des rues. La *Minerve*, sa vie durant, la *Presse* ensuite, et les journaux anglais, critiquent surtout le système d'arrosage en été, l'enlèvement des ordures ménagères toute l'année. La *Minerve*, du 1er mai 1899 :

"Du train où vont les choses, Montréal va se faire la réputation de la ville la plus infecte du continent."

La *Presse*, du 7 mai 1900 :

"Nos confrères anglais se plaignent avec raison de l'état de nos rues, des dégâts que leur malpropreté cause à la propriété des citoyens, et des dangers qu'offre cet état de choses pour la santé publique.

"Ces plaintes sont aussi légitimes qu'anciennes.'

Le 1er mai 1899, l'échevin Ames, appuyé par l'échevin McBride, a proposé une taxe foncière spéciale de 0.1% :

"Attendu que l'état défectueux du pavage, celui des trottoirs, pourris ou brisés, et la malpropreté générale des rues, d'un bout à l'autre de la ville, constituent une menace réelle envers la santé publique, exposant la vie des citoyens soit par épidémie, soit par accident;

"Et atendu qu'il y a nécessité urgente de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses devenu absolument intolérable;

"Et attendu qu'il n'y a aucun fonds à la disposition du Conseil pour y obvier, ni aucun moyen pratique pour prélever le montant requis . . ."

Beausoleil proteste : La santé publique est aussi bonne à Montréal qu'ailleurs ; d'autre part, la proposition Ames est illégale, la charte n'autorisant la levée de taxes spéciales qu'en cas d'épidémie ou d'inondation.

L'échevin Laporte : — "Il est un fait certain, c'est que nos rues sont dans un état déplorable, et que le comité des chemins n'a pas assez d'argent pour les nettoyer."

Beausoleil et Rainville font rejeter la proposition Ames. Car la situation municipale n'a guère changé depuis sept ou huit ans. Une société frelatée butine à l'hôtel de ville. Comme son prédécesseur Stephens, l'échevin Ames — de langue anglaise — s'en prend à la "clique" Préfontaine, Beausoleil et Rainville. Il dirige un "parti de la réforme", au programme imprécis, et qui vise surtout un changement de personnes.

Là-dessus, Louis-Joseph et Rodolphe Forget lancent leur coup de filet.

Le sénateur Forget est un gros homme calme, aux fortes lèvres, à la voix basse, à l'élocution lente ; des lunettes épaisses complètent le personnage. Il a le goût, non pas des fondations, mais des fusions, des amalgames, des "mergers", avec division des actions, "mouillages", et gros bénéfices. Dès qu'il préside une compagnie, elle est à lui. Il scrute les dossiers, prépare minutieusement les assemblées du conseil d'administration. La séance ouverte, il conduit les délibérations, sans en avoir l'air, et en anglais mieux qu'en français, au point voulu. Il est secondé, et quelquefois embarrassé, par son neveu Rodolphe, maigre et jaune à cette époque, intelligent, hâbleur et généreux.

Le sénateur Forget préside ainsi trois fameuses compagnies, les Tramways de Montréal, la Compagnie du Richelieu, et la Dominion Cotton Mills —qui est elle-même un "merger" de filatures. Il projette, cette fois, un merger de la Compagnie des tramways avec la Compagnie du gaz dominée par Herbert Holt et la Compagnie d'électricité dominée par F.-L. Béique. En absorbant ensuite des compagnies concurrentes — et moins fortes — on arrivera au trust des transports en commun, du gaz et de l'électricité dans la ville de Montréal.

A la Royal Electric, les principaux actionnaires, avec Béique, sont Herbert Holt, Narcisse Pérodeau et l'échevin-député Rainville. Or Rainville est un des chefs de la "clique" qui, les yeux fermés, concède aux Forget et à leur Compagnie des tramways tous les privilèges demandés au conseil municipal. Il se laisse approcher. Pérodeau le suit. Les Forget vont réussir leur coup à bon compte. Herbert Holt, qui coudoie le sénateur Forget dans plusieurs conseils d'administration — par exemple, au Royal Trust — est sur le point de céder aussi. Béique sent sa domination compromise ; mais il la vendra chèrement. Il décide Holt : tous deux font procéder à une augmentation de capital, achètent presque toutes les nouvelles actions, et ne cèdent le contrôle qu'au prix fort. Béique sort de l'affaire. Holt, au contraire, accepte l'amalgame de la Montreal Gas Company et de la Royal Electric Company. Sans s'en douter, Herbert Holt assure définitivement sa fortune. La Montreal Light, Heat and Power ainsi formée obtiendra sans peine, grâce à l'ami Rainville, toutes les concessions voulues à l'hôtel de ville et à la législature provinciale. Le projet de charte l'autorise à percer les rues à sa guise, pour poser ses tuyaux.

Les Forget ont-ils compté sans le "parti de la réforme" ? Leur spéculation fournit des arguments

— des armes — aux adversaires de la "clique", Rainville est personnellement attaqué par un Canadien français aussi libéral et même aussi radical que lui, Calixte Lebeuf. Le "triumvirat" Préfontaine, Beausoleil et Rainville est combattu par la presse anglaise, et par la *Patrie* à cause de l'inimitié Tarte-Préfontaine. Il perd un appui en la personne de Gouin, qui renonce à l'échevinage en entrant dans le cabinet provincial. Il se sent faiblir. Beausoleil s'élimine de lui-même en succédant à Dansereau à la direction de la poste, et Rainville est battu par Lebeuf aux élections municipales. Il ne sera donc plus question du triumvirat. Préfontaine, qui prend l'apéritif avec Dansereau, se fera défendre à l'occasion par la *Presse*. La charte de la Montreal Light, Heat and Power n'est pas sérieusement en danger : Gouin et Rainville la défendront, le cas échéant, au conseil des ministres et à la Législative.

La ville de Québec compte 68.840 habitants, soit une augmentation de 5.000 âmes, en chiffres ronds, en dix ans. C'est encore, si l'on veut, un grand village, où chacun sait combien la voisine a payé sa robe. Mais l'esprit moderne s'y répand. La vieille capitale s'est embellie, rajeunie, sous l'administration du maire Parent. Elle n'offre plus seulement l'aspect d'une vieille cité pittoresque, emprisonnée dans ses murailles, avec des portes basses pour seules issues. Parent a fait abattre la porte Saint-Jean. L'ancien hôtel de ville, bâtisse aux allures de prison, a fait place au "magnifique palais" (style du *Soleil*) construit, grâce à l'énergie de Parent, aux strictes conditions du cahier des charges. La Grande Allée, naguère chemin raboteux pavé de blocs de bois inégaux, où cahotait l'omnibus, est une avenue d'asphalte, plantée d'arbres, bordée de riches maisons et sillonnée de tramways. Elle aboutit au Château Frontenac, l'un des plus

beaux hôtels du continent. Et la basse-ville n'est pas négligée ; Parent a transformé son quartier Saint-Sauveur au point que les gens éduqués ne rougissent plus d'y donner leur adresse. Un Canadien français de Québec, Georges-Elie Amyot, propriétaire de la Dominion Corset Co et de la Fox Head Brewery, figure parmi les grands industriels du Canada. Enfin et surtout, le pont de Québec va se construire.

Après Québec et en négligeant Saint-Henri, considéré comme un faubourg de Montréal, la ville la plus importante de la province est Hull, reconstruite avec un beau courage au lendemain de l'incendie. Le recensement de 1901 lui donne 14.000 habitants, contre 11.264 en 1891. Puis viennent Sherbrooke (11.765 habitants), Valleyfield (11.-055 contre 5.115 en 1891), Trois-Rivières, qui atteint enfin les 10.000 âmes, Saint-Hyacinthe (9.210) Lévis (7.783) et Sorel (7.057). On peut se demander qui l'emportera de ces deux petites villes industrielles, Valleyfield et Sherbrooke, également sièges d'évêché. Sherbrooke a l'avantage d'industries plus diversifiées. Valleyfield doit ses progrès à la Montreal Cotton. La filature entretient la moitié de la ville et le fait sentir ; elle paie de gros dividendes et de petits salaires. Les ouvriers ont obtenu, par voie de grève, $1 et même $1.25 par jour, ce qui suffit, en 1900, aux célibataires, mais reste chiche pour les pères de six, huit ou dix enfants. Lévis doit à Israël Tarte un bassin de radoub, et Sorel lui doit l'activité de son chantier. Mais les traits saillants des dernières années, dans la vie économique de la province, sont l'utilisation de l'énergie hydraulique, la naissance et le développement de l'industrie de la pulpe, en particulier sur la Gatineau (à Hull), sur le Saint-Maurice (à Grand'Mère et à Shawinigan) et au Lac-Saint-Jean. L'usine Eddy à Hull et l'usine de la Lau-

rentide à Grand'Mère, rasées par des incendies, se sont reconstruites et agrandies aussitôt.

Les grands journaux des Etats-Unis, plus épais d'année en année, craignent la disette de papier, et s'intéressent aux réserves forestières du Canada. Ainsi beaucoup de concessions, dépouillées de leur bois marchand, retrouvent de la valeur grâce à l'épinette blanche, excellent bois de pulpe. L'exploitation intensive comporte un grave inconvénient : le déboisement, le recul de la forêt. Si l'on n'y prend garde, ce qui s'est produit pour le bois marchand se reproduira pour le bois de pulpe. La province se trouvera tout entière, un jour, dans l'état où se trouvent déjà les Iles de la Madeleine. Le prix des "limites" augmente ; la proximité des sources d'énergie et la taxe sur l'exportation du bois aidant, des usines s'installent. Grand'Mère, village surgi comme par enchantement au fond des bois, devient vite une petite ville de 2.500 âmes, centre actif de la fabrication du papier, et son essor inspire à Ulric Barthe des pages enthousiastes. Et que dire de Shawinigan ! Le Fleuve de bronze y prend une merveilleuse colère. Il s'élance, tournoie en spirale pour augmenter sa force, écorche la rive, gifle en passant de grandes dalles, luisantes sous l'affront, fouit rageusement les entrailles de la terre ; puis il s'affaisse, en frissonnant, dans sa crypte. Quel spectacle et quel bruit ! Mais la forêt de sapins qui surplombe le fleuve, agrippée au roc, n'en perd point son impassibilité. Le voisinage s'est habitué, depuis des millénaires, à cette merveilleuse mais impuissante colère. Or voici les ingénieurs, qui vont la résoudre en lumière, en chaleur, en mouvement. Shawinigan est fondée en 1899, érigée en municipalité en 1901 ; en trois ans, trois grosses compagnies, la Shawinigan Water and Power Company, l'Aluminium Company of Canada et la Belgo Canadian Paper, y installent leurs

usines. Des hommes d'avenir y débutent, non seulement dans les conseils d'administration, mais dans les services techniques. Lorne McGibbon, qui réalisera une fortune dans un merger du caoutchouc, est gérant de la Laurentide. L'ingénieur Beaudry Leman entre au service de la Shawinigan. Tarte, forcément, s'en mêle ; il fait renouveler les estacades le long du Saint-Maurice, étudie un projet d'agrandissement du port des Trois-Rivières, pour faciliter les expéditions des nouvelles compagnies. Autant d'ouvriers au travail. C'est plaisir de voir la région trifluvienne sortir de sa léthargie, comme une marmotte de son sommeil. Et ce réveil, entraînant un mouvement démographique, explique le changement d'allégeance politique. Au Lac-Saint-Jean, Alfred Dubuc se pose en rival des Price — les plus gros concessionnaires de limites et les plus gros marchands de bois de la province, fabricants de pulpe par-dessus le marché ! Plusieurs goélettes transportent la production de sa Compagnie de pulpe de Chicoutimi, expédiée jusqu'en Angleterre. Ni Thomas Wilson ni B.-A. Scott, concessionnaires de chutes sur le Saguenay, ne sont entrés dans la phase d'exploitation. Benjamin Duke, roi du tabac et principal commanditaire de Wilson a d'autres affaires en tête que l'exploitation des chutes du Saguenay. Mais Wilson et Scott ne désespèrent pas de décider d'autres capitalistes américains.

Parent, ministre du cabinet Marchand, maire de Québec et homme d'affaires, a présidé à cet essor, qui s'accélérera sous son ministère. Il a concédé des coupes de bois et des chutes d'eau, et souvent à des capitalistes américains. Il attend d'eux un rendement déterminé, car ce réaliste possède, dès le début de ses entreprises, une claire vision des résultats.

Le développement de l'industrie papetière entretient les chantiers. On n'y fait plus du bois d'œuvre, mais du bois de pulpe. Les aspects humains

restent les mêmes. Les "hommes de chantiers" restent parmi les types les plus nombreux, les plus caractéristiques et les plus populaires du Canada français. Ce sont de rudes travailleurs, payés sept ou huit dollars par mois, selon qu'ils remplissent l'emploi de "claireurs", de "charretiers" ou de "bûcheux". Avec cela, des gamelles de soupe aux pois et de fèves au lard. La vermine infeste plus d'un "campe". Les hommes blasphèment toute la journée, mais n'omettent pas leur prière du soir. Quelques hommes mariés emmènent au chantier leur femme et même leurs enfants, ainsi éloignés de l'école. Les missionnaires comme le Père Lacasse, qui ont fréquenté les chantiers, ne s'alarment pas sans raison.

Les missionnaires préféreraient la colonisation — fondation de paroisses — à cette vie des chantiers. Et seul, le Lac-Saint-Jean, complètement encerclé, en 1900, par les établissements de colons, a bénéficié à cet égard d'efforts persévérants. La transformation de pays vierges, éloignés, au climat rigoureux — et, par définition, sans influence électorale — nécessiterait de la part de l'Etat et de la part des colons une somme énorme d'abnégation et de persévérance. Il s'agit de renouveler le geste des pionniers. Mais les pionniers étaient des héros et qui n'avaient pas le choix. Tandis que les colons de 1900, las de la misère, de la lutte et de la solitude, peuvent se rabattre sur la soupe aux pois et les fèves au lard des chantiers. Ils peuvent redescendre sur Montréal, sur Québec, ou sur les villes de la Nouvelle-Angleterre.

Les Canadiens français, dans la province même, sont plus nombreux parmi les "hommes de chantier" que parmi les concessionnaires de limites. Ils n'occupent toujours pas de sièges dans les très grands conseils d'administration, ceux de la Banque de Montréal, de la Banque Royale du Canada,

du Pacifique-Canadien et du Grand-Tronc. N'imaginons tout de même pas un peuple entièrement privé d'initiative et relégué dans les emplois subalternes. L'ancien voyageur de commerce Georges-Elie Amyot, taillé en force et le verbe autoritaire, a fondé et développé, à Québec même, la plus grande fabrique de corsets de tout l'Empire britannique. L'ancien employé de banque Alfred Dubuc, fin de corps et d'esprit, merveilleux d'intelligence et de cran, a fondé la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, entre autres entreprises, et défié l'omnipotence des Price au Saguenay. A Montréal, le financier Louis-Joseph Forget, spéculateur calme, et son neveu Rodolphe, spéculateur effervescent, tissent leur toile et réalisent un fameux merger. Tandis que l'avocat F.-L. Béique, travaillant quinze heures par jour avec une régularité de chronomètre, souscrivant aux compagnies sérieuses qui lui confient leurs dossiers, arrondit sa fortune et accuse son influence — au point que Marchand, près de mourir, ait pensé à lui pour le gouvernement de la province. Des Canadiens français sont les maîtres de l'épicerie en gros, à Montréal.

La Banque Jacques-Cartier a fermé ses portes, malgré les efforts du sénateur Alphonse Desjardins. Mais les Canadiens possèdent encore à Québec la Banque Nationale, présidée par Rodolphe Audet, gentilhomme à la mode ancienne, portant habit bleu de roi à gros boutons ; à Montréal la Banque d'Hochelaga, présidée par F.-X. Saint-Charles, et qui franchit une étape en quittant la rue Notre-Dame pour s'installer plus grandement, rue Saint-Jacques. La même année 1900, la Banque Provinciale succède, dans une certaine mesure, à la Banque Jacques-Cartier. Président : G.-N. Ducharme, capitaliste ; vice-président : G.-B. Burland, industriel ; administrateurs : Louis Beaubien (l'ancien ministre de l'Agriculture, gros propriétaire foncier

de Montréal) ; J.-A. Paquet, riche commerçant de Québec, nommé sénateur par Laurier ; et Hormisdas Laporte, épicier en gros et échevin de Montréal; gérant général : Tancrède Bienvenu. La Banque Provinciale débute avec siège sur la place d'Armes, trois succursales à Montréal, une à Maisonneuve, une à Plessisville et une à Québec. Enfin les Canadiens français possèdent une certaine part à la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal — et même le gérant, Henri Barbeau.

Réseau sans prétention, en face de la puissantissime Banque de Montréal. Mais ces efforts manifestent la volonté de conquérir plus d'influence économique. Au voisinage des Etats-Unis, les Canadiens français ont un peu perdu ce goût de l'épargne qui a tant servi le peuple français. Mais l'idée de mutualité germe. Le sous-ministre Gigault poursuit son apostolat parmi les cultivateurs de la province. Nous avons vu la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fonder la Caisse Nationale d'Economie, et le Congrès de colonisation recommander l'organisation du crédit agricole avec le concours des mutuelles. Des altruistes songent à faciliter l'épargne et à combattre l'usure. Raoul Dandurand, bon légiste, élabore des projets de loi. C'est Alphonse Desjardins, le sténographe de la Chambre des communes — frère du greffier de la Législative, mais sans lien de parenté avec son homonyme le sénateur — qui prend l'initiative la plus féconde.

Se rappelle-t-on le bûcheur, méthodique et méticuleux, à l'esprit toujours en travail, qui publiait, en 1879, les premiers comptes rendus des débats de la Législative ? Cassé aux gages par Mercier, il est devenu sténographe de la Chambre des communes. Il passe le temps des sessions à Ottawa — où le spectacle des fonctionnaires en proie aux usuriers le navre — et le reste de l'année à Lévis, où il s'as-

simile toute la littérature publiée en France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs sur les mouvements coopératifs. Un profond sentiment altruiste et patriotique inspire ce laborieux fonctionnaire. Son étude terminée, il introduit, le premier en Amérique, les coopératives d'épargne. Il fonde, le 6 décembre 1900, la Caisse populaire de Lévis, qui commencera ses opérations le 23 janvier 1901. La Caisse est une entreprise paroissiale, créée par de braves gens sans capitaux, parmi lesquels se répandra l'esprit d'entr'aide et l'émulation de l'épargne. Desjardins a réuni, par versements de dix sous, une somme initiale de $26.40. Les sceptiques lui demandent s'il compte, avec ce capital, fonder une banque. — "Oui , répond-il ; si les fonds ne viennent pas assez vite, nous y mettrons de la persévérance, une persévérance inlassable, acharnée, jusqu'au succès final, qu'il est impossible de ne pas atteindre". A défaut de capital financier, quelle richesse de capital humain ! Tout reposant, au début, sur Desjardins, sa femme — une Desjardins de Sorel, intelligente et dévouée, — gère la Caisse pendant les sessions fédérales. Avec cette collaboration, Desjardins n'atteint pas seulement le succès à Lévis ; il donne un exemple fécond. Dix, vingt, cinquante, cent paroisses de la province voudront leur caisse populaire. Par les Canadiens français employés dans l'industrie textile de la Nouvelle-Angleterre, le mouvement se répandra aux Etats-Unis, pour y prendre une extension considérable. [1]

Couvrir tout le terrain n'est pas possible. En voilà peut-être assez, avec ce que nous avons glané, au long des pages, des chapitres, des tomes qui

1. *Diverses erreurs, grosses ou menues, ont cours sur l'origine des caisses populaires et l'initiative d'Alphonse Desjardins. Nous avons pu mettre au point grâce à M. Napoléon Desjardins, d'Ottawa, frère et confident du fondateur, et presque son collaborateur.*

précèdent, pour faire ressortir les points forts et les points faibles. Voici la province, notre province de Québec. Elle a suspendu dans sa chambre, en place d'honneur sous le crucifix, un portrait de Laurier (vu de trois quarts, en buste, avec l'épingle de cravate en fer à cheval). Au bras, non plus du beau Chapleau, de l'indomptable Mercier, du digne de Boucherville, de l'honnête Taillon ou du spirituel Marchand, mais au bras de Simon-Napoléon Parent, homme d'affaires, elle effectue son entrée dans le siècle de l'électricité.

* * *

La durée du Parlement provincial n'expirait qu'en mai 1902. Parent brusqua les élections, à cause du changement de ministère, mais surtout pour profiter de la vague libérale. Passer dans le sillage de Laurier, quelle tentation ! D'ailleurs, il fallait de toute façon tenir sept élections : pour remplacer Shehyn, sénateur ; Robidoux, juge ; Marchand, décédé ; Joseph-Ena Girouard (d'Arthabaska), nommé fonctionnaire au Yukon ; et trois députés provinciaux entrés au Parlement fédéral : Ball, Bickerdike et Girard. Puisque ces sept vacances nécessiteraient une campagne, autant l'amplifier en élection générale. Le 14 novembre, le conseil des ministres décida de dissoudre la législature le lendemain et de fixer la présentation des candidats au 30 novembre, le scrutin au 7 décembre.

C'étaient des dates très rapprochées. Tandis que son frère fondait la Caisse populaire de Lévis, le greffier Louis-Georges Desjardins — l'ancien directeur du *Canadien* et député conservateur de Montmorency, devenu un fonctionnaire impartial et modèle — consacra ses jours et ses nuits au travail préparatoire : impression et distribution des bulletins, instructions aux officiers rapporteurs, etc. Le nombre des électeurs inscrits, régulièrement aug-

menté, d'élection en élection, depuis les 161.000 de 1867, atteignait 350.000.

Officiellement — pour le public — le gouvernement Parent se conformait "à l'idéal démocratique du parti libéral" en soumettant le choix du nouveau premier ministre à la ratification populaire. Nous différons sur ce point avec les conservateurs, expliqua le *Soleil*. Les conservateurs n'ont pas fait ratifier par le peuple les changements de premier ministre lorsque M. Ouimet succéda à M. Chauveau, M. de Boucherville à M. Ouimet, M. Mousseau à M. Chapleau, M. Ross à M. Mousseau, et, plus récemment, M. Taillon à M. de Boucherville. Les libéraux considèrent cette manière d'agir comme "une infraction aux libertés constitutionnelles, une atteinte au droit du peuple de contrôler le choix de ses gouvernants". De même, insistait l'organe officieux, les libéraux prennent le premier ministre parmi les députés, les élus du peuple, alors que, sous le régime conservateur, la Couronne a imposé au peuple des conseillers législatifs comme l'hon. de Boucherville et l'hon. J. J. Ross.

Parent voulait surtout profiter de l'élan libéral et de la démoralisation conservatrice. Le premier ministre présentait d'ailleurs un bon bilan. Il avait été le principal collaborateur de Marchand dans l'établissement de l'équilibre financier ; il administrait la ville de Québec avec succès depuis sept ans, et il avait assuré la construction du pont de Québec. Dans le domaine de l'instruction publique, — si important dans le programme libéral — les réussites étaient de plus petite envergure, mais Pacaud se chargeait de les faire valoir. Au lendemain de son avènement au premier poste, Parent avait pu régler l'affaire de l'École Normale.

On se rappelle qu'après la vente du terrain destiné à la construction du Château Frontenac, l'Ecole Normale Laval s'était installée provisoire-

ment dans l'ancien pensionnat de l'Université Laval. Le gouvernement Mercier, qui voyait grand, projetait de bâtir un édifice spacieux sur les plaines d'Abraham. Mercier tombé, ses successeurs réduisent les dépenses, et l'Ecole Normale garde son installation de fortune. Or, à peine devenu premier ministre, Parent peut acheter pour $9.000, sur les confins du faubourg Saint-Jean, une propriété évaluée $25.000 : on y logera l'Ecole Normale. C'est un marché d'or ! répète le chœur des thuriféraires ; quelle aubaine pour les normaliens, pour l'enseignement tout entier ! Après la fameuse construction de l'hôtel de ville — sans un sou de supplément ! — cet achat de terrain porte à son comble la réputation de Parent.

Enfin, aucun scandale n'avait été soulevé contre la dernière administration. *L'Evénement* constata :

"Pour la première fois depuis la Confédération, le parti ministériel se sent absolument maître de la situation et n'a même pas à redouter la moindre opposition sérieuse de la part du parti oppositionniste . . .

"La disproportion entre les deux partis en présence est énorme . . ."

L'Evénement conclut à la vanité d'une lutte ruineuse ; et ce journal conservateur, renonçant à combattre Parent, reconnaissant ses mérites, alla jusqu'à la neutralité bienveillante. *L'Evénement* avait critiqué la *Presse* en novembre, et l'imitait en décembre.

Sans Flynn, Louis-Philippe Pelletier, Tom-Chase Casgrain, Evariste Leblanc et Thomas Chapais, qui opposèrent une résistance désespérée, c'eût été, chez les conservateurs, la panique totale. Ces chefs courageux ne se forgeaient pas d'illusion : il s'agissait de limiter la catastrophe, de sauver le noyau d'une opposition. Flynn lança le 20 novembre un manifeste, s'appliquant surtout à dénoncer

l'ingérence fédérale dans la politique provinciale : le choix de M. Parent comme premier ministre s'est décidé à Ottawa ; et c'est dans le sillage de Laurier, en invoquant le nom de Laurier, en exploitant le prestige de Laurier, que les libéraux s'apprêtent à faires les élections provinciales. Sauvons l'autonomie, les libertés constitutionnelles de la province !

Nantel se présenta dans Terrebonne comme conservateur indépendant. L'ancien second de Chapleau s'était dès longtemps écarté de la branche "castor" — des Pelletier, Casgrain et Chapais, qui l'avaient empêché de devenir premier ministre. Il s'était écarté des chefs conservateurs anglais lors de l'envoi des contingents au Transvaal. Il fit campagne sur un programme presque entièrement consacré à la colonisation. Il lança, lui aussi , un manifeste, réclamant :

a) la concession gratuite de terres aux colons de bonne foi;
b) des chemins de colonisation précédant le colon (au contraire de ce qui se pratiquait);
c) l'école gratuite, y compris la construction du bâtiment scolaire et le paiement de l'instituteur, dans les régions de colonisation (la taxe scolaire étant trop lourde pour le colon);
d) le prolongement du chemin de fer "Montréal et Occidental" exploité par le Pacifique, et qui s'arrêtait à Labelle, à l'entrée des Laurentides.

Nantel développait son plan, en reprenant certains projets du curé Labelle. Aucun gouvernement — ni ceux dont j'ai fait partie, ni leurs prédécesseurs ni leurs successeurs — n'a exécuté un véritable programme de colonisation. Il est grand temps de s'y mettre. Il faut adopter un plan d'ensemble et des méthodes rationnelles, tant pour la colonisation que pour l'exploitation forestière— ces deux grandes entreprises pouvant marcher de pair. Il faut parler ferme à la Compagnie du Pacifique, qui développe son réseau dans l'Ouest et oublie les

sacrifices consentis pour elle par la vieille province de Québec. Il faut ouvrir une nouvelle province dans le nord-ouest de Québec. Nantel se joindra volontiers à Bourassa, député libéral aux Communes, pour demander le prolongement du chemin de fer "du Nord" de Labelle à Mont-Laurier. Il appuira volontiers, à la Législative, tout gouvernement appliquant son programme de colonisation.

Les libéraux repoussèrent cette promesse d'appui conditionnel. Les lions du Nord se croyaient enfin en mesure de conquérir l'ancien fief de Masson et de Chapleau. Une fois de plus, un Prévost combattrait Nantel. Les ministres laissèrent les journaux du parti défendre l'administration libérale. Ils ne prirent pas la peine d'opposer un programme aux manifestes de Flynn et de Nantel.

Le seul embarras des chefs libéraux vint de la certitude de leur victoire. Dans chaque comté, plusieurs militants briguaient la candidature libérale, puisque le candidat libéral gagnait à coup sûr. L'un se targue des services rendus au parti, l'autre de son influence locale. Ailleurs encore, jouent les rivalités de paroisses. Saint-Agapit et Lotbinière ont chacune leur candidat. Parent décide en faveur du premier. Quand Antoine Langlois, enfant de Lotbinière, annonce qu'il se retire sur l'ordre du premier ministre, la paroisse, révoltée, l'accuse de s'être "vendu comme un veau". Lotbinière jure de se rallier, par vengeance, au candidat — conservateur — d'une troisième paroisse, celle de Sainte-Croix. Le *Soleil* fit la leçon à ces indisciplinés : "Le bon partisan est celui qui va dire à ses chefs : Qui voulez-vous que nous élisions ?" Les chefs du parti désignent les candidats, et les électeurs n'ont qu'à voter les yeux fermés.

A peu d'exceptions près, la discipline triompha des ambitions personnelles, et les conservateurs ne purent exploiter les rivalités locales. Le *Courrier du*

Canada se battit jusqu'à la dernière heure. Les autres se replièrent sur cet argument : il faut maintenir en Chambre quelques opposants énergiques, car la toute-puissance entraînerait le cabinet Parent aux abus.

Les candidats conservateurs marquants furent Flynn, candidat dans Nicolet au siège laissé par Ball, Pelletier dans Dorchester, Leblanc dans Laval, Duplessis dans Saint-Maurice, Plante dans Beauharnois, Atwater à Montréal, Hackett à Stanstead, Nantel à Terrebonne. George-Washington Stephens, ministre sans portefeuille, démissionnait et quittait la politique active, après une carrière de quarante années. À part les autres ministres, les libéraux marquants étaient Jules Tessier, Charles Langelier — sa pénitence enfin terminée — H.-B. Rainville, et aussi Alexandre Taschereau dans Montmorency. Fils de l'ancien juge à la Cour Suprême, petit-fils du deuxième lieutenant-gouverneur, neveu du feu cardinal par son père, neveu de sir A.-P. Caron et de Fitzpatrick par sa mère, gendre d'Elisée Dionne (ministre dans les cabinets Chapleau et Mousseau), Alexandre Taschereau appartenait, comme Chapais et comme beaucoup d'autres, à l'une de ces grandes familles politiques en faveur desquelles la démocratie rétablit l'hérédité théoriquement supprimée. Il avait fait ses débuts de journaliste à *L'Union libérale,* avec Turgeon, et sa première campagne électorale sous Mercier, au temps de la débâcle. Associé au barreau de Parent et de Fitzpatrick, il dirigeait, en fait, le bureau commun, à cause des occupations multiples de ses associés. Les libéraux tenaient d'autant plus à son élection qu'elle infligerait indirectement un échec à Tom-Chase Casgrain, le "persécuteur" de Mercier, l'un des chefs bleus les plus détestés des rouges. Un autre ancien rédacteur de *L'Union libérale,*

Blaise Letellier, s'opposait à Pelletier dans Dorchester.

Flynn défendit l'autonomie provinciale, avec des arguments de juriste, de faible portée dans les assemblées populaires. C'est Nantel qui, ses avances dédaignées, lança les plus vigoureuses attaques contre Parent. Vous avez équilibré le budget en vendant des limites et des chutes d'eau, dit-il, en aliénant une partie du patrimoine national ; et l'exploitation forestière tourne au massacre. Mais Nantel affrontait un redoutable adversaire en la personne de Jean Prévost — fils de Wilfrid —, jeune, primesautier, ardent. Parent lui-même, dépourvu de dons oratoires, pouvait cependant soutenir une discussion d'affaires. Il répondait : Les limites que j'ai vendues se trouvent surtout dans les régions éloignées, dans le haut du Saint-Maurice, au nord du Lac-Saint-Jean, en bas du Saguenay, en Gaspésie. Pour ces forêts négligées par mes prédécesseurs — par vous, monsieur Nantel — j'ai obtenu près de $67 le mille en moyenne, ce qui est très supérieur aux prix obtenus autrefois pour des terrains moins éloignés. La rente foncière de $3.00 par mille ajoute $25.000 par an au revenu de la province.

Je n'ai pas seulement vendu des limites continuait Parent, mais encore douze sources d'énergie hydraulique : deux sur la Gatineau, deux sur l'Ottawa, une sur la rivière Chateauguay, deux, dont celle de Shawinigan, sur le Saint-Maurice, deux sur le Saguenay, une à la Grande Décharge du Lac Saint-Jean, deux sur la rivière Chicoutimi. Je me glorifie particulièrement de la vente des chutes de Shawinigan. Le gouvernement Flynn se disposait à bâcler cette vente pour $10.000. Le gouvernement Marchand a porté le prix à $50.000, et obligé les acquéreurs à dépenser, dans les quatre années suivant l'achat, au moins quatre millions en

travaux d'aménagement. Ces ventes ne dilapident pas le domaine national, car nos chutes d'eau sont inépuisables, et nos forêts aussi, en pratique : la forêt d'épinette se renouvelle tous les trente ans, environ. Toutes ces ventes, combinées avec la taxe sur le bois de pulpe exporté, atteignent l'effet désiré : l'installation d'usines dans la province de Québec. Et à son tour l'industrie de la pulpe, en plein développement dans la région du Saint-Maurice et au Lac-Saint-Jean, contribue à la hausse du prix des limites — et à l'équilibre de nos budgets !

Les uns par conviction, les autres par intérêt, les industriels approuvent le premier ministre. Alfred Dubuc loue son audace raisonnable. H. M. Price, rival de Dubuc et conservateur notoire, accompagne Alexandre Taschereau et prend la parole dans une de ses assemblées. Le chef de la dynastie des Price, seigneur quasi féodal du haut Saguenay, aide les gouvernants qui lui octroient concessions et privilèges.

Un renfort arriva cependant à Nantel : l'abbé Dugas reprit, dans la *Vérité*, la campagne entamée quelque temps auparavant contre l'inertie des autorités. On se rappelle l'abbé Dugas réclamant l'exécution du programme élaboré par le congrès de colonisation de 1898. Mandé et sermonné par Marchand, il avait accordé un répit aux ministres et attendu des réformes. Or, constatait l'abbé Dugas :

> *"Les réformes ne sont point venues et ne viendront jamais, j'en ai bien peur . . . Jamais nos forêts n'ont été exploitées sur une plus grande échelle, et jamais nos colons n'ont rencontré plus d'embarras."*

Appuyée par la *Vérité*, la campagne de Nantel toucha quelques esprits. Un jeune disciple de Tardivel, Amédée Denault, dirigeait le *Pionnier* de Sherbrooke, devenu l'organe d'une société mutuelle.

Denault insista sur l'exode continu vers les Etats-Unis :

"Tant que les conservateurs occupaient le pouvoir, l'opposition libérale accusait les ministres d'incurie et d'incapacité, en leur attribuant la responsabilité de ce départ de nos compatriotes. C'était une prétention aussi injuste que fausse, et la meilleure preuve que les meneurs libéraux étaient dans le tort, c'est que l'émigration fait autant de ravages depuis que leur parti est à la tête des affaires.

"La dépopulation des districts ruraux est un symptôme des plus alarmants pour notre avenir; elle comporte même une question de vie ou de mort pour notre nationalité.

"Si nous voulons aborder cette question avec espoir de la résoudre, commençons par cesser de politiquer à son sujet !"

"Cesser de politiquer à son sujet" : Nantel, l'abbé Dugas, Amédée Denault, demandaient, à la manière du curé Labelle, une sorte d'union sacrée au service de la colonisation. Ils réclamaient l'exécution des vœux du congrès de 1898, et en premier lieu l'établissement d'un crédit agricole par les sociétés mutuelles, avec garantie du gouvernement. Par la force des choses, par l'entraînement de la bataille, ils s'insurgeaient contre le gouvernement provincial. Leur campagne intéressa quelques réformateurs, religieux et laïcs, mais sans toucher la masse, toujours passionnée par les divisions de partis.

Trente et un candidats — chiffre sans précédent — furent élus par acclamation le 30 novembre. C'étaient trente et un libéraux. Les jours suivants, quatre conservateurs (dont Normand, aux Trois-Rivières) renoncèrent à la lutte ; de sorte que les libéraux comptèrent 35 élus par acclamation, presque la moitié des 74 sièges. Et ces élus comprenaient tous les ministres et les principaux chefs : Jules Tessier, Charles Langelier, H.-B. Rainville.

L'hiver commençait à peine. La période des fêtes s'annonçait. Un soupçon de neige saupoudrait la campagne. A cette époque, les ménagères confectionnaient encore à la maison, pendant la première semaine de l'Avent, les cretons, les têtes en fromage, les croquignoles et les tourtières. En compensation de leur peine, les candidats se régalaient, à l'occasion, chez un partisan gastronome. Compensation bien nécessaire pour les pauvres conservateurs ! Louis-Philippe Pelletier, dans son comté de Dorchester, Leblanc dans son comté de Laval, Flynn dans Nicolet, Chapais dans le *Courrier du Canada,* sa battirent pied à pied. Edouard Bouffard, le député sortant de Montmorency, lutta aussi pour garder son comté. Mais Casgrain, malade, ne put l'aider comme il aurait voulu. Au contraire, Fitzpatrick et Parent soutinrent leur associé Taschereau.

Un seul élément de trouble et d'incertitude pour le ministère : un grave conflit du travail à Québec.

Car les conflits du travail sont la rançon du progrès, et surtout, peut-être, de la prospérité industrielle. (En période difficile, chacun prend ce qu'on lui offre, et se tait.) Comme les chemins de fer, comme la colonisation, comme toute œuvre humaine, l'organisation ouvrière s'élaborait dans la lutte. Beaucoup de patrons, bourgeois renforcés, tenaient les syndicats en horreur et refusaient de traiter avec eux. Ils exigeaient même des ouvriers l'engagement de n'appartenir à aucune association professionnelle. Mais les syndicats, unions ou fraternités commençaient à se multiplier, malgré cet ostracisme. L'Union des cigariers de Montréal, l'une des plus anciennes et des plus actives, lança un mouvement contre les abus de l'apprentissage. Les fabriques regorgeaient d'enfants, embauchés trop jeunes, pour des salaires dérisoires. Mais les salaires des adultes ne s'élevaient pas bien haut non

plus. Les bons ouvriers gagnaient de $1.00 à $1.25 par jour, soit un peu plus que dix ans auparavant, mais le prix de certaines denrées tendait à la hausse. Et les ouvriers canadiens-français sont, le plus souvent, chargés de famille. Des grèves éclatèrent dans les filatures (à la Montreal Cotton à Valleyfield, à la Dominon Cotton Mills à Magog) et dans l'industrie de la chaussure, florissante à Québec. Les grèves de Québec se prolongèrent, s'envenimèrent. Les "unions" ou "fraternités" des cordonniers-machinistes, des monteurs et des tailleurs de cuir présentèrent les réclamations ouvrières. Les fabricants de chaussures répondirent par un lock-out. Depuis le 27 octobre, la fermeture des usines privait de travail cinq mille ouvriers. Indirectement, le petit commerce en souffrait. Et les premiers froids se faisaient sentir. La grève est toujours triste ; elle est lugubre, en hiver, avec le stationnement des groupes désœuvrés dans la neige — tandis que l'inquiétude assiège le cœur des femmes. Tous se retournaient vers — ou contre — le gouvernement. Les ouvriers étaient électeurs, et les patrons souscripteurs aux caisses électorales. Un dilemne pour Parent, maire de Québec et premier ministre de la province !

Ceci se passe en 1900, neuf ans après l'encyclique *Rerum novarum* qui a lancé le "catholicisme social". Dès la fin de 1891, un Capucin français, le Père Alexis, a commenté cette encyclique dans une série de conférences, données à Ottawa, et publiées en brochure sur le conseil de Mgr Duhamel. A Québec même, plusieurs prêtres de valeur, tels l'abbé Louis-Adolphe Paquet et l'abbé Stanislas-Alfred Lortie à l'Université Laval, et l'abbé Paul-Eugène Roy dans le ministère, sont bien au courant des idées de Léon XIII et désireux de les appliquer. Quelqu'un suggère l'arbitrage de Mgr Bégin. Planche de salut pour Parent, qui s'empare de l'idée,

la présente lui-même aux intéressés. Le 6 décembre, veille du scrutin, on annonce un accord provisoire entre patrons et ouvriers. Les patrons ouvriront immédiatement leurs usines ; les ouvriers ne tiendront pas d'assemblées, ne fréquenteront pas leurs associations, en attendant l'arbitrage de l'archevêque. Tout Québec en est soulagé, et peut voter dans l'allégresse.

Sept conservateurs furent élus. Sept sur 74 : soit une défaite plus complète qu'au fédéral, avec huit sièges sur 65. C'étaient: Jérôme-Adolphe Chicoyne (Wolfe) ; Edmund-James Flynn (Nicolet) ; Allen-Wright Giard (Compton) ; Evariste Leblanc (Laval) ; Napoléon Lemay (Lotbinière) ; Louis-Philippe Pelletier (Dorchester) ; Mathias Tellier (Joliette). Un seul enlevait un siège aux libéraux ; Napoléon Lemay, qui prenait Lotbinière en promettant "fair play" au gouvernement et surtout en profitant du grave conflit entre Saint-Agapit et Lotbinière. Cette paroisse libérale avait tenu parole et tiré vengeance. Les six autres conservateurs, hommes de talent comme Leblanc et Pelletier, hommes respectés comme Chicoyne, Tellier (frère de Louis Tellier) et Flynn lui-même, devaient leur succès, en bonne partie, à leur situation personnelle. Encore Parent, selon la courtoisie traditionnelle, avait-il donné l'ordre de ménager Flynn, chef de l'opposition. D'autres conservateurs également doués ou respectés, ne purent remonter le courant. Atwater, Hackett et Plante étaient battus ; Bouffard, battu nettement par Alexandre Taschereau ; Nantel, battu de justesse par Jean Prévost, le jeune et brillant représentant de la grande famille libérale qui, depuis vingt ans, disputait le comté de Terrebonne aux Masson, Chapleau et Nantel. Le district trifluvien lui-même avait bougé ; Duplessis, réputé invincible dans sa région, cédait son siège à un libéral. Et les élec-

tions municipales des Trois-Rivières, en janvier, confirmèrent cette conversion de l'ancien fief ultramontain.

Le *Soleil* proclama les résultats par lanterne magique, au Manège Militaire. Le journal libéral tira des événements cette leçon, à l'usage des conservateurs : Votre parti, jadis si puissant, s'est suicidé en se laissant conduire par les castors, en s'identifiant aux castors.

* * *

Mgr Bégin et ses conseillers étudièrent très soigneusement la question qui leur était soumise, à la lumière de l'encyclique *Rerum novarum*. L'abbé Stanislas-Alfred Lortie, qui avait étudié les questions d'économie sociale à Rome, prépara un projet d'arbitrage. Mgr Bégin revisa le texte et le communiqua aux intéressés, le 14 janvier 1901. L'arbitrage archiépiscopal posait ce principe : le droit d'association est naturel et ne doit pas être méconnu, mais toutes les associations ne sont pas légitimes. Il demandait aux "fraternités" des changements dans leurs statuts. Quant au conflit pendant et à ceux de l'avenir, Mgr Bégin décidait ceci : Les ouvriers constitueront un comité de réclamation de trois membres, auquel ils confieront toutes leurs doléances, individuelles ou cellectives ; les patrons constitueront un comité de conciliation de trois membres ; les deux comités essaieront de s'entendre; en cas d'échec, ils auront recours à un tribunal d'arbitrage de trois membres, désignés, l'un par le comité de conciliation, l'autre par le comité de réclamation, le troisième par les deux premiers ou, faute d'accord entre eux, par un juge de la Cour Supérieure ou par l'archevêque de Québec. L'élection des deux comités et du tribnal d'arbitrage se tiendra tous les ans.

C'était la première fois qu'un évêque réglait un conflit du travail au Canada. Bien pensée, bien rédi-

gée — et conforme à l'encyclique — cette décision suscita une curiosité déférente, dans des milieux étendus. Elle imposa aux patrons récalcitrants le respect du droit d'association. Elle attira l'attention du clergé sur la question du syndicalisme. Les trois fraternités québécoises des cordonniers-machinistes, des monteurs et des tailleurs de cuir ne se bornèrent pas à modifier leurs statuts. Elles acceptèrent un aumônier, désigné par Mgr Bégin, et qui fut le Père Alexis, le premier commentateur de l'encyclique *Rerum novarum*. L'arbitrage de Mgr Bégin ne sera pas observé longtemps, et les syndicats confessionnels n'apparaîtront à Québec qu'en 1916. Tel quel, l'arbitrage de 1901 doit être considéré comme un geste précurseur.

Les syndicats "internationaux" — c'est-à-dire affiliés à la Fédération Américaine du Travail — ne s'y trompèrent pas. Ils prévirent dès lors la concurrence des syndicats confessionnels. Ils craignirent une division des forces ouvrières. Puis, des influences anticléricales s'exerçaient au sein de "l'Internationale". Depuis le temps des "Chevaliers du Travail", précurseurs de la Fédération Américaine du Travail, le syndicalisme américain entretient des analogies et des contacts avec la franc-maçonnerie. Certaines sections de syndicats ou de fédérations s'intitulent "loges". A Montréal, deux ou trois chefs ouvriers fréquentaient l'Emancipation. Et ces deux ou trois chefs dirigeaient la masse, sans toujours lui dire où ils la menaient.

On comprend l'alarme de ces syndiqués devant l'arbitrage de Mgr Bégin. Le Conseil des métiers et du Travail de Québec, présidé par un Canadien français, Arthur Marois, se plaignit au gouvernement fédéral : Mgr Bégin aurait usurpé des fonctions civiles, exercé une pression indue pour forcer les ouvriers à la conciliation. Le gouvernement fédéral venait de créer un ministère du Travail, con-

fié à Mulock, déjà ministre des Postes. L'intervention épiscopale de Québec fut une des premières questions déférées au jeune sous-ministre, Mackenzie King. Le sous-ministre répondit que l'archevêque de Québec, choisi comme arbitre par les patrons et les ouvriers, jouait son rôle de chef spirituel, et ne semblait usurper aucune juridiction civile. [1]

Nous voyons poindre les conflits de l'avenir entre unions catholiques et "internationales". Nous voyons en cette aube du vingtième siècle, surgir plusieurs problèmes qui ne nous avaient guère occupés jusqu'ici. Mgr Bégin rend son arbitrage le 14 janvier 1901. La Caisse populaire de Lévis commence ses opérations le 23. A ce moment la Shawinigan Water and Power Company installe, à son usine de Shawinigan, une turbine de 6,000 c.v. et deux génératrices de 5.000 c.v. chacune — les plus grosses que l'on ait encore fabriquées. Le chantier de Sorel construit les dragues hydrauliques les plus puissantes du continent. Les courtiers Forget lancent le coup de filet d'où sort la Montreal Light Heat and Power. Israël Tarte met au point le programme grâce auquel Montréal doit supplanter Portland. Les changements graduels vont s'accélérer. Les questions dites sociales croîtront en importance. Les conflits politico-religieux seront beaucoup plus rares et beaucoup moins violents. Tandis que les incidents de la guerre du Transvaal amorcent le grand conflit, désormais quasi permanent, entre l'impérialisme et le nationalisme (ces deux mots pris au sens large) : et que les premières concessions de chutes d'eau par Parent présagent un développement économique intensif. Les libéraux ont saisi les rênes à un tournant de notre histoire.

---

1. Correspondance déposée par sir Wilfrid Laurier devant la Chambre des communes le 28 avril 1902.

TABLE DES MATIERES

TOME IX

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W